

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 juin 2018	N° 2018-306

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOLET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 15 juin 2018	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de l'exécution comptable et des inventaires	N° 2018-306

Compte administratif de l'exercice 2017 - Approbation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2017 pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2018 pour les opérations de la section de fonctionnement.

L'exécution budgétaire

Ainsi, de ce document comptable se dégagent les mouvements budgétaires des dépenses et des recettes, par budget et pour les sections d'investissement et de fonctionnement, que ce soit en termes de prévisions, de réalisations que de restes à réaliser.

L'exécution comptable de l'exercice 2017, qui intègre la prise en compte des résultats antérieurs reportés, se structure de la manière suivante :

Les résultats par budget

Ces résultats de clôtures 2017 peuvent être détaillés par budget, comme suit :

MOUVEMENTS BUDGETAIRES 2017	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	A - DEPENSES	B - RECETTES	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	A - DEPENSES	B - RECETTES
I - PREVISIONS	-138 797 325,28	1 132 912 491,15	1 278 940 492,40	135 681 019,28	1 418 681 486,29	1 305 759 654,96
DONT:						
BUDGET PRINCIPAL TTC (M57)	-105 780 054,28	860 212 657,24	965 992 711,52	61 131 636,21	881 363 473,55	820 231 837,34
DECHETS MENAGERS & ASSIMILES (M57)	2 594 542,52	14 732 811,44	12 138 268,92	3 829 142,90	115 236 902,78	111 407 759,88
REGIE RESTAUR. ADMINISTRATIFS (M57)	70 142,41	188 268,61	118 126,20	0,00	2 638 865,00	2 638 865,00
ASSAINISSEMENTS T.T.C (M49)	-4 817 983,81	63 884 716,06	71 806 476,81	33 777 397,52	46 653 593,24	35 238 916,24
SPANCH.T. (M49) (REGIE)	157 926,00	5 500,00	3 500,00	43 173,46	150 439,75	134 106,00
TRANSPORTS PUBLICS H.T. (M43)	-31 958 499,20	168 877 265,22	200 835 764,42	35 156 892,61	342 490 245,45	307 333 352,84
CREMATORIUM H.T. (M4)	-1 123 158,16	557 699,96	1 680 858,12	36 530,65	1 224 628,00	1 286 000,00
S.E.P.F. H.T. (M4)	30 406,87	0,00	0,00	0,00	237 213,62	237 213,62
CAVEAUX H.T. (M4)	196 187,05	217 008,20	131 354,13	93 950,16	319 785,34	322 008,20
RESEAU DE CHALEUR T.T.C (M4)	-1 131 853,49	3 136 994,41	5 988 724,36	1 338 293,19	3 679 324,01	2 341 030,82
LOTISSEMENT H.T. (M57)	1 071 991,48	2 405 007,36	1 530 137,01	5 875,51	2 496 378,08	2 496 366,09
ZACH.T. (M57)	1 604 598,78	4 147 362,81	4 196 420,45	113 358,51	4 587 783,81	4 494 754,03
ZAC DU TASTA BRUGES H.T. (M57)	226 292,73	3 301 121,56	3 074 828,83	589,78	3 407 557,45	3 407 547,45
ZAC DES QUAIS DE FLOIRACH.T. (M57)	0,00	10 597 905,50	10 597 905,50	138,55	12 603 657,87	12 603 645,50
REGIE EAU INDUSTRIELLE H.T. (M4)	62 135,82	370 963,83	361 207,18	154 040,23	599 969,39	594 583,00
EQUIPEMENTS FLUVIAUX (M4)	0,00	277 208,95	484 208,95	0,00	991 668,95	991 668,95
II - REALISATIONS		713 949 180,68	660 375 039,48		1 169 125 005,42	1 315 514 582,04
DONT:						
BUDGET PRINCIPAL TTC (M57)		497 358 764,14	476 838 429,78		720 530 447,87	832 809 098,72
DECHETS MENAGERS & ASSIMILES (M57)		8 776 053,92	9 365 543,24		107 011 991,88	108 438 994,09
REGIE RESTAUR. ADMINISTRATIFS (M57)		122 242,83	118 126,20		2 564 464,53	2 564 464,53
ASSAINISSEMENTS T.T.C (M49)		56 477 732,29	47 146 155,73		25 778 429,48	36 890 275,23
SPANCH.T. (M49) (REGIE)		2 488,00	0,00		109 411,61	114 207,86
TRANSPORTS PUBLICS H.T. (M43)		140 162 035,03	111 598 527,42		296 525 912,42	315 469 329,55
CREMATORIUM H.T. (M4)		185 385,26	332 656,12		840 835,82	1 229 619,23
S.E.P.F. H.T. (M4)		0,00	0,00		202 800,13	202 800,13
CAVEAUX H.T. (M4)		50 344,00	80 673,34		128 020,16	146 952,09
RESEAU DE CHALEUR T.T.C (M4)		2 719 022,99	2 598 554,45		642 797,54	2 511 560,97
LOTISSEMENT H.T. (M57)		33 926,63	125 285,36		125 287,01	125 285,36
ZACH.T. (M57)		2 082 860,47	2 111 172,81		2 224 939,40	2 131 918,11
ZAC DU TASTA BRUGES H.T. (M57)		382 096,65	1 264 718,76		865 569,53	865 569,74
ZAC DES QUAIS DE FLOIRACH.T. (M57)		5 281 691,47	8 074 351,29		10 270 288,42	10 270 289,34
REGIE EAU INDUSTRIELLE H.T. (M4)		217 583,00	296 420,18		514 847,46	736 471,19
EQUIPEMENTS FLUVIAUX (M4)		96 954,00	424 424,80		788 962,16	1 007 745,90
III - RESTES A REALISER		56 658 230,10	39 076 164,44		17 944 257,39	0,00
DONT:						
BUDGET PRINCIPAL TTC (M57)		50 092 540,92	21 459 863,14		5 691 851,81	0,00
DECHETS MENAGERS & ASSIMILES (M57)		2 341 326,46	0,00		74 882,52	0,00
REGIE RESTAUR. ADMINISTRATIFS (M57)		48 614,79	0,00		0,00	0,00
ASSAINISSEMENTS T.T.C (M49)		1 137 733,82	227 546,00		0,00	0,00
SPANCH.T. (M49) (REGIE)		0,00	0,00		0,00	0,00
TRANSPORTS PUBLICS H.T. (M43)		2 565 111,53	13 409 356,44		3 933 242,61	0,00
CREMATORIUM H.T. (M4)		88 600,07	1 300 000,00		0,00	0,00
S.E.P.F. H.T. (M4)		0,00	0,00		0,00	0,00
CAVEAUX H.T. (M4)		0,00	0,00		141 084,39	0,00
RESEAU DE CHALEUR T.T.C (M4)		122 272,03	0,00		0,00	0,00
LOTISSEMENT H.T. (M57)		0,00	1 404 851,65		2 371 091,07	0,00
ZACH.T. (M57)		112 384,00	874 945,14		1 952 126,83	0,00
ZAC DU TASTA BRUGES H.T. (M57)		0,00	399 602,07		1 446 608,71	0,00
ZAC DES QUAIS DE FLOIRACH.T. (M57)		0,00	0,00		2 333 369,45	0,00
REGIE EAU INDUSTRIELLE H.T. (M4)		95 846,55	0,00		0,00	0,00
EQUIPEMENTS FLUVIAUX (M4)		53 799,93	0,00		0,00	0,00

BUDGETS	RESULTATS DE CLOTURE 2017		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	-126 300 388,64	173 410 287,06	47 109 898,42
Déchets ménagers	3 184 031,84	5 256 145,11	8 440 176,95
Régie des Restaurants administratifs	66 025,78	0,00	66 025,78
Assainissement	-14 149 560,37	44 889 243,27	30 739 682,90
SPANC	155 438,00	47 969,71	203 407,71
Transports	-60 522 006,81	54 100 309,74	-6 421 697,07
Crématorium	-975 887,30	425 314,06	-550 573,24
SEPF	30 406,87	0,00	30 406,87
Caveaux	226 516,39	112 882,09	339 398,48
Réseau de Chaleur	-1 252 322,03	3 207 056,62	1 954 734,59
Lotissements	1 163 350,21	5 873,86	1 169 224,07
ZAC	1 632 911,12	20 337,22	1 653 248,34
ZAC du TASTA	1 108 914,84	589,99	1 109 504,83
ZAC des QUAIS	2 792 659,82	139,47	2 792 799,29
Régie Eau Industrielle	140 973,00	375 663,96	516 636,96
Equipements Fluviaux	327 470,80	218 783,74	546 254,54
S/TOTAL BUDGETS ANNEXES	-66 071 077,84	108 660 308,84	42 589 231,00
TOTAL GENERAL	-192 371 466,48	282 070 595,90	89 699 129,42

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 «Transports de voyageurs» et M49 « Eau et Assainissement »,

VU le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les modalités de vote du budget (délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008) ainsi que le mode de provisionnement des risques (délibération n°2008/0747 du 28/11/2008) adoptés par le Conseil de Communauté et applicables aux comptes afférents à l'exercice 2009 et au-delà,

VU les différents documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2017,

VU les avis rendus par les Conseils d'exploitation des Régies SPANC (en date du 17 mai 2018), Eau industrielle (en date du 17 mai 2018) et des Restaurants du personnel et des Élus de la Communauté (en date du 25 avril 2018).

ENTENDU le rapport de présentation

Le Conseil métropolitain, ayant élu comme président de séance Mme/M. XXX, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., et entendu le rapport présenté,

CONSIDERANT QUE le compte administratif doit être adopté au regard des opérations exécutées au cours de l'exercice 2017,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif présenté par M. le Président de Bordeaux Métropole pour l'exercice 2017.

Article 2 : d'arrêter tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, les recettes et dépenses de l'exercice 2017 aux montants suivants :

RECETTES REALISEES	INVESTISSEMENT	660.375.039,48
	FONCTIONNEMENT	1.315.514.582,04
	TOTAL	1.975.889.621,52

DEPENSES REALISEES	INVESTISSEMENT	713.949.180,68
	FONCTIONNEMENT	1.169.125.005,42
	TOTAL	1.883.074.186,10

Résultat annuel en euros	92 815 435,42
---------------------------------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS	INVESTISSEMENT	-138.797.325,28
	FONCTIONNEMENT	135.681.019,28
	TOTAL	-3.116.306,00

d'où il découle un résultat global de clôture en euros de : **89 699 129,42 €**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts inter budgets (entre budget principal et budgets annexes), s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à 425 550 995,70 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2017 peuvent, en comptes agrégés, c'est-à-dire, tous budgets confondus, après neutralisation des mouvements réciproques à l'intérieur et entre chaque budget, être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	380.565.525,25	1.169.773.100,57	1.550.338.625,82
DEPENSES	619.531.282,29	837.991.908,11	1.457.523.190,40
RESULTAT ANNUEL			92.815.435,42
RESULTATS ANTERIEURS			-3.116.306,00
RESULTAT DE CLOTURE			89.699.129,42
<i>Ce résultat était fin 2016 de :</i>			<i>221.864.719,84</i>

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	89.699.129,42		89.699.129,42
RESTES A REALISER	39.076.164,44	74.602.487,49	-35.526.323,05
	128.775.293,86	74.602.487,49	54.172.806,37

Il convient, à cet égard, de noter que ce résultat de 54 172 806,37 €, qui se situe à la fois sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement, constitue, comme cela est exposé dans le rapport de présentation du Compte Administratif 2017, un résultat positif totalement disponible.

Article 3 : Les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. l'Administrateur des Finances publiques qui fait l'objet d'un rapport spécial.

Article 4 : Au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, les résultats apparaissant au compte administratif 2017 seront repris au budget supplémentaire 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUIN 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---



RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget métropolitain (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre Etablissement.

Ce document, au travers de ses annexes, éclaire plus largement sur la situation financière de l'Etablissement que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences (état de la dette, des participations et des délégations de service public entre autres) ou de ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE

1	COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET SYNTHESE DES RESULTATS.....	5
2	LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	9
2.1	LA DETTE DE BORDEAUX METROPOLE EVOLUE A LA HAUSSE SOUS L'EFFET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES.....	9
2.2	LA STRUCTURE ET LA GESTION DU RISQUE DE L'ENCOURS DE DETTE	9
2.2.1	<i>La structure de l'encours par type de taux.....</i>	<i>9</i>
2.2.2	<i>La répartition de l'encours selon la charte « Gissler ».....</i>	<i>10</i>
2.2.3	<i>Le profil d'extinction de la dette.....</i>	<i>10</i>
2.2.4	<i>La répartition de l'encours au 31 décembre 2017 par budget</i>	<i>11</i>
2.2.5	<i>La répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2017</i>	<i>12</i>
2.3	LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA DETTE.....	12
2.4	LA GESTION DE LA TRESORERIE	13
3	STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN MOUVEMENTS REELS – RECETTES ET DEPENSES	15
3.1	LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
3.1.1	<i>Les recettes réelles de fonctionnement (1 169,77 M€)</i>	<i>16</i>
3.1.1.1	Les dotations et recettes fiscales (hors attributions de compensation reçues)	18
3.1.1.1.1	Des recettes toujours dépendantes des dotations de l'Etat qui poursuivent leur baisse	18
3.1.1.1.2	Les réalisations 2017 du budget principal : +11,61 M€ par rapport à la prévision budgétaire.....	20
3.1.1.1.3	Les réalisations 2017 du budget annexe déchets ménagers : +1,79 M€ par rapport à la prévision budgétaire	22
3.1.1.1.4	Les réalisations 2017 du budget annexe transports : +5,73 M€ par rapport à la prévision budgétaire	23
3.1.1.1.5	La comparaison des réalisations 2017 par rapport aux exercices passés	23
3.1.1.2	Les autres recettes de fonctionnement (219,59 M€)	27
3.1.2	<i>Les dépenses réelles de fonctionnement (818,88 M€)</i>	<i>30</i>
3.1.2.1	Les charges de personnel	31
3.1.2.2	Les dépenses de redistribution.....	32
3.1.2.3	Les dépenses de restitution.....	38
3.1.2.4	Les dépenses versées dans le cadre de la gestion déléguée et des contributions obligatoires.....	39
3.1.2.5	Les subventions de fonctionnement versées aux organismes et associations	40
3.1.2.6	Les charges exceptionnelles et les provisions.....	43
3.1.2.7	Les autres charges de fonctionnement et l'équilibre des budgets annexes	44
3.2	LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	47
3.2.1	<i>Les recettes d'investissement (380,57 M€)</i>	<i>47</i>
3.2.2	<i>Les dépenses réelles d'investissement (619,53 M€).....</i>	<i>49</i>
3.2.2.1	Le programme d'équipement 2017	51
➤	Réalisation des crédits prévus et votés en 2017	51
➤	Structure et évolution du programme d'équipement 2017	53
➤	Réalisation des dépenses d'équipement 2017 par grandes politiques	54
4	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	60
4.1	LES AUTORISATIONS PLURIANNUELLES.....	61
4.2	LA DETTE GARANTIE METROPOLITAINE	63
5	CONCLUSION	64

LES ANNEXES :

- Annexe 1 : Le Journal des retraitements Tableaux
- Annexe 2 : Divers tableaux financiers

- Annexe 3 : Divers graphiques
- Annexe 4 : Présentation détaillée des dépenses gérées en autorisations pluriannuelles
- Annexe 5 : Rapport de présentation des garanties d'emprunts
- Annexe 6 : Délégation des aides à la pierre

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET SYNTHESE DES RESULTATS

Par section et tous budgets confondus, les grandes masses du compte administratif 2017 se présentent, en mouvements budgétaires, en prévisions et réalisations comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		135 681 019,28	135 681 019,28
Prévisions 2017	1 359 478 529,94	1 246 556 698,61	
Réalisations 2017	1 169 125 005,42	1 315 514 582,04	146 389 576,62
<i>Taux de réalisation</i>	<i>86,00%</i>	<i>105,53%</i>	
Résultat brut			282 070 595,90
Restes à réaliser	17 944 257,39	0,00	-17 944 257,39
Résultat net			264 126 338,51
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté	144 811 548,94	6 014 223,66	-138 797 325,28
Prévisions 2017	1 128 018 299,32	1 274 046 300,57	
Réalisations 2017	713 949 180,68	660 375 039,48	-53 574 141,20
<i>Taux de réalisation</i>	<i>63,29%</i>	<i>51,83%</i>	
Résultat brut			-192 371 466,48
Restes à réaliser	56 658 230,10	39 076 164,44	-17 582 065,66
Résultat net			-209 953 532,14
TOTAL SECTIONS (mouvements budgétaires)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté	144 811 548,94	141 695 242,94	-3 116 306,00
Prévisions 2017	2 487 496 829,26	2 520 602 999,18	
Réalisations 2017	1 883 074 186,10	1 975 889 621,52	92 815 435,42
<i>Taux de réalisation</i>	<i>75,70%</i>	<i>78,39%</i>	
Résultat brut			89 699 129,42
Restes à réaliser	74 602 487,49	39 076 164,44	-35 526 323,05
Résultat net			54 172 806,37

En mouvements budgétaires, tous budgets et sections confondus, le **résultat brut de clôture de l'exercice 2017** (différence entre les recettes annuelles : 1 975 889 621 €, et les dépenses annuelles : 1 883 074 186 €), complété de l'excédent antérieur reporté (-3 116 306 €) s'élève à **89 699 129 €**.

Après prise en compte des restes à réaliser de recettes et de dépenses (solde de 35 526 323 € en dépenses), le **résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 54 172 806 €** (126 554 556 € en 2016 et 167 401 777 € en 2013), **en forte diminution de 57,2 % par rapport à 2016**, sachant en outre que la baisse constatée depuis 2013 atteint 67,64 %. A titre d'information, ce résultat net 2017 s'élève à 12 785 369 € (soit résultat brut de 47 109 898 € - le solde des restes à réaliser de 34 324 529 €) concernant le seul budget principal.

Cette évolution du résultat net 2017 s'explique notamment par la **volonté de contenir le niveau d'endettement en évitant le recours à l'emprunt** (pas de nouveaux emprunts depuis 2 ans), **par le choix de rembourser de manière anticipée les emprunts** repris des communes et du Département ayant financé les équipements transférés, par une réalisation record du **programme d'équipement** en 2017 à la fois en taux de réalisation des crédits et en volume qui atteint son niveau le plus élevé depuis 2013.

TOUS BUDGETS Montants réalisés	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		DONT OPERATIONS D'ORDRE		DONT OPERATIONS REELLES		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	-138 797 325,28	713 949 180,68	660 375 039,48	94 417 898,39	279 809 514,23	619 531 282,29	380 565 525,25	56 658 230,10	39 076 164,44
SECTION DE FONCTIONNEMENT	135 681 019,28	1 169 125 005,42	1 315 514 582,04	331 133 097,31	145 741 481,47	837 991 908,11	1 169 773 100,57	17 944 257,39	0,00
TOTAL GENERAL	-3 116 306,00	1 883 074 186,10	1 975 889 621,52	425 550 995,70	425 550 995,70	1 457 523 190,40	1 550 338 625,82	74 602 487,49	39 076 164,44
RESULTAT BRUT							89 699 129,42		
RESULTAT NET									54 172 806,37

Hors reprise des résultats de l'exercice précédent (141 695 242 €), et hors mouvements d'ordre et mouvements internes (425 550 995 €), les **recettes réelles ressortent au total à 1 550 338 625 €, en hausse de 10,5 %** par rapport à celles de 2016 (1 403 427 367 €) et portant leur évolution à +12,9 % au cours de la période 2014-2017 :

- **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent, hors reprise des résultats antérieurs (135 681 019 €), à **1 169 773 100 €** en 2017, **en progression de 2,5 %** (1 141 611 514 € en 2016), après avoir connu une progression moyenne de 19 % depuis 2014. Elles sont impactées par la modification du périmètre de comptabilisation des Attributions de Compensation (AC) à compter de 2017, avec la mise en place de l'AC en investissement qui se traduit par une recette de subvention d'équipement dans les comptes de la Métropole. **Hors AC reçue et hors produits de cession, reprises sur provisions et autres produits exceptionnels** (151 511 162 €), **la hausse des recettes de fonctionnement ressort à 4,5 %**, qui s'explique en grande partie par une augmentation de 3,9 % du produit des contributions directes (y compris rôles), et de 15 % des produits d'exploitation intégrant de nouvelles recettes liées à l'intégration des nouveaux équipements métropolitains tels que le Stade Matmut-Atlantique, dans un contexte toujours contraignant de baisse des dotations de l'Etat.

- **Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent, hors reprise des résultats antérieurs (6 014 223 €) et hors mouvements d'ordre et mouvements internes (279 809 514 €), à **380 565 525 €**. Elles sont, **en première lecture, en forte progression par rapport à 2016 de 45,4 %** (261 815 853 €). Hors AC en investissement (20 913 616 €, nouvelle recette d'investissement en 2017), la hausse s'établit à 37,4 % et s'explique par **un volume élevé d'immobilisations financières** en 2017 (48,4 M€ contre 9,7 M€ en 2016), une part plus importante en 2017 de **résultat d'exploitation affecté en réserve** (compte 1068) (224,98 M€) qu'en 2016 (184,14 M€), sachant que cette année encore notre Etablissement n'a pas mobilisé de nouvel emprunt, mais doit néanmoins faire face au remboursement d'emprunts repris des communes dans le cadre du transfert des équipements d'intérêt métropolitain.

Les **dépenses réelles totales** s'élèvent pour leur part, hors résultats antérieurs reportés (144 811 548 €) et hors mouvements d'ordre (425 550 995 €), à **1 457 523 190 €** (1 313 328 011 € en 2016), soit une **hausse de 11 % par rapport à 2016**, et portant leur évolution à +19,1 % au cours de la période 2014-2017 :

- **Les dépenses réelles de fonctionnement (837 991 908 €)**, hors résultats antérieurs reportés et mouvements d'ordre (331 133 097 €), **augmentent globalement de 1,5 % en 2017**, après avoir connu une hausse de 21,5 % en 2016, effet conjugué d'une hausse de la contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire transports et des dépenses de personnel, compensée en partie par un moindre volume de dotations aux provisions et par une baisse des AC versées aux communes, la 2^{ème} vague de mutualisation s'étant accompagnée par des compensations financières pour notre Etablissement se traduisant par des réductions de versement d'AC.

- **Les dépenses réelles d'investissement ressortent à 619 531 282 €**, hors déficit antérieurs reportés (144 811 549 €) et hors mouvements d'ordre (94 417 898 €). Elles sont **en hausse de 27 % par rapport à 2016** (487 686 282 €), en raison notamment d'un **programme d'équipement particulièrement dynamique en 2017** qui augmente de 138,31 M€, soit +39,2 % avec un **taux de réalisation record de 78,4 %** jamais atteint auparavant.

La progression globale du **programme d'équipement** (491 619 158 € en 2017 contre 353 313 368 € en 2016) **concerne les 3 principaux budgets** de la Métropole (+46 % pour le budget principal, +38 % pour le budget annexe Assainissement et +44 % pour le budget annexe Transports) impactés en particulier par les extensions du tramway et les travaux adjacents ou concomitants qui en découlent, ainsi que par le développement des opérations d'aménagement urbain. Avec un total de dépenses de 491 619 157 € tous budgets confondus, **les investissements directs (389 322 932 €) augmentent globalement de 119 864 494 €, soit +44,5 %**. Après 2 années consécutives de baisse (2016 et 2015), l'évolution constatée sur l'exercice 2017 des investissements directs permet de revenir à un niveau équivalent à celui de 2013. A noter que les **subventions d'équipement versées et fonds de concours (102 296 225 €)** sont en progression constante depuis 2015, elles représentent 21 % des dépenses d'équipement 2017, ce qui contribue à une certaine rigidification de la section d'investissement.

Rapporté aux crédits ouverts au titre du programme d'équipement 2017 (y compris les crédits reportés fin 2016, budget supplémentaire et décisions modificatives), **le pourcentage des crédits mandatés au titre du programme d'équipement ressort à 78,4 %**. **Ce taux de réalisation est en forte progression** par rapport à 2015 (+59,5 %), et s'affiche comme étant le meilleur taux de réalisation jamais atteint. Ce résultat est dû à une **meilleure évaluation des besoins en crédits budgétaires**, une montée en puissance de la **gestion en AP/CP**, mais également **un volume de mandatement particulièrement soutenu en 2017**. **Le taux de réalisation des opérations suivies en autorisation de programme (AP) s'élève à 85 %, dont 86 % pour le seul budget principal.**

Conséquence de l'extension de cette même gestion en AP, les **restes à réaliser de dépenses d'investissements (reports de crédits sur l'exercice 2018)**, qui correspondent aux engagements juridiques et comptables en cours fin 2017, continuent de se réduire de 40,5 %, puisqu'ils passent de 95 226 506 € en 2016 à 56 658 230 € en 2017 (pour mémoire, ils s'élevaient à 154,98 M€ en 2015).

Néanmoins, le mécanisme des lissages de crédits de paiement propre aux AP¹, se traduit par une augmentation de la charge à financer sur les exercices futurs. Ainsi, **le résultat net de 54 M€ fin 2017 ne couvre pas globalement les crédits lissés fin 2017 (77 M€)**.

Au 31 décembre 2016, **le montant des engagements restant dus sur AP s'élève à 2 309 514 198 € (2 304 360 494 € fin 2016)**, avec **un ratio de couverture des AP par les CP qui baisse**, passant de 9 années fin 2016 à **5 ans en 2017**, en raison du taux de mandatement élevé en 2017.

Bien que n'ayant pas emprunté en 2017, **l'encours de la dette** (y compris BEA et PPP) augmente de 10 % pour atteindre **615 103 914 € fin 2017**, il a notablement augmenté sous l'effet des **transferts d'équipements générés par la loi MAPTAM**, sachant que notre Etablissement a fait le choix de procéder à des remboursements anticipés auprès des collectivités pour ne pas alourdir davantage le poids de la dette.

L'épargne nette (autofinancement net), qui représente le montant disponible pour le financement des investissements s'élève hors produits de cession à **203 697 551 €**, tous

¹ Les crédits non réalisés de l'exercice N sont inscrits en complément de prévision de l'année N+2.

budgets confondus, contre 244 318 761 € en 2016. Cette baisse de -16,6 % par rapport à 2016 s'explique en partie par une réduction mécanique des recettes de fonctionnement suite à la mise en œuvre de la part AC en investissement reçues en 2017, soit 20 913 616 €.

En € sauf mention spéciale - hors produits de cession		2017	2016	Evolution en %
A	Recettes de fonctionnement (hors cessions)	1 115 449 315,41	1 128 195 651,80	-1,13%
B	Dépenses de fonctionnement (hors chapitre 66)	818 876 611,87	810 190 758,90	1,07%
C=A-B	Epargne de Gestion	296 572 703,54	318 004 892,90	-6,74%
D	Charges d'intérêt et frais financiers (chap 66)	19 115 296,24	15 450 969,91	23,72%
E=C-D	Epargne brute	277 457 407,30	302 553 922,99	-8,29%
F	Remboursement en capital de la dette	73 759 855,91	58 235 162,43	26,66%
G=E-F	Epargne nette	203 697 551,39	244 318 760,56	-16,63%
H	Encours de dette (y compris BEA)	615 103 914,37	557 443 037,61	10,34%
I=H/E	Capacité de désendettement (en années)	2,22	1,84	20,32%
J=(B+F)/A	Capacité d'épargne (en années)	0,80	0,77	3,96%
	Encours de dette /Recettes réelles de fonctionnement (en années)	0,55	0,49	11,60%
	Encours de dette /Recettes fiscales (en années)	1,95	1,84	5,88%
K	Annuité de la dette	92 875 152,15	73 686 132,34	26,04%
L=K/A	Annuité de la dette / Recettes de fonctionnement	8,33%	6,53%	27,48%
	Emprunt de l'exercice/Dépenses d'équipement de l'année	0,00%	1,42%	-100,00%

Il convient de rappeler en effet qu'en 2016 les recettes réelles de fonctionnement, et donc les ratios d'épargne et de capacité de désendettement, ont été fortement affectés par **l'absence d'une part d'investissement de l'AC**. Dès lors, les recettes de fonctionnement comprenaient la totalité de l'AC, y compris la part relative aux dépenses d'investissement, notamment au renouvellement des immobilisations.

Cette anomalie budgétaire a d'ailleurs été rectifiée par la loi de finances rectificative pour 2016 (article 81) qui permet aux EPCI et à leurs communes de décider d'une révision libre des AC pour créer une part d'investissement. Bordeaux Métropole a délibéré en ce sens le 27 janvier 2017 et l'ensemble des communes concernées ont voté de manière concordante. Dès lors, cette modification budgétaire et comptable s'est appliquée pour la première fois au cours de l'exercice 2017.

Une fois les **recettes 2016 retraitées** (en enlevant des recettes de fonctionnement la part de l'AC 2016 relative aux investissements à renouveler, soit 14,414 M€), **la réduction de l'épargne nette en 2017 ressort au final à -11,4 %**, impactée par la hausse des dépenses d'exploitation, mais également des frais financiers (suite aux remboursements anticipés des emprunts liés aux transferts d'équipement représentant une ponction de 17,29 M€), et par des dotations de l'Etat qui continuent à se réduire.

Dans ces conditions, notre Etablissement doit s'attacher à optimiser la gestion de ses recettes, notamment ses recettes d'exploitation qui représentent plus de 13 % de ses recettes totales et amplifier sa recherche de moyens de financement alternatifs pour la réalisation de ses projets. Il devra également contenir ses dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements.

*
* *

2 LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

2.1 La dette de Bordeaux Métropole évolue à la hausse sous l'effet des transferts de compétences

Bien que n'ayant pas emprunté en 2017, l'encours de la dette métropolitaine a notablement augmenté sous l'effet des transferts d'équipements divers générés par les lois MAPTAM et NOTRe. Le Stade Matmut-Atlantique, les équipements fluviaux de la ville de Bordeaux ou encore les routes et la mission tourisme du Département de la Gironde ont été transférés à Bordeaux Métropole avec les charges financières qui s'y rapportent et tout ou partie de la dette correspondante. Pour autant, compte tenu du niveau de trésorerie de la Métropole, afin de ne pas alourdir l'encours, la dette afférente aux transferts de ces 2 dernières années a fait l'objet par Bordeaux Métropole de remboursements anticipés aux collectivités concernées à l'exception de la dette liée au contrat de partenariat du Stade Matmut-Atlantique. Ainsi, en 2017, Bordeaux Métropole a remboursé définitivement 14,6 M€ de capital et 2,7 M€ d'intérêts au titre des transferts de dette réalisés entre 2015 et 2017.

Remboursements anticipés aux banques et collectivités	Capital	Intérêts	Annuité
Dettes transférées en 2015	1 616 278,77 €	72 342,22 €	1 688 620,99 €
Aires d'accueil des gens du voyage	1 403 825,42 €	32 103,13 €	1 435 928,55 €
Réseaux de Chaleur	212 453,35 €	40 239,09 €	252 692,44 €
Dettes transférées en 2016	764 724,55 €	20 570,76 €	785 295,31 €
Syndicats de lutte contre le risque inondation	764 724,55 €	20 570,76 €	785 295,31 €
Dettes transférées en 2017	12 216 789,00 €	2 603 991,00 €	14 820 780,00 €
Quote-part Stade Matmut-Atlantique*	8 482 088,00 €	2 354 614,00 €	10 836 702,00 €
Quote-part équipements fluviaux	1 165 592,00 €	249 377,00 €	1 414 969,00 €
Soulte au Département de la Gironde (routes et tourisme)	2 569 109,00 €		2 569 109,00 €
Total	14 597 792,32 €	2 696 903,98 €	17 294 696,30 €

* La quote-part remboursée par Bordeaux Métropole représente une partie du coût de la réalisation du Stade Matmut-Atlantique supportée par la ville de Bordeaux dans le cadre du financement globalisé de ses investissements.

Pour mémoire l'encours de dette s'élevait au 31 décembre 2016 à 557,44 M€. Néanmoins, la dette adossée au transfert du Stade Matmut-Atlantique a généré une augmentation du stock de 119,2 M€ au 1^{er} janvier 2017, auxquels il faut ajouter 12,22 M€ remboursés en cours d'année. L'encours de la dette métropolitaine s'élevait donc au 1^{er} janvier à 688,86 M€. Compte tenu du remboursement en capital d'un montant de 73,76 M€, l'encours de la dette métropolitaine s'élève ainsi à 615,10 M€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation nette de 10,3 % entre 2016 et 2017.

2.2 La structure et la gestion du risque de l'encours de dette

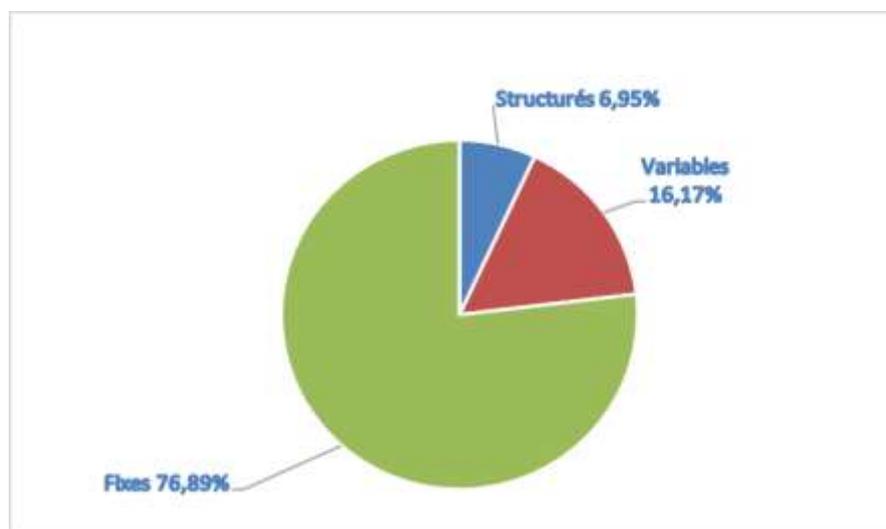
L'endettement de Bordeaux Métropole s'est élevé à 615,10 M€ au 31 décembre 2017, constitué pour 469,46 M€ d'emprunts bancaires et pour 145,64 M€ d'encours liés au BEA Laure Gatet et au contrat de partenariat du Stade Matmut-Atlantique.

2.2.1 La structure de l'encours par type de taux

La répartition de la dette pour 2017 s'établit comme suit :

- Une part à taux fixe représentant 76,9 % (70,3 % en 2016) de l'encours total.
- Une part à taux variable représentant 16,2 % (21,6 % en 2016).
- Une part structurée résiduelle et non risquée représentant 7 % (8,1 % en 2016).

Répartition par type de taux au 31 décembre 2017 :



2.2.2 La répartition de l'encours selon la charte « Gissler »

La charte a pour objectif de classer, en toute transparence, les emprunts souscrits par les organismes par type de risque du plus faible (1 - A) au plus risqué (6 - F).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette (615,10 M€) est ventilé de la façon suivante :

Catégorie	Encours au 31/12/17	%
1 - A	572 361 959,97 €	93,05%
2 - B	39 134 811,53 €	6,36%
3 - E	3 607 142,87 €	0,59%
TOTAL	615 103 914,37 €	100,00%

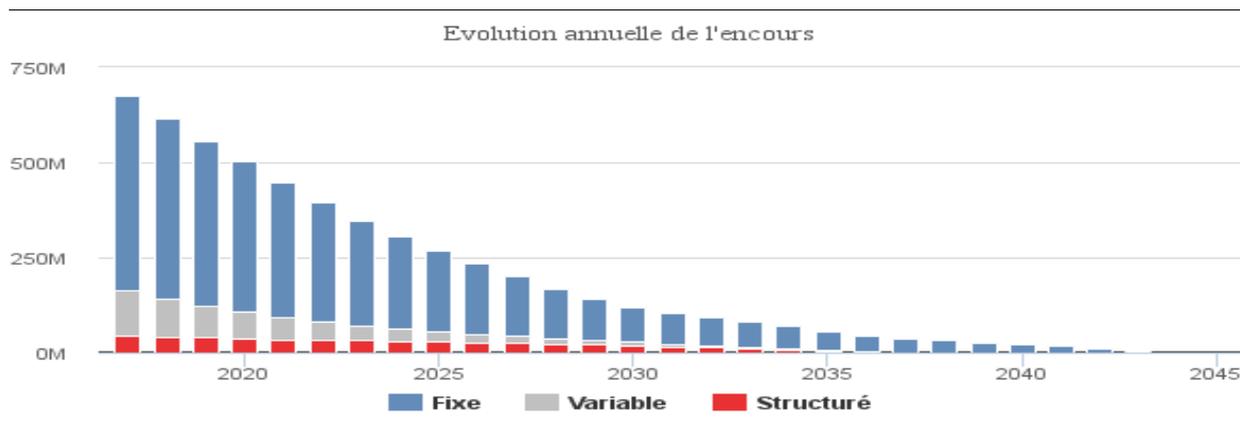
Le profil d'exposition de la dette métropolitaine présente un profil sécurisé avec 93,1 % de l'encours classé dans la catégorie 1-A associé à un risque nul.

Classés 2-B dans la charte, les 2 premiers contrats adossés au taux de l'inflation ne représentent pas de risques particuliers. Le troisième, classé 3-E, est certes dépendant des taux de marché mais ceux-ci sont restés encore bas en 2017. De plus les effets d'une augmentation des taux resteraient très limités dans la mesure où l'encours résiduel est désormais faible car le contrat s'achève en 2020.

Enfin, l'ensemble des prêts signés depuis 10 ans par la Métropole relève de la catégorie 1-A selon la charte « Gissler ».

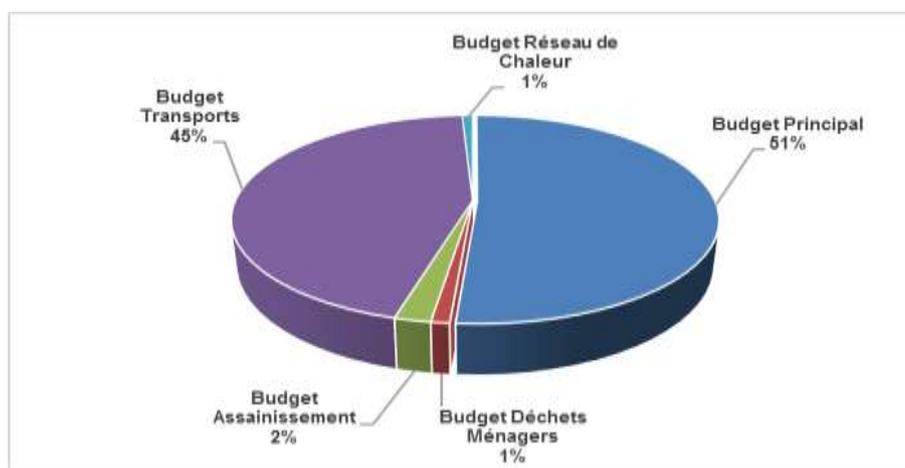
2.2.3 Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette permet de visualiser d'une part le stock de dette sur les prochaines années, et d'autre part l'amortissement annuel que le budget devra supporter au titre de la dette passée.



La **durée de vie moyenne²** de la dette s'élève à **7 ans et 5 mois** contre une **moyenne de 7 ans et 6 mois** pour l'ensemble des Métropoles.

2.2.4 La répartition de l'encours au 31 décembre 2017 par budget



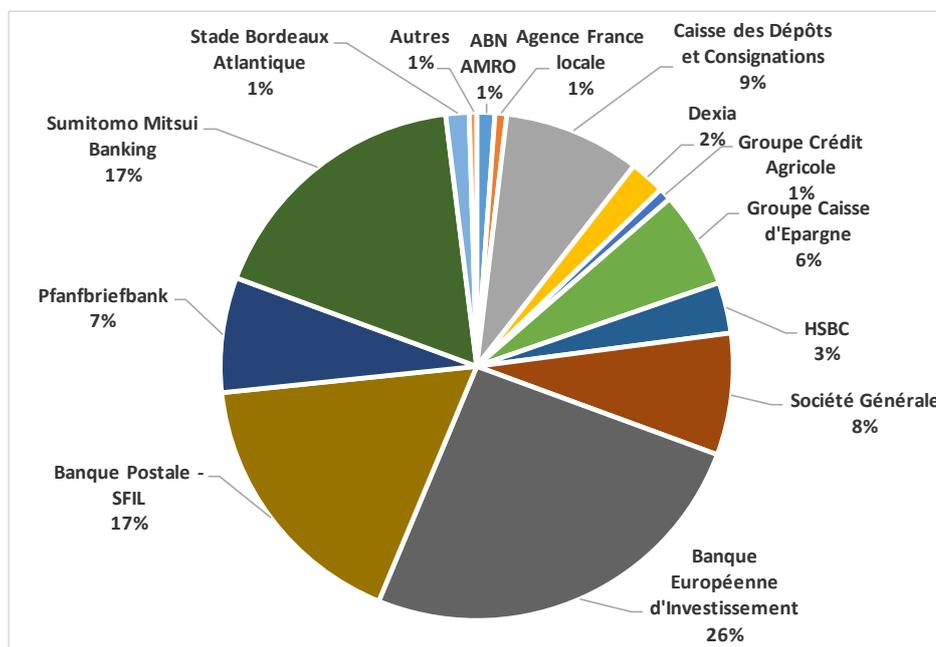
Budgets	Montant
Budget Principal	315 336 174,50 €
Budget Déchets Ménagers	6 446 842,00 €
Budget Assainissement	12 693 348,07 €
Budget Transports	275 450 981,96 €
Budget Réseau de Chaleur	5 176 567,84 €
TOTAL	615 103 914,37 €

La mobilisation ces dernières années des emprunts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), afin de faire face aux dépenses d'investissement de la 3^{ème} phase du Transport en commun en site propre, avait fait du budget annexe des transports le budget dont l'encours de dette était le plus important. Le transfert au budget principal de la dette afférente au contrat de partenariat du Stade Matmut-Atlantique a bouleversé la répartition de l'encours entre les budgets. **Avec 315 M€ d'encours et 51 % de l'encours global, le budget principal a de nouveau la dette la plus conséquente à supporter.**

² La durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû, pondéré par son mode d'amortissement. Plus les remboursements sont importants en début de vie d'emprunt, plus la DVM sera réduite au regard de la durée initiale de l'emprunt. A l'inverse, plus l'emprunt est remboursé sur des échéances lointaines, plus sa DVM sera élevée et se rapprochera de sa durée initiale.

Ces 2 budgets représentent 96 % de l'encours total de Bordeaux Métropole.

2.2.5 La répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2017



Prêteurs	Montant
ABN AMRO	7 000 000,00 €
Agence France locale	4 562 500,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	53 046 587,37 €
Dexia	13 739 047,30 €
Groupe Crédit Agricole	4 928 616,37 €
Groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier	37 677 695,76 €
HSBC	19 900 000,00 €
Société Générale	47 673 655,54 €
Banque Européenne d'Investissement	157 385 146,56 €
Banque Postale - SFIL	105 237 891,35 €
Pfanfbriefbank	45 000 000,00 €
Sumitomo Mitsui Banking	106 988 501,20 €
Stade Bordeaux Atlantique	9 057 380,85 €
Autres	2 906 892,07 €
TOTAL	615 103 914,37 €

Principal financeur de la 3^{ème} phase du TCSP, la BEI occupe une place prépondérante parmi les prêteurs de Bordeaux Métropole avec 157,39 M€, soit 25,6 % de l'endettement total.

On note également la pluralité des prêteurs, dont 8 avec un panier d'encours entre 20 M€ et 157 M€, ce qui permet de diversifier le risque et de poursuivre une gestion active de la dette.

2.3 Les indicateurs financiers de la dette

L'**annuité brute de la dette**³ s'élève en 2017 à **92,88 M€** (73,76 M€ de capital et 19,12 M€ d'intérêts et autres charges financières) contre 73,69 M€ en 2016. L'annuité, beaucoup plus élevée qu'en 2016, est le résultat d'opérations de remboursements anticipés d'emprunts afin de générer des économies de frais financiers. Bordeaux Métropole s'est ainsi acquitté de sa dette en remboursant les quotes-parts de prêts dues à la ville de Bordeaux au titre d'une partie du financement du Stade Matmut-Atlantique et au transfert d'équipements fluviaux (pontons), le tout pour un total de 12,25 M€ intérêts compris. La Métropole a également versé au Département de la Gironde une soulte de 2,57 M€ due dans le cadre du transfert des compétences « tourisme » et « voirie ».

Éléments dette (propre et BEA, PPP)	2016	2017
Intérêts et autres frais des emprunts	15,45 M€	19,12 M€
Capital	58,24 M€	73,76 M€
Annuité	73,69 M€	92,88 M€
Variation du capital N/N-1	-7,95 %	26,66 %
Variation des intérêts N/N-1	-7,41 %	23,72 %
Encours de la dette au 31-12	557,44 M€	615,10 M€
Variation de l'encours N/N-1	-8,58 %	10,34 %
% de l'annuité dans les RRF*	6,53 %	8,33%
Taux moyen de la dette	2,56 %	2,57 %

*RRF : recettes réelles de Fonctionnement hors produits de cessions

L'**encours évolue fortement à la hausse (+10,3 % entre 2016 et 2017)** en raison du transfert de la dette du Stade Matmut-Atlantique (119,20 M€). **La dette par habitant ainsi que l'annuité par habitant passent ainsi de 719 € à 781 € en 2017 pour la dette et de 94 € à 118 € pour l'annuité.** Néanmoins, le premier ratio reste nettement **inférieur à la moyenne observée sur l'ensemble des Métropoles (889 € en 2017)**. Quant à l'annuité par habitant, elle se situe légèrement au-dessus de l'ensemble des Métropoles à 111 €.

Le ratio annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement, ou le poids représenté par la dette brute dans les recettes de fonctionnement (hors produits de cession), s'établit à 8,3 % pour 6,5 % en 2016 et 8 % en 2015.

Après une année 2016 où les conditions de taux monétaires (court terme), en territoire négatif, et obligataires (long terme), proche de 0 %, avaient atteints des niveaux historiquement bas, l'année 2017, après une période de légère hausse, finit à des niveaux de taux très attractifs tant sur le monétaire, toujours en territoire négatif, que sur l'obligataire à seulement 2 pts de base de plus qu'en fin d'année 2016, soit à 0,7 % par exemple sur les références OAT 10 ans. Ainsi, **le taux d'intérêt moyen de la dette reste stable et s'établit à 2,57 % pour l'exercice 2017 contre 2,56 % en 2016.**

Enfin, si la **capacité de désendettement augmente légèrement**, atteignant **2,2 années** à la fin de l'exercice contre 1,8 année au 31 décembre 2016, elle n'en demeure pas moins à un niveau très bas.

2.4 La gestion de la trésorerie

Si Bordeaux Métropole n'a pas eu recours à des lignes de trésorerie depuis 2009, elle dispose néanmoins, depuis de longues années, de contrats de financement long terme renouvelables

³ L'annuité brute est composée des remboursements d'emprunt et de leurs intérêts (y compris le remboursement de la dette du BEA Laure Gatet et le PPP du Grand Stade) mais également des indemnités de remboursement anticipés, de commissions aux banques et d'autres frais parmi lesquelles les commissions de non utilisation.

(CLTR) qui, à l'instar des lignes de trésorerie, se distinguent par leur souplesse d'utilisation. Pendant toute leur durée de vie, ils offrent à notre Etablissement, dans la limite du capital non amorti, la faculté de rembourser à son gré, de manière temporaire et lorsque le volant de trésorerie le permet, tout ou partie du capital. Dans ce cas, le capital temporairement remboursé n'est plus productif d'intérêts, la collectivité pouvant bien entendu mobiliser à nouveau les fonds dès que la situation de trésorerie le nécessite.

En 2017, Bordeaux Métropole a réalisé 0,44 M€ d'économies de frais financiers grâce à la gestion de ces CLTR dont l'encours en fin d'exercice s'élève à 25,86 M€.

*
* *

3 STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN MOUVEMENTS REELS – RECETTES ET DEPENSES

Après 2015, année de transferts de compétences importants vers la nouvelle Métropole, puis 2016 marquée par la mutualisation des services des communes du 1^{er} cycle, qui a modifié fortement la structure des masses budgétaires de notre Etablissement, l'année 2017 voit se poursuivre les transferts de compétences, avec l'arrivée de grands équipements d'intérêt métropolitain à caractère sportif (Stade Matmut-Atlantique, stade de Thouars à Talence, les Iris à Lormont) ou culturel (Création Franche à Bègles, Carré des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles), la mise en place d'un service public de gestion des équipements fluviaux métropolitains (qui a nécessité la création d'un nouveau budget annexe, portant à 16 le nombre de budgets de Bordeaux Métropole). De plus, le 2nd cycle de mutualisation avec les communes membres et les transferts de compétences du Département ont augmenté le volume d'activité des services communs de Bordeaux Métropole sur l'exercice 2017. Enfin, c'est également en 2017 qu'ont été mises en œuvre les révisions des AC versées sur les exercices précédents et la nouvelle modalité de comptabilisation de la part d'AC portant sur des opérations d'équipement.

Ces changements de périmètre ont à nouveau modifié les volumes et la structure des recettes et dépenses de la Métropole en 2017, et complexifient la comparaison des données comptables avec les exercices précédents.

Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes budgétaires d'investissement et de fonctionnement. Il comprend des « **opérations réelles** », correspondant à des entrées et à des sorties de fonds, et des « **opérations d'ordre** », qui sont des écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Les opérations d'ordre retracent des mouvements comptables entre les sections d'un budget, ou à l'intérieur de celles-ci, et sont le plus souvent imposées par la réglementation. Elles se présentent sous forme d'une double écriture en dépense et en recette, d'un montant équivalent.

Par ailleurs, il convient de **retraiter les flux internes entre le budget principal et les budgets annexes**, tels que des avances, des subventions d'équipement ou d'exploitation versées par le budget principal aux budgets annexes, des remboursements d'avance, des transferts de terrains...

Bien qu'ils ne soient que de simples « jeux d'écriture », ces **opérations d'ordre et mouvements internes présentent un intérêt réel en termes de gestion**. Elles favorisent la transparence et la lisibilité des comptes, la sincérité des résultats, participent à la vérité des coûts et à l'appréciation de la situation patrimoniale de la collectivité.

Les mouvements internes et les opérations d'ordre, dont le détail figure dans le « Journal des retraitements » joint en annexe, s'équilibrent, en dépenses et en recettes, et atteignent **425 550 995,70 €**.

Hors opérations d'ordre et flux internes entre budgets, et hors résultats antérieurs reportés, les **recettes réelles**, tous budgets et sections confondus s'élèvent à **1 550 338 625,82 €** (1 403 427 367 € en 2016), pour un total de **dépenses réelles** de **1 457 523 190,40 €** (1 313 328 011 € en 2016).

C'est sur la **base de ces dépenses et ces recettes réelles** consolidées et retraitées que sont effectuées les analyses des principaux résultats en sections de fonctionnement et d'investissement, et des évolutions constatées en 2017.

3.1 La structure et l'évolution de la section de fonctionnement

Avec des **recettes réelles totales de fonctionnement de 1 169 773 100,57 €** pour des dépenses qui s'élèvent à 818 876 611,87 € hors frais financiers (19 115 296,24 €), **l'épargne de gestion⁴ ressort à 296 572 703,54 €** (318 004 892 € en 2016 et 337 904 048 € en 2015), **en baisse de 6,7 %** (et après une diminution de 5,9 % l'année précédente). Ainsi, l'épargne de gestion revient en deçà de son niveau de 2014 (297 041 060 €).

La poursuite de la mise en œuvre progressive de la mutualisation des services en 2017 continue de modifier la structure budgétaire avec la hausse des dépenses et des recettes, sachant par ailleurs que **la réduction de l'épargne de gestion s'explique principalement par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2017, mais aussi par le transfert de la dynamique des charges des communes.**

3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement (1 169,77 M€)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2017	% dans total	2016	% dans total	Evolution 2016/2017(en %)
Contributions directes (y c rôles supp.)	310 691 704,00	26,56%	299 179 334,00	26,21%	3,85%
DGF et DGD	159 950 234,88	13,67%	161 738 416,00	14,17%	-1,11%
DCRTP + FNGIR	97 114 007,00	8,30%	97 114 007,00	8,51%	0,00%
Allocations compensatrices de l'Etat (TP, CET, TF, TH)	5 922 613,00	0,51%	6 333 714,00	0,55%	-6,49%
Attributions de compensation reçues	93 169 428,00	7,96%	113 187 707,00	9,91%	-17,69%
Versement Transport et compensation relèvement seuil	179 108 900,49	15,31%	173 136 206,38	15,17%	3,45%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (y c rôles supp.)	93 446 032,00	7,99%	91 458 744,00	8,01%	2,17%
Taxe de séjour	5 024 405,66	0,43%	4 761 754,10	0,42%	100,00%
Autres produits d'exploitation et divers	161 248 670,47	13,78%	139 812 523,86	12,25%	15,33%
compensation transferts de compétence Département	4 879 298,00	0,42%	0,00	0,00%	#DIV/0!
Autres produits exceptionnels	3 097 554,84	0,26%	40 444 438,95	3,54%	-92,34%
Cessions d'actif	54 323 785,16	4,64%	13 415 862,94	1,18%	304,92%
Pénalité pour insuffisance de logements sociaux (art. 55 loi SRU) + autres taxes diverses (dont redevances des paris hippiques)	876 073,39	0,07%	467 823,43	0,04%	87,27%
Reprise sur provisions	920 393,68	0,08%	560 983,08	0,05%	64,07%
TOTAL RECETTES BRUTES (hors résultats antérieurs reportés)	1 169 773 100,57	100,00%	1 141 611 514,74	100,00%	2,47%
TOTAL AC reçues	93 169 428,00	7,96%	113 187 707,00	9,91%	-17,69%
TOTAL RECETTES NETTES (hors AC reçues)	1 076 603 672,57	92,04%	1 028 423 807,74	90,09%	4,68%

DGF : dotation globale de fonctionnement

DGD : dotation générale de décentralisation

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FNGIR : fonds nationaux de garantie individuelle de ressources

TP : taxe professionnelle -CET : contribution économique territoriale-TF : taxe foncière – TH : taxe d'habitation

Les **recettes réelles de fonctionnement**, hors excédent antérieur reporté (135,68 M€ en 2017 et 164,80 M€ en 2016), s'élèvent à **1 169 773 100,57 €**, contre 1 141 611 514 € en 2016 et 1 027 654 021 € en 2015. Elles continuent de progresser en 2017, mais avec une évolution moins marquée de +2,5 % sur l'exercice 2017, contre +11,1 % et +4,6 % les 2 années précédentes.

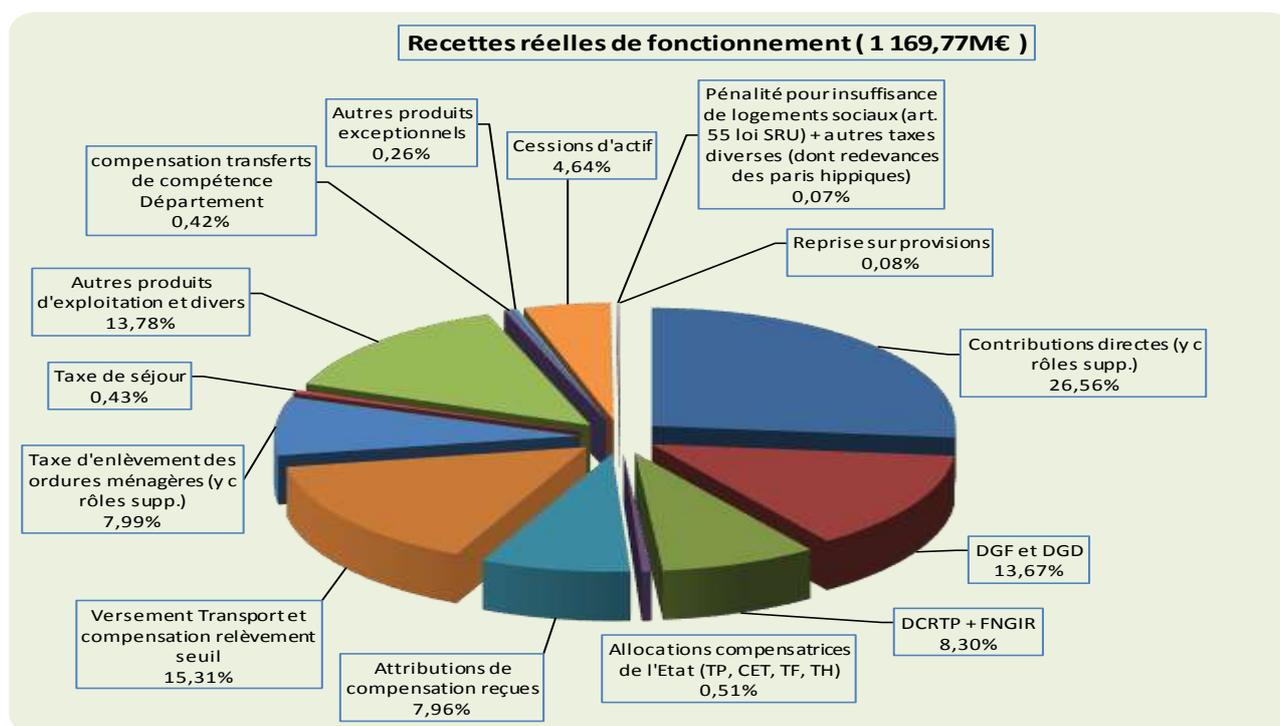
⁴ Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et hors produits de cession de 54 323 785,16 €.

Les **attributions de compensations** (AC), qui, en tant que dépenses de redistribution, s'analysent en solde net (AC versées - AC reçues), constituaient jusqu'en 2015 une dépense nette pour Bordeaux Métropole. Avec la métropolisation, le solde net des AC est devenu une recette pour la Métropole, qui ressort à **75,91 M€** sur l'exercice 2017 en section de fonctionnement, auquel s'ajoute la part AC reçue en investissement (20,91 M€) soit un solde total d'AC de 96,83 M€ en 2017 (88,97 M€ en 2016).

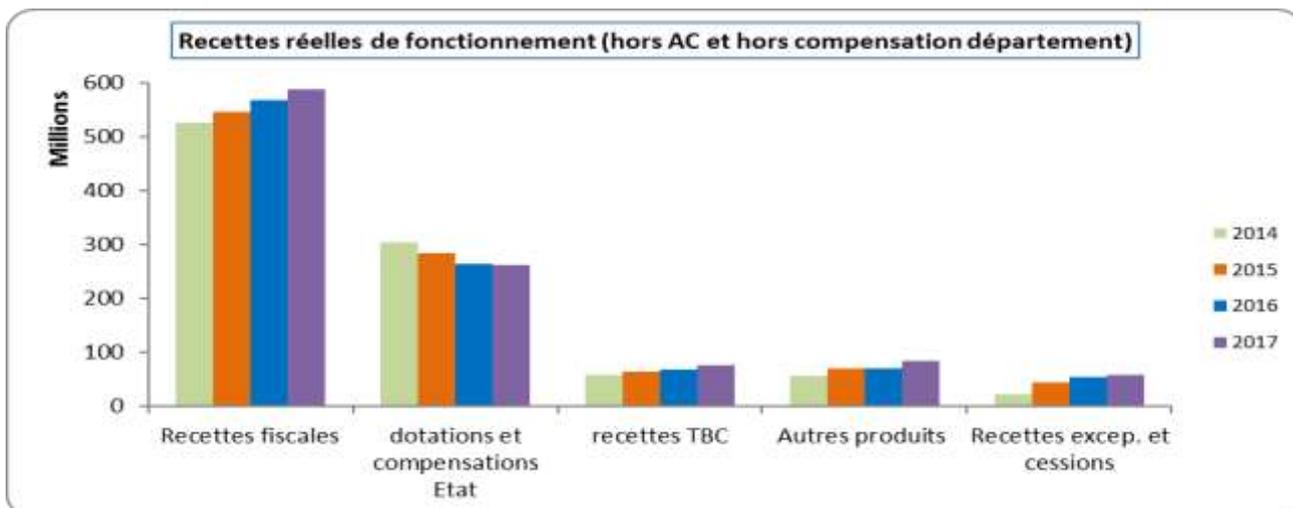
Hors AC en fonctionnement reçues des communes (93 169 428 €), **les recettes réelles s'élèvent à 1 076 603 672,57 € et sont en progression de 4,7 %** (pour 1,6 % en 2016).

Hors AC reçues, produits exceptionnels, cessions et reprises de provisions (58,34 M€ contre 54,42 M€ en 2016 et 45,31 M€ en 2015), **les recettes réelles nettes de fonctionnement ressortent à 1 018 261 938,89 €** (974 002 522 € en 2016). Après une légère hausse de 0,7 % sur l'exercice 2016, elles progressent plus significativement en 2017, avec une **augmentation de 4,5 %**, du fait d'un **ralentissement de la baisse continue des dotations versées par l'Etat** (-1,1 % au cours de l'exercice contre -9,8 % en 2016), mais surtout grâce à une **dynamique du produit fiscal en hausse de +3,9 %** (+1,1 % en 2016) ainsi que du **versement transport et de la compensation du relèvement du seuil avec +3,5 % (+3,9 %)** et des **autres produits d'exploitation de +15,3 %** (+2,3 % en 2016).

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2017



Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2014, hors AC et hors compensation reçue du département en 2017



Les recettes fiscales progressent régulièrement depuis 2014, alors que les dotations de l'Etat continuent de se contracter en 2017, et les autres recettes se maintiennent avec une tendance à la hausse.

3.1.1.1 Les dotations et recettes fiscales (hors attributions de compensation reçues)

3.1.1.1.1 Des recettes toujours dépendantes des dotations de l'Etat qui poursuivent leur baisse

La structure du compte administratif 2017 atteste toujours, suite à la réforme de la taxe professionnelle, d'une **dépendance importante du budget de la Métropole aux dotations de l'Etat** et ce malgré la **baisse continue des concours financiers de l'Etat depuis 2012**⁵.

Hors AC reçues (93 169 428 €), et hors affectation des prélèvements pratiqués en application de l'article 55 de la loi SRU (690 275 €), il ressort que **les dotations reçues en 2017 représentent encore près de 45 % de l'ensemble fiscalité / dotations** (soit **255 440 277 €** sur un total de 571 342 185 € de recettes fiscales et dotations) pour 46,6 % en 2016 et 54 % en 2012.

Libellés	Montants 2017	% Total
Total Part Fiscalité (hors attributions de compensation et recettes loi SRU)	315 901 908,20	55,29%
Total Part Dotations de Compensation	255 440 277,00	44,71%
Ensemble Fiscalité + Dotations (hors fiscalité et dotations affectées, c'est-à-dire hors TEOM et DGD)	571 342 185,20	100,00%

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
DGD : dotation générale de décentralisation

Alors qu'avant la réforme de la taxe professionnelle, **les dotations représentaient 35,7 % du global en 2009** (année qui précède la réforme de la taxe professionnelle), la réforme de 2010 s'est traduite par la conversion d'une part de la ressource fiscale des collectivités en dotations.

⁵ En effet, depuis 2012, notre Etablissement subit la baisse des dotations de l'Etat, ce qui se traduit depuis par une diminution de la dotation de compensation et des allocations compensatrices, mais également par la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. De plus, à compter de 2014, la dotation d'intercommunalité est également ponctionnée de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Bordeaux Métropole, à l'instar des autres collectivités, se retrouve donc dans **une situation de risque accru au regard de la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)⁶**; d'autant qu'elle accentue également la dépendance au produit des impositions économiques et ménage dans un contexte où le recours au levier fiscal s'avère difficile.

Ainsi, l'année 2017 a été une nouvelle fois marquée, d'une part, par une **diminution nette de la DGF de -9 334 759 €** (en retraitant de l'effet dynamique de population, la baisse brute s'établit en flux à -10 062 859 € (après -16,6 M€ en 2016, -17,3 M€ en 2015 et -6,6 M€ en 2014)), d'autre part, par une **baisse des compensations fiscales**, dites « variables d'ajustement »⁷ de -1 865 490 € (-0,4 M€ en 2016, -1,6 M€ en 2015 et -1,6 M€ en 2014).

S'agissant de la baisse de la seule DGF, elle se décompose en :

- Une diminution nette de la **dotation d'intercommunalité de -5 814 667 € en flux** (-13,37 M€ en 2016, -13,76 M€ en 2015 et -4,79 M€ en 2014), suite à l'effet conjugué d'une augmentation de +1 067 798 € liée à un accroissement de la population de 12 135 habitants (soit 12 135 x 87,9932 €⁸), de régularisations sur les contributions au redressement des finances publiques de 2014 à 2016 à hauteur de respectivement +30 606 €, +73 925 € et +68 814 €, et d'une ponction de -7 055 810 € au titre de la contribution 2017 au redressement des finances publiques (CRFP) (-14,3 M€ en 2016, -14,7 M€ en 2015 et -6 M€ en 2014).
- Une minoration de la **dotation de compensation de -3 520 092 € en flux** (contre -2,5 M€ en 2016, -2,88 M€ en 2015, -0,96 M€ en 2014, -2,49 M€ en 2013 et -1,99 M€ en 2012).

Libellés	CA 2017	Variation en volume CA 2017/ CA 2016	Variation en % CA 2017/ CA 2016	CA 2016	Variation en volume CA 2016/ CA 2015	Variation en % CA 2016/ CA 2015
Dotation d'intercommunalité	26 800 578,00 €	-5 814 667,00 €	-17,83%	32 615 245,00 €	-13 364 973,00 €	-29,07%
Dotation de compensation	125 603 079,00 €	-3 520 092,00 €	-2,73%	129 123 171,00 €	-2 499 707,00 €	-1,90%
DGF (Permanents syndicaux)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
DGF Globale	152 403 657,00 €	-9 334 759,00 €	-5,77%	161 738 416,00 €	-15 864 680,00 €	-8,93%
DGD (Transports scolaires)*	7 546 577,88 €	7 546 577,88 €		0,00 €	-3 773 288,00 €	-100,00%
DGD (Urbanisme)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
DGD globale	7 546 577,88 €	7 546 577,88 €		0,00 €	-3 773 288,00 €	-100,00%
Total DGF + DGD	159 950 234,88 €	-1 788 181,12 €	-1,11%	161 738 416,00 €	-19 637 968,00 €	-10,83%

*DGD Transport : à noter que la comptabilisation de la recette au titre de l'exercice 2016 de 3 773 288 € a été différé sur l'exercice 2017

A ces évolutions, s'ajoutent **les baisses constatées sur les « variables d'ajustement » notamment celle de la compensation unique spécifique à la taxe professionnelle (DUSTP) de -1 679 354 € en flux 2017** (soit une perte cumulée de -24,53 M€ de DUSTP sur ces 6 dernières années), dotation qui disparaît à compter de 2018. Les **autres compensations**

⁶ Baisse amenée à se poursuivre au moins jusqu'en 2018 (en raison de l'étalement sur 2 ans du dernier prélèvement) en l'état actuel.

⁷ L'Etat verse aux collectivités territoriales des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes fiscales consécutives à certaines mesures d'exonérations, de réduction des bases ou de plafonnement des taux décidées par le législateur. Ces compensations font partie de « l'enveloppe normée » qui correspond au volume des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités. L'enveloppe normée comprend toutes les dotations de fonctionnement et d'investissement, la dotation de compensation de la taxe professionnelle et la compensation des exonérations fiscales. Afin d'assurer la baisse de l'enveloppe normée, ce sont les compensations d'exonération qui jouent le rôle de variables d'ajustement et qui sont minorées depuis 2009. Pour Bordeaux Métropole, les compensations jouant le rôle de variables d'ajustements sont : la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP), la dotation de compensation de la réduction pour création d'établissements (RCE) et l'exonération en zones d'aménagement du territoire.

⁸ Montant de la dotation d'intercommunalité par habitant.

fiscales (réductions création d'établissements, exonérations en zone d'aménagement du territoire, compensation d'exonération de CVAE) s'élèvent à 100 667 € et diminuent de - **186 136 € par rapport à 2016.**

Dans le même temps, **pour la 6^{ème} année consécutive**, notre Etablissement a contribué au **fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)** qui vise à élargir, par le biais d'un prélèvement sur les recettes fiscales du secteur communal (communes et intercommunalités), les moyens consacrés à la réduction des inégalités entre les territoires via un dispositif national de péréquation horizontale.

Bordeaux Métropole a ainsi contribué à hauteur de -7 540 356 € en flux 2017 (-5,93 M€ en 2015 -4,13 M€ en 2015, -3,22 M€ en 2014, -1,83 M€ en 2013 et -0,67 M€ en 2012). Ce niveau de contribution va toutefois augmenter à compter 2018.

En effet, à compter de 2018, l'enveloppe nationale du FPIC étant figée à 1 Md€, le montant global de la contribution de notre ensemble intercommunal (Métropole et 28 communes) devrait rester relativement stable. En revanche, sa répartition entre Bordeaux Métropole et les 28 communes évolue en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Ce dernier progressant avec la hausse des attributions de compensation reçues du fait de la métropolisation (CIF 2017 = 0,454355 ; CIF 2018 simulé = 0,536353), la part métropolitaine (contribution globale au FPIC x CIF) va ainsi s'accroître mécaniquement à partir de 2018 au bénéfice des communes qui verront diminuer symétriquement leur prélèvement.

Au final, en cumul⁹ au regard de leur montant 2012, **Bordeaux Métropole a ainsi subi** une perte de dotations pour -151 296 514 € (DGF : -134 016 978 € ; allocations compensatrices : -17 279 536 €) et a contribué au FPIC à hauteur de -57 798 345 €, **soit un montant cumulé de ressources manquantes sur la période 2012/2017 de -209 094 859 €.**

3.1.1.1.2 Les réalisations 2017 du budget principal : +11,61 M€ par rapport à la prévision budgétaire

Pour rappel, le budget primitif 2017 a été élaboré sur la base d'une hypothèse de maintien des taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 35,06 %, de taxe d'habitation (TH) à 8,22 % et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) à 3,23 %.

Le tableau suivant retrace les écarts entre les montants constatés au compte administratif 2017 et ceux inscrits au budget primitif 2017 :

⁹ C'est à partir de 2012 qu'a commencé la baisse des concours financiers de l'Etat qui s'est traduit par une baisse de la dotation de compensation et des variables d'ajustement. Bordeaux Métropole contribue également au FPIC depuis 2012. La CRFP a été mise en place en 2014.

Libellés	BP 2017	CA 2017	Ecart en €	% d'écart entre CA et BP 2017
Taxes foncières et d'habitation	221 457 612,00 €	224 090 118,00 €	2 632 506,00 €	1,19%
Rôles supplémentaires	0,00 €	3 413 433,00 €	3 413 433,00 €	
CVAE	64 307 342,00 €	67 212 487,00 €	2 905 145,00 €	4,52%
TASCOM	12 681 384,00 €	12 171 307,00 €	-510 077,00 €	-4,02%
IFER	3 474 948,00 €	3 804 359,00 €	329 411,00 €	9,48%
Autres impôts locaux et assimilés	185 000,00 €	185 798,54 €	798,54 €	0,43%
Taxe de séjour métropolitaine	4 500 000,00 €	5 024 405,66 €	524 405,66 €	11,65%
Loi SRU versée par les communes	0,00 €	690 274,85 €	690 274,85 €	
FNGIR	63 647 578,00 €	63 647 578,00 €	0,00 €	0,00%
DCRTP	33 466 429,00 €	33 466 429,00 €	0,00 €	0,00%
Dotation unique spécifique TP	1 462 911,00 €	758 831,00 €	-704 080,00 €	-48,13%
Dotation d'intercommunalité	25 445 284,00 €	26 800 578,00 €	1 355 294,00 €	5,33%
Dotation de compensation	126 024 215,00 €	125 603 079,00 €	-421 136,00 €	-0,33%
Etat - compensation CET	110 000,00 €	100 667,00 €	-9 333,00 €	-8,48%
Etat - compensation exo TF	0,00 €	64,00 €	64,00 €	
Etat - compensation TH	3 662 857,00 €	5 063 051,00 €	1 400 194,00 €	38,23%
Totaux	560 425 560,00 €	572 032 460,05 €	11 606 900,05 €	2,07%

Rappel : L'article comptable intitulé "Taxes foncières et d'habitation" regroupent par ordre d'importance les produits de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâti (TA-TFNB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Depuis 2012, le taux de CFE est unique sur le territoire de Bordeaux Métropole (taux communaux unifiés sur 12 ans - décision qui avait été prise le 13 juillet 2000). Il est de 35,06% depuis 2015.

Ces écarts entre montants prévus et montants réalisés en 2017 s'expliquent essentiellement de la manière suivante :

- Pour les produits de **taxes foncières et d'habitation** (CFE, TH, TA, TFPNB et TFPNB) : par des rôles supplémentaires perçus en 2017 d'un montant total de **+3 413 433 €** et un effet base de **+2 632 506 €** (1 249 899 € + 1 321 055 € + 61 552 €).

Libellés	BP 2017	Montants CA 2017	Effet base en €
CFE	117 760 024,00 €	119 009 923,00 €	1 249 899,00 €
TH	102 958 887,00 €	104 279 942,00 €	1 321 055,00 €
TFPNB		101 097,00 €	
TA - TFNB	738 701,00 €	699 156,00 €	61 552,00 €
Rôles supplémentaires CFE 2013		50 653,00 €	
Rôles supplémentaires CFE 2014		455 520,00 €	
Rôles supplémentaires CFE 2015		938 377,00 €	
Rôles supplémentaires CFE 2016		1 530 949,00 €	
Rôles supplémentaires TH 2015		29 062,00 €	
Rôles supplémentaires TH 2016		404 572,00 €	
Rôles supplémentaires TFNB 2016		426,00 €	
Rôles supplémentaires TAFNB 2016		3 874,00 €	
Totaux	221 457 612,00 €	227 503 551,00 €	6 045 939,00 €

- Pour la **CVAE** :
Le montant inscrit au budget primitif 2017 est celui estimé par la direction générale des finances publiques en fin d'année 2016 sur la base du produit collecté par l'Etat en 2016 (acomptes de juin et septembre ainsi que le solde versé la même année par l'entreprise). Ce montant a évolué en faveur de la Métropole à hauteur de **+2 905 145 €** du fait des changements de situation au 1^{er} janvier 2017 et des régularisations intervenues au cours du dernier trimestre 2016.
- Pour les **autres impôts locaux et assimilés** :
Les prévisions de recettes ont été prudentes, ce qui se traduit par des produits réalisés en 2017 :
- inférieurs de **-510 077 €** pour la **TASCOM** (le produit de TASCOM prévisionnel annoncé dans l'état 1259 FPU 2017 (reçu en mars 2017) était évalué à 12 605 696 €,

pour un produit inscrit au budget primitif 2017 évalué à 12 681 384 € et un montant définitif 2017 de 12 171 307 €) ;

- supérieurs de **+329 411 €** pour les **IFER** ;
- supérieurs de **+799 €** pour le **prélèvement sur les jeux et paris hippiques**.

- Pour **la taxe de séjour métropolitaine** :

Pour rappel, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a transféré à la Métropole la compétence « promotion du tourisme ». Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, Bordeaux Métropole a institué, par délibération du 26 juin 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, la taxe de séjour métropolitaine.

Les recettes réalisées en 2017 au titre de cette taxe liée au tourisme sont supérieures de **+524 405,66 €** par rapport au montant inscrit au budget primitif (4 500 000 € prévus contre 5 024 405,66 € réalisés) qui avait été évalué de manière prudente. Elles intègrent 661 773,76 € de reversements par les opérateurs Internet (contre 172 744,55 € pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2016).

- Pour les **produits issus de la loi SRU** :

Au vu de l'absence de prévisibilité des montants de ces recettes, ces montants ont été inscrits en décision modificative pour **+690 275 €**.

- Pour les **dotations et compensations** :

Les recettes réalisées sont supérieures de **+1 621 003 €**, dont :

- **-704 080 €** de dotation unique spécifique taxe professionnelle (DUSTP) ;
- **+934 158 €** de dotation globale fonctionnement (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) ;
- **+1 390 925 €** de dotations de compensations fiscales.

3.1.1.1.3 Les réalisations 2017 du budget annexe déchets ménagers : +1,79 M€ par rapport à la prévision budgétaire

La prévision inscrite au budget primitif 2017 pour un montant de 91 655 850 € a été élaborée sur la base d'une reconduction des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui ont été fixés en 2016¹⁰ à :

- ✓ 7,18 % pour la fréquence 2,
- ✓ 8,69 % pour la fréquence 3,
- ✓ 9,31 % en fréquence 6.

Au final, les recettes 2017 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères se sont élevées à 93 446 032 €, soit **+ 1 790 182 €** par rapport à la prévision initiale, dont +139 357 € de rôles supplémentaires.

¹⁰ En effet, depuis 2005, notre Etablissement vote les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et non plus un produit. Ces taux s'appliquent à des secteurs d'assiette qui ont été définis selon le niveau de service rendu et le coût de ce service. Si de 2005 à 2015, les taux des 3 fréquences de collecte n'avaient pas évolué, pour autant en 11 ans le coût du service a lui progressé. De ce fait, les taux n'étaient plus représentatifs des coûts complets de collecte et de traitement des déchets qui comprennent une part fixe pour 70 % (dépenses générées par le fonctionnement des centres de recyclage, de traitement des déchets, et toute la logistique induite par le transport des déchets après collecte) et une part variable de 30 % qui correspond aux dépenses induites par la collecte en porte à porte. Par ailleurs, Bordeaux Métropole s'est engagée dans un plan de réduction des déchets dont le coût est évalué à 33 M€ sur la période 2016-2020. Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil de Métropole a donc décidé (délibération du 25 mars 2016) de modifier les différents taux de TEOM

3.1.1.1.4 Les réalisations 2017 du budget annexe transports : +5,73 M€ par rapport à la prévision budgétaire

Après la baisse de 3 % des produits de versement transport (VT) enregistrée en 2014, la prévision inscrite au budget primitif 2017 a été prudente avec 173 380 744 €, dont 1 720 446,27 € de compensation du relèvement du seuil des personnes assujetties au VT¹¹. Au final, les recettes 2017 de VT et de la compensation du relèvement du seuil d'assujettissement au VT se sont élevées à 179 108 900,49 €, soit **+5 728 156,49 €** par rapport à la prévision, dont également **1 720 446,27 € au titre de la dotation de compensation à recevoir de l'Etat** au titre du relèvement du seuil d'assujettissement au VT de 9 à 11 salariés.

3.1.1.1.5 La comparaison des réalisations 2017 par rapport aux exercices passés

Par comparaison aux réalisations des exercices passés, de manière générale, on relève sur 2017 que :

- **Les produits issus de la fiscalité**, hors taxes affectées, se sont élevés au total à **310 691 704 €** (contre 299 179 334 € en 2016), **dont 3 413 433 € au titre des rôles supplémentaires perçus en 2017** (contre 3,44 M€ en 2016 et 4,05 M€ en 2015)¹².

Ils représentent **27,9 % des recettes réelles consolidées de fonctionnement** (contre 26,5 % 2016 et 30 % en 2015), **hors produits de cession et provisions** (1 114,53 M€ en 2017 contre 1 127,63 M€ en 2016 et 993,18 M€ en 2015) alors que le seul produit de la Taxe Professionnelle représentait 40,1 % de ces mêmes recettes en 2009.

- **Les contributions directes** (hors rôles supplémentaires, hors TEOM et taxe de séjour) **et les compensations fiscales s'élèvent à 410 314 891 €** (399 191 962 € en 2016), représentant **38,8 % des recettes réelles consolidées de fonctionnement**, hors produits de cession et reprise de provisions (contre 35,4 % en 2016 et 40 % en 2015).

En **2017**, Bordeaux Métropole a ainsi perçu au titre des **contributions directes et des compensations un montant total de 413 728 324 €**¹³ (402 627 055 € en 2016 et 400 502 523 € en 2015) :

¹¹ Le seuil d'assujettissement est passé de 9 à 11 salariés depuis le 1^{er} janvier 2016. La compensation versée par l'Etat relève des produits de gestion du budget annexe des transports.

¹² Bordeaux Métropole a perçu jusqu'en 2014 des rôles de TP. Ainsi, en 2014, près de 1,8 M€ ont été perçus à ce titre, ramenant ainsi le montant des rôles supplémentaires perçus en 2014 au titre des impositions CFE, TFPNB et TAFPNB à 2,39 M€.

Depuis 2016, la baisse « relative » par rapport à 2015 du volume des impositions supplémentaires reversées par la direction régionale des finances publiques à Bordeaux Métropole peut s'expliquer par les travaux de fiabilisation des bases engagés par l'Etat.

¹³Contributions directes + rôles supplémentaires = 410 314 891 + 3 413 433 €

Libellés	CA Montant 2016	CA Montant 2017	évolution en volume	évolution en %
Contributions directes (CFE, CVAE, TH, TFPNB, IFER, TASCOT) hors rôles supplémentaires	295 744 241 €	307 278 271 €	11 534 030 €	3,90%
Dotation unique spécifique de Taxe Professionnelle de TP	2 438 185 €	758 831 €	-1 679 354 €	-68,88%
Dotation pour Réduction Création d'Établissements	76 785 €	25 830 €	-50 955 €	-66,36%
Dotation de Compensation des exonérations accordées en Zone d'aménagement du territoire	182 764 €	56 574 €	-126 190 €	-69,05%
Dotation de Compensation des exonérations de CVAE	27 254 €	18 263 €	-8 991 €	-32,99%
Dotation de Compensation des exonérations de TH et TFPNB	3 608 726 €	5 063 115 €	1 454 389 €	40,30%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	33 466 429 €	33 466 429 €	0 €	0,00%
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	63 647 578 €	63 647 578 €	0 €	0,00%
Total hors rôles supplémentaires	399 191 962 €	410 314 891 €	11 122 929 €	2,79%
<i>Total rôles supplémentaires</i>	<i>3 435 093 €</i>	<i>3 413 433 €</i>	<i>-21 660 €</i>	<i>-0,63%</i>
Total	402 627 055 €	413 728 324 €	11 101 269 €	2,76%

Ainsi, entre 2016 et 2017, le produit des impositions directes et des compensations a progressé de +2,8 %. Cette augmentation nette s'explique par :

- des produits des contributions directes en progression de +11 512 370 € (détails en suivant), soit +3,9 % répartis comme suit :

Libellé	2016	2017	évolution en € 2017/2016	% évolution 2017/2016
Cotisation foncière des entreprises	119 396 765 €	121 985 422 €	2 588 657 €	2,21%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	59 927 475 €	67 212 487 €	7 285 012 €	12,06%
Taxe sur la surface commerciale	12 823 688 €	12 171 307 €	-652 381 €	-5,52%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	3 555 974 €	3 804 359 €	248 385 €	7,29%
Total impôts économiques	195 703 902 €	205 173 575 €	9 469 673 €	4,91%
Taxe d'habitation	102 677 692 €	104 713 576 €	2 035 884 €	1,99%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	100 841 €	101 523 €	682 €	0,66%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	696 899 €	703 030 €	6 131 €	0,82%
Total impôts ménages	103 475 432 €	105 518 129 €	2 042 697 €	1,98%
Total des impôts	299 179 334 €	310 691 704 €	11 512 370 €	3,89%

- ✓ **l'effet revalorisation des bases de 0,4 %** a généré un produit supplémentaire de **+877 747 €** (dont +465 411 € au titre de la CFE, +409 152 € au titre de la TH, +403 € sur la TFPNB et +2 781 € sur la TAFPNB) ;
 - ✓ **un effet variation positive physique des bases** qui a entraîné un produit supplémentaire de **+3 775 267 €** (dont +2 191 687 € de CFE, +1 582 724 € de TH, -147 € de TFPNB et +1 003 € de TAFPNB) ;
 - ✓ un produit de **CVAE** en progression de **+7 285 012 €** ;
 - ✓ un produit de **TASCOT** en diminution de **-652 381 €** ;
 - ✓ un produit d'**IFER** en progression de **+248 385 €** ;
 - ✓ une baisse des rôles supplémentaires perçus de **-21 660 €** ;
- une **baisse globale des allocations compensatrices d'exonérations fiscales de -411 101 €** qui jouent le rôle de « variables d'ajustement » des dotations. En 2017, la compensation des exonérations des exonérations de taxe d'habitation et de foncier augmente de +1 454 389 € du fait de la « demi-part veuve » (qui correspond à celle d'un parent isolé, ou plus généralement d'un ménage fiscal monoparental). Elles sont

intégrées dans l'enveloppe normée et donc financées par les autres variables d'ajustement que sont les autres allocations compensatrices dont le montant diminue de -1 865 490 € (soit -68,5 %).

- **Le produit 2017 du prélèvement sur les paris hippiques a atteint 185 799 €** (contre 194 965 € en 2016 et 186 898 € en 2015).

- **Les recettes de la taxe de séjour métropolitaine¹⁴ qui s'applique sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016 s'élèvent pour 2017 à 5 024 406 €** (contre 4 761 754 € en 2016). Pour rappel, ces recettes intègrent 661 774 € de versements par les opérateurs Internet (contre 172 745 € pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2016).

- **La pénalité pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) a atteint 690 275 € en 2017.**

Avec le nouveau seuil de 25 % de logements sociaux suite à l'adoption de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, comme en 2016, 14 communes restent déficitaires : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon.

Cependant, certaines dépenses éligibles sont déductibles (1^{ère} année de déduction + 2 années de reports¹⁵) : subventions foncières, travaux de viabilisation, moins-values de terrains, créations d'aires d'accueil des gens du voyage, bail à construction, à réhabilitation ou emphytéotique, traitement des sols pollués. Aussi, pour 9 communes, aucun prélèvement n'est effectué.

Toutefois, **5 communes** (Bruges, Gradignan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin-de-Médoc et Villenave-d'Ornon) **ont dû s'acquitter d'une pénalité**, perçue par Bordeaux Métropole, pour un montant total de 690 275 € (272 858 € en 2016 pour 3 communes, 196 950 € en 2015 pour 3 communes).

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

En 2017, **le produit encaissé** au budget annexe des déchets **s'est élevé à 93 446 032 €** (contre 91 458 744 € en 2016), soit **une progression de +2,2 %** (contre +9,3 % en 2016 année d'augmentation des taux et +2,7 % en 2015 à taux constants). Cette progression de **+1 987 288 €** découle de l'effet cumulé de :

- ✓ la **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 0,4 %** à hauteur de **+365 835 €** ;
- ✓ la **variation physique des bases** servant d'assiette à cette taxe pour **+1 482 096 €** ;
- ✓ **rôles supplémentaires à hauteur de +139 357 €.**

Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
Produits de TEOM	79 187 355,60 €	81 499 147,00 €	83 687 300,00 €	91 458 744,00 €	93 446 032,00 €
Progression / N-1	3,73%	2,92%	2,68%	9,29%	2,17%

Cette taxe représente **86,2 %** (contre 86,4% en 2016 et 84,2 % en 2015) **des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des déchets ménagers et assimilés**, qui s'élèvent au total à 108 362 860 €.

¹⁴ Pour rappel, le produit consolidé des taxes de séjour instituées sur les communes de Bordeaux, Bruges, Cenon, Gradignan, Lormont, Mérignac et Pessac ont généré en 2014 des produits d'un montant total de 2 725 042 €.

¹⁵ selon les dispositions mentionnées aux articles L.302-7 et R.302-16-1 du Code de la construction et de l'habitation

- Le versement transport (VT)

Par délibération du 22 octobre 2010, le Conseil avait décidé, en application de la faculté accordée aux autorités organisatrices des transports (AOT) par l'article 55 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », de majorer le taux du versement transport de 0,20 % pour le porter à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2011. C'est donc ce taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la Métropole.

Sur la base de ce taux, le produit du VT s'élève en 2017 à 177 388 454 € et la compensation versée par l'Etat pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1 720 446 €. La progression de +3,5 % par rapport à 2016 confirme une dynamique retrouvée de la masse salariale sur le territoire.

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017
Produit	162 357 297,66 €	157 489 616,91 €	166 648 158,25 €	171 415 760,11 €	177 388 454,22 €
Taux de VT	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
% d'évolution du produit VT	4,92%	-3,00%	5,82%	2,86%	3,48%
Compensation relèvements seuil de 9 à 11 salariés				1 720 446,27 €	1 720 446,27 €
% d'évolution de la compensation					0,00%
% total d'évolution	4,92%	-3,00%	5,82%	3,89%	3,45%

Il convient cependant de noter que dans le produit total de 179 108 900 € (177 388 454 € + 1 720 446 €) enregistré en 2017, figure un surplus de 87 949 € de 2016, ramenant ainsi le produit effectif de 2016 à 172 419 516 €. En effet, le produit à recevoir estimé et enregistré sur l'exercice 2016 était de 39 052 701 €, alors qu'au final 39 140 651 € ont été réellement encaissés en 2017 au titre de l'exercice 2016.

Il importe également de relever que sur 2018, un surplus de produit 2017 par rapport au produit à recevoir enregistré sur 2017 et contrepassé sur 2018 a été encaissé pour un montant de 164 428 € portant le produit définitif véritablement imputable à l'exercice 2017 à 177 464 932 €.

L'évolution du produit du VT (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil d'assujettissement) ainsi retraité depuis 2013 est la suivante :

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit enregistré au CA	162 357 297,66 €	157 489 616,91 €	166 648 158,25 €	171 415 760,11 €	177 388 454,22 €	
Compensation relèvement de seuil de 9 à 11 salariés				1 720 446,27 €	1 720 446,27 €	
dont produits à recevoir	23 792 086,00 €	24 131 022,00 €	9 627 306,00 €	39 052 701,28 €	10 716 804,59 €	
dont surplus encaissé en N+1	3 161 522,47 €	1 286 871,71 €	2 285 385,36 €	804 639,83 €	87 949,48 €	164 427,58 €
Produit réel N	160 482 646,90 €	158 488 130,56 €	165 167 412,72 €	172 419 516,03 €	179 185 378,59 €	
Evolution du produit réel (%)	3,27%	-1,24%	4,21%	4,39%	3,92%	

Le produit du VT (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au VT) ainsi corrigé (179,19 M€) progresse de +3,9 % en 2017 par rapport à 2016.

Le produit du VT représente, en 2016, **69 % des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des transports** hors subvention versée par le BP (**256 807 339 €**), ratio légèrement inférieur à celui de 2016 qui s'établissait à 70 % (hors activité transports scolaires reprise depuis 2014 au budget principal).

Au niveau du compte agrégé de l'ensemble des budgets, hors produits de cession, reprises de provisions et résultats antérieurs reportés (1 114,5 M€), **le produit du VT représente**, en outre, **16,1 % des recettes réelles de fonctionnement** (contre 15,4 % en 2016).

3.1.1.2 Les autres recettes de fonctionnement (219,59 M€)

L'ensemble des **autres recettes réelles perçues**, hors dotations et recettes fiscales, **représente 219 590 404,15 €**, en **augmentation de 13,1 %**, le montant de ces diverses recettes s'établissait à 194 233 808,83 € en 2016 (en progression de 6,8 %).

Cette augmentation s'explique en grande partie par **des produits des cessions d'actifs et produits d'exploitation** nettement supérieurs à 2016, qui permettent de compenser la baisse des autres produits exceptionnels hors cessions.

✓ Les **produits exceptionnels (hors cessions)** s'élèvent à **3 097 554,84 €**, en forte baisse par rapport à 2016 (40,44 M€) qui comprenait une recette de 28,8 M€ émise à l'encontre de l'Etat au titre des minorations effectuées sur les dotations de compensation¹⁶ et pour laquelle une provision pour risque de même montant avait été constituée. Parmi ces produits exceptionnels 2017 figurent :

- Une recette de **0,97 M€** émise à l'encontre des sociétés Colas Sud-Ouest, Egis bâtiments Sud-Ouest, Novello & Cie, COSIL et Ville & Architecture, suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux condamnant ces entreprises *in solidum* sur le fondement de la responsabilité décennale, au titre des réparations du préjudice subi du fait des désordres affectant la Place de la Victoire.
- Le versement d'une **indemnisation de 0,49 M€**, correspondant à la **moitié de la soulte forfaitaire allouée par l'Etat**, dans le cadre du reclassement dans la voirie métropolitaine d'une section courante de l'autoroute A631 pour 1 843 mètres et 650 mètres de bretelles, à hauteur des communes de Bordeaux et Bègles. Le solde de la soulte, soit les 0,49 M€ restants, sera réglé par l'Etat un an après la notification de l'acte prononçant le reclassement, à savoir fin 2018.
- **0,12 M€** encaissés en 2017 au titre du mécénat ouvert pour la restauration du Pont de Pierre.

✓ Les recettes de **cessions d'actifs** qui représentent une recette globale de **54 323 785,16 €**, en **forte progression par rapport à 2016** (13,42 M€) qui atteste du dynamisme des projets d'aménagement immobiliers sur le périmètre de la Métropole, comprennent :

- La vente pour **30,61 M€ HT** à la SAS d'Aménagement Bastide-Niel de parcelles dans le cadre du projet urbain de la ZAC, avec un paiement prévu en 2 pactes.
- La cession de deux terrains d'un montant total de **3,5 M€** à la **SA d'HLM Domofrance**, dans le **secteur dit de « Peybouquey » à Talence**.
- La vente d'une emprise foncière d'un montant de **2,32 M€** à la société Crédit Agricole Immobilier Résidentiel (société KARMA) en vue de la construction de 102 logements dans le cadre du projet « 50 000 logements autour des axes de transports publics », sur la commune de Mérignac.
- Diverses ventes de terrains à Aquitanis pour un montant total de **3,6 M€**, en particulier pour l'aménagement de la ZAC Carès à Eysines.

¹⁶ Le prélèvement dit « TASCOS » a depuis été légalisé par l'article 133 de loi de finances rectificative pour 2016.

- La vente d'un terrain Ilot de la Grenouillère sur la ville de Bordeaux pour **1 M€** à la Maison Protestante de Retraite afin d'y construire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
 - Des ventes de véhicules et divers équipements effectuées par le Commissariat aux Ventes DNID (Domaines) pour un total de **0,39 M€**.
- ✓ Après neutralisation de ces produits exceptionnels, les **recettes courantes de fonctionnement** s'élèvent à **161 248 670,47 € en 2017**, contre 139 812 523,86 € en 2016 et 136 631 696,43 € en 2015, **en hausse de 15,3 % sur l'exercice 2017**.

Parmi ces recettes, figurent au **budget annexe des transports** celles du **réseau TBM** qui s'élèvent en première consolidation (intégrant l'évaluation des produits à rattacher à l'exercice comptable et avant les régularisations à opérer sur 2018 dans le cadre des opérations de clôture des comptes 2017 du réseau) à **76 436 515,33 €**, en augmentation par rapport au montant estimatif consolidé au compte administratif 2016 (68 577 223 €). Ce sont **7,86 M€ de recettes supplémentaires sur l'année**, soit une augmentation de 12 %, à confirmer lors de l'arrêté des comptes.

Le montant définitif des recettes du réseau TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2017 de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration. Pour mémoire, ce montant définitif s'élevait à 69,38 M€ en 2016 (pour 68,58 M€ estimés après rattachement au compte administratif). Le bilan 2017 et le taux de couverture qui ressortira de cet arrêté définitif des comptes seront présentés au conseil métropolitain du mois de juillet.

En ce qui concerne le **budget principal**, il convient de signaler :

- ✓ Dans le cadre de la compétence en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain », le **Stade Matmut-Atlantique** de la ville de Bordeaux a été identifié comme équipement multifonctionnel à dimension métropolitaine. Sa gestion a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Bordeaux Métropole qui perçoit désormais les recettes de loyer qui se sont élevées à **9,30 M€** sur 2017, dont 4,71 M€ versés par le Football Club des Girondins de Bordeaux et 4,56 M€ versés par le Stade Bordeaux Atlantique (SBA).
- ✓ **4,36 M€ de dividendes versés par la SEM Régaz**, ce montant étant en **diminution de -11,02 %** par rapport à 2016 (4,9 M€).
- ✓ **1,31 M€ de redevances versées par ERDF** au titre des concessions pour la distribution d'énergie électrique, en légère baisse (-1,8 %), et **1,90 M€ de redevance versée par la SEM Régaz** (2,58 M€ en 2016).
- ✓ **0,32 M€ sur 2017** de redevance versée par la **Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB)**.

Concernant le **budget annexe des déchets ménagers**, outre la TEOM, la **redevance spéciale**, versée par les professionnels (**3,87 M€** contre 3,67 M€ en 2016) est en progression **constante** depuis 2013, et notamment de +5,3 % au cours de l'exercice 2017 en raison de l'augmentation des tarifs pratiqués au litre (+2 %).

Les recettes d'exploitation progressent de 11,7 %, du fait notamment de la vente de produits recyclables (+5,4 %), conséquence d'une augmentation conjuguée des prix de rachat et des tonnages pour le bois, la ferraille et le verre. Il en est de même des recettes versées par les délégataires (+4,7 %) qui s'explique en partie par la hausse du remboursement de la taxe foncière versée par l'usine d'incinération Rive Droite Environnement.

A contrario, la part des subventions versées par les éco-organismes accuse une baisse de 1,2 % que l'on retrouve, tant au niveau des soutiens de Citéo (-1 %) du fait du non rattachement d'un trimestre, que de ceux versés par OCADE 3E au titre des équipements Electriques et Electroniques (-27,5 % lié à une baisse des tonnages) et Eco Mobilier (-10,5 % dû à une baisse du forfait de valorisation).

S'agissant du **budget annexe de l'assainissement**, hors produits exceptionnels et hors reprise de provisions, les **recettes diminuent de 2 % au cours de l'année 2017**, et se sont élevées à **32 753 965 €** (33 597 868 € en 2016). La **contribution eaux pluviales** versée par le budget principal **se réduit aussi**, passant de 5 119 019 € en 2016 (intégrant une régularisation de dotations aux amortissements) à **3 299 282 €** en 2017 (non prise en compte dans les recettes consolidées tous budgets).

La **redevance assainissement** se contracte de **-4,1 % à 24 523 789 € (25 579 580 € en 2016)**. Les volumes assujettis à la redevance assainissement s'établissent à 41,3 millions de m³ avec un tarif inchangé de 0,6210 € / m³.

La **PFAC (3,95 M€)** évolue fortement à la hausse, **151,5 %**, par rapport à l'année précédente (1,57 M€). Depuis 2016, pour chaque branchement contrôlé conforme, à défaut du permis, les usagers sont informés du coût de la PFAC estimée sur la base de la surface indiquée dans la matrice cadastrale. Le courrier de pré-information invite les usagers à produire tout élément permettant de calculer la surface plancher de leur logement. Cette nouvelle démarche, qui s'est appliquée non seulement aux constats d'écoulement d'eaux usées de 2016 mais également aux dossiers des années antérieures, continue à porter ses fruits.

La **revente d'électricité à EDF** produite par l'installation de cogénération installée sur la station d'épuration de Louis Fargue, bénéficie d'une production d'électricité plus élevée, passant à **663,41 K€** en 2017 contre 610,95 K€ l'année précédente, soit **8,6 %** d'augmentation.

RECETTES BA ASSAINISSEMENT					
Recettes BA Assainissement (hors produits exceptionnels)	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017	en % 2016/2017
Redevance assainissement collectif	25 532 320,61	25 579 580,86	24 523 789,34	-1 055 791,52	-4,13%
Contribution eaux pluviales	3 400 000,00	5 119 019,51	3 299 282,62	-1 819 736,89	-35,55%
Participation raccordement à l'Egout	422 350,97	309 209,12	14 156,48	-295 052,64	-95,42%
Travaux branchement aux particuliers	22 359,75	127 491,51	163 327,71	35 836,20	28,11%
Exploitation eaux usées (PFAC)	497 424,78	1 571 593,99	3 952 439,72	2 380 845,73	151,49%
Autres produits divers	255 775,67	94 703,14	137 554,37	42 851,23	45,25%
Revente d'électricité contrat d'affermage LDE - Cogénération	467 636,67	610 958,43	663 414,94	52 456,51	8,59%
TOTAL	30 597 868,45	33 412 556,56	32 753 965,18	-658 591,38	-1,97%

Les recettes issues du **budget annexe crématorium** s'élève à **1 229 613 €** sur 2017, soit une progression de **34,8 %** par rapport à l'année précédente. La mise en service de l'ensemble du bâtiment restructuré a permis la reprise des opérations de crémation (2 590 en 2017).

Concernant le **budget annexe Réseaux de Chaleur**, les **recettes évoluent à la hausse de 28,3 % à 2,14 M€ sur 2017** contre 1,67 M€ l'année passée. Les **redevances** versées en 2017 **par les délégataires** représentent une première année complète pour Energie des Quartiers (réseau Saint-Jean Belcier), et pour Plaine de Garonne Energies. De même, la facturation aux abonnés du réseau de Saint-Médard-en-Jalles, a également été produite pour la première fois durant une année complète.

A noter par ailleurs, sur le **budget annexe ZAC des Quais de Floirac**, la vente de **terrains aménagés** pour un montant total de **3,28 M€**.

3.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement (818,88 M€)

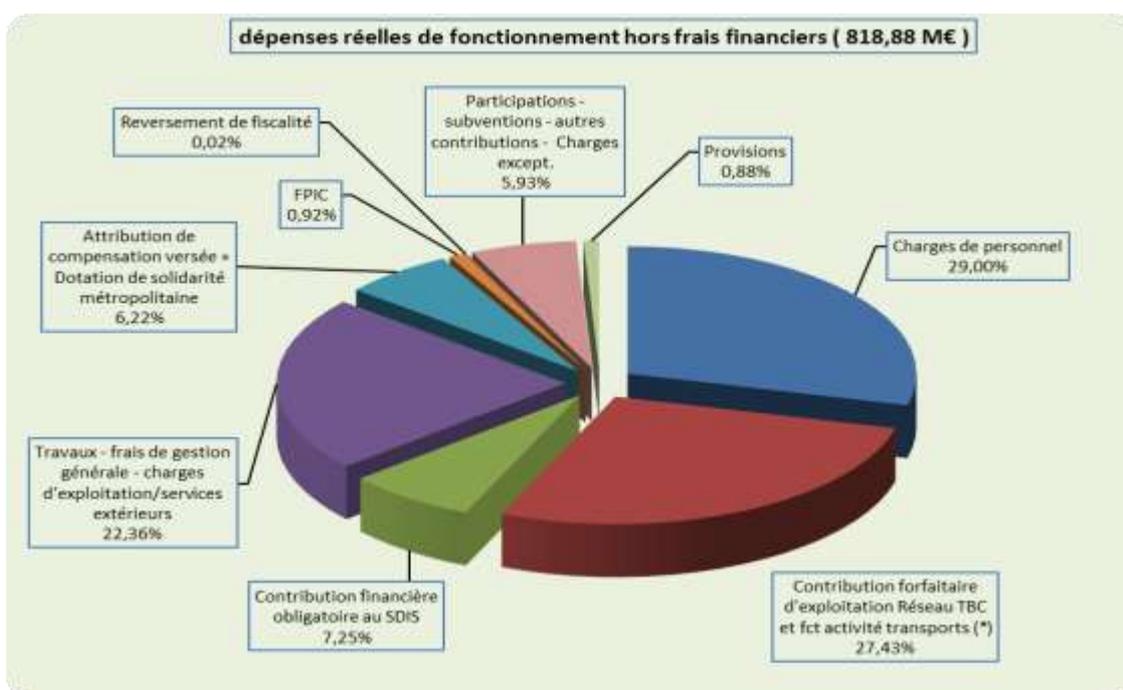
Hors frais financiers et frais bancaires (19 115 296 €), le montant **des dépenses réelles de fonctionnement** s'élève, tous budgets confondus à **818 876 611 €** (contre 810 190 758 € en 2016). Après une augmentation de 22,9 % en 2016, **fortement impactées par le mécanisme de compensation des dépenses** transférées par les communes dans le cadre de la **métropolisation**, la progression au cours de l'exercice 2017 a à nouveau été contenu, **avec une hausse de 1,1 %**.

Hors dépenses de redistribution (AC versée, DSM et FPIC) et hors provisions, les dépenses nettes nécessaires au fonctionnement de notre Etablissement, représentent **753 271 369 €** (760 437 469 € - 7 166 100 €). Elles sont **supérieures de 5,96 % au réalisé de 2016** (710 880 773 €).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors frais financiers)	2017	% dans total	2016	% dans total	Evolution 2016/ 2017 (en %)	2015	% dans total	Evolution 2015/ 2016 (en %)
Charges de personnel	237 477 035,45	29,00%	222 288 665,39	27,44%	6,83%	132 918 414,71	20,15%	67,24%
Contribution forfaitaire d'exploitation Réseau TBC et fct activité transports (*)	224 600 000,00	27,43%	209 063 593,98	25,80%	7,43%	206 772 143,86	31,35%	1,11%
Contribution financière obligatoire au SDIS	59 370 303,29	7,25%	58 899 110,41	7,27%	0,80%	58 315 950,90	8,84%	1,00%
Travaux - frais de gestion générale - charges d'exploitation/services extérieurs	183 088 665,33	22,36%	172 960 414,75	21,35%	5,86%	123 898 921,88	18,79%	39,60%
Attribution de compensation versée + Dotation de solidarité métropolitaine	50 898 787,12	6,22%	57 970 426,37	7,16%	-12,20%	89 179 782,35	13,52%	-35,00%
FPIC	7 540 356,00	0,92%	5 930 819,00	0,73%	27,14%	4 127 242,00	0,63%	43,70%
Reversement de fiscalité	187 189,37	0,02%	7 754,90	0,00%	2313,82%	104 435,64	0,02%	-92,57%
Participations - subventions - autres contributions - Charges except.	48 548 175,31	5,93%	47 661 233,24	5,88%	1,86%	36 167 160,33	5,48%	31,78%
Provisions	7 166 100,00	0,88%	35 408 740,86	4,37%	-79,76%	8 001 184,03	1,21%	342,54%
TOTAL DEPENSES BRUTES (hors résultats antérieurs reportés)	818 876 611,87	100,00%	810 190 758,90	100,00%	1,07%	659 485 235,70	100,00%	22,85%
TOTAL AC versée +DSM + FPIC	58 439 143,12	7,14%	63 901 245,37	7,89%	-8,55%	93 307 024,35	14,15%	-31,52%
TOTAL DEPENSES NETTES (hors AC versée+DSM+FPIC)	760 437 468,75	92,86%	746 289 513,53	92,11%	1,90%	566 178 211,35	85,85%	31,81%

(*) Le montant de contribution forfaitaire du réseau de transport indiqué fera l'objet d'écriture de régularisation comptable en 2018 dans le cadre de l'arrêté des comptes de la délégation de service public.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2017 hors frais financiers



3.1.2.1 Les charges de personnel

La mise en œuvre du schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015, traduit par la mise en place en 2016 de la mutualisation des services, marque une étape importante pour l'établissement en matière de périmètre de compétences exercées et des effectifs les exerçant.

Les charges de personnel se sont élevées à 237 434 233,66 € en 2017, soit une progression de 6,9 % par rapport à 2016.

Années	Montant (€)	Variation en %	évolution en €
2007	100 372 412,51	4,87 %	4 658 957,68
2008	103 095 803,87	2,71 %	2 723 391,36
2009	107 571 842,62	4,34 %	4 476 038,75
2010	112 497 599,33	4,58 %	4 925 756,71
2011	114 429 243,36	1,72%	1 931 644,03
2012	119 678 143,70	4,59%	5 248 900,40
2013	125 373 435,76	4,76 %	5 695 292,06
2014	132 192 744,04	5,44%	6 819 308,30
2015	132 918 414,71	0,55%	725 670,67
2016	222 215 332,33	67,18%	89 296 917,62
2017	237 434 233,66	6,85%	15 218 901,33

Le réalisé 2017 se situe à 2,5 M€ en dessous de la prévision budgétaire (237,43 M€ contre 240 M€ de crédits ouverts sur 2017). Cette différence représente l'équivalent de 2 jours de paye en jours ouvrés.

Le taux de réalisation budgétaire est ainsi de 99 % (en progression de 0,8 % par rapport à celui de 2016 qui était de 98,2 %).

L'année 2017 a vu la mise en œuvre du schéma de mutualisation entrer dans sa 2^{nde} phase. Elle se caractérise tant par un élargissement des fonctions mutualisées pour certaines

communes déjà présentes lors de la première phase que par une augmentation du nombre de communes désormais concernées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, des transferts de compétences ont été réalisés par le Département de la Gironde vers Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2017 entraînant le transfert d'agents au 1^{er} avril.

Les conséquences au niveau de la masse salariale de ces 2 opérations importantes en termes d'effectifs ont été moindres qu'estimées initialement (4,2 M€ de réalisé pour 6,6 M€ prévu, soit un écart de 2,2 M€, le nombre d'agents concernés ayant été plus faible que celui estimé initialement.

En outre, le niveau de la masse salariale constatée en 2017 est la conjugaison de facteurs suivants :

Des facteurs réglementaires :

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** fait évoluer la masse salariale à la **hausse à hauteur de +1 %** du chapitre 012. Ce GVT prend en compte l'évolution de la carrière des agents par les avancements de grade, les avancements d'échelon et les promotions internes (2,37 M€).
- **La seconde augmentation du point d'indice** à compter du 1^{er} février à hauteur de 0,6 % (0,95 M€).
- **L'impact de la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations »** (dite PPCR) pour la part qui a été mise en place au 1^{er} février 2017 (transfert d'une partie du régime indemnitaire vers le traitement indiciaire étendus aux agents de catégorie A et de catégorie C) (2,7 M€).

Des facteurs liés à la mise en œuvre de politique RH par Bordeaux Métropole :

- En matière de **prévoyance-mutuelle**, le dispositif proposé aux agents de Bordeaux Métropole a connu une évolution de près de 0,280 M€ en 2017 pour la part employeur. Ceci s'explique par les 2 facteurs suivants :
 - ✓ L'augmentation du contrat de prévoyance de 14 % à compter du 1^{er} janvier.
 - ✓ L'accroissement du nombre d'agents adhérents (3 903 adhérents, +7 % / à 2016), entraînant le versement de participation employeur plus importante.Il est à noter que le taux de couverture des agents (Nombre d'agents adhérents / effectif inscrit) est en nette augmentation (+3 % / à 2016 à 73 %)
- En matière de **politique de l'emploi**, Bordeaux Métropole maintient son effort en consacrant près de 1 % de la masse salariale aux dispositifs de contrats aidés et d'apprentissage (2,3 M€) et ce malgré l'arrêt annoncé en cours d'exercice de certains dispositifs.
- En matière de structuration de la masse salariale, une part importante de celle-ci est consacrée aux **contractuels sur besoin temporaires** (5,3 M€). En effet, la prise en charge de nouvelles compétences confirme des besoins avec une saisonnalité plus marquée et qui nécessite une adaptation des modalités de recrutement en regard (gestion des espaces verts, besoins des pôles territoriaux). Pour être au plus près de l'expression de ces besoins, la gestion budgétaire de ces enveloppes a été déconcentrée dans les Directions Générales concernées.

3.1.2.2 Les dépenses de redistribution

L'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) nécessite une approche particulière des budgets et des comptes des groupements avec les notions de « dépenses brutes et de dépenses nettes » et celle de « recettes brutes et de recettes nettes », eu égard à l'impact des versements effectués aux communes, ces versements étant qualifiés de dépenses de « redistribution ».

Le détail des dépenses et des recettes nettes de redistribution versées en 2017 par grands postes est le suivant :

Libellés	Atributions de compensation versées aux communes (a)	Atributions de compensation reçues des communes (b)	Recettes nettes (c)=(a)+(b)
Atributions de compensation de fonctionnement (1)	-17 255 702,00	93 169 428,00	75 913 726,00
Libellés	Montants		Dépenses nettes
Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) (2)	-33 643 085,12		-33 643 085,12
Sous/ total (3) = (1) + (2)	-50 898 787,12	93 169 428,00	
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	-7 540 356,00		-7 540 356,00
Total	-58 439 143,12	93 169 428,00	34 730 284,88

Les dépenses dites de « redistribution » brutes de fonctionnement sont composées des versements aux communes au titre de l'attribution de compensation (AC) de fonctionnement et de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM).

Elles s'élèvent à **50 898 787 €** (contre 57 970 426 € en 2016) et **représentent 6,2 % des dépenses totales de fonctionnement hors frais financiers** (818 876 612 €) (contre 7,1 % en 2016).

La diminution de la redistribution aux communes n'est cependant qu'apparente. En effet, elle est liée à la métropolisation qui a conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015.

La métropolisation impacte en 2017 à nouveau le montant des AC de fonctionnement avec les nouveaux transferts de compétences, des régularisations de compétences déjà transférées, le transfert d'équipements d'intérêt métropolitain, la mutualisation du cycle 2 et les régularisations du cycle 1 et le choix d'imputer une partie de l'AC en section d'investissement.

Ainsi, **la redistribution est désormais davantage indirecte**, avec le **transfert de la dynamique de charges des compétences et équipements transférés ou mutualisés**, ou encore les **effets indirects sur les dotations et le FPIC**, en raison des effets du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et du potentiel fiscal.

Les dépenses de redistribution sont réparties à hauteur de **17 255 702 €** au titre des **AC versées** et **33 643 085 €** de **dotation de solidarité métropolitaine** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la **part métropolitaine du FPIC (7 540 356 €)**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 58 439 143 €** (pour 63 901 245 € en 2016 et 93 307 024 € en 2015). Elles représentent **7,1 % des dépenses hors frais financiers** (contre 7,9 % en 2016).

En déduisant de ces dépenses brutes 2017 (58 439 143 €) les AC de fonctionnement reçues (93 169 428 €), Bordeaux Métropole reçoit **des recettes nettes qui s'élèvent à +34 730 285 €¹⁷** (93 169 428 € - 58 439 143 €).

○ **Depuis 2015, Bordeaux Métropole reçoit des communes une attribution de compensation nette**

En 2017, **Bordeaux Métropole reçoit une AC nette de fonctionnement des communes d'un montant qui s'élève à +75 913 726 € (93 169 428 € - 17 255 702 €).**

Depuis 2017, **Bordeaux Métropole reçoit également une AC d'investissement (ACI)** des communes, laquelle permet de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges.

En effet, la part de l'ACI tient compte du coût de renouvellement des équipements transférés tel qu'évalué par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Ce coût de renouvellement est limité aux dépenses d'investissement et ne comprend pas les dépenses d'entretien et les frais financiers liés aux équipements. De la même manière, l'imputation d'une part de l'AC en section d'investissement (ACI) s'applique dans le cadre de la création de services communs.

En 2017, le montant de l'ACI reçue des communes s'élève ainsi à 20 913 616 €.

Pour rappel, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a transféré de nouvelles compétences à La Cub (article 71) dès sa promulgation, et prévoit également, depuis sa transformation en Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, le transfert de nouvelles compétences. En sus de ces transferts, la Métropole devant exercer l'ensemble des compétences obligatoires de la Communauté urbaine, un certain nombre de compétences non entièrement transférées par les communes par le passé ont été régularisées.

Hors transferts de compétences, les montants retenus au titre de l'AC versée ou reçue dans le cadre de l'application du régime de la TPU, sont désormais figés, sauf cas expressément prévu par la loi :

- l'encaissement de rôles supplémentaires imputables à l'année précédant le changement de régime,
- la perte exceptionnelle de bases imposables,
- la mutualisation de services.

Les attributions de compensation 2017 ont été révisées en raison :

- de nouveaux transferts de compétences ou des régularisations de compétences déjà transférées,
- du transfert d'équipements d'intérêt métropolitain,
- de la mutualisation du cycle 2 et les régularisations du cycle 1,
- de la possibilité d'imputer une partie de l'AC en section d'investissement.

✓ **Les compétences transférées ou régularisées**

En 2016, la CLETC s'est réunie à 3 reprises et a examiné les dossiers suivants :

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : complément à l'évaluation de 2015 (+9 100 €),
- opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) : complément à l'évaluation de 2015 (+69 585 €),
- lutte contre la pollution de l'air (+26 884 €),

¹⁷ Ce montant intègre 22 994 € intègre la régularisation de l'attribution de compensation de la commune d'Ambes qui n'a pas fait l'objet d'un rattachement au titre des opérations de fin d'exercice 2016.

Ce montant diminue par rapport à 2016 car en 2017 Bordeaux Métropole a décidé d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement comme l'autorise l'article 81 de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.

- équipements touristiques d'intérêt métropolitain (+1 864 326 €),
- équipements d'intérêt métropolitain sportifs et culturels (+4 779 127 €),
- régularisation sur la compétence voirie (propreté, plantations et mobilier urbain) (+27 728 €),
- ajustement sur la compétence distribution publique de gaz (-103 712 €).

Concernant la compétence voirie (propreté, plantations et mobilier urbain), il est à noter que pour la commune d'Ambès il a été régularisé, au titre de 2016, le transfert à Bordeaux Métropole de personnel (0,8 ETP). Cette régularisation a pris la forme d'un remboursement par la commune d'Ambès à Bordeaux Métropole par convention pour -22 994 €.

En 2016, la CLETC s'est également prononcée sur la modification du taux de charges de structure appliqué dans le cadre des transferts de compétences pour les communes ayant mutualisé ou mutualisant. L'impact financier de cette modification (-91 781 €) a été pris en compte dans le rapport de la CLETC du 21 octobre 2017.

Le rapport de la CLETC a été adopté par ses membres à la majorité simple le 21 octobre dernier et a été adopté par les 28 communes à la majorité qualifiée.

✓ **Les équipements d'intérêt métropolitain transférés**

La délibération cadre sur les équipements culturels et sportifs du 2 décembre 2016 a arrêté la liste des équipements transférés à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Musée de la Création Franche à Bègles
- Carré des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles
- Maison des Sports « Les Iris » à Lormont
- Stade Pierre Paul Bernard de Thouars à Talence
- Stade Matmut-Atlantique de Bordeaux

Par conséquent, certains équipements qui ont fait l'objet d'une évaluation financière par la CLETC ne sont, au final, pas transférés à la Métropole. Ainsi, le montant des charges transférées au titre de ces équipements non transférés, qui avait été évalués par la CLETC pour :

- la Cité du Vin à 989 545 € ;
- et pour l'Opéra National de Bordeaux à 771 898 €.

doit être déduit des évaluations de la CLETC sur les équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain ramenant ainsi le montant des évaluations à ce titre à 3 017 684 € (4 779 127 € - 1 761 443 €).

Au titre de ces transferts et régularisations de compétences et d'équipements d'intérêt métropolitain, les AC ont donc été révisées à hauteur de 4 819 814 €.

✓ **La mutualisation du cycle 2 et les régularisations du cycle 1**

Conformément aux délibérations des 29 mai, 25 septembre et 21 novembre 2015 relatives aux mécanismes de financement de la mutualisation et de création des services communs, les AC sont aussi modifiées par la mise en place de ces services.

Le cycle 2 de la mutualisation concerne les 7 communes suivantes :

- Ambarès-et-Lagrave,
- Bassens,
- Bègles,
- Blanquefort,
- Carbon-Blanc,
- Floirac,

- Le Haillan.

La révision de l'AC nette 2017 à percevoir par Bordeaux Métropole à ce titre est de +5 723 487 €.

Par ailleurs, en 2017, pour les communes ayant déjà mutualisé en cycle 1, et qui renforcent en cycle 2 la mise en commun de services supports, cela se traduit par une modification du taux de charges de structure, ce qui modifie l'AC nette 2017 à recevoir par Bordeaux Métropole de -141 573 € (3 communes concernées : Ambarès-et-Lagrave, Bègles et Blanquefort). Concernant la commune d'Ambarès-et-Lagrave, suite à la détection d'une erreur matérielle, cette régularisation est au final de -35 507 € contre -35 906 €. **Au total la régularisation des charges de structure a un impact sur l'AC 2017 de -141 174 €.**

Les membres de la CLETC ont également été informés de la **régularisation du cycle 1** de la mutualisation qui a fait l'objet d'une délibération le 21 octobre 2016 (11 communes concernées) et qui **conduit à une modification de l'AC nette 2017 à recevoir par Bordeaux Métropole de -893 812 €.**

Enfin, pour la seule commune de Bordeaux, **l'AC 2017 est révisée à hauteur de -2 655 819 €** en vue d'ajuster l'AC 2016 pour adapter le périmètre budgétaire des activités mutualisées. Il s'agissait de régulariser le périmètre effectivement géré par les services communs. Cela concerne :

- les demandes de la commune d'ajustement du niveau de service, ou pour répondre à une cohérence de gestion dudit service commun : le parc de locations de copieurs de la commune et de Bordeaux Métropole sont gérés intégralement par les services communs. La charge à compenser par la commune à Bordeaux Métropole est de +331 421 €.

- les activités relevant des services communs mais dont la nature s'avère propre à l'action municipale, doivent ainsi être renvoyés au niveau du budget communal :

- les frais de capture et ramassage des animaux errants : -87 170 €,
- l'évaluation des politiques publiques : -96 115 €,
- les frais de contentieux : -110 000 €.
- les frais de maintenance de l'éclairage public pour -2 641 880 € suite à des contraintes contractuelles du fait de l'impossibilité de scinder les marchés,
- ces mouvements sont, conformément à la méthodologie fixée par la délibération n°2015-0253 du 29 mai 2015, impactés par des frais de structure pour -52 075 €.

Au total, la révision liée au cycle 2 de la mutualisation et aux régularisations du cycle 1 sur l'AC s'est élevée à 2 032 682 €.

Au final, l'AC 2017 est révisée à hauteur de 6 852 496 €¹⁸.

Enfin, à compter de 2017, comme autorisé par l'article 81 de la loi du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, une partie de l'AC peut être affectée en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la CLETC. Cela permet donc de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges. Cette affectation en section d'investissement a été décidée par délibérations concordantes du Conseil métropolitain, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées.

La mise en œuvre de cette disposition se traduit en 2017 par :

- une AC à percevoir par Bordeaux Métropole des communes imputée en section d'investissement pour un montant total de +20 913 616 €,

¹⁸ (4 819 814 € + 2 032 682 €)

- une AC à percevoir par Bordeaux Métropole des communes imputée en section de fonctionnement pour un montant de +93 169 428 €,
 - une AC à verser par Bordeaux Métropole aux communes imputée en section de fonctionnement pour un montant de -17 255 702 €,
- soit une AC nette à percevoir des communes imputée en section de fonctionnement d'un montant de 75 913 726 €.

L'AC nette totale 2017 à percevoir par Bordeaux Métropole s'élève ainsi à un montant de 96 827 342 €.

- **La dotation de solidarité métropolitaine (DSM), est affectée par la baisse du produit fiscal élargi perçu par Bordeaux Métropole**

Depuis 2015, l'enveloppe de la DSM versée par Bordeaux Métropole aux communes membres est indexée sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations reçues de l'Etat par la Métropole, y compris de la dotation d'intercommunalité (délibération du 19 décembre 2014), desquelles est déduite la part métropolitaine versée au titre du FPIC (délibération du 22 juin 2012).

Par délibération du 16 décembre 2016, le montant de la DSM prévisionnelle pour 2017 a été fixé à 33 553 117,13 € en fonction des prévisions d'évolution des recettes métropolitaines (fiscalité et dotations) et des critères arrêtés dans le PFF.

Puis, par délibération du 29 septembre 2017, au regard des produits fiscaux définitifs 2016, des produits fiscaux prévisionnels 2017, de la notification de la DGF 2017, de la part métropolitaine 2017 du FPIC, et des valeurs 2017 des critères de répartition de la DSM, **un complément de DSM 2017 été décidé pour un montant de 89 968 € portant la DSM 2017 à 33 643 085 €.**

Avec une DSM de 43,41 € par habitant versée en 2017, Bordeaux Métropole reste une des entités les plus redistributrices au sein des Métropoles de plus de 200 000 habitants (enquête France urbaine de mars 2018).

Métropoles	Dotation de solidarité communautaire (en Euros)							Dotation de solidarité communautaire (en Euros / PopINSEE)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Alençon	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Angers							nc							nc
Arras	6 532 457	6 631 084	6 631 084	6 631 084	6 344 083	6 011 084	nc	68,44	69,78	63,19	62,98	59,91	56,90	nc
Bordeaux	34 184 391	34 184 391	34 184 391	35 523 957	34 633 470	33 756 391	33 643 085	47,53	47,36	46,99	47,95	46,09	44,21	43,41
Brest	300 000	3 950 680	3 983 013	50 000	50 000	816 390	294 172	1,40	18,47	18,66	0,23	0,23	3,80	1,38
Caen							nc							nc
Cherbourg	1 547 285	1 547 285	1 547 285	1 547 285	1 547 285	nc	nc	17,80	18,00	18,18	18,31	18,43	nc	nc
Clermont-Ferrand							10 639 450							36,46
Dijon					13 401 616	13 401 616	13 401 616					52,98	52,68	52,33
Dunkerque	41 095 556	42 345 556	43 345 557	43 851 957	nc	nc	nc	203,73	209,32	215,22	215,26	nc	nc	nc
Grenoble-Alpes					23 535 455	23 518 292	23 518 292					52,54	52,21	52,06
Le Creusot	700 000	700 000	700 000	723 707	nc	nc	nc	7,50	7,54	7,56	7,43	nc	nc	nc
Le Mans	2 870 132	2 911 133	2 911 133	3 074 318	5 264 831	3 214 192	nc	15,16	15,46	14,38	15,12	25,78	15,69	nc
Lille	24 290 023	24 484 343	26 116 986	25 015 000	24 688 314	24 688 314	nc	21,65	21,75	23,13	22,13	21,72	21,48	20,94
Grand Lyon	17 910 000	20 000 000	20 464 890	20 464 890	20 465 798	nc	nc	13,89	15,36	15,58	15,41	15,20	nc	nc
Marseille	12 460 992	12 460 000	12 460 992	12 460 992	12 460 992	nc	nc	11,87	11,87	11,84	11,83	11,79	nc	nc
Montpellier					0	nc	nc					0,00	nc	nc
Nancy	7 450 000	7 496 000	7 480 521	7 615 168	nc	nc	7 859 767	28,34	28,55	28,48	29,07	nc	nc	30,15
Nantes	29 866 788	30 739 786	30 739 786	30 739 786	32 726 129	32 313 129	nc	50,06	51,41	50,91	50,37	52,85	51,69	nc
Nice Côte d'Azur	8 244 295	9 114 295	9 114 295	9 114 295	4 834 127	9 678 577	nc	15,50	16,99	16,94	16,71	8,88	17,83	nc
Orléans							nc							13,15
Perpignan Méditerranée							nc							nc
Reims							nc							nc
Rennes					29 918 000	29 917 966	nc					71,11	67,65	67,27
Rouen Normandie					11 886 627	12 590 370	29 917 000					23,85	25,20	28,63
Saint-Etienne						25 052 288	23 480 000						63,04	57,45
Strasbourg	14 210 000	14 210 000	14 210 000	14 210 000	14 210 000	14 210 000	14 300 891	29,89	29,88	29,88	29,76	29,55	29,41	29,10
Toulon Provence Méditerranée							5 283 714							12,16
Toulouse	3 500 000	7 000 000	10 500 000	10 500 000	15 000 000	16 561 506	18 057 119	4,93	9,83	14,65	14,44	22,12	22,14	23,76
Tours Métropole Val de Loire							5 355 785							17,90
Total / Moyenne	205 161 919	217 774 553	224 389 933	221 522 439	250 966 727	245 730 115	185 750 891	26,86	28,42	29,07	28,46	28,38	40,97	32,44

Pour ne pas fausser la lecture 2017 de ce tableau, il faut avoir à l'esprit qu'un certain nombre d'agglomérations n'ont pas répondu à notre enquête annuelle sur la DSM, ce qui peut fausser la moyenne de DSM 2017.

○ **Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

Le FPIC a été institué dès 2012 et il est monté globalement en puissance jusqu'en 2016 pour atteindre désormais 1 Md€..

Pour le territoire métropolitain, le prélèvement opéré au titre du bloc communal s'est élevé à -15 222 409 € (12 057 663 € en 2016, 8 351 090 € en 2015), dont **-7 540 356 € mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-5 930 819 € en 2016, -4 127 242 € en 2015) et -7 682 053 € à celle des communes membres (- 6 126 844 € en 2016, -4 223 848 € en 2015).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2017, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-238 960 €), Floirac (-159 526 €) et Lormont (-225 489 €)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-623 975 € intégré dans ce prélèvement de -7,54 M€.**

3.1.2.3 Les dépenses de restitution

En 2017, au niveau du **budget principal**, les dépenses de restitution de TASCOT se sont élevées à **-187 189 €.**

De plus, le nouveau dispositif de la taxe d'aménagement (TA) entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012, se substitue à celui de la taxe locale d'équipement (TLE) qui reste en vigueur pour les demandes d'autorisation de construire ou d'aménager déposées avant le 1^{er} mars 2012. Il s'ensuit que le récent déploiement de la TA a pour corollaire la diminution du nombre de dossiers

de TLE. De fait, lorsque des dégrèvements de TLE sont constatés, les recettes à destination de Bordeaux Métropole sont désormais soit inexistantes soit insuffisantes.

Dans ce contexte, la compensation qui pourrait être opérée par les services de la direction générale des finances publiques s'avère impossible, ce qui conduit les services de l'Etat à émettre des titres concernant les trop perçus de TLE à l'encontre de Bordeaux Métropole.

En 2017, au niveau du **budget principal**, les dépenses de restitution de TLE se sont élevées à **-288 922 €**.

Enfin, au niveau du **budget annexe des transports**, pour rappel, les montants des restitutions effectives de VT aux entreprises pouvant y prétendre s'élèvent en 2017 à -968 529,34 €. Toutefois, ces dépenses concernent des remboursements de versement transport au titre des années antérieures à 2017, et ont donc fait l'objet d'un rattachement en 2016. Aussi, ces restitutions n'impactent pas les réalisations budgétaires 2017.

De plus, suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 15 juin 2017, « *la restitution des sommes indument versées par l'employeur au titre du versement transport incombe aux organismes de recouvrement* », à l'exception des remboursements prévus au titre des salariés logés et/ou transportés par leur employeur.

3.1.2.4 Les dépenses versées dans le cadre de la gestion déléguée et des contributions obligatoires

➤ Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun**, la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET) versée** au délégataire TBM, enregistrée dans les comptes de l'exercice 2017 à hauteur de **224 600 000 €** (dans l'attente des écritures de régularisation qui interviendront après l'arrêté des comptes de 2017), est le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement (27,4 %), après les dépenses de personnel. En première lecture, la contribution augmente de 7,4 % par rapport au montant exécuté en 2016 de 209,63 M€. Ce montant d'exécution 2017 intègre d'une part, la contrepassation de -3,6 M€ de dépenses rattachées au titre de l'exercice 2016, et, d'autre part, +2,98 M€ d'estimation de charges à rattacher à 2017.

Le montant définitif des dépenses versées au délégataire TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2017 de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration. Pour mémoire, il s'élevait à 212,72 M€ en 2016 (pour un montant de dépenses prévisionnelles exécutées de 209,03 M€). Le bilan 2017 et le taux de couverture qui ressortira de cet arrêté définitif des comptes seront présentés au conseil métropolitain du mois de juillet.

➤ Concernant la rémunération du fermier pour **l'évacuation des eaux pluviales**, le montant versé en 2017 s'élève à **17 274 343 €**, quasiment stable par rapport à 2016 (17 262 521 €). L'intéressement versé sur la base d'indicateurs reflétant la performance du délégataire s'élève à 0,20 M€ (eaux pluviales) et 0,27 M€ (eaux usées).

➤ La participation versée au **Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde** (SMEGREG), à qui est confiée l'étude de ressources en eau potable alternatives aux nappes profondes, s'élève à **197 376 €**, légèrement inférieur à ceux de 2016 (0,201 M€) et 2015 (0,203).

➤ Concernant la **défense contre l'incendie**, la contribution obligatoire au **SDIS** (service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **59 370 303 €**. Elle augmente de 0,8 % par rapport à 2016 (58 899 110 €), en application du taux d'évolution associé au projet de loi de finances 2017, faisant suite à une augmentation de 1 % en 2016 et de 0,6 % en 2015.

➤ Dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers, la **participation au SIVOM** (Comité syndical rive droite), auquel adhère notre Etablissement pour 7 de ses communes, ressort à **8 506 835 €**, en hausse de 6,7 % (7 969 722 € en 2016) pouvant s'expliquer par des dépassements des plafonds de tonnage sur la collecte sélective qui entraîne une hausse des tarifs (essentiellement Pompignac).

Toujours dans le domaine de **traitement des déchets**, les prestations versées au budget annexe des déchets ménagers aux délégataires pour **la sous-traitance du transport et du traitement des déchets (33 213 047 € en 2016)** sont en hausse de 3 % (32,26 M€ en 2016) qui s'explique par une augmentation des tonnages triés et incinérés.

➤ En matière d'aménagement et d'**urbanisme**, la **contribution au SYSDAU** (Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise) s'élève à **594 518 €** montant équivalent à 2016 (0,595 M€).

➤ Concernant la prévention des risques naturels, **693 156 €** ont été versé au Syndicat Mixte de Protection des Inondations pour la Presqu'île d'Ambès (**SPIPA**) pour participer à la lutte contre les risques d'inondations.

3.1.2.5 Les subventions de fonctionnement versées aux organismes et associations

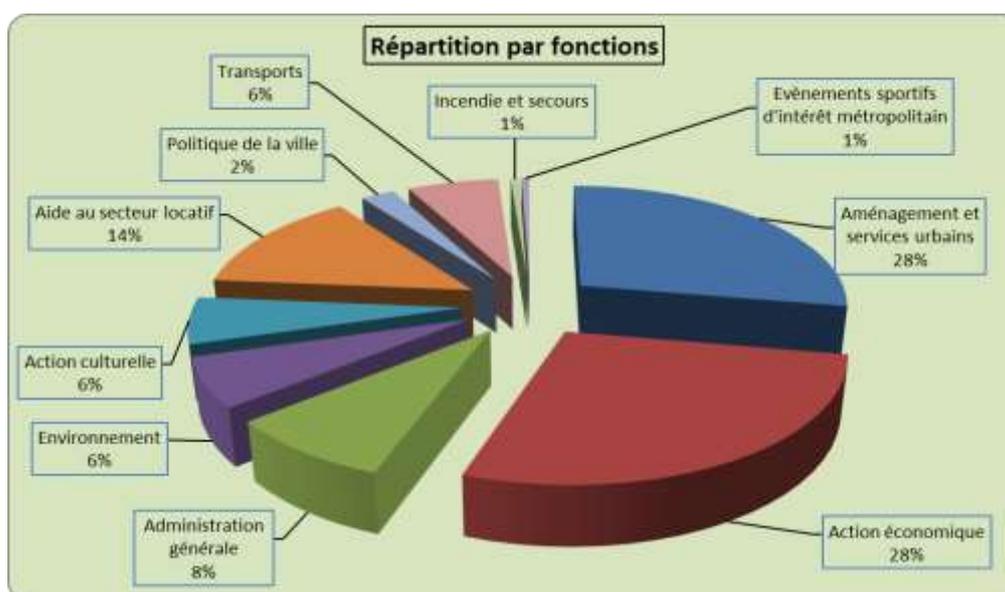
Hors subventions d'équilibre aux budgets annexes et contributions obligatoires, le poste des subventions prévues au budget primitif 2017 s'élevait à 24 394 074 € (compte 657 – tous budgets confondus) Ce budget, en évolution par rapport à 2016 (+20,7 %) du fait de compétences transférées intégrait notamment la subvention à verser au GIP gestionnaire du fonds solidarité logement (FSL), à l'Agence de développement touristique Gironde et celle, en hausse, versée à l'Office de Tourisme métropolitain.

Avec un total de **23 227 507 €** (95 % du montant prévu au budget primitif), le montant des **subventions versées aux organismes publics et aux associations** est globalement **supérieur de 29 %** aux versements réalisés en 2016 (17 992 801 €) pour les raisons évoquées. Ce taux d'exécution en progression provient quant à lui d'une part d'une **augmentation globale de l'effort de la Métropole à destination des partenaires associatifs**, et d'autre part de la mise en œuvre du règlement d'intervention adopté par délibération du 29 mai 2015, qui prévoit notamment **des conditions de versement simplifiées** pour les subventions de moins de 23 K€.

En 2017, Bordeaux Métropole a réceptionné **603 demandes de subventions (460 en 2016)** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques. La forte augmentation du nombre de demandes (+31 % par rapport à 2016) s'explique notamment par le développement de la communication sur la mise en œuvre des campagnes de subventions ainsi que par le développement d'appels à projets dans différents domaines de compétences de Bordeaux Métropole.

Si le taux de refus qui s'élève à 24 % est en augmentation par rapport à 2016 (17 %), **le nombre de demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée (456 demandes) est en augmentation de 20 % par rapport à 2016** (379 demandes acceptées). De plus, parmi ces demandes, 48 subventions (10,5 %) ont été attribuées dans le cadre du vote du budget primitif, permettant ainsi une simplification des procédures et un versement plus rapide auprès des structures associatives concernées.

Répartition des subventions de fonctionnement versées par grandes fonctions



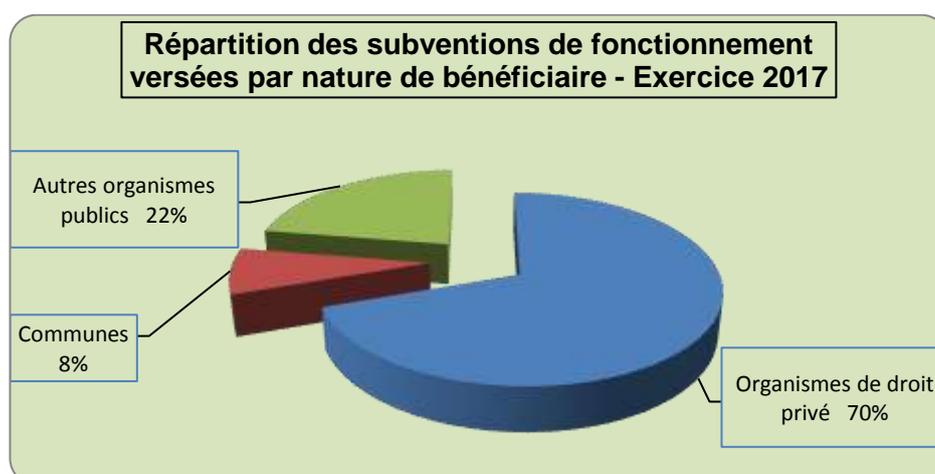
En matière d'aide au secteur locatif (3,1 M€), la subvention au GIP FSL (2,4 M€) représente 77 % des subventions versées dans ce domaine.

Enfin, pour ce qui concerne le domaine de l'administration générale (1,9 M€), la subvention au Comité des Œuvres Sociales de Bordeaux Métropole (1,2 M€) représente 64 % de ce secteur.

En 2017, les subventions aux organismes de droit privé (16,1 M€) représentent 70 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice (83 % en 2016).

Les subventions aux personnes de droit privé, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2017 ou de soldes de subventions versées antérieurement, sont en **progression de 10 %** par rapport à 2016 (14,9 M€ en 2016). Si cette évolution doit être relativisée, compte tenu des nouvelles dépenses liées aux compétences transférées, ou liées à la mutualisation sus-évoquées, elle témoigne cependant d'un effort soutenu de Bordeaux Métropole en faveur des structures associatives.

Répartition des subventions de fonctionnement versées par nature de bénéficiaires



Les principales subventions de fonctionnement aux organismes privés ont été versées en 2017 à l'A'urba (4,4 M€), à l'Office du Tourisme et des Congrès Métropolitain (2,7 M€), au comité des œuvres sociales de Bordeaux Métropole (1,2 M€), à Arc-en-Rêve (0,43 M€) ou encore à Invest

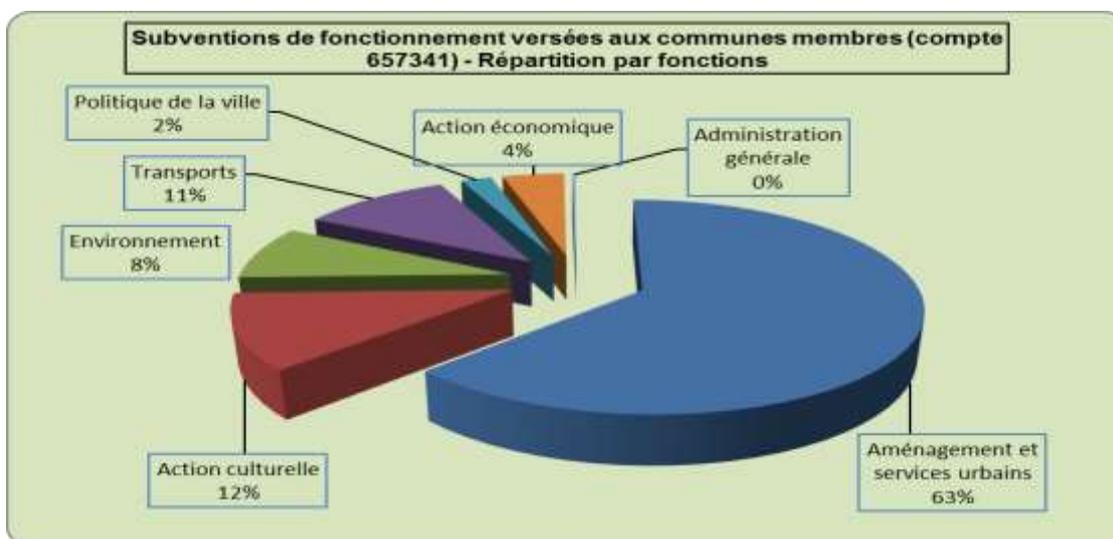
in Bordeaux (0,38 M€). Ces 5 entités cumulent plus de 57 % du total des subventions mandatées aux organismes privés.

Concernant les subventions de fonctionnement aux organismes publics (communes et autres organismes publics), les sommes versées en 2017 s'élèvent à 7 054 509 M€ (3,1 M€ en 2016), dont environ **1,8 M€ pour les communes membres de Bordeaux Métropole** (qui s'ajoutent aux dépenses de redistribution évoquées précédemment). Ce montant intègre notamment le versement de 1,1M€ à la commune de Bègles dans le cadre du transfert de la compétence concession de distribution publique d'électricité. En excluant ce dernier, les principaux domaines subventionnés sont l'action culturelle, les transports et l'environnement.

Pour ce qui concerne les autres organismes publics subventionnés, les principaux bénéficiaires sont le GIP FSL (2,1 M€), le Département (0,99 M€ au titre des transports).

Répartition par grandes fonctions des subventions de fonctionnement versées par Bordeaux Métropole à ses communes membres en 2017

Subventions de fonctionnement versées aux communes membres (comptes 657341) - Fonctions	2016	2017	Evolution en %
Aménagement et services urbains	1 162 757	1 163 761	0%
Action culturelle	341 012	214 176	-37%
Environnement	137 565	152 990	11%
Transports	167 075	194 487	16%
Politique de la ville	8 400	39 600	371%
Action économique	0	79 664	100%
Administration générale	0	4 600	100%
Total général	1 816 809 €	1 844 678 €	2%



3.1.2.6 Les charges exceptionnelles et les provisions

Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) représentent **8 177 026 €** en 2017 contre 13 724 462 € en 2016 (-40,4 %), elles concernent essentiellement **l'activité Transports** (5,54 M€).

Au **budget principal**, ces charges ont représenté **1,84 M€**, comprenant :

- ✓ des paiements d'intérêts moratoires payées aux fournisseurs d'un montant de 0,33 M€ dans le cadre du dépassement du délai réglementaire de paiement des factures.
- ✓ 0,28 M€ de subventions versées suite à l'appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau pour 2016-2018, pour des actions situées essentiellement sur le continent africain, en Asie et dans les Caraïbes.
- ✓ un versement de 0,27 M€ d'intérêts moratoires selon le protocole transactionnel signé avec le groupement d'entreprises GTM / Cari / Chantiers Modernes / BTPS / Satelec / Forclum, concernant le marché de réaménagement du parc de stationnement et de ses accès - Pôle intermodal gare Saint-Jean à Bordeaux.
- ✓ s'ajoute des indemnités suite à des préjudices commerciaux pour 0,33 M€ versées dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable (CIA), qui a élargi son champ d'action depuis début 2014 en instruisant désormais les préjudices commerciaux liés à l'exécution de travaux de voirie et d'assainissement.

Au **budget annexe Transports, 5,54 M€** de charges exceptionnelles ont été versées, dont :

- ✓ 2,95 M€ à SNCF Réseaux et 0,33 M€ à ENEDIS au titre, respectivement, de la convention de financement des études et travaux connexes à l'extension de la ligne C secteur Blanquefort, et de la convention des travaux de déplacement et de protection des réseaux pour l'extension des lignes A, B et C du tramway.
- ✓ 0,36 M€ payé à ENEDIS selon la convention des travaux de déplacement et de protection des réseaux dans le cadre de l'extension des lignes C et 0,58 M€ réglé dans le cadre de la création de la ligne D du tramway.
- ✓ 0,68 M€ d'indemnités versées suite à des préjudices commerciaux résultant des travaux d'extension du tramway, après avis de la commission d'indemnisation amiable (CIA).
- ✓ 0,42 M€ de frais exceptionnels payés à divers redevables, au motif d'indemnités de frais de déménagement, d'évictions ou de pertes de revenus liés à l'extension de la ligne C du tramway sur les communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon.

Les dotations aux provisions, qui s'élèvent à **7 166 100 €** en 2017 (35 408 740 € en 2016, comprenant la provision de 28,8 M€ sur le titre émis à l'encontre de l'Etat pour minorations effectuées sur les dotations de compensation au titre du contentieux « TASCOM »), constituent des risques avérés pour notre Etablissement et s'enregistrent par le biais d'écritures semi-budgétaires qui se traduisent par une charge budgétaire l'année de leur comptabilisation. Elles comprennent :

- ✓ **5,2 M€** provisionnés au budget principal dans le cadre du financement sur les 6 années à venir de la « soultte plomb », à verser en fin de contrat à Lyonnaise des eaux (en sus de la provision pour entretien des voies).
- ✓ **0,8 M€** pour couvrir le risque de dépenses de travaux à effectuer sur le groupe scolaire Nuyens à Bordeaux.
- ✓ **1,17 M€** de provisions pour **créances douteuses** sur le budget principal ainsi que sur les budgets annexes transports, déchets ménagers et assainissement.

3.1.2.7 Les autres charges de fonctionnement et l'équilibre des budgets annexes

Les **autres dépenses de fonctionnement** hors frais bancaires (charges courantes, mais également frais de maintenance/exploitation, entretien, charges à caractère général...), s'élèvent à **138 261 524 €**, soit une **hausse de +8,7 %** par rapport à 2016 (127 149 665 €), moins importante que la hausse sur 2016 (+62,8 %) qui avait été fortement impactée par la 1^{ère} vague de mutualisation, sachant que **ces dépenses sont compensées financièrement par les communes par le mécanisme des AC.**

Autres dépenses de fonctionnement	réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	Ecart	% Evolution
Budget Principal	53 427 252,02	96 382 158,67	113 292 709,66	16 910 550,99	17,55%
BA Déchets Ménagers	16 743 750,14	16 555 942,49	15 025 978,27	-1 529 964,22	-9,24%
BA Assainissement	1 052 601,87	1 490 243,90	1 432 141,56	-58 102,34	-3,90%
Régie du SPANC	32 456,84	32 752,89	23 594,29	-9 158,60	-27,96%
Régie restaurant adm.	855 346,04	1 058 307,87	1 105 128,33	46 820,46	4,42%
BA Transports	3 941 171,00	5 791 023,21	3 794 257,74	-1 996 765,47	-34,48%
BA S.E.P.F.	19 977,16	18 779,93	40 606,12	21 826,19	116,22%
BA Crématorium	227 876,78	345 564,42	347 491,86	1 927,44	0,56%
BA Réseau de chaleur	149 418,72	147 069,75	274 552,49	127 482,74	86,68%
Régie de l'Eau Industrielle	220 083,22	233 248,43	240 501,14	7 252,71	3,11%
Equipements fluviaux	0,00	0,00	206 537,36	206 537,36	-
BA Caveaux (stock)	0,00	78 901,35	47 346,82	-31 554,53	-39,99%
BA Lotissements (stock)	5 157,00	33 926,63	1,65	-33 924,98	-100,00%
BA Z.A.C (stock)	964 653,03	1 868 649,73	214 216,82	-1 654 432,91	-88,54%
Z.A.C Tasta Bruges (stock)	55 999,85	27 341,82	20 522,69	-6 819,13	-24,94%
Z.A.C quais de Floirac (stock)	401 760,84	3 085 754,34	2 195 937,13	-889 817,21	-28,84%
TOTAL	78 097 504,51	127 149 665,43	138 261 523,93	11 111 858,50	8,74%

Au **budget principal**, l'**augmentation de 17,5 %** des autres dépenses de fonctionnement **s'explique** essentiellement par la prise en charge de nouvelles dépenses nécessaires au fonctionnement des **services mutualisés**, comprenant, en 2017, les communes du cycle 2 et des dépenses en année pleine des services mutualisés en 2016, les communes ayant dû effectuer des avances dans l'attente du transfert effectif des marchés courant 2016, et par l'exercice de **compétences nouvelles ou régularisées**, telles que la compétence tourisme, avec le transfert des grands équipements métropolitains et les équipements fluviaux. Parmi les principales hausses :

- +4,8 M€ de dépenses réalisées en 2017 pour les besoins des services transverses dans le domaine informatique (réseaux, numérique, téléphonie, assistance aux utilisateurs...) ;
- +2,45 M€ de dépenses pour la gestion mutualisée du parc patrimoine arboré, comprenant l'exploitation des parcs et jardins ;
- +1,01 M€ de dépenses supplémentaires concernant la gestion et le développement des ressources humaines, dont la formation des agents ;
- +1,45 M€ de dépenses supplémentaires pour la logistique et l'exploitation, notamment du parc matériel ;
- +2,07 M€ de dépenses nouvelles en 2017 pour la maintenance et la gestion des bâtiments mutualisés ;
- + 1 M€ de dépenses portant sur la gestion et l'entretien des espaces publics.

Au **budget annexe des déchets ménagers et assimilés**, les charges courantes de fonctionnement (hors sous-traitance transport et traitement des déchets, hors SIVOM et subventions) sont en baisse de 9% en raison, entre-autres, de la baisse de la consommation d'électricité du fait de l'ouverture à la concurrence, de la baisse des carburants et des frais

d'administration générale (-23,4 %) refacturés par le budget principal selon le nouveau mode de calcul acté en 2016.

Les **dépenses totales de fonctionnement du budget annexe des déchets, soit 107,01 M€**, y compris la participation SIVOM de 8,51 M€, les marchés de sous-traitance 33,21 M€, incluant également 42,05 M€ de frais de personnel et des dotations aux amortissements de 6,88 M€, ont été couvertes par les recettes de fonctionnement (108,44 M€), **sans qu'il soit nécessaire de recourir à une subvention d'équilibre du budget principal**. C'est la conséquence de l'augmentation des taux et des bases fiscales de la TEOM qui permettent une évolution de +1,99 M€ sur 2017 (+2,2 % par rapport à 2016) et de la progression constante de la redevance spéciale qui augmente de +5,3 % cette année, du fait de la hausse des tarifs de +2 % du coût au litre (3,87 M€ en 2017 pour 3,67 M€ en 2016). A noter aussi que les recettes d'exploitation sont en augmentation de 4,4 % (3,30 M€ en 2017 pour 3,16 M€ en 2016 et 3,46 M€ en 2015) en raison notamment de l'accroissement des ventes de matériaux (bois, ferraille et verre) et du remboursement de taxe foncière par Rive Droite Environnement (RDE).

Au **budget de la régie des restaurants administratifs**, les dépenses courantes augmentent de **+4,4%** (contre 23,7 % l'année passée, en raison de la reprise par la Régie du restaurant Alfred Daney) et les frais de personnel évoluent aussi à la hausse de 3,2 % (1,34 M€ en 2017 contre 1,30 M€ en 2016). Cependant, la **subvention d'équilibre** versée par le budget principal reste stable à **1,25 M€** en 2017, et représente 48,9 % (49,9 % en 2016) du montant total des dépenses, en diminution de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

En raison d'une augmentation importante de la fréquentation des trois restaurants, le **coût de revient par plateau s'est amélioré de 2,7 %**, passant ainsi de 9,97 € en 2016 à 9,70 € cette année (8,88 € en 2015). La part des recettes propres par plateau progresse, passant de 41,3 % en 2016 à 45,5 % au cours de l'exercice 2017, tandis que la part versée par Bordeaux Métropole régresse à 56,5 % cette année (58,7 % en 2016).

Au **budget annexe de l'assainissement**, les dépenses courantes (hors rémunération du fermier et frais financiers) diminuent de 3,9 % raison de la baisse importante des frais d'administration générale refacturés par le budget principal selon la nouvelle méthode. En dehors de ces frais fixes, les autres dépenses courantes sont à la hausse et comprennent une augmentation de 0,19 M€ des frais d'études et honoraires (AMO pour le choix du mode de gestion, pour l'audit des biens de fin de contrat).

Les dépenses totales de fonctionnement 2017, y compris les charges de personnel (1,34 M€), les dotations aux amortissements (21,91 M€), ou encore l'intéressement versé au délégataire du service public de l'assainissement (0,27 M€), s'élèvent au total à 25,78 M€ (contre 20,98 M€ l'année précédente), augmentation qui s'explique par une hausse importante en 2017 des dotations aux amortissements (21,9 M€ pour 17,43 M€ en 2016).

Avec des recettes totales de fonctionnement 2017 qui s'élèvent à 36,89 M€, en baisse de -3 % par rapport à 2016 (37,90 M€), et comprenant 3,81 M€ de quote-part de subventions d'équipement reprises sur l'exercice 2017 (4,06 M€ en 2016), **la section de fonctionnement dégage un excédent annuel de 11,11 M€** qui sera affecté à l'équilibre de la section d'investissement.

Au budget de la **Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, les dépenses courantes diminuent significativement de **-28 %** en 2017, soit 23,59 K€ (32,75 K€ en 2016 et 32,46 K€ en 2015).

Si on ajoute les charges de personnel (84 K€), les dépenses totales de fonctionnement 2017 continuent de baisser pour atteindre 109,41 K€ (110,54 K€ en 2016 et 125,8 K€ en 2015). Elles sont inférieures de 4,80 K€ aux recettes de fonctionnement (114,21 K€), **le budget du SPANC dégage un excédent annuel positif depuis 2014**, qui s'élève à 47,97 K€ fin 2017.

Le budget **Régie de l'Eau industrielle** voit ses charges courantes croître de **+3,1 %** par rapport à 2016, essentiellement en raison d'une augmentation des charges refacturées par le budget

principal et d'une hausse de 5,4 % des honoraires versés au prestataire en lien avec les volumes distribués aux industriels.

Les dépenses totales de fonctionnement 2017, comprenant également des charges de personnel (5,19 K€) et les dotations aux amortissements (269,16 K€) s'élèvent à 514,85 K€, soit une progression de 1,8 % par rapport à l'année précédente (505,67 K€). Les recettes totales 2017 s'accroissent de +20,9 %, soit 736,47 K€ (609,40 K€ en 2016). **La section de fonctionnement dégage un excédent annuel de 221,62 K€**, qui s'ajoute à l'excédent reporté de 154,04 K€.

En 2017, le service de l'eau industrielle a délivré 911 783 m³ (contre 708 063 m³), soit une augmentation de 28,8 %, ce qui représente autant d'eau économisée dans la nappe de l'Eocène.

Au **budget annexe du crématorium**, les charges courantes sont en légère augmentation (+0,6 %), effet conjugué de la baisse des charges refacturées par le budget principal et de la hausse importante des dépenses liées aux fluides et ressources dont le gaz, et à la maintenance des équipements. Il convient de préciser de nouveau que la mise en service de l'ensemble du bâtiment restructuré sur le site de Mérignac a permis la reprise des crémations (donc des recettes) à partir de fin 2016, ce qui implique aussi une hausse des dépenses liées à l'activité. Les dépenses totales de fonctionnement 2017 continuent de progresser de 11,9 % pour atteindre 840,84 K€ (contre 751,38 K€ en 2016). Elles incluent aussi les charges de personnel qui évoluent pour leur part de 28,4 % par rapport à 2016. Pour autant, ces dépenses totales restent inférieures aux recettes (+34,8 % de progression). Ainsi **le budget comptabilise un excédent annuel de 388,78 K€ et trouve à s'équilibrer** sans qu'il soit besoin, comme c'était le cas en 2014, de recourir à une subvention du budget principal.

Les dépenses courantes du **budget annexe réseaux de chaleur** augmentent de **+86,7 %** en 2017. Ce budget qui intègre dorénavant 4 réseaux de chaleur, Hauts-de-Garonne, Belcier, Saint-Médard-en-Jalles et Plaine Rive droite, voit les dépenses progresser sous l'impulsion de ce dernier réseau pour lequel des dépenses ont été réalisées dans le cadre de la conduite d'études liée au démarrage de la DSP. De plus, 2017 est la première année complète de fonctionnement du réseau de Saint-Médard-en-Jalles, avec un paiement au prestataire sur une année pleine.

Les dépenses de fonctionnement 2017 consolidées tous réseaux confondus, soit 0,64 M€ (dont 0,27 M€ de charges de personnel et 0,02 M€ de charges d'amortissement) **sont couvertes au regard des recettes de fonctionnement consolidées** (2,51 M€) provenant essentiellement des redevances de la DSP chauffage urbain Hauts-de-Garonne et du réseau de Saint-Médard-en-Jalles (0,57 M€), ainsi que de la redevance du réseau de chaleur Saint-Jean Belcier et de la redevance de Rive-Droite Environnement (1,48 M€).

Au **budget annexe transports**, les charges courantes passent de 5,79 M€ à 3,79 M€ en 2017, soit une baisse de **-34,5 %**, ce qui s'explique par l'achat non récurrent de nouvelles cartes pour la billettique en 2016 (1,438 M€) et par le montant nettement plus faible des frais d'administration générale facturés par le budget principal en 2017 (3,189 M€ en 2016 pour 1,39 M€ en 2017).

Au total, **les dépenses de fonctionnement** du budget annexe des transports, intégrant la DSP (224,6 M€), les dotations aux amortissements (52 M€), les frais d'emprunt (5,89 M€), les frais de personnel (1,39 M€) s'élèvent au total à **296,78 M€** qui vont continuer leur progression au fur et à mesure des nouvelles mises en service de lignes.

La **subvention d'équilibre** du budget principal a été comptabilisée à hauteur des crédits prévus en 2017, soit 48,97 M€ au total.

Suite à la prise de compétence de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 en matière de **politique touristique** sur l'ensemble de l'agglomération, l'ensemble des équipements fluviaux des communes a été transféré à Bordeaux métropole au 1^{er} janvier 2017 pour être géré par le service public à caractère industriel et commercial, dans le cadre du nouveau **budget annexe Equipements fluviaux** créé à cet effet début 2017, et dans la perspective de la mise en place

de la régie à simple autonomie financière au 1^{er} janvier 2018. Les dépenses de fonctionnement 2017, qui s'élève au total à 0,79 M€ (pour un prévu de 0,99 M€) sont couvertes par les recettes de fonctionnement (1 M€), la subvention prévue ayant été versée intégralement, la section de fonctionnement dégage **un résultat annuel excédentaire de 0,22 M€**.

Aux budgets annexes « **Caveaux** », « **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** » et « **Lotissements** », les dépenses fluctuent, d'une année à l'autre, en fonction des travaux d'aménagement réalisés.

Il convient de rappeler que dans les budgets annexes « Lotissements » et « ZAC », les frais d'acquisition et les travaux d'aménagement sont comptabilisés en section de fonctionnement sur des comptes de stocks mais ils représentent, en réalité, des dépenses très proches de l'investissement dans la mesure où celles-ci sont réalisées en vue de favoriser le développement économique du territoire.

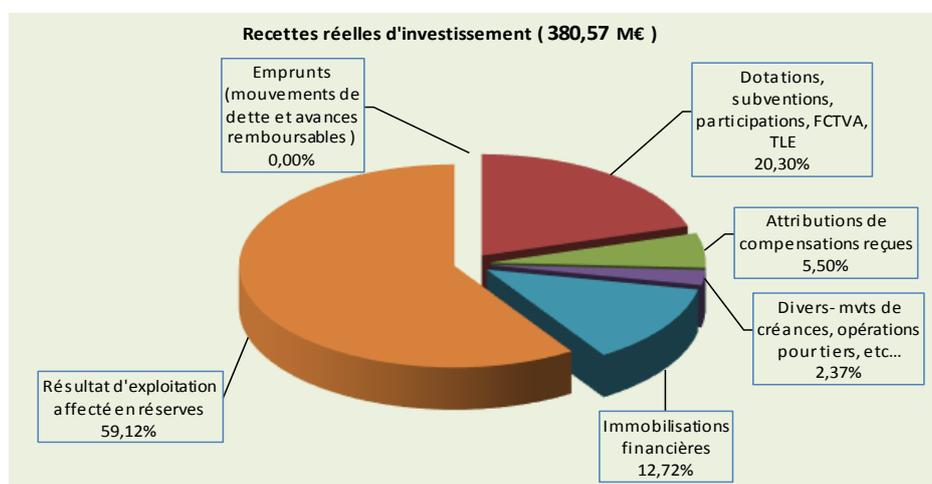
3.2 La structure et l'évolution de la section d'investissement

3.2.1 Les recettes d'investissement (380,57 M€)

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2016 (224 981 025 €) qui s'accroît de 40,85 M€, les **recettes d'investissement** s'élèvent au total à **380 565 525 €**, en hausse de **+45,4 %**. En raison notamment de la comptabilisation en subvention d'équipement des **attributions de compensation en investissement (ACI)** reçues des communes qui impactent de 20,9 M€ les recettes d'investissement 2017, et d'une augmentation mécanique des immobilisations financières suite à l'encaissement d'un solde de 27,55 M€ sur une vente de terrain.

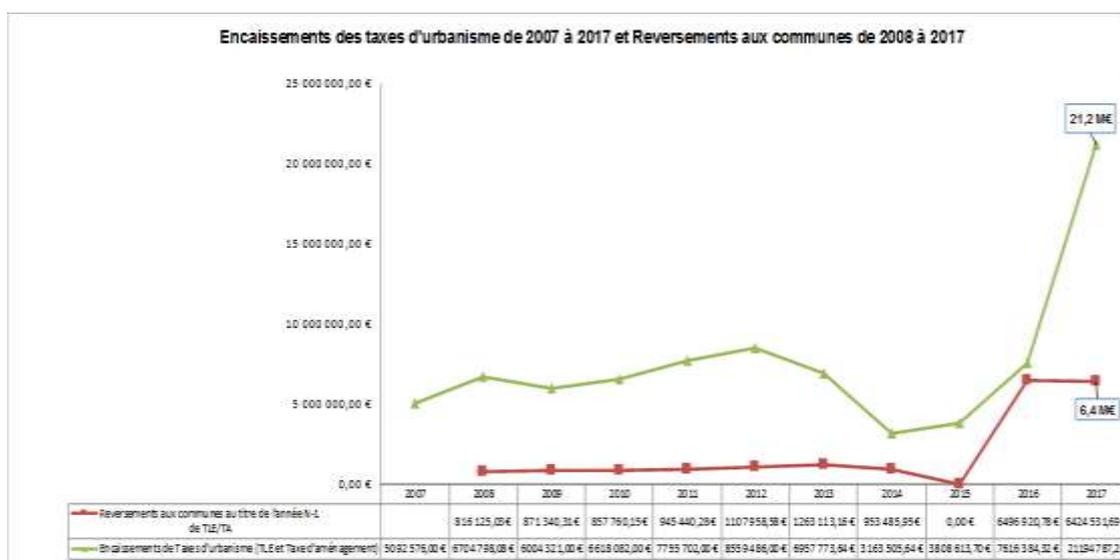
Pour mémoire, il n'y a pas eu de mobilisation de nouveaux emprunts en 2017.

Recettes réelles d'investissement	2017	% dans total	2016	% dans total	Evolution 2016/2017 (en %)
Emprunts (mouvements de dette et avances remboursables)	0,00	0,00%	5 000 000,00	1,91%	-100,00%
Dotations, subventions, participations, FCTVA, TLE	77 241 610,40	20,30%	58 702 697,84	22,42%	31,58%
Attributions de compensations reçues	20 913 616,00	5,50%	0,00	0,00%	-
Divers- mvts de créances, opérations pour tiers, etc...	9 025 294,17	2,37%	4 310 418,31	1,65%	109,38%
Immobilisations financières	48 403 978,84	12,72%	9 667 067,48	3,69%	400,71%
Résultat d'exploitation affecté en réserves	224 981 025,84	59,12%	184 135 669,61	70,33%	22,18%
TOTAL	380 565 525,25	100%	261 815 853,24	100%	45,36%



Hors résultat d'exploitation affecté en réserve (224,98 M€), les recettes annuelles d'investissement s'élèvent à **155,58 M€**, et comprennent :

- ✓ **20 757 314 € de FCTVA** versé par l'Etat au titre des investissements 2014, montant légèrement supérieur à celui encaissé en 2016 (19,55 M€) ;
- ✓ **20 913 616 € d'ACI** reçue des communes ;
- ✓ **34 844 622 M€ de subventions d'équipements reçues hors ACI**, en hausse de 14 % par rapport à 2016 (30,70 M€), dont :
 - **7,25 M€ de crédits délégués par l'Etat** pour des actions d'amélioration des logements.
 - **6,34 M€ de recettes brutes de PAE** (Programmes d'Aménagement d'Ensemble), qui concernent principalement les programmes d'aménagement du Bassins-à-flot (3,96 M€) et de Villenave-d'Ornon (0,65 M€). A noter que la part des recettes PAE reversée aux communes en 2017 s'élève à 0,47 M€, ce qui donne au total une **recette nette de 5,87 M€**, en baisse par rapport aux 6,43 M€ de l'exercice précédent.
 - **13,46 M€ de recettes d'amendes de police** qui ont progressé de 40 % par rapport au produit 2016 (9,60 M€). Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.
- ✓ **21 194 787 € au total de taxes d'aménagement** (dont TA : 21 186 123 €) et taxes locales d'équipement (dont TLE : 8 664 €) ont été reçues en 2017, soit **une progression des produits de +278 %** (7,62 M€ en 2016) dont 2 591 443 € au titre des taxes d'aménagement en secteur à taux majoré. En déduisant les dépenses de restitution de trop perçus de TLE (-288 922 €), le **montant net de TLE/TA s'élève alors à 20,91 M€**. Ainsi, en 2018, le montant plafond de reversement de TA aux communes tel que prévu dans le pacte financier et fiscal s'élève donc à 18 314 422 € (21 194 787 € - 288 922 € - 2 591 443 €).



Pour rappel, le Conseil a décidé le 28 novembre 2014, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, le taux de droit commun de la TA à 5 %, de reconduire les exonérations décidées en 2011, de fixer la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte à 5 000 €.

L'impact de ce changement de taux impacte ainsi de façon marquée les produits des encaissements 2017, ce qui se traduit **par une progression nette de produits de TLE/TA de +13,58 M€ par rapport à 2016.**

Les reversements de TLE/TA aux communes relatifs aux encaissements nets de TLE/TA de 2016 ont eu lieu en 2017 selon les modalités arrêtées dans le pacte financier et fiscal décidé par le Conseil par délibération du 30 octobre 2015.

Les reversements 2017 se sont ainsi élevés à **6 424 532 €**, (sur 7 123 630 € soit 90,2 % des montants plafonds reversables). A signaler que ces reversements s'ajoutent également aux dépenses de redistributions indiquées précédemment.

- ✓ **48 403 979 €** de recettes sur **immobilisations financières**, dont :
 - **27,55 M€** pour le versement fin 2017 par la SAS Bastide-Niel du solde restant à encaisser par la Métropole au titre de la vente d'un terrain comprenant un paiement en 2 pactes.
 - **12,5 M€** versés par Bouygues Immobilier au titre du dernier pacte restant à encaisser par la Métropole sur la vente en 2010 du terrain d'assise de la ZAC Ginko Berge du Lac d'un montant total de 31,53 M€ TTC.
 - **2,06 M€** de recettes d'annuités 2016 de remboursement d'emprunts versées par Lyonnaise des eaux dans le cadre de l'avenant 7 du contrat de concession d'eau potable.

3.2.2 Les dépenses réelles d'investissement (619,53 M€)

En hausse de +27 % par rapport à 2016, le montant global des dépenses d'investissements atteint **619 531 282 €** hors déficit d'investissement reporté (144 811 548,94 €).

Dépenses réelles d'investissement	2017	% dans total	2016	% dans total	Evolution 2016/2017 (en %)
Immobilisations directes (comptes 20, 21, 23)	389 322 932,53	62,84%	269 458 438,41	55,25%	44,48%
Subventions d'équipement (comptes 204)	102 296 225,20	16,51%	83 854 929,86	17,19%	21,99%
Immobilisations financières	42 010 014,01	6,78%	15 218 106,65	3,12%	176,05%
Dette en capital	73 759 855,91	11,91%	109 211 962,43	22,39%	-32,46%
Reversement dotations et participations diverses	7 329 988,10	1,18%	7 470 574,62	1,53%	-1,88%
Opérations pour le compte de tiers	4 812 266,54	0,78%	2 472 270,85	0,51%	94,65%
TOTAL	619 531 282,29	100%	487 686 282,82	100%	27,03%

Le **programme d'équipement (491 619 158 €)** représente quasiment 8/10^{ème} des investissements globaux sur l'exercice, avec 79,4 % du total des dépenses. Après 3 années consécutives de baisse, la tendance s'inverse avec un volume d'investissements **en hausse de 39,2 % par rapport à 2016**. **Le montant du programme 2017 atteint, tout comme pour les dépenses globales, le meilleur score jamais enregistré, dépassant même 2013 avec (483,71 M€)**. A titre d'illustration, **le niveau 2017 est supérieur de 12,9 % à la moyenne des investissements réalisés sur la période 2012-2017** (moyenne à 435,54 M€ en euros constants).

Hors programme d'équipement, les autres dépenses d'investissement (127,91 M€) baissent globalement de -4,8 % en raison de la diminution importante du **remboursement en capital de la dette** (73 759 856 € en 2017 contre 109 211 962 € en 2016, soit une baisse de -35,45 M€).

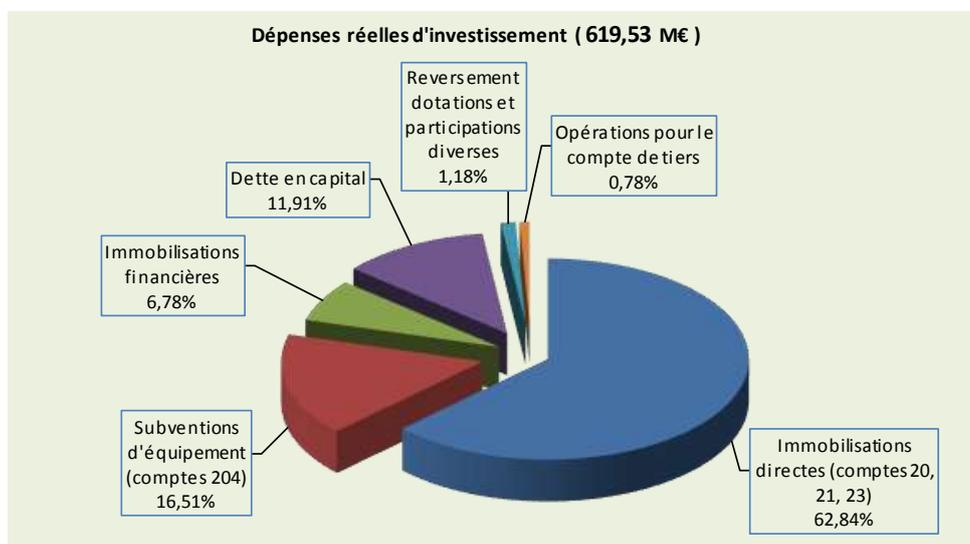
Cette baisse de -35,45 M€ qui ressort en première lecture s'explique par le versement à la Ville de Bordeaux du 2nd pacte de 50,97 M€ de rachat des actions détenues dans la SEM Régaz qui a majoré de 50,97 M€ les dépenses de l'année 2016. Après neutralisation de cette opération dans les comptes 2016, **le remboursement en capital de la dette passe en réalité de 58,24 M€ à 73,76 M€ en 2017**, soit une augmentation de 15,52 M€ générée notamment par le **remboursement** en 2017 à la ville de Bordeaux **des quotes-parts d'emprunts** repris par Bordeaux Métropole dans le cadre **du transfert du Stade Matmut-Atlantique** (8,48 M€) et des **équipements fluviaux** (1,16 M€), par la soulte de 2,57 M€ versée au Département de la Gironde dans le cadre du transfert des compétences « tourisme » et « voirie ».

Les **immobilisations financières** voient leur volume s'accroître de manière significative, elles passent de 15 218 106 € en 2016 à **42 010 014 €** cette année, et comprennent notamment :

- Une **créance de 27,55 M€** représentant début 2017 le solde à verser par la **SAS Bastide-Niel** sur une vente de terrains cédés dans le cadre du programme de réalisation des équipements publics de la ZAC Bastide-Niel à Bordeaux, la vente ayant été réalisée avec un paiement en 2 pactes. A noter que cette opération n'a pas d'impact sur le résultat comptable 2017 de la Métropole, la SAS s'étant acquittée de ce solde avant le 31 décembre 2017.
- Une **avance de trésorerie de 7,8 M€** versée à la SPL **La Fab** pour la réalisation de la ZAC Route de Toulouse sur les communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon, destinée à financer des frais d'acquisitions de terrains, de travaux et de maîtrise d'œuvre.
- Une **avance remboursable de 2,96 M€** à la SEML **Route des Lasers** afin de lui permettre de faire face aux coûts d'acquisition et d'aménagement du site Thales de la ZI Bersol (environ 2,8 ha de foncier).
- Le versement du **3^{ème} et dernier paiement de la participation au capital de l'Agence France Locale (AFL)** d'un montant de **1,35 M€**, au vu des conditions d'adhésion à l'AFL qui détermine l'apport en capital initial à régler par Bordeaux Métropole pour une somme globale de 4 044 500 €.

Les **reversements de dotations et de participations diverses**, s'élèvent à **7 329 988 €** et comprennent les reversements 2017 de Taxe Locale d'Equipement (TLE) et de Taxe d'Aménagement (TA) aux communes pour un montant total de 6 424 531,69 €.

Structure des dépenses d'investissement



3.2.2.1 Le programme d'équipement 2017

Les dépenses réelles d'équipement, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à **491 619 158 €** (353 313 368 € en 2016), ce qui représente une augmentation de 138 305 789 €, soit **+39,2 %**.

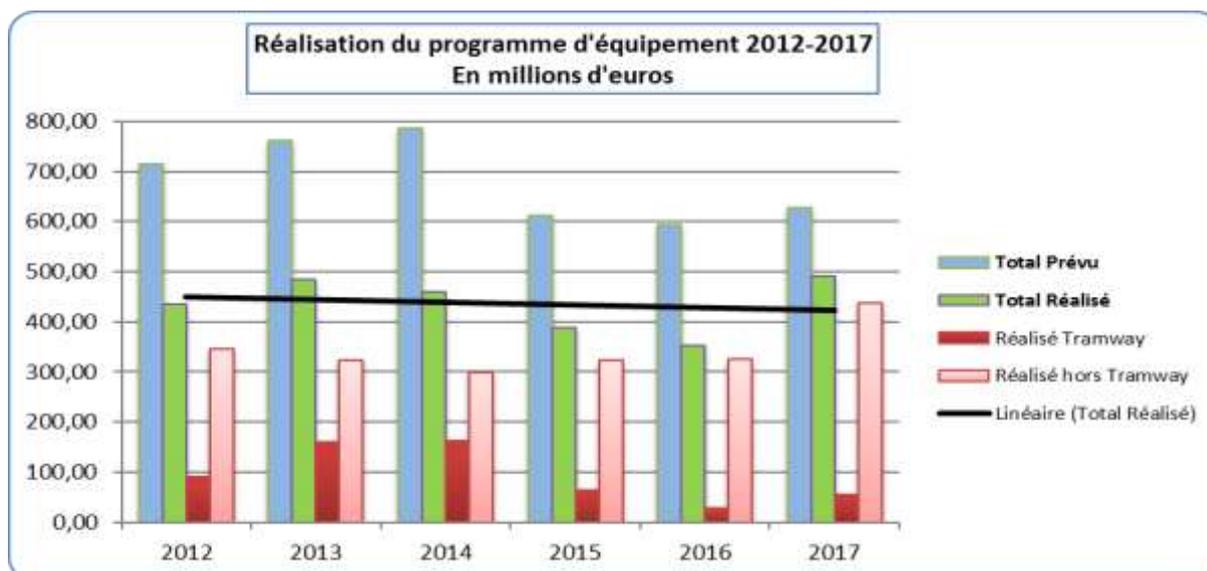
La baisse continue des dépenses d'équipement constatée depuis 2014 s'est inversée en 2017, le volume des dépenses d'équipement atteint en 2017 un niveau supérieur à l'année record de 2013 (483,71 M€). Cette tendance à la hausse se constate aussi bien pour les **investissements directs du tramway** avec des réalisations au budget transport (54,85 M€) qui retrouvent presque leur niveau de 2015 (64,43 M€), que pour les **investissements directs hors tramway** qui augmentent de **38,9 %** avec **334,47 M€** réalisés en 2017 contre 240,82 M€ l'année dernière.

➤ Réalisation des crédits prévus et votés en 2017

Taux de réalisation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Investissements directs	60,89%	63,14%	56,62%	62,11%	56,12%	77,35%
Investissements indirects	61,12%	64,93%	70,69%	70,67%	73,53%	82,82%
Total Investissements	60,93%	63,46%	58,57%	63,51%	59,46%	78,43%
Total Investissements (hors BA Tramway)	57,51%	55,97%	52,20%	61,81%	60,16%	78,59%

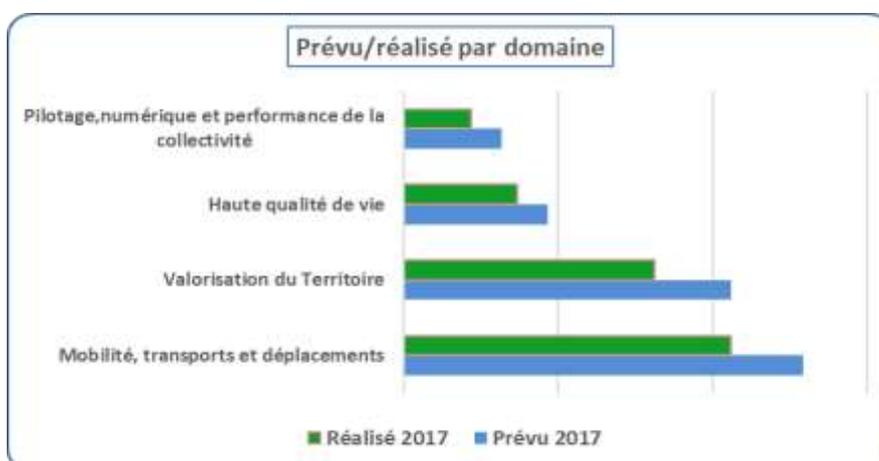
Par rapport au total des crédits prévus au titre du programme d'équipement 2017 (y compris les crédits reportés fin 2016, budget supplémentaire et décisions modificatives), **le pourcentage des crédits mandatés ressort à 78,4 %, taux record qui n'avait jamais été atteint**, résultat d'une **meilleure évaluation des besoins en crédits budgétaires**, une montée en puissance de la **gestion en AP/CP**, mais également **un volume de mandatement particulièrement soutenu en 2017**.

Programme équipement	Total Prévu	Total Réalisé	%réalisé	Réalisé Tramway	%part tram	Réalisé hors Tramway
2012	715 149 350,13	435 740 714,67	60,93%	90 462 343,76	20,76%	345 278 370,91
2013	762 182 349,26	483 709 390,19	63,46%	159 445 960,38	32,96%	324 263 429,81
2014	786 470 282,44	460 613 609,20	58,57%	162 005 157,20	35,17%	298 608 452,00
2015	611 281 145,70	388 219 582,15	63,51%	64 433 803,80	16,60%	323 785 778,35
2016	594 168 353,01	353 313 368,27	59,46%	28 636 471,38	8,11%	324 676 896,89
2017	626 831 862,73	491 619 157,73	78,43%	54 848 484,85	11,16%	436 770 672,88
TOTAL	4 096 083 343,27	2 613 215 822,21	63,80%	559 832 221,37	21,42%	2 053 383 600,84
<i>Moyenne sur 6 ans</i>	<i>682 680 557,21</i>	<i>435 535 970,37</i>				



Avec un total prévu en 2017 (626,83 M€) supérieur de 32,66 M€ au prévu 2016 (594,6 M€), et un montant des dépenses réalisées en 2017 supérieur de 138,31 M€ au réalisé 2016, le taux de consommation des crédits du programme d'équipement a progressé de +19 pts en 2017 (alors qu'il baissait de -4 points en 2016).

Ce fort taux de consommation se vérifie dans tous les domaines de compétence de la Métropole. Il est particulièrement élevé dans le domaine de la **mobilité et des transports qui atteint un taux maximal de 82 %**, suivi de la haute qualité de vie (79 % de réalisation des crédits 2017, dont 93 % pour l'assainissement eaux usées), de la valorisation du territoire (77 %).



La montée en puissance de la gestion en AP/CP depuis 2015 a permis d'améliorer la prévision des montants à inscrire sur la durée d'existence des programmes d'équipement.

Conséquence d'une gestion qui évolue vers une généralisation des AP, **les restes à réaliser de dépenses d'investissements (reports)**, qui correspondent aux engagements juridiques et comptables en cours fin 2017, **ont diminué de -63 % en 2 ans**, puisqu'ils sont passés de 154,98 M€ fin 2015, 95,23 M€ fin 2016 à seulement 56,7 M€ fin 2017.

Néanmoins, si le mécanisme de lissage des crédits de paiement, propre aux AP, qui renvoie les sommes non réalisées en 2017 sur les exercices ultérieurs, permet de ne pas obérer le résultat consolidé 2017, il se traduit néanmoins par une augmentation du reste à charge. Ainsi au titre

de 2017, 77,3 M€ crédits de paiement ont été lissés tous budgets confondus pour 451,3 M€ réalisés sur AP.

➤ **Structure et évolution du programme d'équipement 2017**

Tous budgets confondus, sur un programme d'équipement total de **491 619 158 €**, les **investissements directs** réalisés représentent 389 322 932 €, soit **79,2 % du total**, ils **progressent de 44,5 % par rapport à 2016** (+22,7 % par rapport à 2015).

Programme d'équipement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	part dans total 2017	Variation en volume 2017-2016	% 2017/2016
Investissements directs	361 476 161	393 439 719	383 695 902	317 381 094	269 458 438	389 322 933	79,19%	119 864 494	44,48%
<i>dont tramway BA Transport</i>	<i>90 462 344</i>	<i>159 445 960</i>	<i>162 005 157</i>	<i>64 433 804</i>	<i>28 636 471</i>	<i>54 848 485</i>	<i>11,16%</i>	<i>26 212 013</i>	<i>91,53%</i>
<i>dont hors tramway</i>	<i>271 013 818</i>	<i>233 993 758</i>	<i>221 690 745</i>	<i>252 947 291</i>	<i>240 821 967</i>	<i>334 474 448</i>	<i>68,04%</i>	<i>93 652 481</i>	<i>38,89%</i>
Fonds de concours et subventions d'équipement	74 264 553	90 269 671	76 917 707	70 838 488	83 854 930	102 296 225	20,81%	18 441 295	21,99%
TOTAL	435 740 715	483 709 390	460 613 609	388 219 582	353 313 368	491 619 158		138 305 789	39,15%

Hors investissements pour la réalisation du tramway, ce sont autant les **investissements directs qui ont augmenté** en 2017 (+38,9 %) que les **investissements indirects** (+22 %).

Programme d'équipement hors tramway	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en volume 2017-2016	Variation en % 2017-2016
Investissements directs hors tramway	271,01 M€	233,99 M€	221,69 M€	252,95 M€	240,82 M€	334,47 M€	93,65 M€	38,89%
Fonds de concours et subventions d'équipement	74,26 M€	90,27 M€	76,92 M€	70,84 M€	83,85 M€	102,30 M€	18,44 M€	21,99%
Part des fonds de concours / Inv. directs	27%	39%	35%	28%	35%	31%		

A noter la hausse continue depuis 3 ans du poste des **subventions d'équipement versées et fonds de concours** (investissements indirects) qui **s'élève à 102 296 225 € en 2017, en nette progression depuis 3 ans, passant de 70,8 M€ en 2015 à 83,8 M€ (+18,4 %) puis 102,3 M€ en 2017 (+22 %)**. Ce type de dépenses se traduit par des appels de fonds sur lesquels notre Etablissement a peu de maîtrise, notamment au regard des calendriers prévisionnels pluriannuels.

➤ Réalisation des dépenses d'équipement 2017 par grandes politiques

PROGRAMMES D'EQUIPEMENT - Exercice 2017
Comptes 20, 21, 23 plus Subventions d'équipement et Fonds de concours
ETAT DE CONSOMMATION AU 31 décembre 2017

POLITIQUE DOMINANTE	SECTEUR D'INTERVENTION	SOUS-SECTEUR D'INTERVENTION	EXERCICE 2017					Pour information		
			MONTANTS PREVUS 2017 (a)	MONTANT REALISES 2017 (b)	dont dépenses directes	dont dépenses indirectes	TAUX DE REALISATION (b)/(a)	MONTANTS PREVUS 2016 (a)	MONTANT REALISES 2016 (b)	
Haute qualité de vie	Activités funéraires	Cimetières	2 088 063,78	845 455,54	723 098,80	122 356,74	40,49%	2 140 431,61	809 687,31	
		Crématorium	557 699,96	185 385,26	185 385,26	0,00	33,24%	2 455 754,82	1 355 583,11	
	Déchets	Collecte, traitement, valorisation des déchets	13 338 187,85	7 396 844,98	7 396 844,98	0,00	55,46%	22 815 531,37	12 793 116,55	
		Développement durable	232 500,00	162 364,94	0,00	162 364,94	69,83%	208 500,00	0,00	
	Eau et assainissement	Cycle de l'eau	687 500,00	474 816,42	474 816,42	0,00	69,06%	0,00	0,00	
		Eau Industrielle	153 380,83	0,00	0,00	0,00	0,00%	176 022,00	45 099,18	
		Eau Potable	2 385 843,35	1 635 899,85	1 635 899,85	0,00	68,57%	1 863 268,35	350 487,71	
		Eaux Pluviales	8 721 638,24	6 843 863,41	5 131 463,41	1 712 400,00	78,47%	14 614 041,72	9 041 940,40	
	Energie et Climat	Eaux Usées	41 971 560,80	39 003 541,88	39 003 541,88	0,00	92,93%	38 872 905,79	28 215 846,42	
		Climat	304 000,00	196 721,00	9 000,00	187 721,00	64,71%	799 322,36	195 288,22	
		Concession gaz, élect, éner renouvel	790 000,00	269 783,27	0,00	269 783,27	34,15%	6 955 769,00	5 973 946,10	
	Gestion parcs patrimoine arboré	Réseaux de Chaleur et Froid	933 054,59	616 384,83	616 384,83	0,00	66,06%	8 400,00	3 270,00	
		Performance environnementale et nature ville	315 372,00	3 491,66	3 491,66	0,00	1,11%	8 400,00	3 270,00	
Productions végétales et entretien des espaces verts		2 052 159,43	1 030 754,23	1 030 754,23	0,00	50,23%	961 502,78	822 308,93		
Prévention des risques	Prévention des risques naturels et technologiques	16 489 128,40	13 375 361,25	12 808 653,23	566 708,02	81,12%	4 387 365,53	1 639 571,31		
	Prévention et sécurité civile	2 269 426,20	1 313 494,94	1 269 834,76	43 660,18	57,88%	2 687 033,19	1 318 119,68		
S/TOTAL Haute qualité de vie			93 289 515,43	73 354 163,46	70 289 169,31	3 064 994,15	78,63%	98 945 848,52	62 564 264,92	
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	Numérique et e-administration	Aménagement numérique et services urbain	4 724 950,12	3 790 068,54	3 691 658,76	98 409,78	80,21%	4 830 247,05	826 596,99	
		Population et proximité	4 550 120,56	3 135 935,73	3 135 935,73	0,00	68,92%	3 480 594,74	904 361,93	
		Services transverses	23 323 594,70	21 201 024,06	21 201 024,06	0,00	90,90%	15 741 791,43	8 577 645,24	
	Performance de la collectivité	Bâtiments et patrimoine durable	11 548 644,56	7 042 599,24	7 042 599,24	0,00	60,98%	16 772 271,96	8 387 963,00	
		Finances et juridique	6 208 608,99	8 771,16	8 771,16	0,00	0,14%	8 180 303,94	24 065,00	
		Gestion et développement des ressources humaines	24 594,62	0,00	0,00	0,00	0,00%	49 930,56	4 930,56	
		Logistiques et exploitation	2 993 187,62	1 842 816,49	1 842 816,49	0,00	61,57%	3 020 118,58	1 947 377,83	
	Stratégie et gestion immobilière	Restauration du personnel	103 303,61	37 277,83	37 277,83	0,00	36,09%	59 130,78	9 979,77	
		Stratégie et gestion immobilière	10 039 288,47	6 636 942,92	6 636 942,92	0,00	66,11%	1 852 166,82	446 472,17	
		S/TOTAL Pilotage, numérique et performance de la collectivité	63 516 293,25	43 695 435,97	43 597 026,19	98 409,78	68,79%	53 986 555,86	21 129 392,49	
Mobilité, transports et déplacements	Déplacements et stationnement	Déplacements	3 118 725,65	2 164 266,32	2 164 266,32	0,00	69,40%	790 782,50	250 377,29	
		Stationnement	10 079 375,89	9 080 259,44	2 496 867,59	6 583 391,85	90,09%	2 571 249,68	174 233,55	
	Itinéraires et voies	Gestion des Espaces Publics	21 843 264,46	17 294 390,55	17 294 390,55	0,00	79,17%	14 647 743,76	8 664 557,01	
		Itinéraires intercommunaux	20 837 736,86	17 153 938,97	16 538 807,09	615 131,88	82,32%	21 273 439,91	14 360 873,11	
		Itinéraires structurants d'agglomération	17 087 481,13	15 549 507,28	8 793 495,28	6 756 012,00	91,00%	25 694 444,00	23 398 695,31	
		Propreté urbaine	2 658 697,71	2 241 577,01	2 241 577,01	0,00	84,31%	1 235 496,62	286 260,18	
		Signalisation	4 368 470,19	3 415 669,64	3 415 669,64	0,00	78,19%	3 700 481,26	2 406 635,52	
		Voie de proximité	54 810 605,81	48 427 052,36	47 165 308,36	1 261 744,00	88,35%	54 225 156,27	33 366 143,08	
	Transports en commun	Exploitation, conservation, amélioration réseau transports en commun	27 991 711,64	22 990 678,99	22 789 428,24	201 250,75	82,13%	37 206 664,81	25 930 733,65	
		Extension de l'offre de transports en commun	95 495 514,01	73 691 052,25	72 409 697,50	1 281 354,75	77,17%	72 619 864,36	39 454 730,49	
		S/TOTAL Mobilité, transports et déplacements	258 291 583,35	212 008 392,81	195 309 507,58	16 698 885,23	82,08%	233 965 302,17	148 293 239,19	
Valorisation du Territoire	Aménagement urbain et patrimonial	Etudes et planification urbaine	2 098 485,54	855 587,71	855 587,71	0,00	40,77%	2 545 219,79	711 322,14	
		Opération 50 000 logements	8 368 323,23	7 838 159,34	7 838 159,34	0,00	93,66%	5 320 985,84	2 623 100,22	
		Rayonnement architectural et patrimonial	10 000,00	9 595,20	9 595,20	0,00	95,95%	10 000,00	0,00	
		Urbanisme opérationnel	67 412 842,60	57 508 430,60	34 632 208,97	22 876 221,63	85,31%	52 272 948,61	28 589 523,65	
	Attractivité du territoire	Stratégie territoriale, coopération et partenariat institutionnel	433 166,94	62 360,00	51 360,00	11 000,00	14,40%	755 256,34	444 335,51	
		Valorisation des atouts et création de valeur	Aménagement grands territoires économiques	431 368,69	128 423,00	128 423,00	0,00	29,77%	575 728,61	141 401,95
			Animation économique territoriale et soutien aux acteurs	464 412,45	202 108,67	202 108,67	0,00	43,52%	584 431,03	133 551,80
	Economie de proximité - ESS et Emploi		900 000,00	444 870,00	0,00	444 870,00	49,43%	200 000,00	0,00	
	Croissance des Entreprises et du territoire	Offre Touristique	4 618 981,69	3 295 850,84	113 593,65	3 182 257,19	71,35%	2 718 687,50	1 010 825,50	
		Aménagement des grands territoires	12 838 602,53	9 217 567,39	8 574 001,83	643 565,56	71,80%	20 770 882,91	7 061 394,25	
		Entrepreneuriat et croissance numérique	196 216,44	8 200,00	8 200,00	0,00	4,18%	0,00	0,00	
		Offres de services et d'accompagnement	4 971 824,00	1 373 867,50	0,00	1 373 867,50	27,63%	6 201 645,00	1 591 914,75	
	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Soutien à l'Université	11 169 915,11	5 502 956,98	388 956,98	5 114 000,00	49,27%	9 548 766,00	906 911,47	
		Soutien aux actions innovantes	72 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	83,33%	60 000,00	48 000,00	
	Grandes infrastructures	Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	7 810 909,06	6 737 736,50	1 370 479,68	5 367 256,82	86,26%	12 990 390,22	9 896 377,28	
		Habitat, logement et renouvellement urbain	Contrat de ville	12 682 304,29	7 148 399,34	6 384 367,34	764 032,00	56,37%	10 254 075,53	4 120 098,08
	Habitat et logement		27 685 107,75	23 986 506,15	1 635 545,28	22 350 960,87	86,64%	29 757 665,76	22 942 084,42	
	Nature	Cheminements "Nature"	51 941,41	12 516,78	10 441,20	2 075,58	24,10%	280 485,21	189 588,28	
		Connaissance et préservation de la nature	3 075 794,29	2 067 155,03	695 019,43	1 372 135,60	67,21%	2 670 530,03	585 691,27	
	Politique foncière	Foncier	16 798 863,50	15 778 420,41	15 778 420,41	0,00	93,93%	13 498 760,34	8 086 137,12	
		Commune artistique	1 296 830,74	479 824,11	479 824,11	0,00	37,00%	2 651 857,60	455 944,84	
Rayonnement Métropolitain	Événements et Cultures métropolitaines	28 346 580,44	19 842 629,94	979 136,65	18 863 493,29	70,00%	33 602 330,14	31 788 269,14		
	S/TOTAL Valorisation du territoire	211 734 470,70	162 561 165,49	80 127 229,45	82 433 936,04	76,78%	207 270 646,46	121 326 471,67		
TOTAL GENERAL			626 831 862,73	491 619 157,73	389 322 932,53	102 296 225,20	78,43%	594 168 353,01	353 313 368,27	

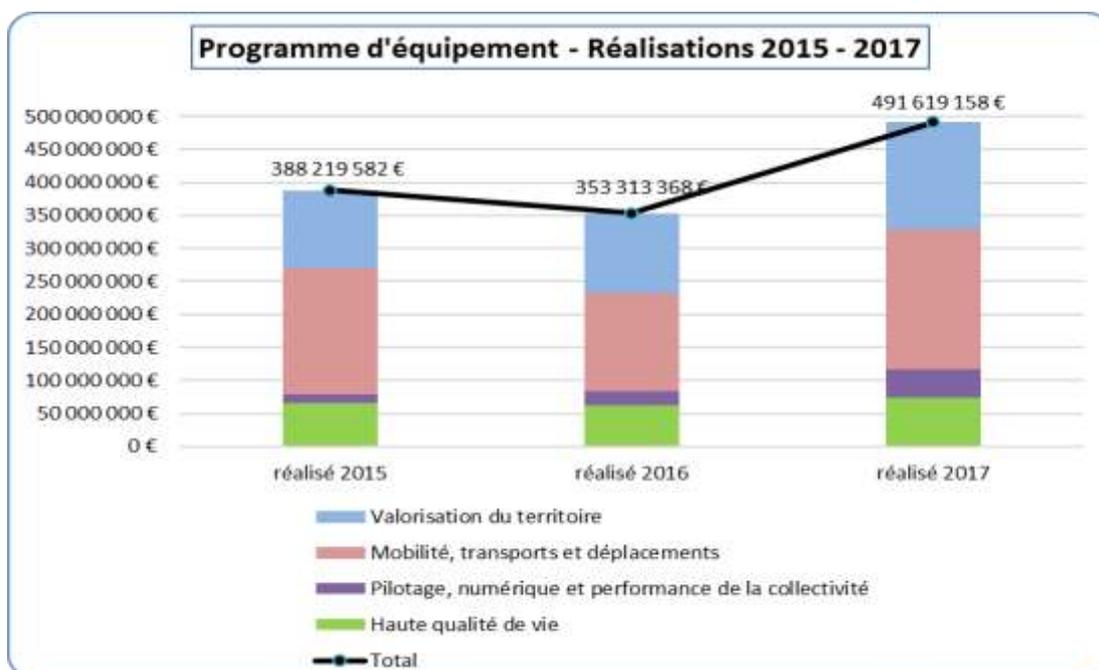
Sur l'exercice 2017, investissements directs et indirects confondus, **le domaine de la « mobilité, transports et déplacements » reste celui sur lequel a été réalisé l'essentiel des dépenses**, soit 212 008 393 € (**43,1 % du programme d'équipement**), en hausse de +43 % par rapport au réalisé 2016 (148 293 239 €).

Tout comme en 2016, la politique « **valorisation du territoire** » reste le **2^{ème} poste de dépenses (33 % du programme d'équipement)**. Il totalise pour sa part 162 561 165 € des dépenses, avec une progression de +34 % par rapport à 2016.

Avec 73 354 163 € réalisés en 2017, le domaine « **haute qualité de vie** » arrive en 3^{ème} position (15 % des dépenses du programme d'équipement), en hausse de +17 % en 2017.

Le domaine « **pilotage, numérique et performance de la collectivité** », qui avait déjà augmenté de +62 % en 2016 pour prendre en compte les besoins des services communs créés lors de la 1^{ère} vague de mutualisation, **voit son montant doubler** en 2017 en passant de 21 129 392 € à 43 695 436 € en 2017. Il représente cette année 9 % du programme d'équipement, contre 3 % en 2015 avant la mutualisation.

Programme d'équipement par grands domaines	réalisé 2015	réalisé 2016	réalisé 2017	part /total 2017	% évolution 2017/2016
Haute qualité de vie	65 744 506,23	62 564 264,92	73 354 163,46	14,92%	17,25%
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	13 025 853,82	21 129 392,49	43 695 435,97	8,89%	106,80%
Mobilité, transports et déplacements	192 316 192,53	148 293 239,19	212 008 392,81	43,12%	42,97%
Valorisation du territoire	117 133 029,57	121 326 471,67	162 561 165,49	33,07%	33,99%
Total	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	100,00%	39,15%



✓ Après avoir connu une baisse des mandatements en 2015 puis en 2016, le domaine « **Mobilité, Transports et Déplacements** », voit son activité repartir à la hausse, passant de 148 M€ en 2016 à **212 M€ en 2017 pour un total annuel prévu à 258 M€**, 82 %

des crédits 2017 ont ainsi été consommés, conséquence d'une gestion en grande partie en AP/CP. C'est le principal poste de dépenses de la collectivité, il représente **43 % du total du programme d'équipement**.

Concernant le tramway, l'année 2017 aura été marquée par la montée en charge des chantiers de **la ligne D** avec 35,7 M€ consommés au total, y compris les travaux de voirie concomitants. Cette nouvelle ligne de 9,8 km de tracé qui compte 15 stations et 2 parc relais, s'étendra sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et Eysines, la mise en service étant prévue pour fin 2019.

Les travaux d'extension de la ligne C jusqu'à Villenave-d'Ornon ont également poursuivi leur progression avec 17,5 M€ dépensés en 2017, et 6,3 M€ ont été mandatés pour l'achèvement de l'extension vers Blanquefort.

Le projet de la **desserte de la zone aéroportuaire** a poursuivi son développement avec 1,3 M€ permettant notamment de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Ce projet de liaison structurante entre la zone d'activité aéroportuaire et Bordeaux centre se traduira par l'extension sur 5 km de la ligne A entre la station Quatre chemins et l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ainsi que par la création d'un liaison bus à niveau de service performant (BNSP) de 16,4 km entre le Haillan et Pessac Bersol.

Par ailleurs, le projet structurant du **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** reliant Bordeaux à Saint-Aubin-de-Médoc a généré 1,4 M€ de frais d'étude en 2017, sachant que le Tribunal Administratif de Bordeaux a suspendu la déclaration d'utilité publique du projet. Convaincue de l'intérêt général de cette opération, Bordeaux Métropole s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'Etat qui a donné une suite favorable à l'instruction du dossier le 18 décembre 2017.

Pour les transports en commun **hors tramway**, il convient de noter que 10,7 M€ ont été consommés pour participer au renouvellement du **parc de bus**.

La construction de **l'atelier bus et tramway Achard** arrive à son terme avec 5,3 M€ dépensés en 2017. De plus, 1,4 M€ ont été dépensés pour finaliser la construction du **dépôt de bus provisoire à Bastide-Niel**.

Les dépenses afférentes **au nouveau système billettique** interopérable, intermodal, performant et évolutif, s'élèvent à **1 M€** en 2017, pour 4 M€ en 2016.

Concernant les **itinéraires structurants d'agglomération**, la contribution aux **travaux d'amélioration de la rocade** s'est élevée à 6.61 M€. Ces crédits ont permis, en partenariat avec l'Etat, d'initier une nouvelle phase de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4.

On constate par ailleurs, une montée en charge des dépenses pour la construction du **Pont Simone Veil** avec 8,5 M€ dépensés en 2017 afin de financer les travaux préparatoires et les premières opérations relatives à la construction de l'ouvrage. Ce projet s'inscrit avec le pont Jacques Chaban-Delmas dans le maillage des territoires, le développement urbain des deux-rives, le bouclage du réseau de transports en commun et la poursuite de la mise en valeur de la Garonne. Les travaux de construction ont démarré fin 2017 par l'installation de la base vie et vont se poursuivre par la construction d'une estacade provisoire au-dessus de la Garonne et la mise en place des premiers batardeaux en Garonne pour la construction des piles.

A noter également que 6,7 M€ ont été dépensés cette année pour financer la construction du **parking de la salle de spectacle Aréna** à Floirac, comprenant 963 places gérées par Parcub.

Les dépenses de **voirie de proximité** ont représenté 48,43 M€ en 2017, en augmentation de 15 M€ par rapport à l'année précédente (33,4 M€). La part des consommations sur les

enveloppes du FIC (fonds de proximité voirie) est de 37,3 M€, en forte hausse par rapport à l'année précédente (24,9 M€), et les dépenses d'aménagement de pistes cyclables se sont élevées à 2,5 M€ (1,42 M€ en 2016).

Enfin, toujours dans le domaine de la voirie, les dépenses **d'itinéraires intercommunaux**, notamment dans le cadre des contrats de co-développement, se sont élevées à 17,15 M€, en hausse de +19 % par rapport à 2016 (14,36 M€).

Concernant la gestion des espaces publics, les travaux de la première phase de la **consolidation du pont de pierre** se sont également poursuivis avec 8 M€ dépensés en 2017 afin notamment de réaliser une carapace en gabions s'étendant de la pile P5 jusqu'à l'arche n°16. Les enveloppes de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art ont été sollicitées pour 2,5 M€, et les travaux pour l'exploitation du pont Chaban Delmas se sont élevés à 0,9 M€.

✓ Le domaine « **Valorisation du territoire** » représente le 2^{ème} poste de dépense en 2017, avec un montant réalisé de **162,6 M€, en hausse de 34 % par rapport à 2016** (121,3 M€), avec un taux de réalisation de 76,8 % des crédits ouverts en 2017 (211,7 M€).

Les actions en faveur de **l'habitat, du logement et du renouvellement urbain** s'élèvent à **31,13 M€** pour des crédits annuels prévus à 40,4 M€ (soit un taux de réalisation de 77 %), contre 27,06 M€ réalisés en 2016 (en hausse de 15 %), dont 12,4 M€ d'aides pour assurer l'équilibre des opérations (dont Bassins-à-flot, résidence Ferbos ou Mechti sur Bordeaux, Quartier Ausone à Bruges, résidence solidaire Cité des métiers à Pessac, Mirrieu de Labarre à Villenave-d'Ornon, les Erables à Ambarès...), 2,4 M€ versés à Aquitanis pour contribuer à la production de logements ou encore 6,2 M€ de crédits délégués Etat pour des interventions sur les logements du parc public. Celles réalisées dans le cadre du contrat de ville ont fortement augmenté, passant de 4,12 M€ en 2016 à 7,15 M€ en 2017, dont 0,7 M€ versés aux partenaires des contrats de ville et 6,4 M€ pour favoriser le renouvellement urbain avec notamment 1,3 M€ d'actions d'accompagnement pour Lormont Génicart, 0,57 M€ pour rénover la résidence La Chataigneraie à Pessac, 0,6 M€ d'actions d'accompagnement sur Floirac Libération, 0,5 M€ pour Le Grand Parc à Bordeaux, 0,8 M€ pour Les Erables à Ambarès-et-Lagrave, ou encore 1,3 M€ de travaux effectués dans le cadre du PNRQAD (citons notamment les travaux places Pressence et Mabit à Bordeaux).

Les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations d'**aménagement urbain et patrimonial** ont **doublé en 2017**, elles représentent **66,2 M€** (32 M€ en 2016) et atteignent 85 % des crédits annuels prévus (contre 53 % en 2016) par, notamment la réalisation d'études par La Fab (5,8 M€) et des travaux d'aménagement du centre-ville au Bouscat (2 M€) dans le cadre de l'opération 50 000 logements, la poursuite des travaux du PAE Bassins-à-flot (4,9 M€) à Bordeaux, la participation de notre Etablissement à l'opération d'intérêt national Euratlantique (2,46 M€) et à la **ZAC Saint-Jean Belcier** (16,9 M€ en 2017 contre 7,8 M€ en 2016), la participation métropolitaine à la **ZAC Bastide-Niel** (20,6 M€ en 2017 contre 5 M€ en 2016), à l'aménagement du secteur Brazza à Bordeaux (0,5 M€) ou encore à la construction du groupe scolaire à Saint Vincent de Paul (0,6 M€). Des travaux ont été réalisés, entre autres, pour le projet urbain de Blanquefort (1,6 M€), le PAE Ausone à Bruges (1,5 M€), pour les groupes scolaires de la ZAC des Quais à Floirac (3,6 M€) et Bastide-Niel Hortense à Bordeaux (0,6 M€), ou encore le PAE les Vignes à Saint-Aubin-de-Médoc (0,45 M€). Des parcelles ont été acquises pour l'aménagement des espaces publics du secteur Brazza (1,3 M€), du PAE Cerillan (0,24 M€).

Les dépenses pour développer **la politique foncière** sont en forte hausse, elles représentent 15,8 M€ contre 8,09 M€ en 2016, 94 % des crédits ouverts ont été utilisés, dont 9,8 M€ d'acquisitions pour des réserves foncières comprenant l'achat d'un terrain pour mettre en œuvre le projet urbain sur le secteur de Lissandre (3,5 M€) à Cenon et d'une parcelle pour réaliser un

programme de logements dans le cadre du développement urbain sur le secteur de la Jallère à Bordeaux (3,9 M€), et 5,1 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles.

Bordeaux Métropole s'est mise à l'heure de la **grande vitesse** avec l'arrivée de la **LGV** à Bordeaux en 2017, et a versé cette année 5,2 M€ de participation au tronçon Tours Bordeaux et 1,4 M€ pour participer à la restructuration de la gare Saint-Jean.

Avec 9,2 M€ de dépenses en 2017 (72 % des crédits annuels prévus), **l'aménagement de grands territoires à vocation économique** reste un poste de dépense important, avec notamment l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroport** (6 M€), dont 2,4 M€ pour la réalisation de la voie nouvelle Marcel Dassault ou encore 0,7 M€ de travaux sur l'avenue de l'Argonne. Les dépenses d'études et de travaux d'aménagement réalisés en 2017 dans le cadre de l'**OIM Innocampus**, créée en 2016 sur le secteur économique à proximité du Campus et de CHU, s'élèvent à 1 M€.

Le **soutien aux acteurs de la vie économique**, par des aides à l'implantation ou au développement d'entreprises, s'élève à 1,4 M€, dont 0,29 M€ à la SAS les éleveurs girondins, ou encore 0,2 M€ à Ariane Group SAS.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur**, 5,6 M€ ont été versés au titre de la participation de Bordeaux Métropole à l'opération **Agglo-campus**, qui vise à rénover et redynamiser les sites universitaires, dont le solde de 1,4 M€ au titre de la subvention versée au CROUS pour la réalisation du restaurant universitaire sur le site Carrère, dont 2,3 M€ versés à Domofrance de participation à la démolition de la résidence Léo Saignat afin de libérer cette emprise nécessaire au projet Neurocampus, ou encore 0,84 M€ versés à l'université de Bordeaux pour le 2^{ème} acompte de participation à l'opération d'aménagement des espaces Bethanie sur le site de Talence.

Les premiers appels de fonds au titre des investissements communaux sur les **équipements sportifs** financés dans le cadre du règlement d'intervention adopté en 2014 (AP de 15 M€), ont représenté 1,04 M€ en 2017 avec notamment le solde de 0,56 M€ du fonds de concours au financement de la construction du complexe sportif Leysotte à Villenave-d'Ornon, les premiers acomptes de participation à la rénovation du stade Cruchon à Mérignac et du complexe des Tennis de Palmer à Cenon. De plus, 2,7 M€ ont été versés dans le cadre du soutien aux centres de formation de clubs sportifs (Union Bordeaux Bègles et le Football club des Girondins).

Dans le domaine de la **programmation culturelle**, 15 M€ ont été versés au titre de la participation à la construction de la salle de spectacle **Arena** à Floirac (contre 30 M€ en 2016) et 0,16 M€ pour l'aménagement de refuges périurbains.

Enfin, au titre du soutien à **l'offre touristique**, la Métropole a versé en 2017 à la SPL SPEBEC un acompte de 3 M€ de participation au projet de rénovation et développement du **parc des expositions** à Bordeaux.

✓ Le domaine « **Haute qualité de vie** » représente le 3^{ème} poste de dépense en 2017, avec un réalisé de **73,35 M€** (pour 93,3 M€ de crédits ouverts), **en hausse de +17 %** par rapport au réalisé précédent (62,6 M€).

Les dépenses **d'eau et assainissement** ont été mandatées à 88 % (48 M€ réalisés pour 53,9 M€ prévus), et le montant réalisé en 2017 augmente globalement de +27 % (37,6 M€ dépensés en 2016).

En matière d'assainissement des eaux usées (39 M€ mandatés sur 42 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 93 %), les crédits ouverts pour les travaux de **renouvellement des réseaux** ont généré un réalisé de 7,35 M€ (sur 7,4 M€ prévus), notamment pour le financement

de travaux au quartier des Jonquilles à Artigues, chemin de Malus et rue Rouhier à Bouliac, rue Jean Cordier à Pessac, rue François Soors et rue Gille à Villeneuve d'Ornon, de plusieurs opérations sur Bordeaux (rue Babin, avenue de l'Yser, rue Yersin, rue Joseph Brunet), etc... Les crédits ouverts pour le **développement des réseaux locaux** (FIC) ont été consommés à hauteur de 2,76 M€ et ceux relatifs à la réhabilitation du **collecteur Lajaunie** à Bordeaux rive droite ont généré des dépenses à hauteur de 0,99 M€. En ce qui concerne les **ouvrages d'eaux usées**, 2,76 M€ ont été mandatés, dont 1,75 M€ pour réaliser le transfert des effluents initialement connectés à la station d'épuration de Louis Fargue à Bordeaux, sur le bassin versant de la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles (liaison Mérignac Ontines, dévoiement des eaux usées à Bordeaux boulevard Jean Jacques Bosc). La création de la **ligne D du tramway** a nécessité d'importants travaux de dévoiement de réseaux, avec des dépenses qui se sont élevées au total à **17,66 M€** en raison du rythme soutenu d'avancement des travaux et de nombreuses contraintes techniques rencontrées (présence de l'aqueduc du Taillan, sous-sol encombré, présence de commerces et de contraintes de circulation importantes).

En ce qui concerne l'**assainissement des eaux pluviales** (6,8 M€ mandatés sur 8,7 M€ prévus, soit un taux de réalisation de 78 %), 1,4 M€ ont été dépensés pour la **création et le développement des réseaux structurants**, des opérations ont notamment été réalisées à Ambarès secteur Ribeyrotte, Blanquefort – complexe Indar, Gradignan Parking Saint-Augustin, Bordeaux rue Lajaunie. Un versement de 1,71 M€ a été effectué pour financer le projet de busage du fossé, avenue des 40 journaux sur la ZAC de la berge du lac à Bordeaux / Ginko. Le **renouvellement de réseaux** a généré des dépenses à hauteur de 1,46 M€ pour financer des travaux à Bruges rue Derruppe, à Blanquefort rue Jules Ferry, à Bègles sur le secteur Renaudel. Les dépenses consacrées à la réalisation du **bassin Nouhau à Villenave-d'Ornon** s'élèvent à 1,13 M€, cette opération va s'étaler jusqu'en 2020. Diverses **études** ont été menées pour un montant de 0,6 M€ notamment la réalisation du schéma directeur d'assainissement pluvial de Martignas-sur-Jalle, du schéma directeur de Parempuyre et la réalisation d'une étude hydraulique du bassin versant des Ontines et du Peugeot amont Carreire.

Dans le cadre de la recherche des ressources de substitution en eau potable, 1,6 M€ ont été mandatés (sur 2,4 M€ prévus) notamment pour effectuer des forages de reconnaissance sur la commune du Temple dans le cadre du projet de champ captant des Landes du Médoc.

La **collecte, le traitement et la valorisation des déchets** ont donné lieu à 7,4 M€ de dépenses d'équipement en 2017 (sur 13,3 M€ prévus, taux de réalisation de 55 %), en baisse par rapport à 2016 (12,8 M€) et à 2015 (14,13 M€), l'année 2017 étant une année charnière marquée par la fin de travaux d'aménagement d'envergure, tels que la construction du 3ème dépôt d'Eysines /Le Haillan (-88 % par rapport à 2016), les travaux d'aménagement des vestiaires et bureaux du site de Bègles (-63 %, et l'aménagement du centre de transit de Touban (-72 %). En 2017, des dépenses de travaux portent sur l'**aménagement** de centres de recyclage (0,3 M€) et de centres de transit (0,17 M€), l'extension du Centre de Recyclage de Gradignan et la rénovation du chalet (0,24 M€), l'aménagement d'un nouveau Local de pré-collecte Mutualisé (0,04 M€). Le déploiement de l'**informatisation de la collecte (projet INDO)** se poursuit avec un montant de dépenses (1,49 M€) en hausse. Concernant les **achats de matériels et équipements**, 3,3 M€ ont été mandatés pour acquérir des **matériels roulants** (report de 1,6 M€ de crédits sur 2018 suite à un problème de facturation) et 1,36 M€ pour acquérir des bacs individuels de collecte.

Concernant les **réseaux de chaleur et de froid**, 0,61 M€ seulement ont été dépensés en 2017, en forte baisse par rapport à 2016 (5,97 M€), les opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (notamment sur les réseaux Hauts de Garonne et St-Jean Belcier) ayant été majoritairement financées en 2016.

Enfin, en matière de **prévention des risques**, **12,38 M€** ont été consacrés en 2017 aux **travaux de confortement des ouvrages de protection contre les inondations fluvio-maritimes de**

la plaine rive droite (pose de palplanches et génie civil) et d'aménagement, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre Inondations de l'estuaire de la Gironde (PAPI).

✓ Le domaine « **Pilotage numérique et performance de la collectivité** » voit son volume **d'investissements doubler et atteindre 43,6 M€ cette année** (pour 63,52 M€ prévus), sachant qu'il avait déjà augmenté de 62 % en 2016 en passant de 13 à 21 M€, conséquence directe des deux phases de mutualisation qui nécessitent d'augmenter les moyens des services, en particulier en matériels et prestations informatiques et en locaux.

Les dépenses d'équipement pour le développement du **numérique et de l'e-administration ont presque triplé**, passant de 10,31 M€ à 28,13 M€ en 2017 sur 32,6 M€ de crédits prévus (taux de réalisation de 86 %). La mutualisation des 13 communes concernées par ce domaine a nécessité de moderniser les environnements de travail (remplacement des postes obsolètes, développement de nouveaux usages...) et de consolider et sécuriser les infrastructures des différentes collectivités, notamment dans un contexte de nouvelles obligations réglementaires. Ont été également réalisées des études et de nouvelles phases de convergence des applications nécessaires aux domaines mutualisés. Ces évolutions qui ont aussi bénéficié à l'infrastructure métropolitaine représentent un total de réalisation de 21,2 M€ (pour des crédits prévus à hauteur de 23,3 M€), dont 3,4 M€ pour les infrastructures, services centraux et hébergés, 3,7 M€ pour les services numériques et la maintenance applicative, 7,2 M€ pour des postes de travail, 2,5 M€ pour les réseaux et télécommunications.

De même, les dépenses de **bâtiments et mobilier** représentent 7 M€ (sur 11,5 M€ prévus), en baisse de -16 % par rapport à 2016 (8,58 M€). Les besoins en mobilier et logistique des services mutualisés ont donné lieu à 5,9 M€ de dépenses (5,5 M€ en 2016), en grande partie pour réhabiliter le pôle technique métropolitain situé à Bordeaux.

Les dépenses relevant de la **gestion immobilière** (6,6 M€) ont connu une très forte progression cette année (0,45 M€ en 2016), en raison de l'acquisition de **modulaires** destinés à héberger les élèves de l'école Alfred Daney située sur le périmètre des Bassins-à-flot (5,6 M€).

4 Les engagements hors bilan

La présentation des engagements hors bilan, est une des premières étapes dans l'engagement de la Métropole dans un processus d'amélioration de la sincérité et de la transparence de ses comptes et, plus tard, de la certification de ses comptes.

La fiabilité des comptes implique nécessairement que le lecteur « extérieur » dispose d'informations financières suffisamment précises et exhaustives pour comprendre d'une part l'évolution des charges, des produits et des principaux éléments du patrimoine de la collectivité et d'autre part, **les engagements financiers auxquels la collectivité est tenue ou risque de l'être**. Il s'agit précisément des engagements contractés par la collectivité et pouvant générer soit une dépense sans que l'on connaisse le moment de la réalisation de cet engagement ou si cet engagement va réellement se concrétiser et/ou que l'on ne soit pas en mesure d'en évaluer le montant.

Dans ce cas, la réglementation et les normes ne permettent pas de constater une provision ou une charge pour intégrer ces engagements au bilan de la collectivité.

Pourtant, ils doivent être portés à la connaissance du Conseil de la Métropole car ils peuvent représenter un risque réel pour l'équilibre financier de la collectivité (surtout les charges que l'on nomme aussi « passifs éventuels » en comptabilité d'entreprise) et donc sur sa capacité à rembourser ses emprunts, financer ses investissements ou même payer ses charges de fonctionnement.

A cet égard, ne sont pris en compte que les engagements présentant un **impact financier significatif**. Les instructions budgétaires et comptables imposent de préciser la nature de ces engagements dans plusieurs annexes. Ces annexes sont jointes au Budget et/ou au Compte administratif.

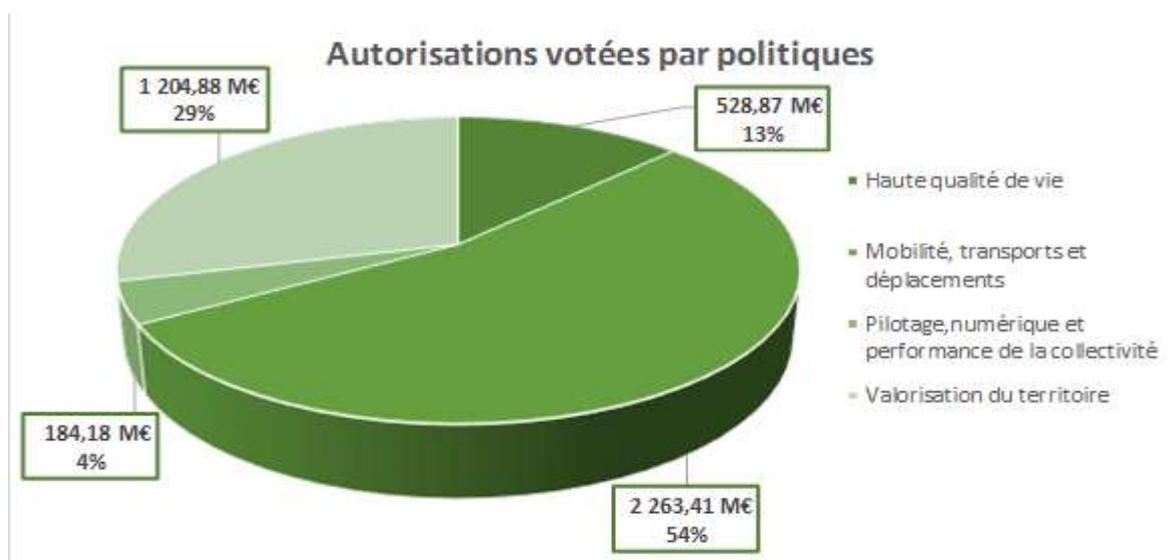
La fiabilité des comptes sera donc également évaluée au regard de la qualité de cette information présentée dans les comptes.

Il convient de préciser qu'à compter de l'exercice 2017, notre Etablissement a l'obligation de présenter un bilan de sa gestion pluriannuelle à l'occasion du vote du compte administratif, qui doit être assorti de l'état relatif à la situation des autorisations de programme et d'engagement.

Les engagements hors bilan présentant un caractère financier significatif sur l'exercice 2017 sont les autorisations de programme et les garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux. Les contrats de partenariat public-privé constitués par le stade Matmut Atlantique et le bail emphytéotique administratif de l'immeuble Laure Gatet font l'objet d'une présentation dans les éléments de la dette intégrés au bilan.

4.1 Les autorisations pluriannuelles

L'extension de la gestion en autorisations pluriannuelles a été progressivement menée depuis 2013. En 2017, **le taux de couverture des dépenses d'équipement du programme 2017-2021 en AP est de 90 %**, avec **104 AP actives** au sein de l'ensemble des politiques publiques.



Le compte administratif 2017 est l'occasion de dresser un bilan de la gestion pluriannuelle et des engagements restant à financer.

Au 31 décembre 2017, le montant d'autorisation voté s'élevait à 4,181 Md€ pour l'ensemble des budgets de Bordeaux Métropole. Compte tenu de la réalisation de l'exercice à hauteur de 451,28 M€ et des réalisations antérieures, **le montant des engagements restant dus s'élève à 2,31 Md€.**

Budget	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Lissages/reports	Restes à financer	Taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total
Total budget principal	2 551 270 362,60	648 480 968,32	380 393 606,43	330 002 255,32	50 391 351,11	1 572 787 138,96	86,75%	38,35%
total budget annexe déchets ménagers	62 831 524,42	28 510 832,75	9 839 748,52	6 351 490,32	3 488 258,20	27 969 201,35	64,55%	55,49%
Total budget annexe assainissement	285 536 584,76	168 943 590,61	39 292 620,19	37 702 099,00	1 590 521,19	78 890 895,15	95,95%	72,37%
Total budget annexe transports	1 281 699 369,26	574 609 276,51	99 073 030,02	77 441 520,04	21 631 509,98	629 648 572,71	78,17%	50,87%
TOTAL	4 181 337 841,04	1 420 544 668,19	528 599 005,15	451 497 364,68	77 101 640,48	2 309 295 808,17	85,41%	44,77%

En 2017, **88 AP** (dont 29 autorisations nouvelles représentant une dépense pluriannuelle de 420,23 M€ et 15 autorisations révisées pour +92,91 M€) composent le **budget principal**. Les **budgets annexes** (déchets ménagers, assainissement et transports) comptent quant à eux **16 AP** au total (dont 1 autorisation révisée mais sans incidence financière).

Ces créations et révisions d'autorisations sont majoritairement intervenues à l'occasion de l'adoption du **budget primitif 2017**. Ont été créées 9 AP d'investissements récurrents, 8 AP Projet et 8 AE fonctionnement. Ont été actualisées 7 AP d'investissement récurrent et 7 AP Projet. Ainsi ces révisions portent principalement sur :

- l'AP Fonds d'Intérêt Communal (FIC) complétée de deux dotations annuelles en matière de voirie, d'assainissement pluvial et d'enfouissement de réseaux et augmente de 67,92 M€ ;
- l'AP Groupes scolaires passée de 48 à 67,5 M€ suite à l'intégration dans l'AP des besoins sur les opérations Bassins à Flot, Pessac – Chappement Lucildo et Saint Vincent de Paul.
- l'AP Phase 3 TCSP (Transport Collectif en Site Propre) a diminué de 7,96 M€ compte tenu des économies attendues sur les déviations de réseaux des eaux pluviales et de la suppression des coûts de réalisation du parking Gruet.

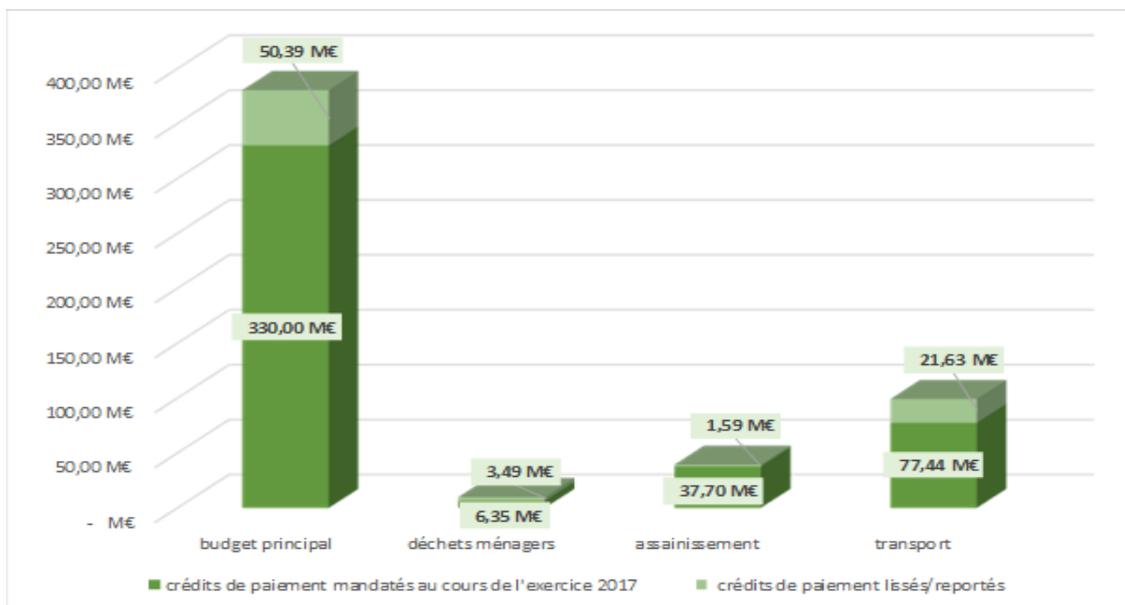
Par ailleurs, dans le cadre du **budget supplémentaire 2017** ont été créées les autorisations portant sur la démarche « BiodiverCité » (355 223 €), les espaces de livraison de proximité (350 000 €), la ZAC Garonne Eiffel (56,71 M€) et sur le soutien à l'investissement des communes pour la réalisation et l'agrandissement des équipements scolaires (8 M€). Ont également été révisées lors du budget supplémentaire les AP – CP relatives à la 3^{ème} phase du TCSP. L'accélération du rythme des travaux de la ligne D associée à l'ajustement des coûts par rapport au budget prévisionnel ont été répercutés tant au niveau des travaux sur le réseau des eaux pluviales que sur celui des eaux usées. Toutefois, l'atterrissage prévisionnel des dépenses du budget annexe des transports permet de compenser cette augmentation du coût des déviations réseaux.

Au terme de 2017, le **ratio de couverture des autorisations de programme**¹⁹ (reste à mandater en autorisation de programme (2,309 Md€) / crédits de paiements mandatés durant l'exercice (451,50 M€), diminue puisqu'il **est ramené de 9 ans en 2016 à 5 années en 2017**. Cette diminution s'explique par le taux de mandatement observé sur l'année 2017 en nette amélioration par rapport à celui de 2016 (85 % contre 66 %).

Enfin le mécanisme de lissage des crédits, qui renvoie les sommes non réalisées sur l'exercice ultérieurs, suppose de pouvoir dégager les ressources complémentaires (et notamment une

¹⁹ Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires à l'épuisement du stock d'autorisation de programme non encore mandaté, au regard des crédits de paiement exécutés dans l'année. L'allongement constaté s'explique d'une part, par la mise en œuvre d'autorisations sur des programmes longs (que ce soit le plan campus, le soutien à Aquitanis, les opérations d'aménagement, les « aides à la pierre » ...) qui sont amenées à s'exécuter au-delà de la mandature et, d'autre part, en raison de nombre important de créations d'autorisations (doublement) dont les crédits de paiement, de fait, pèsent sur les années suivantes.

mobilisation d'emprunt supérieure). Ainsi au titre de 2017, 75,6 M€ de crédits de paiement ont été lissés, tous budgets confondus, pour 451,50 M€ de réalisé (1,5 M€ de crédits ont par ailleurs été reportés sur 2018 au titre des clôtures d'opération).



Une analyse détaillée, par budgets, des investissements réalisés sur les AP est jointe à ce rapport en annexe 4.

4.2 La dette garantie métropolitaine

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, la garantie d'emprunt octroyée par Bordeaux Métropole fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

En 2017, le montant total garanti par notre Etablissement s'est élevé à 290,66 M€ et il est repassé pour la première fois depuis 3 ans sous la barre des 300 M€. Pour autant, le nombre de logements sociaux rénovés est en très forte hausse comparé à l'an passé alors que la construction de logements neufs se maintient aux niveaux observés ces dernières années entre 2 500 et 3 000 logements.

Un rapport spécifique relatif à la gestion de la dette garantie est joint au présent rapport de présentation en annexe 5.

*
* *

5 Conclusion

Après 5 années de baisses des dotations de l'Etat et de financement croissant de la péréquation nationale ayant amputé de 209 M€ les ressources de notre Etablissement, et après une profonde transformation institutionnelle dans le cadre de la métropolisation, **la santé financière de la Métropole reste très saine à fin 2017**. En effet, même si l'épargne nette marque un recul de 11% par rapport à 2016, les efforts de gestion poursuivis, conjugués à une absence de recours à l'emprunt ces deux derniers exercices, permettent de préserver une **capacité de désendettement autour de 2 ans**, très éloignée donc du plafond désormais fixé par la loi à 12 ans.

Cette adaptation de notre établissement ne s'est pour autant pas faite au détriment de sa capacité à faire, puisque 2017 constitue une **année record en matière d'exécution des crédits d'équipement**, avec un taux de réalisation supérieur à 78 % et un **montant investi de près de 620 M€ tous budgets confondus**. La progression de 27 % des dépenses d'équipement de la Métropole entre 2016 et 2017, a ainsi été 2 fois supérieure à l'évolution des dépenses d'équipement des blocs métropolitains.

Cette bonne gestion a également permis à la Métropole d'assurer son rôle de redistribution aux communes, atténuant en partie les baisses de dotations subies grâce au pacte financier et fiscal adopté en 2015. Ce pacte a permis de conserver la 2^{ème} dotation de solidarité en € par habitant et une plus grande prise en charge du FPIC par la Métropole en raison de la meilleure intégration intercommunale. En outre, le transfert de la dynamique de charges à Bordeaux Métropole dans le cadre de la métropolisation, mais aussi les reversements de taxe d'aménagement et la possibilité d'imputer une part de l'attribution de compensation en investissement, sont également venus conforter l'épargne des communes.

Pour autant, il conviendra d'être vigilant à l'avenir. Effet, pour la première fois, **le résultat net** de 54 M€ (en baisse de -57 %) **ne suffit pas pour couvrir globalement les crédits gérés en autorisation pluriannuelle** qui ont été **lissés fin 2017** sur les exercices 2019 et suivants (77 M€ pour l'ensemble des budgets). De plus, **l'évolution tendancielle des ratios d'épargne**, même s'ils demeurent très bons et que leur diminution est liée pour partie aux mouvements de remboursement de dettes des communes et du Département, **est orientée à la baisse**.

Au regard des contreparties prévues au titre de la contractualisation instaurée par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, notre Etablissement devra s'attacher à contenir ses dépenses de fonctionnement au maximum à +1,35 % par an (y compris ses dépenses de personnel), mais également à optimiser tant la gestion de toutes ses recettes que la programmation des investissements au regard des priorités retenues, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

*
* *

ANNEXE 1

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 JOURNAL DES RETRAITEMENTS

Le journal des retraitements a pour objet de rassembler dans un document l'ensemble des flux réciproques intervenant à l'intérieur de chaque budget mais également entre le budget principal et les budgets annexes et vice-versa

Ces flux réciproques gonflent les masses du budget général sans en modifier l'équilibre.

Ils constituent dans la balance générale consolidée les mouvements d'ordre qui, déduits des mouvements budgétaires, donnent les mouvements réels.

CA 2017 - JOURNAL DES RETRAITEMENTS : OPERATIONS ENTRE BUDGETS (CHAPITRES REELS)

05 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
16	16449	EMPRUNTS GLOBALISES	5 671 713,95	5 671 713,95
204	20415332	SUBVENTION ZAC QUAIS FLOIRAC VENTE CARDINAL INVESTISSEMENT	942 110,51	
204	20415332	SUBVENTION ZAC QUAIS FLOIRAC VENTE SCCV ESPACE GARONNE	766 286,44	
21	2111	ACQUISITION BIEN 17A0392 DU BA ASSAINISSEMENT	118 428,66	
21	2112	ACQUISITION TERRAIN 17A0390 DU BA ASSAINISSEMENT	157,50	
21	2111	ACQUISITION TERRAIN 17A0151 DU BA TRANSPORT	102 617,84	
27	27638	AVANCE SUR LE BUDGET ZAC PESSAC CENTRE VILLE	100 450,23	
			7 701 765,13	5 671 713,95

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
65	6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES VERS BA ASSAINISSEMENT - Autres contributions obligatoires	3 088 282,62	
65	657363	SUBVENTION 1ER TRIMESTRE 2017 - REGIE DES RESTAURANTS	352 725,00	
65	657363	SUBVENTION 2EME ET 3EME TRIM 2017 - REGIE DES RESTAURANT	705 450,00	
65	657363	SUBVENTION 4EME TRIMESTRE 2017 - REGIE DES RESTAURANT	195 466,38	
65	657364	SUBVENTION D'EQUILIBRE - BA TRANSPORTS	48 971 020,00	
67	67431	SUBVENTION D'EQUILIBRE - BA EQUIPEMENTS FLUVIAUX	481 000,00	
67	67431	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 - BA SEPF	138 013,53	
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA DECHETS MENAGERS		42 050 572,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA TRANSPORT		3 625 643,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA EQUIPEMENTS FLUVIAUX		158 000,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA ASSAINISSEMENT		1 335 396,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU SPANC		84 235,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA REGIE EAU INDUSTRIELLE		5 190,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA CREMATORIUM		397 515,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA SEPF		162 194,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA RESEAU CHALEUR		273 535,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS JANV A JUIN 2017		678 700,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS AOUT 2017		108 199,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS JUILLET 2017		108 239,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS SEPT 2017		107 577,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS OCT 2017		109 555,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS NOV 2017		117 652,00
70	70841	CHARGES DE PERSONNEL - REGIE DES RESTAURANTS DEC 2017		111 288,00
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURES 2017 - REGIE EAU INDUSTRIELLE		28 261,64
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - SPANC		11 160,29
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - BA ASSAINISSEMENT		459 223,59
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - DECHETS MENAGERS		8 335 352,75
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - BA TRANSPORT		1 389 151,54
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - BA CREMATORIUM		121 232,48
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - REGIE DES RESTAURANTS		103 480,00
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - EQUIPEMENTS FLUVIAUX		70 538,59
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - RESEAU DE CHALEUR		89 581,77
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - CHARGES DE STRUCTURE 2017 - BA SEPF		40 548,50
70	70872	REMBOURSEMENT DES BA - TAXES FONCIERES 2017		1 202 593,00
			53 931 957,53	61 284 614,15

BUDGET PRINCIPAL - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

61 633 722,66 66 956 328,10

11 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA DECHETS MENAGERS	42 050 572,00	
011	62871	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURE 2017	8 335 352,75	
011	62871	TAXES FONCIERES 2017	331 091,00	
			50 717 015,75	0,00

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

50 717 015,75 0,00

21 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
16	16449	EMPRUNTS GLOBALISES EAUX USEES	680 000,00	680 000,00
			680 000,00	680 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
70	7063	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES DU BP VERS BA ASST - Contribution des communes		3 088 282,62
77	775	CESSION AU BP TERRAIN 12A0361 (17A0392)		118 428,66
77	775	CESSION AU BP TERRAIN 10A0345 (17A0390)		157,50
012	6215	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA ASSAINISSEMENT	1 335 396,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURE 2017	459 223,59	
011	6287	TAXES FONCIERES 2017	167 870,00	
			1 962 489,59	3 206 868,78

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

2 642 489,59	3 886 868,78
---------------------	---------------------

22 - REGIE DU SPANC**SECTION D'INVESTISSEMENT**

NEXE DECH	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU SPANC	84 235,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	11 160,29	
			95 395,29	0,00

REGIE DU SPANC - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

95 395,29	0,00
------------------	-------------

31 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
16	16449	EMPRUNTS TRAM PHASE 2	18 891 146,34	18 891 146,34
			18 891 146,34	18 891 146,34

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL 2017 DU BA TRANSPORT	3 625 643,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	1 389 151,54	
011	6287	TAXES FONCIERES 2017	677 068,00	
77	774	SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL		48 971 020,00
77	775	CESSION AU BP TERRAIN 15C0039 (17A0151)		102 617,84
			5 691 862,54	49 073 637,84

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

24 583 008,88	67 964 784,18
----------------------	----------------------

62 - BUDGET ANNEXE CAVEAUX**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE CAVEAUX - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

0,00	0,00
-------------	-------------

63 - BUDGET ANNEXE SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (SEPF)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL 2017 DU BA SEPF	162 194,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	40 548,50	
77	774	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE 2017 DU BP		138 013,53
			202 742,50	138 013,53

BUDGET ANNEXE SEPF - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS	202 742,50	138 013,53
--	-------------------	-------------------

64 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL 2017 DU BA CREMATORIUM	397 515,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	121 232,48	
			518 747,48	0,00

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS	518 747,48	0,00
---	-------------------	-------------

71 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
16	16449	Emprunts réseau chaleur Hauts de Garonne	614 067,84	614 067,84
			614 067,84	614 067,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL 2017 DU BA RESEAU CHALEUR	273 535,00	
011	6287	TAXES FONCIERES 2017	6 530,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	89 581,77	
			369 646,77	0,00

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS	983 714,61	614 067,84
---	-------------------	-------------------

81 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS	0,00	0,00
--	-------------	-------------

82 - BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉES (Z.A.C)

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
16	168758	AVANCE RECUE DU BP 2017		100 450,23
			0,00	100 450,23

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE Z.A.C - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS	0,00	100 450,23
---	-------------	-------------------

83 - BUDGET ANNEXE Z.A.C. DU TASTA

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE Z.A.C DU TASTA - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

0,00 0,00

84 - BUDGET ANNEXE Z.A.C. DES QUAIS DE FLOIRAC

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
77	7748	SUBVENTION DU BP VENTE CARDINAL INVESTISSEMENT		942 110,51
77	7748	SUBVENTION DU BP VENTE SCCV ESPACE GARONNE		766 286,44
			0,00	1 708 396,95

BUDGET ANNEXE Z.A.C DES QUAIS DE FLOIRAC - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

0,00 1 708 396,95

92 - REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
012	6215	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA EAU INDUSTRIELLE	5 190,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES DE STRUCTURES 2017	28 261,64	
011	6287	TAXES FONCIERES 2017	20 034,00	
			53 485,64	0,00

REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

53 485,64 0,00

93 - EQUIPEMENTS FLUVIAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
77	774	SUBVENTION VERSEE PAR LE BP		481 000,00
012	6215	CHARGES DE PERSONNEL 2017 DU BA EQUIPEMENTS FLUVIAUX	158 000,00	
011	6287	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES STRUCTURES 2017	70 538,59	
			228 538,59	481 000,00

REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS

228 538,59 481 000,00

24 - REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
75	75822	SUBVENTION DU 1ER TRIMESTRE 2017		352 725,00
75	75822	SUBVENTION 2EME ET 3EME TRIMESTRE 2017		705 450,00
75	75822	SUBVENTION 4EME TRIMESTRE 2017		195 466,38
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL REGIE DES RESTAURANTS JANVIER A JUIN 2017	678 700,00	
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL REGIE DES RESTAURANTS JUILLET 2017	108 239,00	
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL REGIE DES RESTAURANTS AOÛT 2017	108 199,00	
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL REGIE DES RESTAURANTS OCT 2017	109 555,00	
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL REGIE DES RESTAURANTS NOV 2017	117 652,00	
012	6215	CHARGES DU PERSONNEL SEPT ET DEC 2017	218 865,00	
011	62871	REMBOURSEMENT VERS BP - CHARGES STRUCTURES 2017	103 480,00	
			1 444 690,00	1 253 641,38

REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS - TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS**1 444 690,00** **1 253 641,38****TOTAL DES FLUX INTER BUDGETS - TOUS BUDGETS CONFONDUS****143 103 550,99** **143 103 550,99**

CA 2017 - JOURNAL DES RETRAITEMENTS : OPERATIONS D'ORDRE

05 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	47 527 503,72	
	6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	11 384 339,69	
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	63 423 508,50	
	68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées	207 575,26	
042	7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		4 882 771,18
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		1 904 584,75
	7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.		66 666,00
			122 542 927,17	6 854 021,93

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et établissements nationaux	1 770 686,60	
	13912	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Régions	6 029,43	
	13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Départements	5 475,52	
	139141	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - communes membres du GFP	101 000,00	
	13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Autres	21 393,20	
	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4 882 771,18	
	2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	66 666,00	
041	16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - Opérations afférentes à l'emprunt (O)	5 290 484,04	
	2031	Frais d'études	18 792,00	
	204412	Subventions d'équipement en nature aux organismes publics Bâtiments et installations	11 565,95	
	204422	Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	1 427,91	
	2051	Concessions, droits similaires	144 244,52	
	2111.	Terrains nus	140 350,00	
	2112.	Terrains de voirie	758 866,00	
	21351	Bâtiments publics	6 642,00	
	2151	Réseaux de voirie	489 704,96	
	21538	Installations, matériel et outillage techniques - autres réseaux	6 705 769,00	
	21838	Autre matériel informatique	4 903,20	
	2185	Matériel de téléphonie	73 386,00	
	2312	Agencements et aménagements de terrains	390 560,86	
	231312	Immobilisations corporelles en cours - bâtiments scolaires	23 907,26	
	231318	Autres bâtiments publics	19 918,23	
	23151	Installations, matériel et outillage techniques - réseaux de voirie - avances	6 346 210,17	
	231533	Réseaux câblés	182 721,24	
	231538	Autres réseaux	600 203,41	
	23158	Autres constructions	18 420,00	
	040	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	
2111		Immobilisations corporelles - Terrains nus		6 136 900,29
2112		Immobilisations corporelles - Terrains de voirie		652 613,16
2115		Immobilisations corporelles - Terrains bâtis		39 604 534,78
2138.		Installations générales, agencements, aménagements des constructions - autres constructions		981 267,72
215731		Matériel roulant		28 785,13
21578		Autre matériel technique		2 240,57
2158		Autres inst., matériels, outils techniques		42 631,49
217828		Autres matériels de transports (mad)		5 800,76
21828		Autres matériels de transports		72 729,82
2802		Amortissement des immobilisations incorporelles - frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		147 996,15
28031		Amortissement des immobilisations incorporelles - frais d'études		6 945 412,24
28033		Amortissement des immobilisations incorporelles - frais d'insertion		55 498,00
2804112		Amortissement des subventions d'équipement versées à l'état - Bâtiments et installations		1 391 718,30
2804113		Amortissement des subventions d'équipement versées à l'état - Projets d'infrastructures d'intérêt national		1 405 062,00
2804122		Amortissement des subventions d'équipement versées aux régions - Bâtiments et installations		132 121,00
2804132		Amortissement des subventions d'équipement versées aux départements - Bâtiments et installations		75 527,00
28041411		Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes membres GFP - Biens mobiliers, matériel et études		609 798,16
28041412		Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes membres GFP - Bâtiments et installations		4 005 341,00
280415332		Amortissement des subventions d'équipement versés aux groupements de collectivités et E.P.L à caractère administratif : Bâtiments, installations		1 440 187,00
280415342		Amortissement des subventions d'équipement versés aux groupements de collectivités et E.P.L à caractère industriel et commercial : Bâtiments, installations		7 908 640,00
28041581		Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier - biens mobiliers, matériel et études		3 887,00
28041582		Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier - bâtiments et installations		265 864,00
28041711	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - biens mobiliers, matériels et études		285 120,00	

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	28041712	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - bâtiments et installations		227 860,00
	28041713	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - projets d'infrastructures d'intérêt national		346 314,00
	28041721	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - RFF - Projets d'infrastructures d'intérêt national		263 714,00
	28041722	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - RFF - Bâtiments et installations		2 012 411,00
	28041723	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport - RFF - Projets d'infrastructures d'intérêt national		3 432 357,00
	2804181	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études		81 639,95
	2804182	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers - Bâtiments et installations		5 958 269,00
	2804183	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers - Projets d'infrastructures d'intérêt national		337 099,00
	280421	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études		966 927,62
	280422	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations		7 204 638,00
	2804411	Amortissement des subventions d'équipement en nature versées aux organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études		2 935,00
	2804412	Amortissement des subventions d'équipement en nature versées aux organismes publics - Bâtiments et installations		799 322,00
	2804422	Amortissement des subventions d'équipement en nature versées aux organismes de droit privé - Bâtiments et installations		23 215,00
	28051	Amortissement des subventions d'équipement versées aux tiers - Concessions et droits similaires		2 045 672,59
	28121	Amortissements des immobilisations corporelles - Plantations d'arbres et d'arbustes		321,00
	28128	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres aménagements de terrains		379,00
	281311	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Bâtiments administratifs		78 036,00
	281312	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Bâtiments scolaires		178 240,00
	281314	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Bâtiments culturels et sportifs		12 449,00
	281316	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Equipements de cimetière		9 461,00
	281318	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Autres bâtiments publics		206 571,00
	281321	Amortissements des constructions - Bâtiments privés - immeubles de rapport		76 413,00
	281328	Amortissements des constructions - Bâtiments privés - autres bâtiments privés		18 297,00
	281351	Amortissements des immobilisations corporelles sur constructions - Installat° Générale bâtiments publics		60 727,00
	28138	Amortissements des constructions - Autres constructions		133 160,00
	281538	Amortissements des installat°, matériel et outillage techniques sur autres réseaux		574 784,00
	281568	Amortissements des installat°, matériel et outillage d'incendie et de civile - autres matériels		235,00
	2815731	Amortissements des matériels et outillages de voirie - matériel roulant		1 301 760,52
	2815738	Amortissements des matériels et outillages de voirie - autre matériel et outillage de voirie		299 662,97
	281578	Amortissements des matériels et outillages techniques - autre matériel technique		3 010,00
	28158	Amortissement des autres installations, matériel et outillage techniques		1 235 745,85
	281728	Amortissements des immos reçues au titre d'une mise à disposition sur autres agencements et aménagements de terrains		827,00
	281752	Amortissements des immos reçues au titre d'une mise à disposition sur matériels et outillages techniques- installation de voirie		733,00
	28175731	Amortissements des immos reçues au titre d'une mise à disposition sur matériels et outillages techniques - matériel roulant		745 854,01
	2817578	Amortissements des immos reçues au titre d'une mise à disposition sur matériels et outillages techniques - autre matériel technique		9 065,14
	281758	Amortissements des immos reçues au titre d'une mise à disposition sur autres matériels et outillages techniques		411 965,80
	2817828	Amortissements des autres immos reçues au titre d'une mise à disposition sur autres matériels de transport		915 648,95
	2817831	Amortissements des autres immos reçues au titre d'une mise à disposition sur matériels informatiques scolaires		77 212,02
	2817838	Amortissements des autres immos reçues au titre d'une mise à disposition sur autre matériel informatique		2 094 768,04
	2817848	Amortissements des autres immos reçues au titre d'une mise à disposition sur autres matériels de bureau et mobilier		1 551,00
	281788	Amortissements des autres immos reçues au titre d'une mise à disposition - autres		252 359,47
	28181	Amortissement des autres immobilisations corporelles - installations générales, agencement et aménagements divers		305 425,04
	281828	Amortissements des autres immobilisations corporelles - autre matériel informatique		951 136,35
	281831	Amortissements des autres immobilisations corporelles - matériel informatique scolaire		386 570,60
	281838	Amortissements des autres immobilisations corporelles - autre matériel informatique		2 121 469,39
	281841	Amortissements des autres immobilisations corporelles - matériel de bureau et mobilier scolaires		109 579,69
	281848	Amortissements des autres immobilisations corporelles - autres matériels de bureau et mobilier		1 580 311,96
	28185	Amortissements des autres immobilisations corporelles - matériel de téléphonie		659 066,98
28188	Amortissements des autres immobilisations corporelles - autres		236 165,71	
4818	Charges à répartir sur plusieurs exercices - charges différées		207 575,26	

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
041	1323	Subventions d'équipements non transférables - Département		26 340,00
	13241	Subventions d'équipement non transférables - Communes membres du GFP		782 195,00
	1326	Subventions d'équipement non transférables - Autres établissements publics locaux		1,00
	1328	Subventions d'équipement non transférables - Autres		6 796 449,00
	16449	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		5 290 484,04
	2031	Frais d'études		7 626 610,91
	2033	Frais d'insertion		2 719,13
	2111	Terrains nus		1 427,91
	2112	Terrains de voirie		2 430,29
	2115	Terrains bâtis		9 135,14
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		690 283,81
	458262	Op sous mandat - Bordeaux Bethmann		0,32
	458286	Op sous mandat - Eysines Aménagement voirie tramway 3e phase (rec)		0,20
				28 082 098,68

BUDGET PRINCIPAL - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			150 625 025,85	150 625 025,85
--	--	--	-----------------------	-----------------------

11 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	30 897,83	
	6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	260 215,11	
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 884 768,99	
042	7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		11 420,65
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		64 712,94
			7 175 881,93	76 133,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	139158	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Autres groupements	63 504,00	
	139172	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - FEDER	1 208,94	
	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	11 420,65	
041	23158	Immo. corporelles en cours - autres constructions	14 806,32	
040	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		260 215,11
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique		25 171,68
	21828	Autres immo. corporelles sur autres matériels de transport		5 726,15
	28031	Amortissement des immobilisations incorporelles : frais d'études		1 320,78
	28033	Amortissement des immobilisations incorporelles : frais d'insertion		971,00
	28051	Amortissement des immobilisations incorporelles : concessions et droits similaires		46 380,00
	281318	Amortissement des immobilisations corporelles : autres bâtiments publics		141 840,00
	281351	Amortissement des immobilisations corporelles : bâtiments publics		140 407,00
	28138	Amortissement des immobilisations corporelles : autres constructions		274 948,00
	28158	Amortissement des immobilisations corporelles : autres installations, matériel & outillage techn		2 717 337,97
	28181	Amortissement des immobilisations corporelles : installations générales, agencements		29 621,00
	281828	Amortissement des immobilisations corporelles : autres matériels de transports		3 431 248,54
	281848	Amortissement des immobilisations corporelles : autres matériels de bureau et mobiliers		93 734,47
	28188	Amortissement des immobilisations corporelles : autres		6 960,23
041	2031.	Frais d'études		14 806,32
			90 939,91	7 190 688,25

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			7 266 821,84	7 266 821,84
--	--	--	---------------------	---------------------

21 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	675	Valeur comptable éléments d'actifs cédés	118 586,16	
	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	21 909 447,30	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		3 807 445,40
			22 028 033,46	3 807 445,40

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	139111	Subventions d'équipement - Agence de l'eau	2 274 102,40	
	13914	Subventions d'équipement - Communes	10 216,00	
	13915	Subventions d'équipement - Groupements de collectivités	593 824,00	
	13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	18 071,00	
	13918	Subventions d'équipement - Autres	911 232,00	
041	16441.	Emprunts auprès des établissements de crédit - op. afférentes à l'emprunt	1 030 000,00	
	21532.	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement	3 260 696,00	
	2313.	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	17 484,37	
	2315.	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	87 038,77	
	2762.	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	6 141 549,75	
040	2111	Terrains nus		157,50
	2115	Terrains bâtis		118 428,66
	28031	Amortissement des immos incorporelles - Frais d'études		2 312,04
	28033	Amortissement des immos incorporelles - Frais d'insertion		3 296,00
	2805	Amortissement des immos incorporelles - Licences, logiciels, droits similaires		36 780,00
	281311	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments d'exploitation		6 206 461,33
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées		22 909,19
	281532	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux d'assainissement		15 637 688,74
	1318.	Subventions d'équipement - Autres		3 260 696,00
	16449.	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (O)		1 030 000,00
	2115	Immobilisations corporelles - Terrains bâtis		108,77
	21532.	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'assainissement		7 118,29
	2183	Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique		226,80
	2313.	Immobilisations corporelles en cours - Constructions		125 353,27
	2315.	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques		6 008 742,62
	238	Avances commandes immo. incorp.		83 461,13
	2762.	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		21 062,01
			14 344 214,29	32 564 802,35

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

36 372 247,75

36 372 247,75

22 - REGIE DU SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

REGIE DU SPANC - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

0,00

0,00

31 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	675	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	145 478,65	
	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles & corporelles TRAM	39 818 855,65	
	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles & corporelles BUS	12 138 232,36	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		9 690 971,00
			52 102 566,66	9 690 971,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	13911	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État et établissements nationaux	5 389 233,80	
	13912	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Régions	1 201,00	
	13913	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Départements	13 146,00	
	13914	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Communes	250 693,00	
	13915	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Groupes de collectivités BUS	4 034,00	
	13915	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Groupes de collectivités TRAM	3 830 190,20	
		Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Budgets communautaires	186 526,00	
	13918	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - BUS	508,00	
	13918	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - TRAM	15 439,00	
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
041	16441.	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'emprunt	3 317 548,36	
	2138	Immobilisations corporelles en cours - Autres constructions	1 234 672,14	
	2151	Immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	1 080,00	
	2156	Immobilisations corporelles - Matériel de transport d'exploitation	1 350,00	
	2184	Autres Immobilisations corporelles - Mobilier	1 067 626,18	
	2313	Immobilisations corporelles en cours - Autres constructions	166 915,67	
	2318	Autres Immobilisations corporelles en cours	900,00	
040	2111	Immobilisations corporelles - Terrains nus		102 617,84
	2131	Immobilisations corporelles sur construction - Bâtiments		3 412,14
	2156	Immobilisations corporelles - Matériel de transport d'exploitation		39 448,67
	2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		80 541,00
	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments BUS		300 326,00
	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments TRAM		2 220 502,68
	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions BUS		205 360,84
	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions TRAM		81 971,00
	28138	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres constructions BUS		352 645,00
	28138	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres constructions TRAM		23 735 355,60
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux de voirie BUS		257 477,50
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux de voirie TRAM		8 106,00
	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux divers - BUS		17 378,00
	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel industriel BUS		109 822,00
	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel industriel TRAM		314 065,15
	28155	Amortissements des immobilisations corporelles - Outillage industriel BUS		43 105,18
	28155	Amortissements des immobilisations corporelles - Outillage industriel TRAM		60 950,42
	28156	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et Outillage d'incendie et défense civile BUS		9 861 762,06
	28156	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et Outillage d'incendie et défense civile TRAM		12 635 170,60
	28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport		86 436,23
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel informatique BUS		2 928,65	
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel informatique TRAM		88 752,95	
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier BUS		781 883,90	
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier TRAM		652 681,25	
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres BUS		56 628,00	
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres TRAM		3 238,00	
041	16449	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (O)		3 317 548,36
	2033	Immobilisations incorporelles - frais d'insertion		11 790,00
	238.	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		2 460 753,99
			15 481 063,35	57 892 659,01

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

67 583 630,01 67 583 630,01

62 - BUDGET ANNEXE CAVEAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	7135	Variation des stocks (en-cours de production, produits) - Variation des stocks de produits	80 673,34	
042	7135	Variation des stocks (en-cours de production, produits) - Variation des stocks de produits		50 344,00
			80 673,34	50 344,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	355	Produits finis	50 344,00	
040	355	Produits finis		80 673,34
			50 344,00	80 673,34

BUDGET ANNEXE CAVEAUX - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

131 017,34 131 017,34

63 - BUDGET ANNEXE SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (SEPF)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE SEPF - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

0,00 0,00

64 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	95 828,00	
			95 828,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments publics		62 378,00
	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		1 132,00
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux de voirie		32 181,00
	28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres		137,00
			0,00	95 828,00

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

95 828,00 95 828,00

71 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	23 502,00	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		337 030,82
			23 502,00	337 030,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	13911	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - État et états nationaux	8 366,48	
	13912	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Régions	9 017,00	
	13914	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Communes	25 604,00	
	13915	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Groupements de collectivités	267 032,34	
	13917	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Budget communautaire et Fonds structurels	27 011,00	
041	16441.	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'emprunt	342 586,94	
	2313.	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	24 173,70	
	2762.	Autres créances immobilisées - Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	126,57	
040	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments publics		23 502,00
041	16449.	Emprunts auprès des établissements de crédit - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		342 586,94
	2033	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : frais d'insertion		24 173,70
	2313.	Immobilisations corporelles en cours - Constructions		126,57
			703 918,03	390 389,21

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

727 420,03 727 420,03

81 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	7133	Variation des en-cours de production de biens	33 926,63	
	71355	Variation de stocks terrains aménagés	91 358,73	
042	71355	Variation de stocks terrains aménagés		33 926,63
			125 285,36	33 926,63

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	3555	Travaux	33 926,63	
040	3354	Etudes et prestations de services en cours		24 600,00
	33581	Frais accessoires		9 326,63
	3555	Terrains aménagés		91 358,73
			33 926,63	125 285,36

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			159 211,99	159 211,99
--	--	--	-------------------	-------------------

82 - BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉES (Z.A.C)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	7133	Variation des en-cours de production de biens : ZAC Madère	6 187,41	
	7133	Variation des en-cours de production de biens : ZAC Pessac CV	1 862 462,32	
	71355	Variation stocks terrains aménagés PESSAC CV	42 496,35	
	71355	Variation stocks terrains aménagés MADERE	99 576,50	
042	7133.	Variation des en-cours de production de biens : ZAC Madère		71 264,16
	7133	Variation des en-cours de production de biens : ZAC Pessac CV		142 946,58
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés : ZAC Madère		6 187,41
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés : ZAC Pessac CV		1 862 462,32
			2 010 722,58	2 082 860,47

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	3351	Travaux en cours - Terrains ZAC PESSAC CV	77 499,37	
	3354	Travaux en cours - Etudes et prestations de services	21 639,66	
	3355	Travaux en cours - Travaux	111 389,82	
	33581	Travaux en cours - Frais accessoires	3 681,89	
	3555	Terrains aménagés ZAC Madère	6 187,41	
	3555	Terrains aménagés ZAC Pessac CV	1 862 462,32	
040	3351	Travaux en cours - Terrains ZAC MADERE		1 575,60
	3351	Travaux en cours - Terrains ZAC PESSAC CV		1 846 725,32
	3354	Etudes et prestations de services PESSAC CV		4 308,00
	3355	Travaux ZAC Madère		4 611,81
	33581	Frais accessoires PESSAC CV		11 429,00
	3555	Terrains aménagés ZAC Madère		42 496,35
3555	Terrains aménagés ZAC Pessac CV		99 576,50	
			2 082 860,47	2 010 722,58

BUDGET ANNEXE Z.A.C - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			4 093 583,05	4 093 583,05
---	--	--	---------------------	---------------------

83 - BUDGET ANNEXE Z.A.C. DU TASTA

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	7133.	Variation des en-cours de production de biens	39 939,56	
	71355	Variation stocks terrains aménagés	804 086,00	
043	608	Frais accessoires en cours	1 021,28	
042	7133.	Variation des en-cours de production de biens		20 522,69
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés		39 939,56
043	796	Transferts charges financières		1 021,28
			845 046,84	61 483,53

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	3354	Etudes et prestations de services	14 884,80	
	3355	Travaux	4 616,61	
	33581	Frais accessoires	1 021,28	
	3555	Terrains aménagés	39 939,56	
040	3354	Etudes et prestations de services		17 027,07
	3355	Travaux		10 314,75
	33581	Frais accessoires en cours		12 597,74
	3555	Terrains aménagés		804 086,00
			60 462,25	844 025,56

BUDGET ANNEXE Z.A.C DU TASTA - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			905 509,09	905 509,09
--	--	--	-------------------	-------------------

84 - BUDGET ANNEXE Z.A.C. DES QUAIS DE FLOIRAC

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	7133	Variation des en-cours de production de biens	3 085 754,34	
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	4 988 596,95	
042	7133	Variation des en-cours de production de biens		2 195 937,13
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés		3 085 754,34
			8 074 351,29	5 281 691,47

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	3351	Terrains		2 469 794,54
	3354	Etudes et prestations de services en cours		197 804,52
	3355	Travaux		415 777,78
	33581	Frais accessoires en cours		2 377,50
	3555	Terrains aménagés		4 988 596,95
040	3354	Etudes et prestations de services	233 489,70	
	3355	Travaux	1 959 658,47	
	33581	Frais accessoires	2 788,96	
	3555	Terrains aménagés	3 085 754,34	
			5 281 691,47	8 074 351,29

BUDGET ANNEXE Z.A.C DES QUAIS DE FLOIRAC - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			13 356 042,76	13 356 042,76
--	--	--	----------------------	----------------------

92 - REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	269 156,00	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		217 583,00
			269 156,00	217 583,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	139111	Subventions d'équipement - Agence de l'eau	48 220,00	
	139118	Subventions d'équipement - Autres	22 464,00	
	13912	Subventions d'équipement - Régions	41 029,00	
	13913	Subventions d'équipement - Départements	19 255,00	
	13915	Subventions d'équipement - Groupements de collectivités	28 848,00	
	13917	Subventions d'équipement - Budget communautaire et Fonds structurels	57 767,00	
040	28033	Frais d'insertion		60,00
	28121	Amortissements des immobilisations corporelles - Terrains nus		30 350,00
	281311	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments		138 484,00
	281531	Amortissements des immobilisations corporelles - Réseaux d'adduction d'eau		89 986,00
28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel industriel		10 276,00	
			217 583,00	269 156,00

REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE			486 739,00	486 739,00
---	--	--	-------------------	-------------------

93 - EQUIPEMENTS FLUVIAUX**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	6811	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	424 424,80	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		16 852,00
			424 424,80	16 852,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	13914	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Communes	16 852,00	
040	28121	Amortissements des immobilisations corporelles - Terrains nus		190,00
	28128	Amortissements des immobilisations corporelles - Aménagement autres terrains		1 596,00
	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments		80 510,00
	28138	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres constructions		308 622,00
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées		13 836,00
	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique		109,00
	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel industriel		8 911,00
	28157	Amortissements des immobilisations corporelles - Aménagements des matériels industriels		10 052,00
28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres		598,80	
			16 852,00	424 424,80

REGIE EQUIPEMENTS FLUVIAUX - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

441 276,80	441 276,80
-------------------	-------------------

24 - REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	118 126,20	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		84 965,00
			118 126,20	84 965,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Compte libellé	DEPENSE	RECETTE
040	139158	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Autres groupements	84 965,00	
040	281351	Amortissements des installations générales, agencements, aménagements des constructions		54 104,00
	281848	Amortissements des autres matériels de bureau et mobiliers		5 376,00
	28188	Amortissements des autres immobilisations corporelles		58 646,20
			84 965,00	118 126,20

REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS - TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE

203 091,20	203 091,20
-------------------	-------------------

TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE - TOUS BUDGETS CONFONDUS

282 447 444,71	282 447 444,71
-----------------------	-----------------------

ANNEXE 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

TABLEAUX FINANCIERS

=> Exécution des budgets au 31 décembre 2017, en tenant compte des restes à réaliser 2018 (mouvements budgétaires)

=> Balance générale - exercice 2017

=> Compte administratif 2017 agrégé - comptes simplifiés - tableau de synthèse de l'exercice 2017

=> Comptes administratifs agrégés - synthèse de 2012 à 2017

=> Récapitulation des charges de remboursement d'emprunts

=> Dépenses d'équipements mandatées de 2012 à 2017

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2017
avec prise en compte des restes à réaliser (EN MOUVEMENTS BUDGETAIRES)

LIBELLES	REALISES		RESTE A REALISER		Excédent ou Déficit d'actif
	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	
Budget Principal (M 57)					
* Déficit reporté	0,00	105 780 054,28			
* Excédent reporté	61 131 636,21	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	832 809 098,72	476 838 429,78	0,00	21 459 863,14	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	720 530 447,87	497 358 764,14	5 691 851,81	50 092 540,92	
* Déficit de l'exercice		20 520 334,36			
* Excédent de l'exercice	112 278 650,85				
Excédent de clôture	173 410 287,06				
Déficit de clôture		126 300 388,64			
Résultat global de clôture	173 410 287,06	-126 300 388,64	-5 691 851,81	-28 632 677,78	12 785 368,83
Budget Déchets ménagers (M 57)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	3 829 142,90	2 594 542,52			
* Recettes (Hors excédent reporté)	108 438 994,09	9 365 543,24	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	107 011 991,88	8 776 053,92	74 882,52	2 341 326,46	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	1 427 002,21	589 489,32			
Excédent de clôture	5 256 145,11	3 184 031,84			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	5 256 145,11	3 184 031,84	-74 882,52	-2 341 326,46	6 023 967,97
Restaurants administratifs (Régie) (M 14)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	0,00	70 142,41			
* Recettes (Hors excédent reporté)	2 564 464,53	118 126,20	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	2 564 464,53	122 242,83	0,00	48 614,79	
* Déficit de l'exercice		4 116,63			
* Excédent de l'exercice	0,00	0,00			
Excédent de clôture	0,00	66 025,78			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	0,00	66 025,78	0,00	-48 614,79	17 410,99
B.A. Assainissement (M 49)					
* Déficit reporté	0,00	4 817 983,81			
* Excédent reporté	33 777 397,52	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	36 890 275,23	47 146 155,73	0,00	227 546,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	25 778 429,48	56 477 732,29	0,00	1 137 733,82	
* Déficit de l'exercice		9 331 576,56			
* Excédent de l'exercice	11 111 845,75				
Excédent de clôture	44 889 243,27				
Déficit de clôture		14 149 560,37			
Résultat global de clôture	44 889 243,27	-14 149 560,37	0,00	-910 187,82	29 829 495,08
B.A. SPANC (M 49)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	43 173,46	157 926,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	114 207,86	0,00	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	109 411,61	2 488,00	0,00	0,00	
* Déficit de l'exercice		2 488,00			
* Excédent de l'exercice	4 796,25				
Excédent de clôture	47 969,71	155 438,00			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	47 969,71	155 438,00	0,00	0,00	203 407,71

LIBELLES	REALISES		RESTE A REALISER		Excédent ou Déficit d'actif
	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	
B.A. Transports (M 43)					
* Déficit reporté	0,00	31 958 499,20			
* Excédent reporté	35 156 892,61	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	315 469 329,55	111 598 527,42	0,00	13 409 356,44	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	296 525 912,42	140 162 035,03	3 933 242,61	2 565 111,53	
* Déficit de l'exercice		28 563 507,61			
* Excédent de l'exercice	18 943 417,13				
Excédent de clôture	54 100 309,74				
Déficit de clôture		60 522 006,81			
Résultat global de clôture	54 100 309,74	-60 522 006,81	-3 933 242,61	10 844 244,91	489 305,23
B.A. Régie CREMATORIUM (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	1 123 158,16			
* Excédent reporté	36 530,65	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	1 229 619,23	332 656,12	0,00	1 300 000,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	840 835,82	185 385,26	0,00	88 600,07	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	388 783,41	147 270,86			
Excédent de clôture	425 314,06				
Déficit de clôture		975 887,30			
Résultat global de clôture	425 314,06	-975 887,30	0,00	1 211 399,93	660 826,69
B.A. S.E.P. F. (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	0,00	30 406,87			
* Recettes (Hors excédent reporté)	164 400,93	0,00	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	164 400,93	0,00	0,00	0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	0,00	0,00			
Excédent de clôture	0,00	30 406,87			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	0,00	30 406,87	0,00	0,00	30 406,87
B.A. CAVEAUX (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	93 950,16	196 187,05			
* Recettes (Hors excédent reporté)	146 952,09	80 673,34	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	128 020,16	50 344,00	141 084,39	0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	18 931,93	30 329,34			
Excédent de clôture	112 882,09	226 516,39			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	112 882,09	226 516,39	-141 084,39	0,00	198 314,09
B.A. RESEAU DE CHALEUR (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	1 131 853,49			
* Excédent reporté	1 338 293,19	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	2 511 560,97	2 598 554,45	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	642 797,54	2 719 022,99	0,00	122 272,03	
* Déficit de l'exercice		120 468,54			
* Excédent de l'exercice	1 868 763,43				
Excédent de clôture	3 207 056,62				
Déficit de clôture		1 252 322,03			
Résultat global de clôture	3 207 056,62	-1 252 322,03	0,00	-122 272,03	1 832 462,56

LIBELLES	REALISES		RESTE A REALISER		Excédent ou Déficit d'actif
	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	
B.A. LOTISSEMENTS (M14)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	5 875,51	1 071 991,48			
* Recettes (Hors excédent reporté)	125 285,36	125 285,36	0,00	1 404 851,65	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	125 287,01	33 926,63	2 371 091,07	0,00	
* Déficit de l'exercice	1,65				
* Excédent de l'exercice		91 358,73			
Excédent de clôture	5 873,86	1 163 350,21			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	5 873,86	1 163 350,21	-2 371 091,07	1 404 851,65	202 984,65
B.A. Z.A.C. (M 14)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	113 358,51	1 604 598,78			
* Recettes (Hors excédent reporté)	2 131 918,11	2 111 172,81	0,00	874 945,14	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	2 224 939,40	2 082 860,47	1 952 126,83	112 384,00	
* Déficit de l'exercice	93 021,29				
* Excédent de l'exercice		28 312,34			
Excédent de clôture	20 337,22	1 632 911,12			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	20 337,22	1 632 911,12	-1 952 126,83	762 561,14	463 682,65
B.A. Z.A.C. du TASTA (M 14)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	589,78	226 292,73			
* Recettes (Hors excédent reporté)	865 569,74	1 264 718,76	0,00	399 602,07	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	865 569,53	382 096,65	1 446 608,71	0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	0,21	882 622,11			
Excédent de clôture	589,99	1 108 914,84			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	589,99	1 108 914,84	-1 446 608,71	399 602,07	62 498,19
B.A. Z.A.C. des Quais (M 14)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	138,55	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	10 270 289,34	8 074 351,29	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	10 270 288,42	5 281 691,47	2 333 369,45	0,00	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	0,92	2 792 659,82			
Excédent de clôture	139,47	2 792 659,82			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	139,47	2 792 659,82	-2 333 369,45	0,00	459 429,84
B.A. REGIE EAU INDUSTRIELLE. (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	154 040,23	62 135,82			
* Recettes (Hors excédent reporté)	736 471,19	296 420,18	0,00	0,00	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	514 847,46	217 583,00	0,00	95 846,55	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	221 623,73	78 837,18			
Excédent de clôture	375 663,96	140 973,00			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	375 663,96	140 973,00	0,00	-95 846,55	420 790,41

LIBELLES	REALISES		RESTE A REALISER		Excédent ou Déficit d'actif
	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	Section de Fonctionnement	Section D'Investissement	
B.A. EQUIPEMENTS FLUVIAUX (M 4)					
* Déficit reporté	0,00	0,00			
* Excédent reporté	0,00	0,00			
* Recettes (Hors excédent reporté)	1 007 745,90	424 424,80			
* Dépenses (Hors déficit reporté)	788 962,16	96 954,00		53 799,93	
* Déficit de l'exercice					
* Excédent de l'exercice	218 783,74	327 470,80			
Excédent de clôture	218 783,74	327 470,80			
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	218 783,74	327 470,80	0,00	-53 799,93	492 454,61
Total Budget principal + Budgets Annexes (Instructions M 57 & M 4 X)					
* Déficit reporté	0,00	144 811 548,94			
* Excédent reporté	135 681 019,28	6 014 223,66			
* Recettes (Hors excédent reporté)	1 315 476 182,84	660 375 039,48	0,00	39 076 164,44	
* Dépenses (Hors déficit reporté)	1 169 086 606,22	713 949 180,68	17 944 257,39	56 658 230,10	
* Déficit de l'exercice		53 574 141,20			
* Excédent de l'exercice	146 389 576,62				
Excédent de clôture	282 070 595,90				
Déficit de clôture		-192 371 466,48			
Résultat global de clôture	282 070 595,90	-192 371 466,48	-17 944 257,39	-17 582 065,66	54 172 806,37

EXERCICE 2017- COMPTE ADMINISTRATIF - BALANCE GENERALE

Cptes	LIBELLES	Résultat antérieur		MOUVEMENTS BUDGETAIRES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE ET ENTRE BUDGETS		
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
		144 811 548,94	6 014 223,66	713 949 180,68	660 375 039,48	619 531 282,29	380 565 525,25	94 417 898,39	279 809 514,23	
TOTAL GENERAL SECTIONS D'INVESTISSEMENT										
BUDGET PRINCIPAL										
001	Résultat d'investissement reporté	105 780 054,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits de cessions des immobilisations			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (Invest°)			6 854 021,93	122 542 927,17	0,00	0,00	6 854 021,93	122 542 927,17	
041	Opérations patrimoniales			21 228 076,75	21 228 076,75	0,00	0,00	21 228 076,75	21 228 076,75	
10	Dotations, fonds divers et réserves			6 713 453,69	224 457 502,20	6 713 453,69	224 457 502,20	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement			616 534,41	53 484 497,88	616 534,41	53 484 497,88	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées			49 713 263,18	5 673 700,26	44 041 549,23	1 986,31	5 671 713,95	5 671 713,95	
20	Immobilisations incorporelles			31 437 115,73	13 698,00	31 437 115,73	13 698,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées			104 004 622,15	1 149 876,63	102 296 225,20	1 149 876,63	1 708 396,95	0,00	
21	Immobilisations corporelles			52 055 299,74	1 176 122,69	51 834 095,74	1 176 122,69	221 204,00	0,00	
23	Immobilisations en cours			178 950 266,72	616 575,89	178 950 266,72	616 575,89	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			1 584 236,65	0,00	1 584 236,65	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières			39 389 936,65	42 262 302,62	39 289 156,42	42 262 302,62	100 450,23	0,00	
4581101	Lormont allée René Cassagne			108 738,54	0,00	108 738,54	0,00	0,00	0,00	
4581108	Bruges Perie/Manaud/Pommies			58 408,97	0,00	58 408,97	0,00	0,00	0,00	
4581109	Bruges rue Dejean			58 035,05	0,00	58 035,05	0,00	0,00	0,00	
4581112	Blanquefort giratoire 11 novembre			14 379,00	0,00	14 379,00	0,00	0,00	0,00	
4581113	Blanquefort espaces emblématiques			39 478,08	0,00	39 478,08	0,00	0,00	0,00	
4581114	Le Taillan rue de Brun - Reversement participation opérateur			13 093,79	0,00	13 093,79	0,00	0,00	0,00	
4581117	Mérignac Mondésir			536 336,81	0,00	536 336,81	0,00	0,00	0,00	
4581120	Bruges rue Pierre Andron			37 438,40	0,00	37 438,40	0,00	0,00	0,00	
458180	Bordeaux Bassins à Flots			742 685,22	0,00	742 685,22	0,00	0,00	0,00	
458183	Bordeaux rue Lucien Faure			537,96	0,00	537,96	0,00	0,00	0,00	
458189	Modèle multimodal			15 694,08	0,00	15 694,08	0,00	0,00	0,00	
458190	Reversement participation projet REGARD			449 773,21	0,00	449 773,21	0,00	0,00	0,00	
458195	Mérignac Déviation voie Marcel Dassault			268 824,43	0,00	268 824,43	0,00	0,00	0,00	
458198	Opération Léo Saignat - Participation ville et université			2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	
458199	Espaces emblématiques Gradiignan			268 843,00	0,00	268 843,00	0,00	0,00	0,00	
4582101	Lormont allée René Cassagne			0,00	89 750,00	0,00	89 750,00	0,00	0,00	
4582103	Convention SNCF			0,00	67 800,00	0,00	67 800,00	0,00	0,00	
4582114	Le Taillan ru de brun			0,00	12 083,50	0,00	12 083,50	0,00	0,00	
4582116	Blanquefort giratoire 11 novembre			0,00	7 916,50	0,00	7 916,50	0,00	0,00	
4582123	Parrenoyre Fontaineu PUP			0,00	1 037 578,00	0,00	1 037 578,00	0,00	0,00	
458289	Modèle multimodal R			0,00	11 158,08	0,00	11 158,08	0,00	0,00	
458290	Reversement part Projet REGARD			0,00	449 773,20	0,00	449 773,20	0,00	0,00	
458295	Mérignac déviation voie Marcel Dassault			0,00	154 844,05	0,00	154 844,05	0,00	0,00	
458298	Opération Léo Saignat - Participation ville et université			0,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	0,00	0,00	
458299	Espaces emblématiques Gradiignan			0,00	202 246,48	0,00	202 246,48	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL		105 780 054,28	0,00	497 358 764,14	476 838 429,78	461 574 900,33	327 395 711,91	35 783 863,81	149 442 717,87	
BUDGETS ANNEXES										
Services à comptabilité distincte	REGIE DES REST° ADMINISTRATIFS		70 142,41	122 242,83	118 126,20	37 277,83	0,00	84 965,00	118 126,20	
	DECHETS MENAGERS		2 894 542,52	8 776 053,92	9 365 543,24	6 685 114,01	2 174 854,99	90 939,91	7 190 888,25	
	ASSAINISSEMENT	4 817 983,81		56 477 732,29	47 146 155,73	41 453 518,00	13 901 353,38	15 024 214,29	33 244 802,35	
	SPANC		157 926,00	2 488,00	0,00	2 488,00	0,00	0,00	0,00	
	TRANSPORTS URBAINS	31 958 499,20		140 162 035,03	111 598 527,42	105 789 825,34	34 814 722,07	34 372 209,69	76 783 805,35	
	CREMATORIUM	1 123 158,16		185 385,26	332 656,12	185 385,26	236 828,12	0,00	95 828,00	
	S.E.P.F.		30 406,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CAVEAUX		196 187,05	50 344,00	80 673,34	0,00	0,00	50 344,00	80 673,34	
	RESEAU DE CHALEUR	1 131 853,49		2 719 022,99	2 598 554,45	1 401 037,12	1 594 097,40	1 317 985,87	1 004 457,05	
	LOTISSEMENTS		1 071 991,48	33 926,63	125 285,36	0,00	0,00	33 926,63	125 285,36	
	Z.A.C.		1 604 598,78	2 082 860,47	2 111 172,81	0,00	0,00	2 082 860,47	2 111 172,81	
	Z.A.C. du TASTA à Bruges		226 292,73	382 096,65	1 264 718,76	321 634,40	420 693,20	60 462,25	844 025,56	
	Z.A.C. DES QUAIS à Floirac			5 281 691,47	8 074 351,29	0,00	0,00	5 281 691,47	8 074 351,29	
	REGIE EAU INDUSTRIELLE		62 135,82	217 583,00	296 420,18	0,00	27 264,18	217 583,00	269 156,00	
	EQUIPEMENTS FLUVIAUX			96 954,00	424 424,80	80 102,00	0,00	18 852,00	424 424,80	
	SOUS-TOTAL BUDGETS ANNEXES		39 031 494,66	6 014 223,66	216 590 416,54	183 536 609,70	157 956 381,96	53 169 813,34	58 634 034,58	130 366 796,36
	TOTAL GENERAL SECTIONS FONCTIONNEMENT		0,00	135 756 932,50	1 169 125 005,42	1 315 514 582,04	837 991 908,11	1 169 773 100,57	331 133 097,31	145 741 481,47
	BUDGET PRINCIPAL									
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	61 131 636,21			0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général			137 338 873,31	137 338 873,31	137 338 873,31	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés			237 434 233,66	188 000 743,66	188 000 743,66	0,00	49 433 490,00	0,00	
013	Atténuation de charges			0,00	122 747,71	0,00	122 747,71	0,00	0,00	
014	Atténuation de produits			58 626 332,49	58 626 332,49	58 626 332,49	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (Fonc°)			122 542 927,17	6 854 021,93	0,00	0,00	122 542 927,17	6 854 021,93	
65	Charges de gestion courante			142 185 421,16	88 872 477,16	0,00	0,00	53 312 944,00	0,00	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'étus			501 186,41	501 186,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières			12 404 565,60	12 404 565,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles			2 454 908,07	1 835 894,54	0,00	0,00	619 013,53	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires			7 042 000,00	7 042 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine				66 228 296,13	0,00	4 943 681,98	0,00	61 284 614,15	
73	Impôts et taxes				5 210 204,20	0,00	5 210 204,20	0,00	0,00	
731	Impôts locaux				468 198 984,85	0,00	468 198 984,85	0,00	0,00	
74	Dotations, subventions & participations				207 997 822,65	0,00	207 997 822,65	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante				16 400 384,38	0,00	16 400 384,38	0,00	0,00	
76	Produits financiers				4 520 157,14	0,00	4 520 157,14	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels				56 565 287,73	0,00	56 565 287,73	0,00	0,00	
78	Reprises sur provisions et amortissements				711 192,00	0,00	711 192,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL		0,00	61 131 636,21	720 530 447,87	832 809 098,72	494 622 073,17	764 670 462,64	225 908 374,70	68 138 636,06	
BUDGETS ANNEXES										
REGIE DES REST° ADMINISTRATIFS			2 564 464,53	2 564 464,53	2 342 858,33	1 225 858,15	221 606,20	1 338 606,38		
DECHETS MENAGERS	3 829 142,90		107 011 991,88	108 438 994,00	91 169 666,20	108 362 860,50	15 842 325,68	76 133 539		
ASSAINISSEMENT	33 777 397,52		25 778 429,48	36 890 275,23	3 123 302,43	29 875 961,05	22 665 127,05	7 014 314,18		
SPANC	43 173,46		109 411,61	114 207,86	98 251,32	114 207,86	11 160,29	0,00		
TRANSPORTS URBAINS	35 156 892,61		296 525 912,42	315 469 329,55	242 357 126,22	256 704 720,71	54 168 786,20	58 764 608,84		
CREMATORIUM	112 443,87		840 835,82	1 229 619,23	623 775,34	1 229 619,23	217 060,48	0,00		
S.E.P.F.			202 800,13	202 800,13	162 251,63	64 786,60	40 548,50	138 013,53		
CAVEAUX	93 950,16		128 020,16	146 952,09	47 346,82	96 608,09	80 673,34	50 344,00		
RESEAU DE CHALEUR	1 338 293,19		642 797,54	2 511 560,97	523 183,77	2 174 530,15	119 613,77	337 030,82		
LOTISSEMENTS			125 287,01	125 285,36	1,65	91 358,73	125 285,36	33 926,63		
Z.A.C.	113 358,51		2 224 939,40	2 131 918,11	214 216,82	49 057,64	2 010 722,58	2 082 860,47		
Z.A.C. du TASTA à Bruges	589,78		865 569,53	865 569,74	20 522,69	804 086,21	845 046,84			

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AGREGÉ - COMPTES SIMPLIFIÉS - TABLEAU DE SYNTHÈSE
(Hors mouvements d'ordre & mouvements entre budgets)

LIBELLES	Budget	Budget Régie	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
	Principal	Rest. Administratifs	Déchets ménagers	Assainissement	SPANC	Transports	Crématorium	S.E.P.F.	Caveaux	Chaleur	Lotissements	Z.A.C.	Z.A.C. Tasta	Z.A.C. des Quais	Régie Eau Indust*	Régie Equipement fluviaux	Général
	T.T.C	H.T.	T.T.C.	T.T.C.	H.T.	H.T.	T.T.C	H.T.	H.T.	T.T.C	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.	H.T.
Recettes de fonctionnement																	
Versement Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 668 007,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 668 007,95
Compensation versement transports lié au relèv. Seuil d'assujettissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 440 892,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 440 892,54
Redevance assainissement	0,00	0,00	0,00	24 523 789,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 523 789,34
Impositions Directes	258 013 387,85	0,00	0,00	3 088 282,62	0,00	48 971 020,00	0,00	138 013,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 000,00	310 691 704,00
Subvention d'investissement du Budget principal pris sur fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes fiscales (Compensations fiscales)	5 163 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 163 782,00
Dotation de Compensation de la Réforme de TP (DCRTP)	34 225 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 225 260,00
Dotation de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	63 647 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 647 578,00
Attribution de compensation (TPU)	93 169 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 169 428,00
Autres revers. de fiscalité (Pénalité logts. Sociaux Art. 55 loi SRU)	876 073,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	876 073,39
Taxe de séjour	5 024 405,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 024 405,66
Taxe d'enlèvement ordures ménagères	0,00	0,00	93 446 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 446 032,00
D.G.F. (y.c. permanents syndicaux) & D.G.D. (74124,74126)	159 950 234,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 950 234,88
Participations Département - Compensation transfert de compétences	4 879 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 879 298,00
Recettes du Réseau des Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 436 515,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 436 515,33
Redevance publicité Abribus (7088)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels	2 536 215,50	495,74	4 931,45	1 076,81	77,80	518 427,55	5,56	0,00	0,00	36 324,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 097 554,84
Reprise en année N Provisions semi budgétaires constituées sur exercices antérieurs	711 192,00	0,00	0,00	209 201,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 393,68
Autres Recettes	29 766 218,98	1 225 362,41	14 632 204,76	5 141 893,22	114 130,06	625 856,70	1 229 613,67	64 786,60	96 608,09	2 138 205,72	91 358,73	49 057,64	804 086,21	3 280 200,92	518 888,19	509 893,90	60 288 365,80
Sous / total	657 963 074,26	1 225 858,15	108 083 168,21	32 964 243,67	114 207,86	305 660 720,07	1 229 619,23	202 800,13	96 608,09	2 174 530,15	91 358,73	49 057,64	804 086,21	3 280 200,92	518 888,19	990 893,90	1 115 449 315,41
Cessions éléments actif (compte 775)	54 029 072,23	0,00	279 692,29	0,00	0,00	15 020,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 323 785,16
s/Total A	711 992 146,49	1 225 858,15	108 362 860,50	32 964 243,67	114 207,86	305 675 740,71	1 229 619,23	202 800,13	96 608,09	2 174 530,15	91 358,73	49 057,64	804 086,21	3 280 200,92	518 888,19	990 893,90	1 169 773 100,57
Dépenses de fonctionnement																	
Charges de personnel & frais assimilés (Chapitre 012) (ptes 621+64+63 sauf 635,637)	188 000 743,66	1 341 210,00	42 050 572,00	1 335 396,00	84 336,79	3 668 343,00	397 515,00	162 194,00	0,00	273 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 190,00	158 000,00	237 477 035,45
Autres dépenses de fonctionnement hors dette (hors cpte 627)	166 718 818,27	999 125,55	48 175 794,61	1 069 930,25	1 470,18	2 655 922,40	226 223,82	57,62	47 346,82	176 441,47	1,65	214 216,82	20 522,69	2 195 937,13	192 205,50	135 898,24	222 829 913,02
Contribution financière obligatoire au SDIS (cpte 6553)	59 370 303,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 370 303,29
Attribution de compensation (TPU-73921)	17 255 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 255 702,00
Dotation de Solidarité Métropolitaine (TPU-73922)	33 643 085,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 643 085,12
Fonds de Péréquation (FPIC-73925)	7 540 356,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 540 356,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom... 7391178)	187 189,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 189,37
Contribution financière au SIVOM de la Rive droite (cpte 6554)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix forfaitaire d'exploitation y compris taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 600 000,00
Constitutions de Provisions semi budgétaires	7 042 000,00	0,00	116 500,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 166 100,00
Subv except d'inv (Vers. Indemnités à SNCF, EDF, invest, etc... Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 219 082,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 219 082,94
Autres dépenses exceptionnelles	2 454 908,07	0,00	597 589,44	203 813,62	12 368,95	1 319 163,31	0,96	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32	0,00	4 587 844,68
s/Total B	482 213 105,78	2 340 335,55	90 940 456,05	2 609 139,87	98 175,92	236 470 111,65	623 739,78	162 251,63	47 346,82	449 976,47	1,65	214 216,82	20 522,69	2 195 937,13	197 395,82	293 898,24	818 876 611,87
Épargne de Gestion (C) C= A - B	175 749 968,48	-1 114 477,40	17 142 712,16	30 355 103,80	16 031,94	69 190 608,42	605 879,45	40 548,50	49 261,27	1 724 553,68	91 357,08	-165 159,18	783 563,52	1 084 263,79	321 492,37	696 995,66	296 572 703,54
Dette (Intérêts 66111+66113+6618) hors "autres/frais divers"(668x) +666 sur dette courante (D)	12 068 713,34	0,00	231 810,15	514 062,56	0,00	5 915 364,57	0,00	0,00	0,00	67 508,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 797 458,67
ICNE (compte 66112)	260 000,00	0,00	-2 600,00	-500,00	0,00	-29 000,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 600,00
Services bancaires et assimilés (compte 627)	4 401,79	2 522,78	0,00	600,00	75,40	650,00	35,56	0,00	0,00	1 999,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,53	10 385,31
Indemnités remboursement anticipé (IRA) (cpte 6688)	75 852,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 852,26
Indemnités financées par l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Renég Dette (intérêts intercalaires, indemnités & commissions autofinancés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total intérêts & frais divers	12 408 967,39	2 522,78	229 210,15	514 162,56	75,40	5 887 014,57	35,56	0,00	0,00	73 207,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,53	19 115 296,24
Autofinancement Brut (E) E = C - D	163 341 001,09	-1 117 000,18	16 913 502,01	29 840 941,24	15 956,54	63 303 593,85	605 843,89	40 548,50	49 261,27	1 651 346,38	91 357,08	-165 159,18	783 563,52	1 084 263,79	321 492,37	696 895,13	277 457 407,30
Amortissement Dette (F) (hors 1678 & 165)	28 961 818,53	0,00	1 287 989,03	2 326 000,98	0,00	25 993 668,11	0,00	0,00	0,00	592 586,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 162 063,59
Remboursements anticipés d'emprunts	14 385 338,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 453,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 597 792,32
Total Amortissement Dette	43 347 157,50	0,00	1 287 989,03	2 326 000,98	0,00	25 993 668,11	0,00	0,00	0,00	805 040,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 759 855,91
Emprunts pour refinancement Dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuités Dette avec ICNE & hors R.D.(D + F)	41 030 531,87	0,00	1 519 799,18	2 840 063													

COMPTES ADMINISTRATIFS AGREGES DE BORDEAUX METROPOLE - SYNTHESE DE 2012 A 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	994 733 924,21	1 049 045 059,17	982 521 660,13	1 027 654 032,38	1 141 611 514,74	1 169 773 100,57
<i>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits de cessions)</i>	980 810 611,68	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41
Dont : Produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	275 482 894,00	302 123 992,60	295 767 228,00	303 388 516,00	303 074 863,00	315 855 486,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DCRTP + FNGIR	97 304 502,00	97 114 007,00	97 114 007,00	97 114 007,00	99 552 192,00	97 872 838,00
Versement Transports	154 740 611,73	162 357 297,66	157 489 616,91	166 648 158,25	173 136 206,38	175 668 007,95
TEOM	76 339 730,00	79 187 355,60	81 499 147,00	83 687 300,00	91 355 794,00	93 446 032,00
Attribution de compensation versée par communes	14 478 966,00	14 478 965,00	14 478 965,00	15 222 975,00	113 187 707,00	93 169 428,00
Pénalité versée par communes art. 55 loi SRU (Logts. sociaux)	171 233,54	284 741,53	217 014,79	196 950,19	272 858,06	690 274,85
Produits de cessions	13 923 312,53	24 244 520,39	13 108 519,05	30 264 748,46	13 415 862,94	54 323 785,16
Remb* par l'Etat de TVA versée à tort par la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Soulte versée par le CG 33 pour transfert à CUB voirie départ*	1 082 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (Hors frais financiers)	638 711 942,41	646 148 502,79	672 292 073,77	659 485 235,70	810 190 758,90	818 876 611,87
Dont : Personnel	119 678 166,70	125 373 435,76	132 192 744,04	132 918 414,71	222 288 665,39	237 477 035,45
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau Transports	176 762 875,33	185 722 791,00	208 351 436,28	206 772 143,86	209 078 673,83	224 600 000,00
Contribution financière au SDIS	56 270 266,16	57 508 608,76	57 968 142,05	58 315 950,90	58 899 110,41	59 370 303,29
Attribution de compensation versée aux communes	53 887 465,01	54 802 127,16	55 793 041,27	54 546 312,00	24 214 035,00	17 255 702,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco* & Communales (FPIC)	667 038,00	1 826 133,00	3 220 433,00	4 127 242,00	5 930 819,00	7 540 356,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,...)	31 338,77	186 891,97	1 559 390,72	104 435,64	7 754,90	187 189,37
Dotation de Solidarité Métropolitaine	34 184 390,63	35 354 639,58	35 523 957,10	34 633 470,35	33 756 391,37	33 643 085,12
Subvention d'équipement & fonds de concours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT BRUT	356 021 981,80	402 896 556,38	310 229 586,36	368 168 796,68	331 420 755,84	350 896 488,70
RESULTAT BRUT hors produit de cessions	342 098 669,27	378 652 035,99	297 121 067,31	337 904 048,22	318 004 892,90	296 572 703,54
INTERETS (avec paiement ICNE en N+1 compris) ET FRAIS FINANCIERS DIVERS	13 310 882,44	15 632 369,51	18 305 420,82	20 101 417,96	15 450 969,91	19 115 296,24
EPARGNE BRUTE	342 711 099,36	387 264 186,87	291 924 165,54	348 067 378,72	315 969 785,93	331 781 192,46
EPARGNE BRUTE hors produits de cession	328 787 786,83	363 019 666,48	278 815 646,49	317 802 630,26	302 553 922,99	277 457 407,30
REMBOURSEMENT DETTES EN CAPITAL	48 546 935,84	49 447 771,77	58 069 376,49	63 193 960,56	109 211 962,43	59 162 063,59
INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS SUR AUTOF.			6 200 641,50	34 619 043,35	0,00	14 597 792,32
ANNUITES D'EMPRUNT (capital + frais financiers)	61 857 818,28	65 080 141,28	82 655 445,95	79 956 096,06	73 686 132,34	92 875 152,15
AUTRES REMBOURSEMENT DETTES				37 958 325,81	50 976 800,00	
AUTOFINANCEMENT COURANT	294 164 163,52	337 816 415,10	233 854 789,05	250 254 374,81	206 757 823,50	258 021 336,55
AUTOFINANCEMENT COURANT hors produit des cessions	280 240 850,99	313 571 894,71	220 746 270,00	219 989 626,35	193 341 960,56	203 697 551,39
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	145 621 251,00	145 517 459,03	217 455 051,40	183 708 971,62	77 680 183,63	155 584 499,41
Dont : EMPRUNTS & AVANCES	65 000 000,00	60 000 000,00	120 000 000,00	100 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Dont : EMPRUNTS refinancant indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT (- cpte 16)	448 942 949,65	493 913 526,27	469 036 708,17	468 787 330,74	378 474 320,39	545 771 426,38
Dont : Dép° d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27
Pour mémoire : Dép° d'équip° avec Subv° d'équip° en sect° de Fonct°	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-9 157 535,13	-10 579 652,14	-17 726 867,72	-34 823 984,31	-94 036 313,26	-132 165 590,42
FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Corrigé le cas échéant)	393 939 266,93	384 781 731,80	374 202 079,66	356 475 211,94	321 651 227,63	321 651 227,63
FONDS DE ROULEMENT FINAL	384 781 731,80	374 202 079,66	356 475 211,94	321 651 227,63	227 614 914,37	189 485 637,21
Correction FONDS DE ROULEMENT FINAL pour balance d'entrée 2008 et 2009						
RATIOS						
EPARGNE BRUTE / PROD. DE FONCTIONNEMENT (hors produit des cessions)	33,52%	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%
AUTOFINANCEMENT COURANT / PROD. FONCT. (hors produit des cessions)	28,57%	30,60%	22,77%	22,06%	17,14%	18,26%
ANNUITE EMPRUNT/ PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (hors produit des cessions)	6,31%	6,35%	8,53%	8,02%	6,53%	8,33%
EMPRUNTS EXERCICE / DEPENSES EQUIPEMENT	14,92%	12,40%	26,05%	25,76%	1,42%	0,00%
FDR / (Charges courantes fct. + annuité EMPRUNT) en jours	198	189	170	157	93	75
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	33,52%	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	55,07%	53,63%	62,45%	61,14%	49,41%	55,14%
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE hors produit de cessions (Années)	1,64	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE hors produit de cessions (Années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	1,64	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE (Années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (Remb* par l'Etat TVA versée à tort par la CUB et Soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale))						
Charges de fonctionnement	652 022 824,85	661 780 872,30	690 597 494,59	679 586 653,66	825 641 728,81	837 991 908,11
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	980 810 611,68	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41
ENCOURS DETTE	540 125 050,44	549 651 672,30	605 390 579,59	609 756 970,41	557 443 037,61	615 103 914,37

EXERCICE 2017- SERVICE DE LA DETTE

	Budget Principal	Restaurants administratifs	Déchets ménagers et assimilés	Assainissement	SPANC	Transports	Crématorium	Réseau de chaleur	Equipements fluviaux	Général
Remboursement en Capital										
* Réfinancement de dette - remboursement CRD (cpte 166)										
* Dette résultant d'émissions obligataires (comptes 16318)	3 100 000,00									3 100 000,00
* Dette résultant d'emprunts (comptes 1641)	17 998 259,19		1 287 989,03	1 196 200,95		22 676 119,75		250 000,00		43 408 568,92
* Dette résultant d'emprunts type CFLT ou OCLT (comptes 16441)	5 290 484,04			1 030 000,00		3 317 548,36		342 586,94		9 980 619,34
* Dette afférentes aux METP, BEA et PPP (comptes 1675)	4 614 145,72									4 614 145,72
* Autres emprunts et dettes (cptes 1687, 168741)	9 775 159,55			99 800,03				212 453,35		10 087 412,93
* Autres emprunts et dettes (cptes 16873)	2 569 109,00									2 569 109,00
SOUS-TOTAL 1 (Hors mouvements C.F.L.T.R.) (1)	43 347 157,50	0,00	1 287 989,03	2 326 000,98	0,00	25 993 668,11	0,00	805 040,29	0,00	73 759 855,91
<i>Pour mémoire : mouvements C.F.L.T.R. (compte 16449)</i>	<i>5 671 713,95</i>			<i>680 000,00</i>		<i>18 891 146,37</i>		<i>614 067,84</i>		<i>25 856 928,16</i>
Remboursement des intérêts et frais financiers										
* Soulte, pénalités, frais & commissions sur renégociations										
* Autres charges financières (indemnités sur remboursement anticipés...cpte 6688)	75 852,26									75 852,26
* Frais & commissions sur dette courante, frais divers (cpte 627)	4 401,79	2 522,78		600,00	75,40	650,00	35,56	1 999,25	100,53	10 385,31
* Intérêts des emprunts (cpte 66111)	5 048 518,51		231 810,15	514 062,56		5 915 364,57		27 268,96		11 737 024,75
* Intérêts des emprunts transférés (cpte 661131)	2 616 965,38									2 616 965,38
* Intérêts courus non échus dette courante (cpte 66112)	260 000,00		-2 600,00	-500,00		-29 000,00		3 700,00		231 600,00
* Intérêts intercalaires liées aux renégociations de dettes										
* Intérêts des autres dettes (BEA, PPP.. Cpte 6618)	4 403 229,45							40 239,09		4 443 468,54
* Pertes de change (cpte 666)										
SOUS-TOTAL 2	12 408 967,39	2 522,78	229 210,15	514 162,56	75,40	5 887 014,57	35,56	73 207,30	100,53	19 115 296,24
TOTAL GENERAL DETTE BRUTE	55 756 124,89		1 517 199,18	2 840 163,54		31 880 682,68		878 247,59		92 875 152,15
Ressources affectées au remboursement de la dette										
* Créances en capital										
* Intérêts versés par le Concessionnaire du service de l'eau (cpte 757)	461 017,01									
* Versement en capital par la société Concessionnaire du service de l'Eau (cpte 274)	2 055 800,23									
SOUS-TOTAL 1	2 516 817,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 516 817,24
* Refinancement dette y compris indemnités et commissions :										
* Par emprunts (refinancement capital et indemnités cpte 166)										
* Autres ressources (fraction capital autofinancée)										
* Autres ressources (indem., intérêts interc.,commissions autofinancés.)										
SOUS-TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL A DEDUIRE	2 516 817,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 516 817,24
<i>Modifications d'imputation budgétaire d'emprunts sur ex. clos</i>										
CHARGE NETTE DU SERVICE DE LA DETTE	53 239 307,65	0,00	1 517 199,18	2 840 163,54		31 880 682,68		878 247,59		90 355 600,64
* Montant du C.R.D. sur emprunts au 31/12/2017	315 336 174,50	0,00	6 446 842,00	12 693 348,07		275 450 981,96		5 176 567,84		615 103 914,37

Dépenses d'équipements mandatées de 2012 à 2017

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012 à 2017
Budget Principal TTC							
Cimetières	688 600,34	497 404,98	473 242,38	646 401,92	666 177,31	723 098,80	3 694 925,73
Développement économique	2 465 482,81	3 205 484,82	14 465 209,23	12 484 680,53	7 169 691,49	8 309 534,94	48 100 083,82
Enseignement	3 965 218,63	3 342 588,02	5 371 966,28	4 809 772,24	3 394 877,05	1 284 828,62	22 169 250,84
Administration générale - moyens	14 121 043,18	22 585 581,77	14 142 184,14	11 862 462,22	20 581 487,92	41 787 610,21	125 080 369,44
Urbanisme et Habitat	39 506 194,40	25 138 584,96	34 794 875,37	40 330 721,07	35 256 319,25	67 695 542,08	242 722 237,13
Incendie et secours	1 152 786,60	1 037 819,44	1 039 790,37	923 578,94	1 284 557,52	1 269 834,76	6 708 367,63
Halles et marchés	88 583,88	115 240,86	51 024,86	1 123 979,18	542 837,92	781 063,44	2 702 730,14
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	17 474 515,66	16 619 182,60	14 891 152,00	9 876 482,71	9 041 940,40	5 131 463,41	73 034 736,78
Autres transports (transp. Fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	36 104,60	2 815 375,62	3 222 759,66	2 373 017,46	901 666,95	3 646 706,78	12 995 631,07
Transports (Aménagements de voirie)	2 359 776,96	4 799 625,41	3 397 093,61	6 079 821,49	7 920 689,19	13 286 831,94	37 843 838,60
Voirie	120 011 612,17	92 395 075,80	79 128 855,10	69 970 546,58	73 658 676,73	92 940 079,22	528 104 845,60
Voirie (bâtiments)	7 334 401,30	861 976,82	352 287,22	59 475,88	269 205,05	2 496 867,59	11 374 213,86
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	51 208,92	25 108,60	10 756,80	737 830,70	465 716,81	1 329 504,85	2 620 126,68
Autres réseaux	2 108 052,95	1 108 564,82	1 094 010,05	1 182 441,63	1 555 906,57	4 850 047,53	11 899 023,55
Eau et Préservation milieu naturel	200 333,26	1 912 563,07	2 103 830,78	3 727 623,98	3 171 910,43	16 688 464,02	27 804 725,54
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Principal - Total Investissements directs	211 563 915,66	176 460 177,59	174 539 037,85	166 188 836,53	165 881 660,59	262 221 478,19	1 156 855 106,41
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	12 561 775,95	10 686 564,02	13 831 293,75	14 134 077,51	12 793 116,55	7 396 844,98	71 403 672,76
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	5 145,60	19 659,81	16 959,70	148 576,14	9 979,77	37 277,83	237 598,85
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) - Réseau hors tramway	6 769 057,00	20 165 496,36	9 361 337,79	36 767 311,89	26 615 869,95	24 933 932,58	124 613 005,57
Transports (HT) T.C.S.P. puis Tramway	90 462 343,76	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	559 832 221,37
Assainissement (TTC à partir de 1997)	39 446 917,46	24 602 052,67	14 908 743,77	31 437 509,80	28 215 846,42	39 020 942,01	177 632 012,13
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488,00	2 488,00
Crématorium (TTC)	76 404,15	85 729,77	2 893 010,97	1 074 365,29	1 355 583,11	185 385,26	5 670 478,55
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	571 458,54	1 974 078,23	6 139 161,21	3 185 700,37	5 904 811,46	595 996,83	18 371 206,64
Eau Industrielle et sa régie	19 143,27	0,00	1 200,00	10 913,00	45 099,18	0,00	76 355,45
Equipements fluviaux						80 102,00	80 102,00
Budgets Annexes Total investissements directs	149 912 245,73	216 979 541,24	209 156 864,39	151 192 257,80	103 576 777,82	127 101 454,34	957 919 141,32
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	361 476 161,39	393 439 718,83	383 695 902,24	317 381 094,33	269 458 438,41	389 322 932,53	2 114 774 247,73
Développement économique - fonds de concours	4 739 304,76	8 300 739,52	4 137 430,20	4 997 402,27	1 692 691,75	5 481 503,06	29 349 071,56
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	1 699 878,63	4 580 836,00	2 817 160,46	2 124 959,67	48 000,00	5 174 000,00	16 444 834,76
Administration générale - moyens	14 598,05	7 866,77	2 965,40	0,00	0,00	0,00	25 430,22
Incendie et secours	0,00	0,00	0,00	194 340,64	33 562,16	43 660,18	271 562,98
Cimetières	195 771,86	49 985,24	0,00	239 910,00	143 510,00	122 356,74	751 533,84
Urbanisme et Habitat - fonds de concours	22 957 123,12	28 187 917,20	29 526 685,40	31 359 712,58	32 120 754,42	45 991 214,50	190 143 407,22
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	14 324,40	99 612,66	507 838,56	2 474,50	0,00	0,00	624 250,12
Autres réseaux (réseau métropolitain télécomm.)	154 328,00	3 483,95	0,00	228 503,97	49 602,80	98 409,78	534 328,50
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	43 199 774,47	34 758 143,11	30 439 566,19	19 606 135,28	11 424 468,73	6 849 862,32	146 277 950,10
Voirie (fonds de concours)	642 012,19	1 638 467,46	3 023 013,26	6 383 473,67	5 040 344,73	8 632 887,88	25 360 199,19
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 583 391,85	6 583 391,85
Eau & Asst, préservation milieu naturel	560 737,30	557 017,29	1 854 507,05	1 572 791,47	683 429,93	4 273 188,41	9 501 671,45
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	86 700,50	12 085 602,16	4 608 540,44	4 128 783,77	32 618 565,34	19 045 750,48	72 573 942,69
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total interventions indirectes	74 264 553,28	90 269 671,36	76 917 706,96	70 838 487,82	83 854 929,86	102 296 225,20	498 441 574,48
TOTAL GENERAL	435 740 714,67	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	2 613 215 822,21
TOTAL B.A. Tramway	90 462 343,76	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	497 100 660,79	559 832 221,37
TOTAL GENERAL (Hors B.A. Tramway)	345 278 370,91	324 263 429,81	298 608 452,00	323 785 778,35	324 676 896,89	502 274 660,79	2 053 383 600,84
BUDGET PRINCIPAL							
Total investissements directs et indirects	285 828 468,94	266 729 848,95	251 456 744,81	237 027 324,35	249 736 590,45	364 517 703,39	1 655 296 680,89
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	

ANNEXE 3

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DIVERS GRAPHIQUES

=> Répartition des mouvements réels par section (fonctionnement et investissement) pour les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice

=> Evolution de l'annuité de la dette depuis 1987

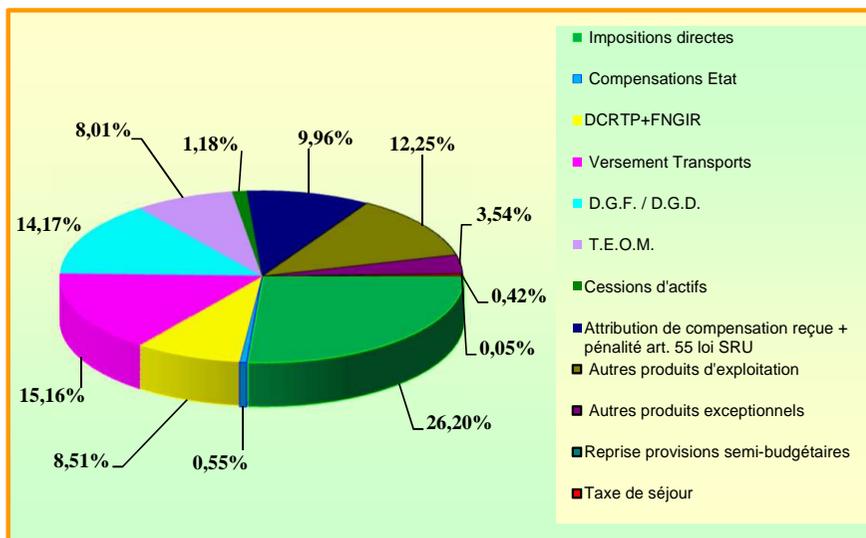
=> Ratio de la capacité de désendettement depuis 1997 (exprimé en nombres d'années)

=> Evolution de l'épargne nette depuis 2005

Compte Administratif 2016

Recettes de Fonctionnement

Mouvements réels

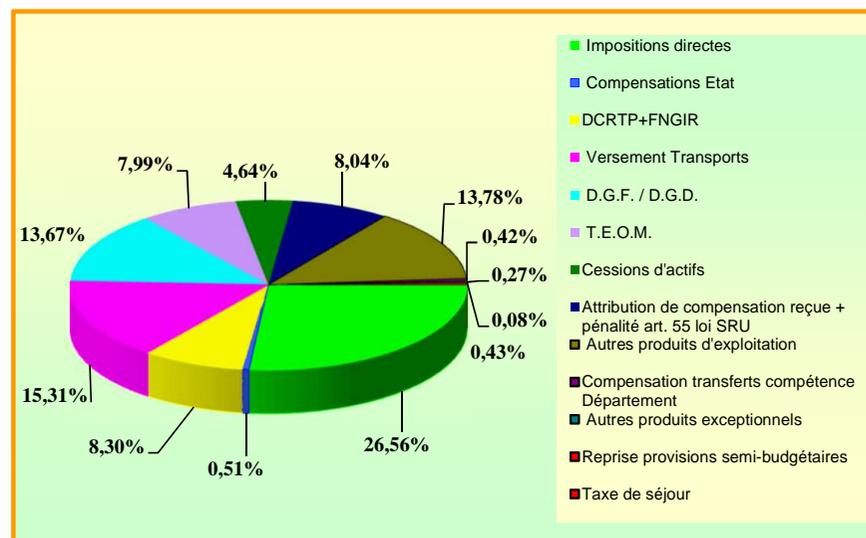


	M.€.	%
Impositions directes	299,18	26,20%
Compensations Etat	6,33	0,55%
DCRTP+FNGIR	97,11	8,51%
Versement Transports	173,14	15,16%
D.G.F. / D.G.D.	161,74	14,17%
T.E.O.M.	91,46	8,01%
Cessions d'actifs	13,42	1,18%
Attribution de compensation reçue + pénalité art. 55 loi SRU	113,66	9,96%
Autres produits d'exploitation	139,81	12,25%
Autres produits exceptionnels	40,44	3,54%
Reprise provisions semi-budgétaires	0,56	0,05%
Taxe de séjour	4,76	0,42%
Total	1 141,61	100,00%

Compte Administratif 2017

Recette de fonctionnement

Mouvements réels

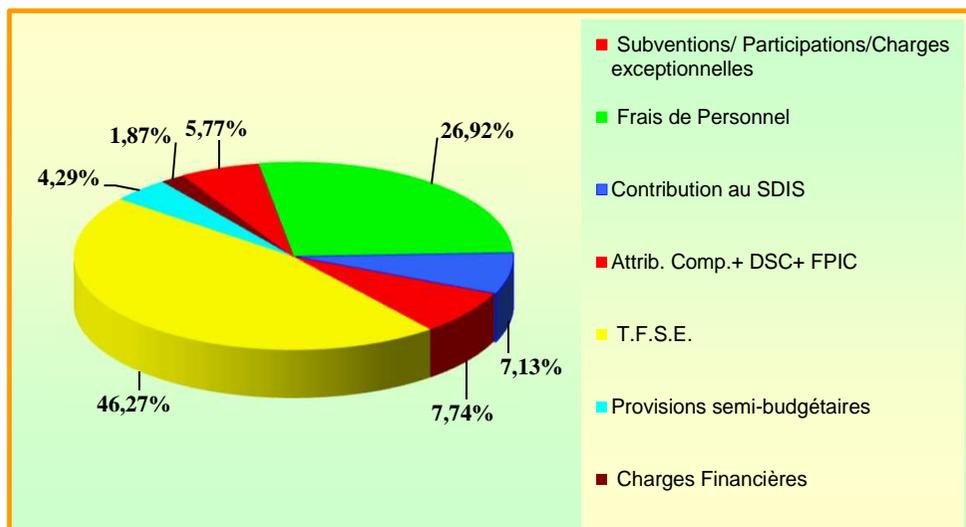


	M.€.	%
Impositions directes	310,69	26,56%
Compensations Etat	5,92	0,51%
DCRTP+FNGIR	97,11	8,30%
Versement Transports	179,11	15,31%
D.G.F. / D.G.D.	159,95	13,67%
T.E.O.M.	93,45	7,99%
Cessions d'actifs	54,32	4,64%
Attribution de compensation reçue + pénalité art. 55 loi SRU	94,05	8,04%
Autres produits d'exploitation	161,25	13,78%
Compensation transferts compétence Département	4,88	0,42%
Autres produits exceptionnels	3,10	0,27%
Reprise provisions semi-budgétaires	0,92	0,08%
Taxe de séjour	5,02	0,43%
Total	1 169,77	100,00%

Compte Administratif 2016

Dépenses de Fonctionnement

Mouvements réels

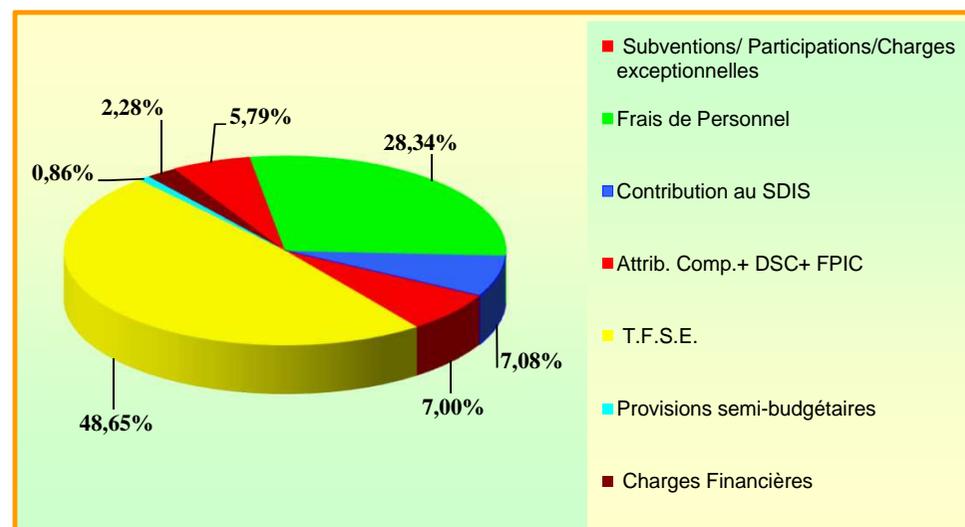


	M.€.	%
Subventions/ Participations/Charges exceptionnelles	47,66	5,77%
Frais de Personnel	222,29	26,92%
Contribution au SDIS	58,90	7,13%
Attrib. Comp.+ DSC+ FPIC	63,91	7,74%
T.F.S.E.	382,02	46,28%
Provisions semi-budgétaires	35,41	4,29%
Charges Financières	15,45	1,87%
	825,64	100,00%

Compte Administratif 2017

Dépenses de Fonctionnement

Mouvements réels

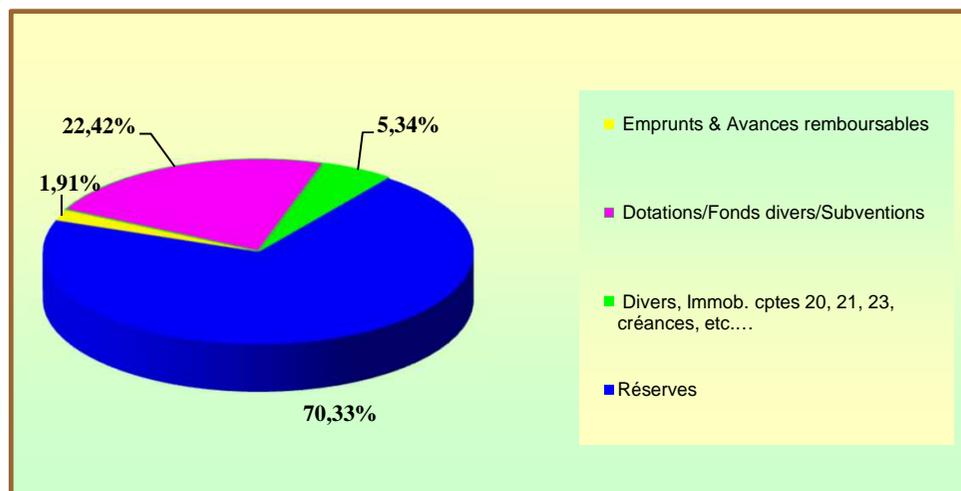


	M.€.	%
Subventions/ Participations/Charges exceptionnelles	48,55	5,79%
Frais de Personnel	237,48	28,34%
Contribution au SDIS	59,37	7,08%
Attrib. Comp.+ DSC+ FPIC	58,62	7,00%
T.F.S.E.	407,68	48,65%
Provisions semi-budgétaires	7,17	0,86%
Charges Financières	19,12	2,28%
	837,99	100,00%

Compte Administratif 2016

Recettes d'Investissement

Mouvements réels

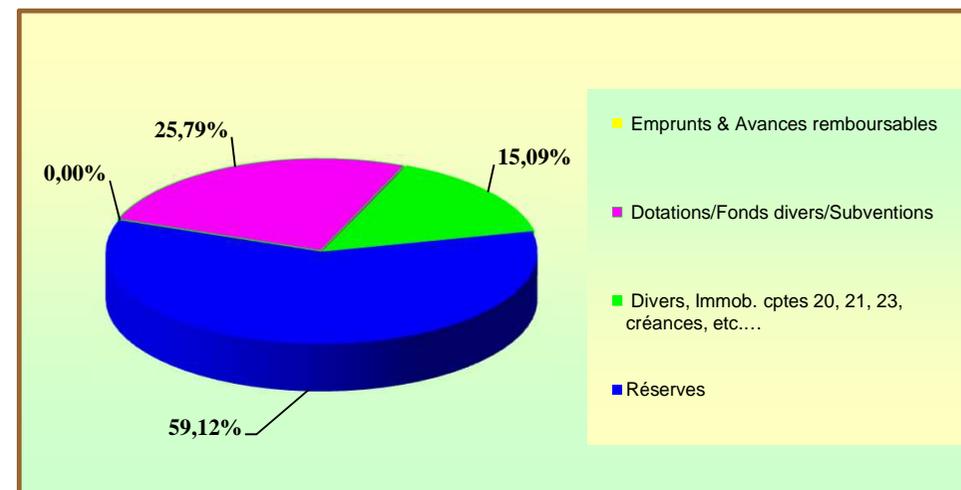


	M.€.	%
Emprunts & Avances remboursables	5,00	1,91%
Dotations/Fonds divers/Subventions	58,70	22,42%
Divers, Immob. cptes 20, 21, 23, créances, etc....	13,98	5,34%
Réserves	184,14	70,33%
	261,82	100,00%

Compte Administratif 2017

Recette d'Investissement

Mouvements réels

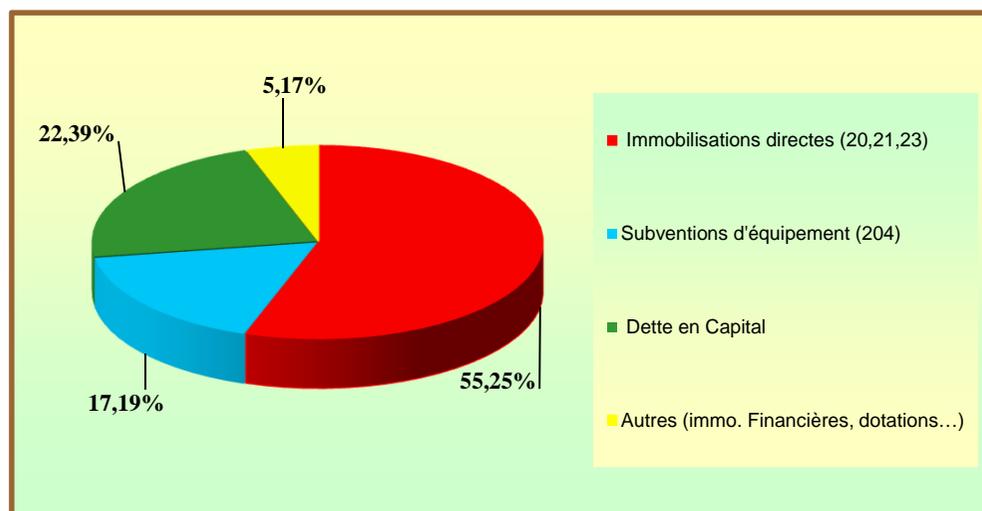


	M.€.	%
Emprunts & Avances remboursables	0,00	0,00%
Dotations/Fonds divers/Subventions	98,16	25,79%
Divers, Immob. cptes 20, 21, 23, créances, etc....	57,43	15,09%
Réserves	224,98	59,12%
	380,57	100,00%

Compte Administratif 2016

Dépenses d'Investissement

Mouvements réels

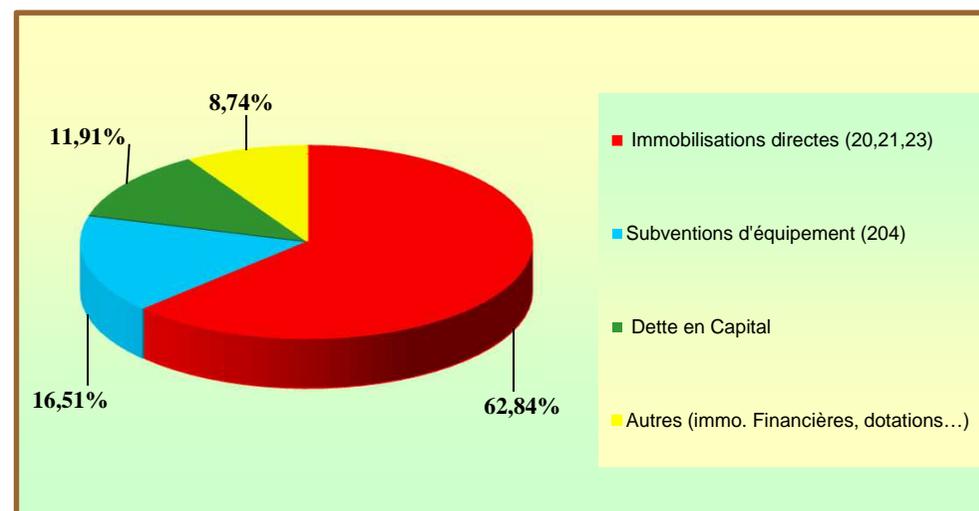


	M.€.	%
Immobilisations directes (20,21,23)	269,46	55,25%
Subventions d'équipement (204)	83,85	17,19%
Dette en Capital	109,21	22,39%
Autres (immo. Financières, dotations...)	25,17	5,17%
	487,69	100,00%

Compte Administratif 2017

Dépenses d'Investissement

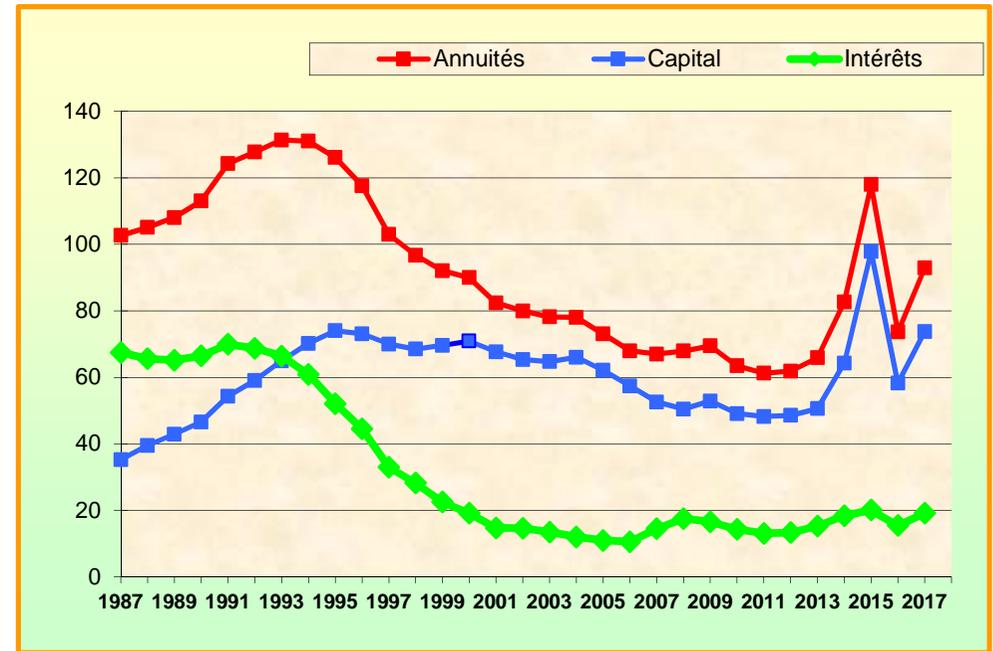
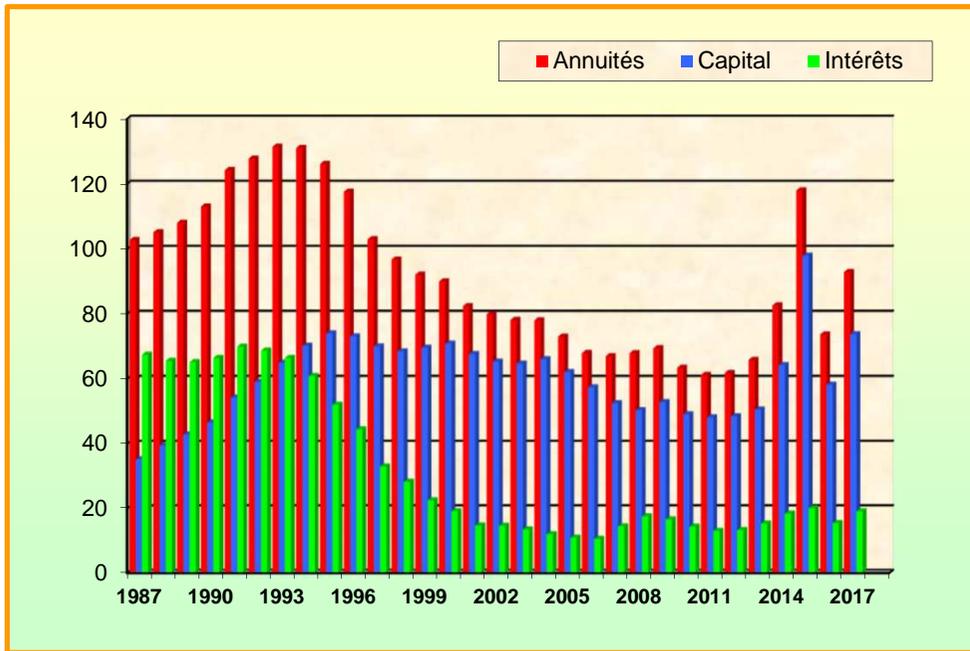
Mouvements réels



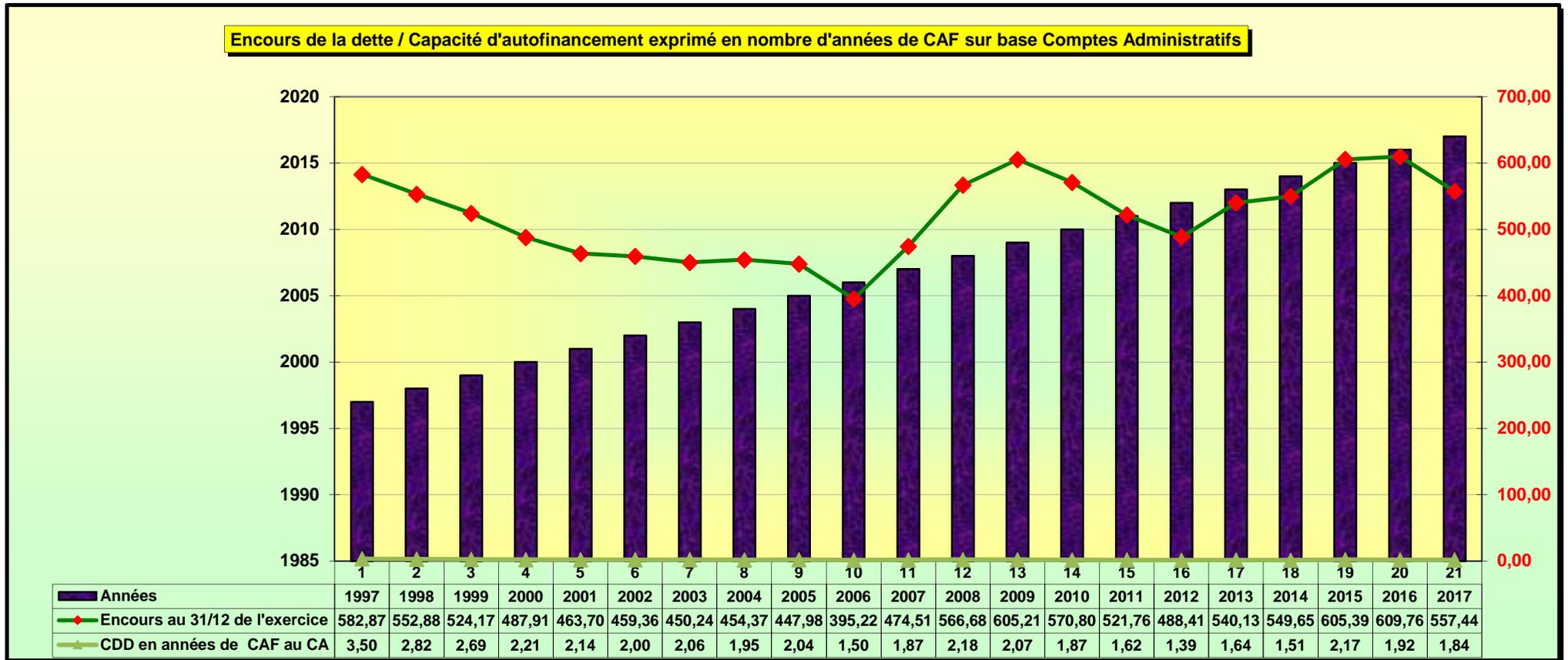
	M.€.	%
Immobilisations directes (20,21,23)	389,32	62,84%
Subventions d'équipement (204)	102,30	16,51%
Dette en Capital	73,76	11,91%
Autres (immo. Financières, dotations...)	54,15	8,74%
	619,53	100,00%

Compte Administratif 2017

Evolution annuité de la dette en M.€.



Compte Administratif 2017

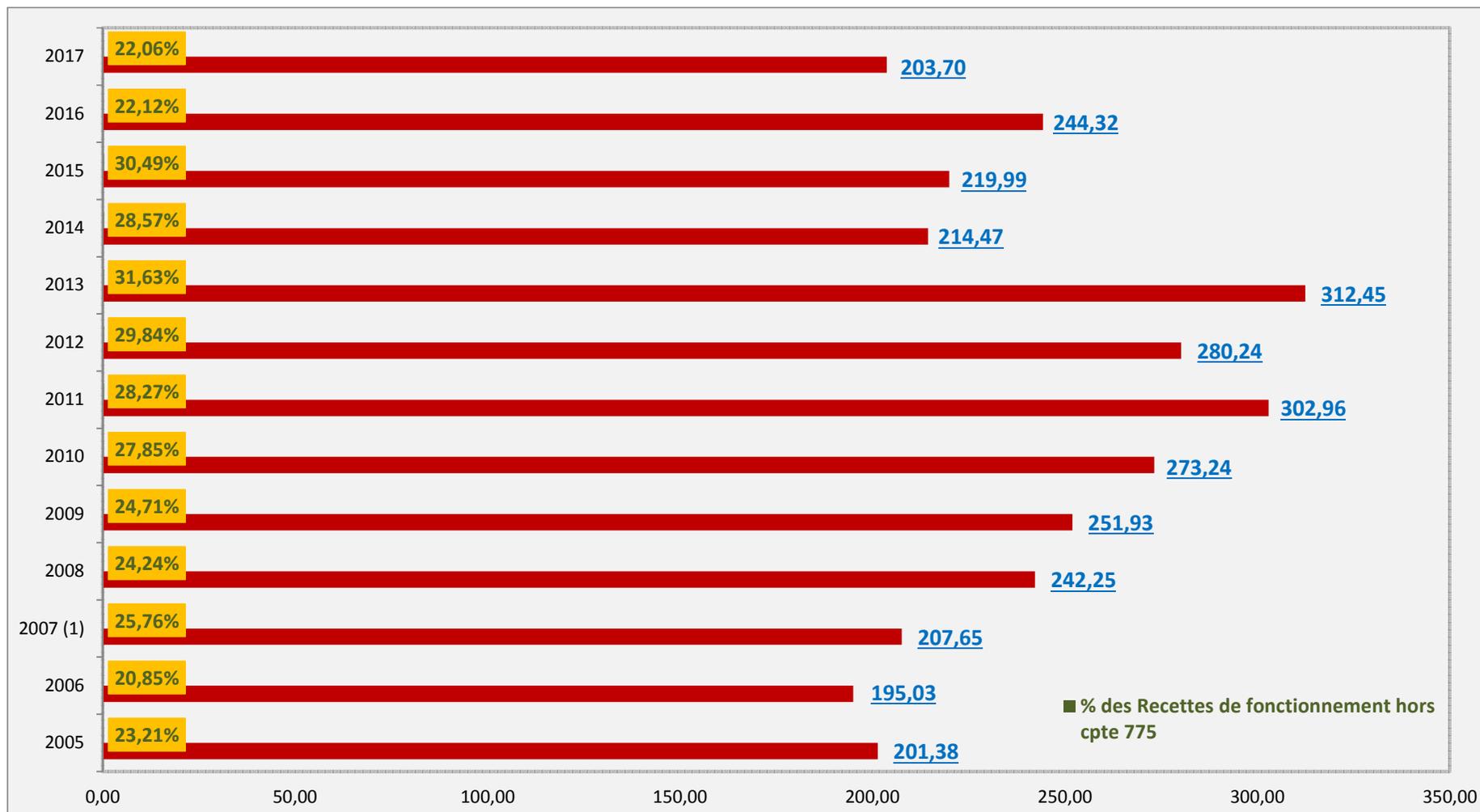


**NB : Ratio calculé en ne tenant pas compte des fonds de concours et subventions d'équipement
et à partir de 2001 neutralisation des produits de cession et en 2007 de deux recettes exceptionnelles**

Compte Administratif 2017

Evolution de l'épargne nette (en millions d'euros)

Ratios recalculés depuis 2001 pour les rendre comparables à l'année 2006 qui a vu la méthode de comptabilisation des fonds de concours et des subventions d'équipement modifiée



(1) Ratio calculé en neutralisant les produits de cession et en 2007, 2 produits exceptionnels (Soulte CG33 et restitution de TVA)

ANNEXE 4

Annexe 4 : La gestion des dépenses d'investissement en autorisations de programme – détail

1.1.1. Les opérations de gestion réalisées au titre des autorisations ouvertes au Budget principal :

AP/AE	Politique	Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Restes à financer	taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	HAUTE QUALITE DE VIE										
		Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP	4 950 000,00	636 963,54	1 027 000,00	566 107,98	3 746 928,48	55,12%	24,30%		
		Subventions Plan Climat - logement	5 000 000,00	181 271,50	295 000,00	187 721,00	4 631 007,50	63,63%	7,38%		
		Aménagements parcs cimetières	2 924 840,42	554 225,63	1 079 191,00	345 361,31	2 025 253,48	32,00%	30,76%		
		Aides cimetières communaux AP Codev	215 000,00	28 000,00	43 000,00	0,00	187 000,00	0,00%	13,02%		
		Villenave d'Ornon Bassin NOUHAUX AP	9 000 000,00	176 068,03	1 325 300,00	1 128 601,07	7 695 330,90	85,16%	14,50%		
		Réseaux eaux pluviales-schéma directeur,fonds d'intervention	41 195 193,80	9 035 633,24	5 225 900,00	4 621 187,41	27 538 373,15	88,43%	33,15%		
		Réseaux d'incendie et d'hydrants (DECI) AP	2 660 840,00	722,50	1 107 673,16	669 413,66	1 990 703,84	60,43%	25,19%		
		Ressource de substitution eau potable AP	65 291 700,00	34 342,46	1 951 562,00	1 433 700,85	63 823 656,69	73,46%	2,25%		
		Prévention du risque inondation - AP	39 084 000,00	304 596,58	13 150 470,00	12 383 189,44	26 396 213,98	94,17%	32,46%		
		Moyens affectés aux espaces vert AP	1 800 000,00	0,00	117 000,00	99 872,12	1 700 127,88	85,36%	5,56%		
		SI eaux AP	1 899 400,00	0,00	687 500,00	474 816,42	1 424 583,58	69,06%	25,00%		
		MOBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENTS									
		Aménagements vélos CODEV AP	3 796 000,00	553 500,19	2 171 063,18	2 002 709,29	1 239 790,52	92,25%	67,34%		
		Aménagements de voirie de proximité AP	16 948 975,24	785 784,30	5 827 553,03	3 790 960,10	12 372 230,84	64,45%	27,00%		
		Aménagements de voirie intercommunale AP	51 403 462,76	8 803 530,88	16 018 814,81	14 288 916,40	28 311 015,48	89,20%	44,92%		
		Fonds d'intérêt communal	169 074 035,60	23 505 216,97	39 126 069,61	37 231 827,92	108 336 990,71	95,20%	35,92%		
		Etudes de voirie AP	3 930 000,00	302 062,36	694 449,00	614 649,40	3 013 288,24	88,51%	23,33%		
		Jalonnement AP	3 200 000,00	362 229,84	761 000,00	727 525,47	2 110 244,69	95,60%	34,05%		
		Moyens affectés aux espaces publics - AP	6 380 000,00	0,00	2 290 350,00	1 234 084,62	5 145 915,38	53,88%	19,34%		
		Réhabilitation du Pont de pierre	33 413 528,50	60 335,15	9 347 803,00	7 989 364,58	25 363 828,77	85,47%	24,09%		
		Réparations ouvrages d'art AP	6 170 000,00	902 458,52	1 282 381,40	927 105,32	4 340 436,16	72,30%	29,65%		
		Création de signalisation routière non lumineuse AP	3 700 000,00	583 829,26	1 437 339,00	1 190 470,00	1 995 407,66	77,97%	46,07%		
		Remise à niveau et entretien voirie (env. exceptionnelle)	6 380 773,00	2 246 143,66	3 055 391,80	2 667 873,54	1 466 755,80	87,32%	77,01%		
		Alignements ponctuels en PT - AP	3 000 000,00	378 240,00	497 976,90	393 425,21	2 228 334,79	79,00%	25,72%		
		Grosses réparations de voirie AP	13 860 000,00	0,00	1 373 519,00	1 358 131,52	12 501 868,48	98,88%	9,80%		
		mise à 2x3 voies rocade phase 2 AP	74 900 000,00	0,00	6 609 471,00	6 607 500,00	68 292 500,00	99,97%	8,82%		
		Aménagements des arrêts de bus AP	16 085 000,00	958 668,22	1 695 412,04	1 228 339,45	13 887 892,33	72,45%	13,60%		
		Suppression des carrefours à feux AP	7 000 000,00	102 540,08	960 000,00	727 760,87	6 169 699,05	75,81%	11,86%		
		Pont JJBosc	146 000 000,00	8 815 397,85	8 840 271,31	8 496 865,40	128 687 736,75	96,12%	11,86%		
		Ponts J.Chaban Delmas	187 371 613,89	187 371 613,89	0,00	0,00	0,00	-	100,00%		
		Plan vélo reseau REVE - structurantAP	14 580 000,00	0,00	2 038 218,60	1 686 627,04	12 893 372,96	82,75%	11,57%		
		Pôles intermodaux en AP	4 494 700,00	35 402,58	494 881,00	224 573,70	4 234 723,72	45,38%	5,78%		
		3ème phase Tramway	50 296 818,17	28 979 295,31	13 096 731,62	12 490 388,43	8 827 134,43	95,37%	82,45%		
		Optimisation circulation bus	14 000 000,00	5 620 228,48	2 454 492,97	1 625 665,63	6 754 105,89	66,23%	51,76%		
	SDODM AP	1 900 000,00	203 694,34	254 531,50	171 874,49	1 524 431,17	67,53%	19,77%			
	Moyens affectés à la gestion de la propreté AP	15 600 000,00	0,00	1 591 000,00	1 479 498,98	14 120 501,02	92,99%	9,48%			
	Grande salle de spectacle - parking	10 904 500,00	0,00	6 589 013,00	6 583 391,85	4 321 108,15	99,91%	60,37%			
	PILOTAGE, NUMERIQUE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE										
	Services numériques de la valorisation de la donnée AP	3 300 000,00	0,00	520 781,00	400 947,13	2 899 052,87	76,99%	12,15%			
	Acquisition de modulaires pour projets métropolitains AP	15 000 000,00	0,00	7 000 000,00	5 660 010,52	9 339 989,48	80,86%	37,73%			
	Rénovation de l'Hôtel Communautaire	50 373 028,57	49 843 270,25	529 758,32	0,00	529 758,32	0,00%	98,95%			
	Plan patrimoine durable	10 079 350,70	5 170 018,62	351 136,00	65 321,04	4 844 011,04	18,60%	51,94%			
	Services numérique support AP	7 860 000,00	0,00	2 598 036,78	2 439 317,42	5 420 682,58	93,89%	31,03%			
	Services opérés et infrastructures AP	57 725 000,00	0,00	13 196 979,17	12 311 087,11	45 413 912,89	93,29%	21,33%			
	Aménagement numérique AP	16 145 450,00	2 135 676,43	1 971 277,64	1 626 890,39	12 382 883,18	82,53%	23,30%			
	Services numériques à la population AP	1 655 000,00	0,00	410 885,28	182 385,92	1 472 614,08	44,39%	11,02%			
	Services numériques urbains et qualité de vie AP	4 540 000,00	0,00	1 021 038,00	643 522,95	3 896 477,05	78,38%	14,17%			
	Services numériques de proximité AP	3 575 000,00	0,00	364 191,60	133 884,49	3 441 115,51	36,76%	3,75%			
	Services numériques pour la culture AP	1 650 000,00	0,00	194 006,00	1 601 676,93	24 912,07	0,00%	2,93%			
	Services numériques pour la solidarité sociale AP	1 150 000,00	0,00	196 440,00	114 428,87	1 035 571,13	58,25%	9,95%			
	Services numériques pour l'éducation AP	5 250 000,00	0,00	1 084 449,70	988 345,46	4 261 654,54	91,14%	18,83%			
	Gouvernance et sécurité de l'information AP	2 715 000,00	0,00	1 103 459,20	966 575,80	1 748 424,20	87,60%	35,60%			
	Plateforme internet et collaborative AP	2 400 000,00	0,00	416 638,27	187 319,70	2 212 680,30	44,96%	7,80%			
	Transport et mobilité intelligente AP	760 000,00	0,00	26 280,00	26 280,00	733 720,00	100,00%	3,46%			
	VALORISATION DU TERRITOIRE										
	Aires gens du voyage - AP	3 630 888,97	273 837,18	1 129 472,36	509 479,25	2 847 572,54	45,11%	21,57%			
	Interventions sur logement - parc privé - AP	7 190 290,00	988 634,88	1 972 868,47	4 228 786,65	4 228 786,65	80,82%	41,19%			
	Aquitains production et réhabilitation AP	61 692 454,00	4 127 382,00	2 529 392,00	2 401 981,00	55 163 091,00	94,96%	10,58%			
	Aide à l'équilibre d'opérations (part BM)	175 400 000,00	80 985 278,42	13 610 000,00	12 731 693,00	81 683 028,58	93,55%	53,43%			
	Renouvellement urbain - accompagnement et PNRQAD - AP	13 882 166,00	1 049 300,69	3 897 963,00	2 280 905,34	10 551 959,97	58,25%	23,99%			
	Renouvellement urbain : actions d'accompagnement	14 017 610,33	9 918 638,91	1 175 119,02	597 661,90	3 501 309,52	50,86%	75,02%			
	Prestations SPL - opérations d'aménagement AP	59 768 951,00	0,00	2 032 547,00	2 032 547,00	57 736 404,00	100,00%	3,40%			
	CODEV3 Nature en AP - espaces naturels	2 000 000,00	0,00	300 000,00	201 800,00	1 798 200,00	67,27%	10,09%			
	CODEV3 Nature en AP - Agriculture métropolitaine	3 401 884,00	69 795,83	928 250,00	762 206,40	2 569 881,77	82,11%	24,46%			
	CODEV3 Nature en AP - Connaissance nature	400 000,00	0,00	107 000,00	85 600,00	314 400,00	80,00%	21,40%			
	Action foncière - AP	26 000 000,00	2 276 849,21	9 658 680,00	9 295 278,56	14 427 872,33	96,24%	44,51%			
	ZAC Saint-Jean Belcier - Euratlantique AP	64 840 000,00	16 908 000,00	16 908 000,00	16 908 000,00	31 024 000,00	100,00%	52,15%			
	ZAC Garonne Eiffel AP	56 712 000,00	0,00	2 004 000,00	0,00	56 712 000,00	0,00%	0,00%			
	Foncier pré-opérationnel - AP	39 000 000,00	3 903 963,84	5 566 320,00	5 362 286,65	29 733 749,51	96,33%	23,76%			
	Rénovation parc des expositions phase 1A	22 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	19 000 000,00	100,00%	13,64%			
	Aménagements zones activités économiques, industrielles (ht)	26 765 000,00	52 377,40	349 283,94	311 046,08	26 401 576,52	89,05%	1,36%			
	Groupes scolaires en OAIM - AP	67 500 000,00	0,00	1 789 408,40	1 402 890,47	66 097 109,53	78,40%	2,08%			
	Urbanisme opérationnel	109 335 300,65	13 900 186,17	34 864 842,19	32 857 878,53	62 577 235,95	94,24%	42,77%			
	Soutien réalisation agrandiss. équip.scolaires communaux	8 000 000,00	0,00	2 887 600,00	0,00	8 000 000,00	0,00%	0,00%			
	secteurs évolutifs - opérations nouvelles AP	2 550 000,00	36 006,00	874 916,40	433 071,23	2 080 922,77	49,50%	18,40%			
	Ligne à Grande Vitesse	142 482 433,00	123 203 667,20	7 374 964,12	6 726 452,94	12 552 312,86	91,21%	91,19%			
	Agglocampus - Convention de site	51 100 000,00	950 874,97	4 254 874,19	3 001 264,89	47 147 860,14	70,54%	7,73%			
	OIM Inno Campus AP	16 250 000,00	0,00	1 902 821,04	908 070,21	15 341 929,79	47,72%	5,59%			
	Contribution économie solidaire AP	1 900 000,00	0,00	900 000,00	444 870,00	1 455 130,00	49,43%	23,41%			
	Equipements sportifs (RI)	14 446 000,00	1 292 085,28	2 951 105,40	1 042 426,50	12 111 488,22	35,32%	16,16%			
	Gros entretien réparation équipements sportifs AP	1 000 000,00	0,00	200 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00%	0,00%			
	Equipements sportifs - création, reconstruction AP	53 963 250,00	0,00	7 930 065,42	2 687 723,44	51 275 526,56	33,89%	4,98%			
	Soutien aux équipements nautiques communaux AP	12 000 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000 000,00	-	0,00%			
	Terminal de Grattequina	1 494 000,00	1 328 000,00	166 000,00	166 000,00	0,00	100,00%	100,00%			
	Grande salle de spectacle	49 249 434,00	34 223 470,38	15 025 963,62	15 025 960,79	2,83	100,00%	100,00%			
	Gros entretien et réparation équipements culturels AP	550 000,00	0,00	288 225,00	95 298,25	454 701,75	33,06%	17,33%			
	Equipements culturels - Rénovation Création AP	11 600 000,00	0,00	621 775,00	27 360,00	11 572 640,00	4,40%	0,24%			
	Commande d'oeuvres d'art	5 743 516,00	1 100 254,11	1 163 769,10	468 521,81	4 174 740,08	40,26%	27,31%			
	OIM Bordeaux Aéroport AP	53 513 751,00	3 365 203,62	7 082 263,05	5 994 644,18	44 153 903,20	84,64%	17,49%			
	Aides aux partenaires du contrat de ville - AP	5 000 000,00	1 026 250,00	500 000,00	739 032,00	3 760 968,00	72,01%	24,78%			
	Prestations SPL - AP	17 466 000,00	2 059 800,00	5 799 420,00	5 799 420,00	9 606 780,00	100,00%	45,00%			
TOTAL AP BUDGET PRINCIPAL BORDEAUX METROPOLE			2 424 433 139,60	641 184 566,75	348 044 065,84	299 648 672,31	1 483 599 900,54	86,10%	38,81%		

AP/AE	Politique	Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Restes à financer	taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	HAUTE QUALITE DE VIE									
		Observatoire et cartographie des risques/nuisances AE	30 900,00	0,00	11 324,00	0,00	30 900,00	0,00%	0,00%	
		Accompagnement Espaces Info Energie AE	280 000,00	0,00	140 000,00	112 000,00	168 000,00	80,00%	40,00%	
		Actions de Solidarité Internationale Eau AE	900 000,00	0,00	377 700,00	269 629,60	630 370,40	71,39%	29,96%	
		Prévention risque inondation subvention AE	6 175 000,00	735 856,97	846 560,01	545 899,25	4 893 243,78	64,48%	20,76%	
	MOBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENTS									
		Maintenance exploitation voirie AE	21 600 000,00	6 049 852,66	6 618 733,57	5 828 674,22	9 721 473,12	88,06%	54,99%	
		Entretien et maintenance des espaces publics voirie AE	6 710 000,00	0,00	710 000,00	532 773,27	6 177 226,73	75,04%	7,94%	
		Entretien des carrefours à faux AE 2017	14 400 000,00	0,00	3 610 000,00	3 548 456,29	10 851 543,71	98,30%	24,64%	
		Espace de livraisons de proximité ELP - AE	350 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	245 000,00	100,00%	30,00%	
		Services numériques support - AE	6 580 000,00	0,00	1 487 597,52	1 401 393,19	5 178 606,81	94,21%	21,30%	
		Services opérés et infrastructures - AE	64 100 000,00	0,00	16 909 068,66	16 522 328,97	47 577 671,03	97,71%	25,78%	
		Gouvernance et Sécurité de l'information - AE	2 275 000,00	0,00	801 443,83	798 063,61	1 476 936,39	99,58%	35,08%	
		Plateformes internet et collaboratives - AE	406 100,00	0,00	60 260,00	36 612,11	369 487,89	60,76%	9,02%	
	VALORISATION DU TERRITOIRE									
	Démarche BiodiverCité-partenariat Université de Bordeaux - AE	355 223,00	0,00	66 167,00	66 167,00	289 056,00	100,00%	18,63%		
	Aide aux partenaires des contrat de ville AE	2 350 000,00	510 000,00	500 000,00	493 800,00	1 346 200,00	98,76%	42,71%		
	Bordeaux Fête le vin accueil grands voiliers 2018 - AE	325 000,00	691,94	105 686,00	92 785,50	231 522,56	87,79%	28,76%		
TOTAL AE BUDGET PRINCIPAL BORDEAUX METROPOLE			126 837 223,00	7 296 401,57	32 349 540,59	30 353 583,01	89 187 238,42	93,83%	29,68%	
TOTAL AP/AE BUDGET PRINCIPAL BORDEAUX METROPOLE			2 551 270 362,60	648 480 968,32	380 393 606,43	330 002 255,32	1 572 787 138,96	86,75%	38,35%	

Avec plus de 2 551,27 M€, représentant un peu plus de 61% du montant total des autorisations, le Budget principal fait apparaître un taux de réalisation de 86,75% qui traduit néanmoins une réalité diverse en fonction notamment de l'état d'avancement des opérations concernées.

Certaines autorisations enregistrent un fort taux de mandatement, telle le Fonds d'Intérêt Communal (95,20%), la mise à deux fois trois voies de la rocade (99,97%), les services numériques dont ceux dédiés à l'éducation (91,14%), ou bien encore l'action foncière (96,24%). A contrario, un certain nombre d'AP se distingue par un taux de réalisation inférieur à 50% pour diverses raisons.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

HAUTE QUALITE DE VIE

- Aménagements des parcs cimetières : le taux de réalisation, qui s'établit à seulement 32%, s'explique par différents retards dans l'exécution des chantiers (nécessité en cours de travaux de reprendre les études, aléas divers de chantiers...).

MOBILITE, TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

- Pôles intermodaux : est principalement concerné le pôle intermodal de Pessac Alouette dont l'avancée dépend du chantier concomitant de la SNCF qui a pris du retard en 2017, expliquant le taux de mandatement de 45,38 %.

PILOTAGE, NUMERIQUE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

- Service numérique pour la culture : deux décalages expliquent le taux de mandatement de 24,91 % - le premier relatif à la mutualisation des archives de Bordeaux Métropole, le deuxième concernant le calendrier d'aménagement de la bibliothèque de Caudéran.
- Rénovation de l'Hôtel Métropolitain : le processus des contentieux n'ayant pu s'achever en 2017, aucune facturation n'est intervenue sur l'exercice.

VALORISATION DU TERRITOIRE

- ZAC Garonne Eiffel : l'absence de réalisation s'explique par une erreur matérielle lors du mandatement fin 2017, qui a été réémis dès le début d'année 2018.
- Soutien à la réalisation et à l'agrandissement des équipements scolaires communaux : aucune réalisation n'a été effectuée en 2017. En effet, le processus d'arbitrage et de validation n'a pas permis de procéder à des premiers paiements sur l'exercice.
- Gros entretien et réparations des équipements sportifs : la faible visibilité sur le calendrier des différents projets de cette première année est à l'origine de l'absence de mandatement, faute de projets en phase études ou travaux dès 2017.
- Equipements culturels – rénovation et création : comme pour l'AP précédente, le taux de mandatement de 4,40 % s'explique par l'état d'avancement de la programmation des différents projets au cours de cette première année. Seul le diagnostic des Etablissements d'Intérêt Métropolitain a été réalisé en 2017.

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

L'ensemble des autorisations d'engagement affiche pour 2017 un taux de réalisation très important, soit 93,83%. Seule l'AE relative à l'observatoire et cartographie des risques et nuisances n'enregistre aucun mandatement en 2017. En effet, dans l'attente de la désignation de la direction pilote, l'étude prévue n'a pu être menée.

1.1.2. Les opérations de gestion réalisées au titre des autorisations ouvertes au Budget Déchets ménagers :

Politique	Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Restes à financer	taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total
HAUTE QUALITE DE VIE								
	Acquisition de matériel AP - porte à porte	23 688 400,00	1 536 002,24	5 746 004,00	4 664 756,69	17 487 641,07	81,18%	26,18%
	Implantation bornes à verre dans résidence de logements	300 000,00	0,00	60 000,00	0,00	300 000,00	0,00%	0,00%
	Acquisition de matériels AP apport volontaire	6 855 000,00	1 747 552,03	1 334 000,00	73 030,91	5 034 417,06	5,47%	26,56%
	Projet INDO - informatisation données collecte	6 865 124,00	1 695 781,14	2 479 076,00	1 487 797,28	3 681 545,58	60,01%	46,37%
	Construction 3ème dépôt de l'environnement	25 123 000,42	23 531 497,34	220 668,52	125 905,44	1 465 597,64	57,06%	94,17%
	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	62 831 524,42	28 510 832,75	9 839 748,52	6 351 490,32	27 969 201,35	64,55%	55,49%

Le taux de réalisation 2017 s'établit à plus de 64%. Néanmoins, sur cinq autorisations, deux présentent un taux de mandatement inférieur à 50% :

- Implantation des bornes à verre dans les résidences de logement : les négociations sont toujours en cours avec les bailleurs pour qu'ils adhèrent au dispositif. Afin de les y inciter, une campagne de communication est prévue en 2018. En attendant, l'année 2017 se solde par une absence de mandatement.
- Acquisition de matériel de collecte en apport volontaire : la notification tardive du marché des bornes enterrées et des bennes amovibles associée à une facturation décalée début 2018 en ce qui concerne le matériel roulant n'a pas permis de mandater plus de 5,47 % du voté 2017.

1.1.3. Les opérations de gestion réalisées au titre des autorisations ouvertes au Budget Assainissement :

Politique	Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Restes à financer	taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total
HAUTE QUALITE DE VIE								
	Système d'information eaux usées	2 870 142,90	469 014,58	818 209,22	630 763,58	1 770 364,74	77,09%	38,32%
	Réseaux et ouvrages eaux usées	85 582 747,60	25 108 891,80	17 016 008,12	16 676 917,59	43 796 938,21	98,71%	48,83%
	Station Louis Fargue	104 733 252,17	104 328 103,62	18 548,55	5 758,72	399 389,83	31,05%	99,62%
	Stations d'épuration et zones d'influence	38 999 507,16	19 234 532,74	2 633 902,45	2 504 720,12	17 260 254,30	95,10%	55,74%
	3ème phase Tramway	48 983 934,93	19 751 327,34	18 634 898,38	17 828 936,97	11 403 670,62	95,67%	76,72%
	OIM Aéroport AP	3 467 000,00	51 720,53	77 479,47	35 113,89	3 380 165,58	65,72%	2,50%
MOBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENTS								
	SDODMAP	900 000,00	0,00	93 574,00	19 888,13	880 111,87	100,00%	2,21%
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		285 536 584,76	168 943 590,61	39 292 620,19	37 702 099,00	78 890 895,15	95,95%	72,37%

L'ensemble des autorisations du budget Assainissement bénéficie d'un taux de réalisation global de près de 96%. Seule l'autorisation de la station Louis Fargues fait apparaître un taux inférieur à 50% (31,05%), ce projet étant achevé et la clôture de l'AP correspondante étant imminente.

1.1.4. Les opérations de gestion réalisées au titre des autorisations ouvertes au Budget Transports :

Politique	Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2017	Restes à financer	taux de réalisation 2017	Taux d'avancement total
MOBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENTS								
	Acquisition d'autobus	53 025 000,00	20 135 401,60	10 825 000,00	10 773 126,03	22 116 472,37	99,52%	58,29%
	Ateliers tram et bus	114 643 058,67	13 581 833,72	10 856 283,69	8 797 247,30	92 263 977,65	81,03%	19,52%
	Système d'exploitation	15 764 768,27	6 606 910,65	2 064 357,65	1 007 864,79	8 149 992,83	48,82%	48,30%
	Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements	178 397 000,00	889 101,08	5 314 531,58	2 706 050,07	174 801 848,85	50,92%	2,02%
	3ème phase Tramway	919 869 542,32	533 396 029,46	70 012 857,10	54 157 231,85	332 316 281,01	77,35%	63,87%
BUDGET ANNEXE TRANSPORT		1 281 699 369,26	574 609 276,51	99 073 030,02	77 441 520,04	629 648 572,71	78,17%	50,87%

Les autorisations du budget Transports se caractérisent par un taux de réalisation supérieur à 78%. Seule l'AP relative au système d'exploitation fait exception (48,82%), en raison du retard pris dans le déploiement du nouveau système de billettique.

ANNEXE 5

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Engagements hors bilan

**Les garanties d'emprunt accordées par Bordeaux Métropole
aux organismes de logement social**

Rapport présenté en Commission Finances du 18 mai 2018

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 15 juin 2018	<i>Rapport</i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction ressources et ingénierie financière	N° 33545

Commission(s) :
Finances du 18 mai 2018

**Garanties d'emprunt accordées par Bordeaux Métropole aux organismes de logement social -
Présentation**

Résumé: Bordeaux Métropole apporte sa garantie aux prêts contractés par les organismes de logement social et certaines associations. Cette aide indirecte s'inscrit dans la politique volontariste de l'établissement dans le domaine de l'habitat.

Documents annexes :

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Les garanties d'emprunt à Bordeaux Métropole

La garantie d'emprunt est un maillon essentiel dans la production des logements sociaux sur le territoire métropolitain. Elle fait partie d'une politique d'offre et de soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

C'est la solvabilité de Bordeaux Métropole qui permet à l'emprunteur d'obtenir un prêt et de bénéficier d'un abaissement de la prime de risque, donc du coût du crédit et, selon la Caisse des dépôts et consignations (CDC), principal prêteur, « de faire bénéficier les locataires de loyers plus bas ».

L'Etat exige en effet que la CDC bénéficie, pour les prêts qu'elle accorde, d'une garantie publique à hauteur de 100 %. Ainsi, la garantie métropolitaine :

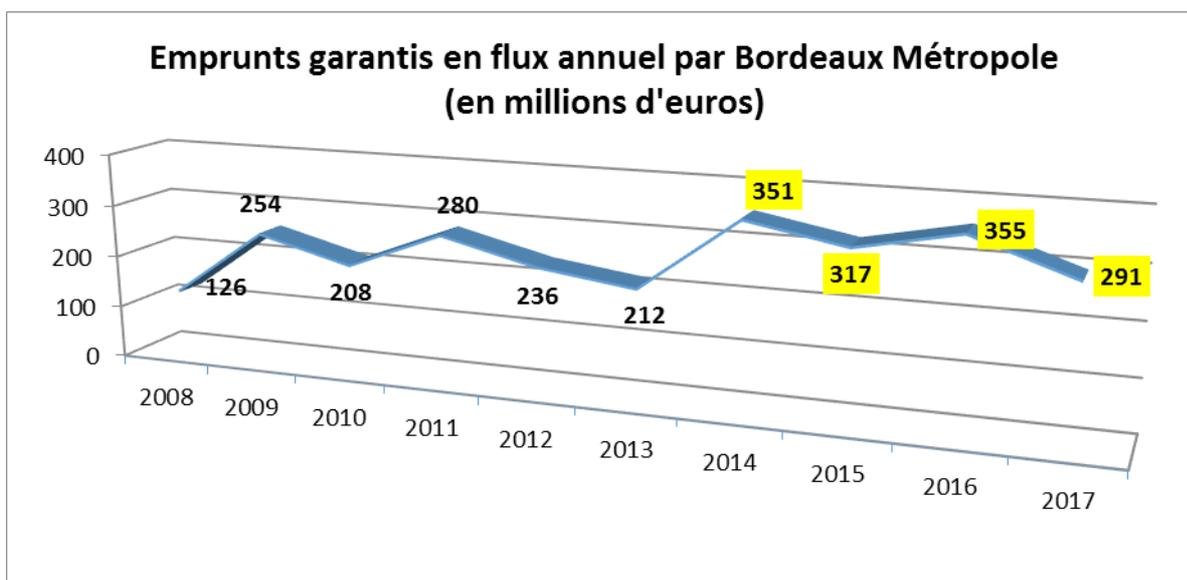
- apporte une sécurisation juridique et financière des fonds d'épargne, dont la CDC est garante vis à vis de l'Etat et des épargnants,
- constitue la contrepartie de la garantie de l'État qui protège l'épargne populaire.

Côté garant, elle :

- permet un effet levier sur la production et la réhabilitation de logements,
- renforce le lien existant avec le bailleur et bénéficie d'un droit de regard sur la production et l'attribution de logements sociaux sur son territoire.

1. Etats des lieux : les chiffres clés

1.1 Evolution des montants garantis et de l'encours

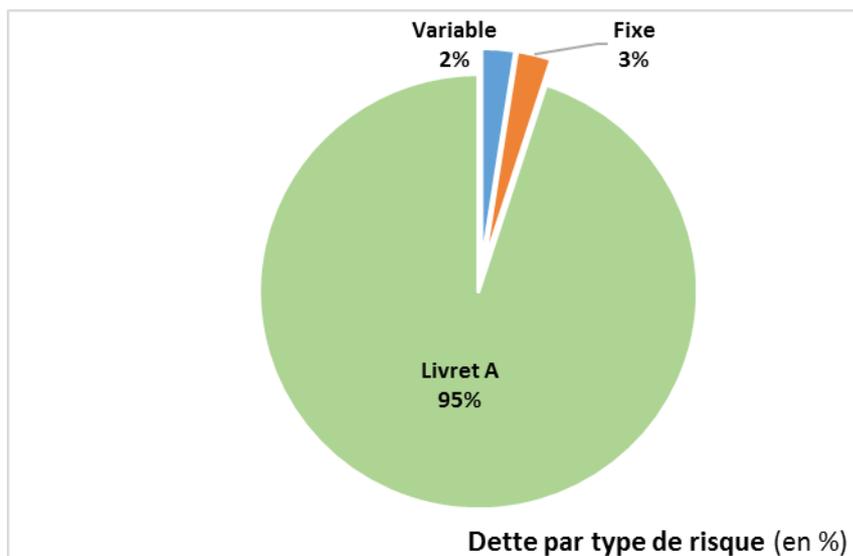
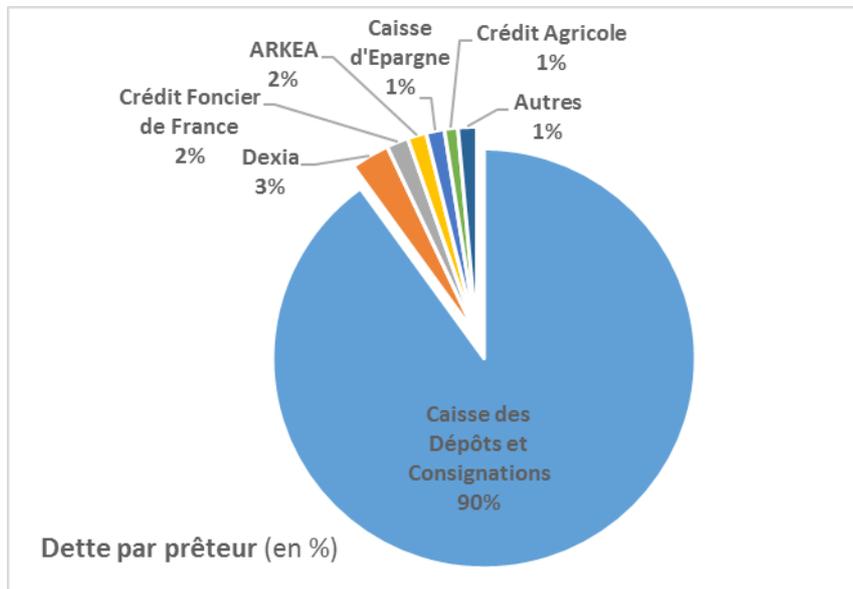


Le montant d'emprunts garantis par Bordeaux Métropole en 2017 s'est élevé à près de 291 M€. 2017 marque un fléchissement, en volume, de la garantie qui passe sous la barre des 300 M€ mais

reste toutefois dans la dynamique des 3 années précédentes. L'encours de garantie de la Métropole s'élève désormais à plus de 2,6 Md€ en 2017 (2,466 Md€ en 2016).

1.2 Dette par prêteur et type de risque

Les opérations consacrées au logement social représentent la totalité de l'encours et **Bordeaux Métropole n'a garanti, à ce jour, aucun prêt structuré.**



90 % des prêts sont accordés par la CDC aux bailleurs sociaux contre 87 % en 2016. Une progression due aux différentes mesures d'accompagnement que la CDC a souhaité mettre en œuvre en offrant aux bailleurs des conditions de prêts incitatives renforçant encore sa présence parmi les prêteurs.

En conséquence, le livret A exclusivement proposé comme l'index de référence par la CDC représente 95 % des prêts. S'agissant d'un index dont la méthode de calcul est fixée par le gouvernement, le risque de taux apparaît très limité. C'est également le cas des prêts adossés à des indices du marché financier toujours contenus en territoire négatif en 2017.

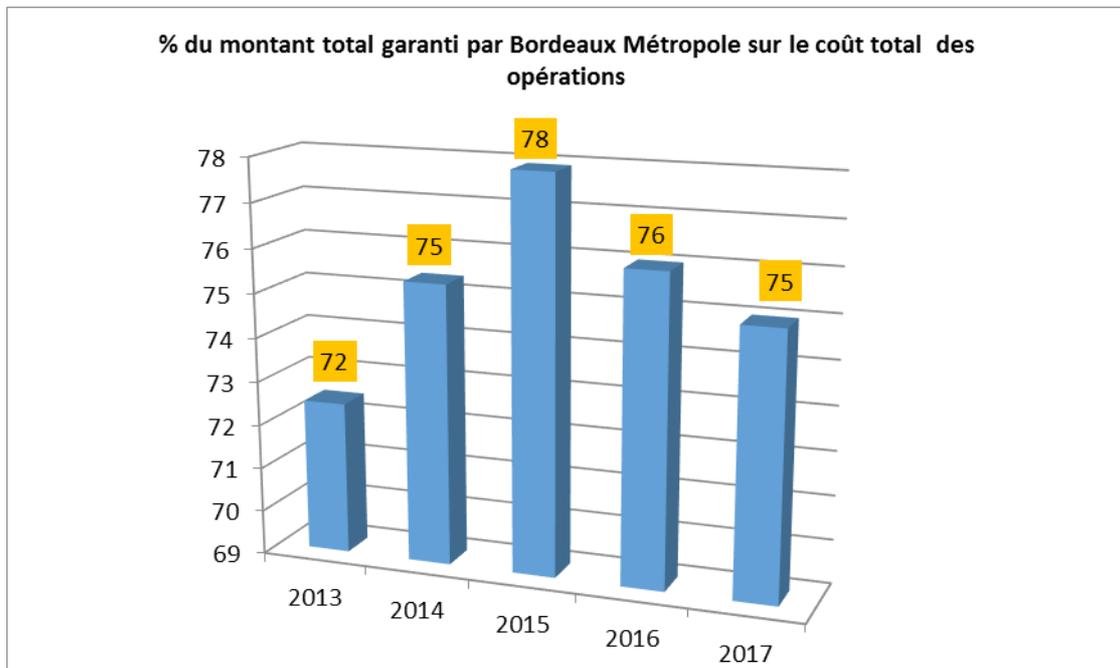
1.3 Le taux moyen

Le taux moyen de la dette garantie se situe à 1,43 %. Le faible taux du livret A (0,75 % depuis le 1^{er} août 2015) contribue largement à faire baisser le taux moyen et a des conséquences positives sur les

charges d'intérêts supportées par les bailleurs. De plus, la récente décision du gouvernement de maintenir jusqu'au 1^{er} février 2020 le taux du livret A à son taux actuel rend pérenne la réduction du poids des annuités dans les comptes des bailleurs sociaux.

1.4 Les montants garantis par Bordeaux Métropole sur le montant total des opérations et les fonds propres sur la période 2013/2017

La part de l'emprunt dans les opérations garanties est en moyenne de 75 %. Elle est identique à la moyenne observée au plan national et reste relativement stable en comparaison des dernières années.

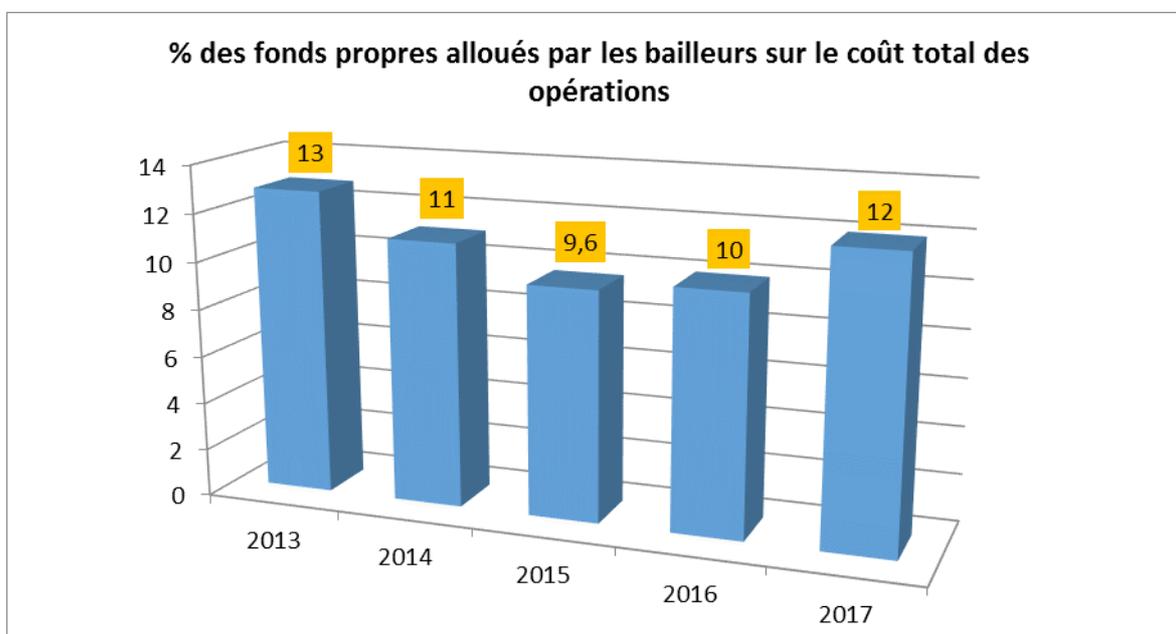


Plus que jamais, le financement du logement social s'appuie donc d'abord sur les prêts indexés au livret A délivrés par la CDC.

Selon l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'avantage de taux d'un prêt de la CDC correspond à une mesure de l'avantage apporté par les prêts souscrits auprès de la CDC par rapport à des conditions de marché. Auparavant estimé autour de 1 % par l'USH en 2013, on assiste depuis à un reflux des avantages de taux compte tenu des taux négatifs du marché interbancaire. Cependant, les conditions financières offertes par la CDC aux bailleurs sociaux sont encore très avantageuses. On estime les économies de frais financiers à plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année selon le type d'amortissement et la durée des contrats.

La garantie reste donc une aide indirecte aux effets très importants sur les frais financiers des bailleurs sociaux qui permet de ne pas alourdir leurs charges et de ne pas impacter le coût de sortie des logements sociaux.

Le niveau des fonds propres engagés par les organismes pour chaque opération augmente de 2 points à 12 % et retrouve les niveaux observés en 2013 et 2014.



Pour compléter le financement des opérations les bailleurs ont obtenus en 2017 8 % de subventions, dont 4 % sont versées par Bordeaux Métropole et 4 % par d'autres collectivités ou organismes (Région, Département, communes...). Enfin, le 1 % patronal a participé aux financements à hauteur de 3 % et les aides à la pierre allouées par l'Etat à 2 %.

2. L'effort de construction sur le territoire métropolitain maintient sa dynamique

L'USH fait état qu'au plan national, le logement locatif social représentait 29 % de l'activité globale de construction en 2014 et 30 % en 2015 mais seulement 27 % en 2016. En effet, la part de construction de logements sociaux tend à se réduire au profit du secteur privé en raison, notamment, de l'appétence des investisseurs privés attirés principalement par différents dispositifs de défiscalisation.

« Les organismes d'Habitation à loyer modéré (HLM) logent plus de 10 millions de personnes en France (15 % des ménages). Ils possèdent 4,3 millions de logements locatifs. Premiers constructeurs et premiers gestionnaires de France, les organismes HLM ont réalisé, en 2016, 17 Md€ d'investissement en construction, acquisition, amélioration et gros entretien. Outre leur poids économique dans toute la filière du bâtiment, les organismes jouent un rôle particulier dans la préservation et le développement des emplois. En effet, le secteur génère 300 000 emplois de façon directe et indirecte ».

L'Union sociale pour L'habitat

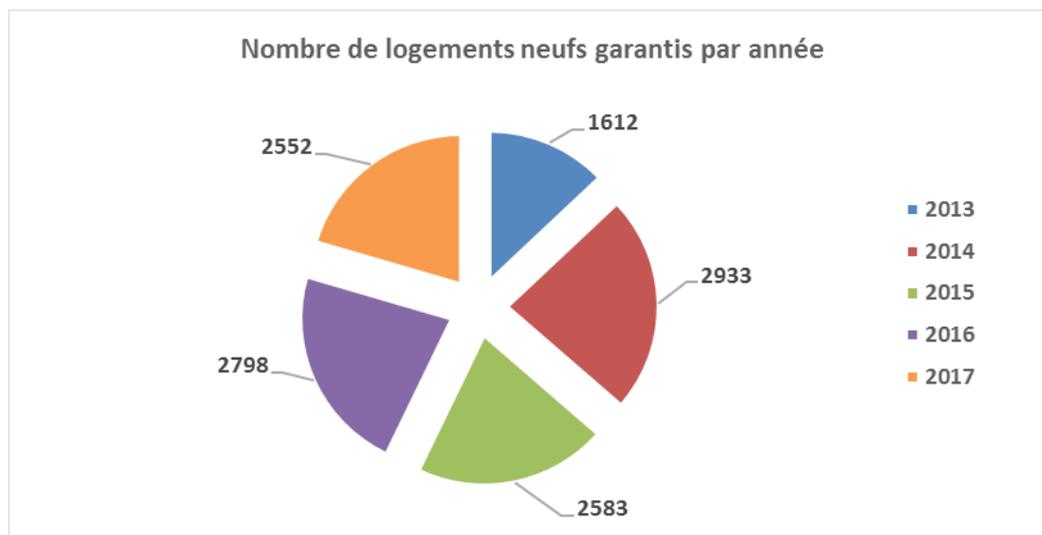
Le dernier recensement CDC des logements mis en location montre un décollage conséquent entre 2014 et 2015 sur le territoire métropolitain (+51 %). Au niveau régional, 38 % des mises en location en 2015 ont été réalisées sur la Métropole.

Chiffres clés sur le parc de logements sociaux

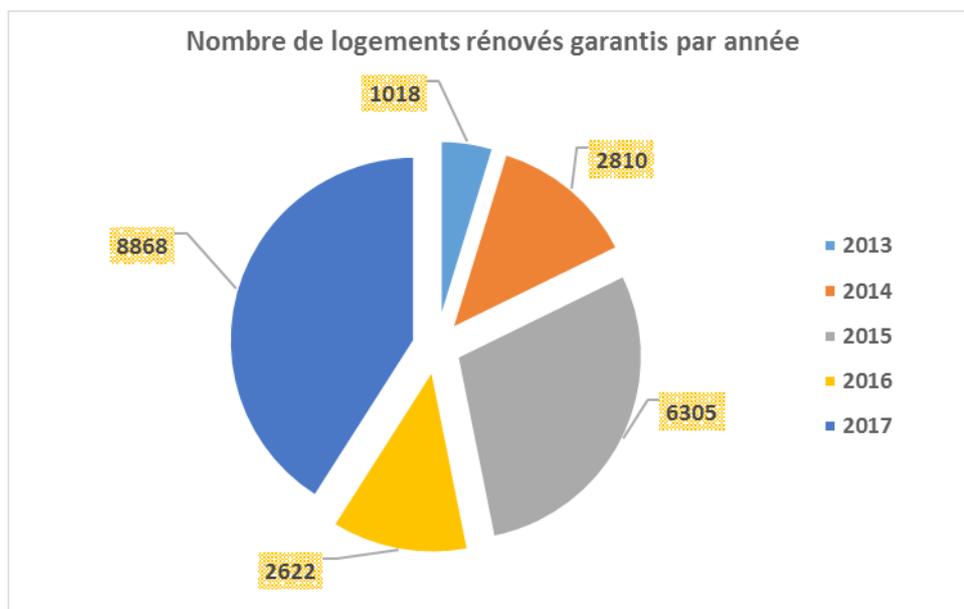
	Logements mis en location en 2014	Logements mis en location en 2015	Evolution en %
France métropolitaine	83 143	87 057	4,71 %
Nouvelle Aquitaine	6 057	7 748	27,92 %
Gironde	2 886	3 721	28,93 %
Bordeaux Métropole	1 942	2 929	50,82 %

Source CDC

Le nombre de logements sociaux garantis chaque année sur le territoire métropolitain se maintient entre 2 500 et 3 000 depuis 4 ans.



Pour faire face à l'obligation de rénovation d'un parc de logements vieillissants, les bailleurs sociaux de l'agglomération bordelaise se sont engagés dans des opérations de réhabilitation importantes. Domo-france en particulier mène régulièrement des opérations de réhabilitation d'envergure comme ce fût le cas en 2015 sur 21 résidences et 3 600 logements répartis sur 11 communes du territoire. En 2017, l'organisme a amplifié son action en lançant notamment la rénovation de 6 000 logements au sein de 31 résidences réparties sur 9 communes.



3. La production en VEFA garantie par Bordeaux Métropole reste stable, l'usufruit locatif social émerge

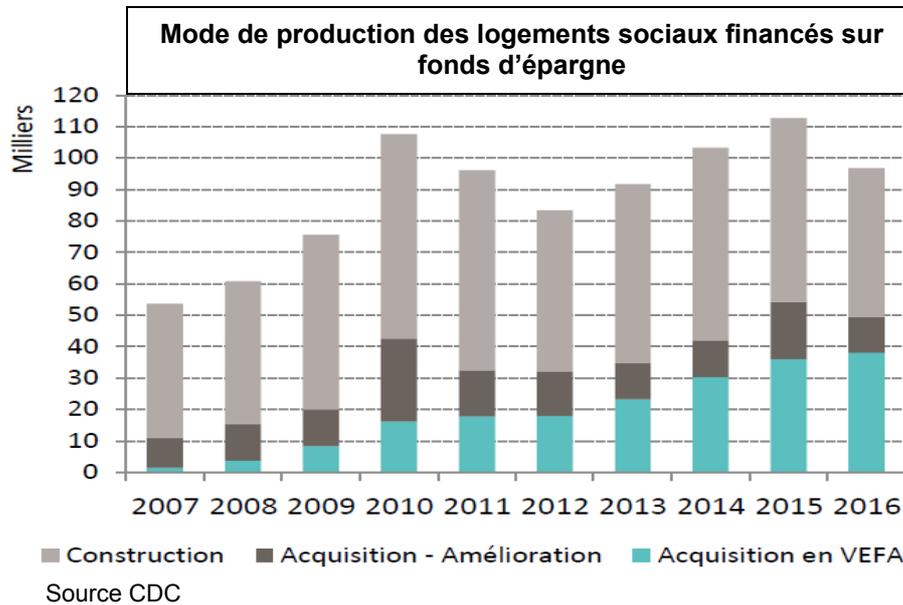
3.1 La Vente en l'état futur d'achèvement

La Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) est un contrat par lequel le promoteur transfère la propriété du terrain et des ouvrages à venir à l'acquéreur. Le promoteur a la responsabilité du maître d'ouvrage acquéreur jusqu'à la réception finale. Il est le garant du bon achèvement et de la qualité du projet.

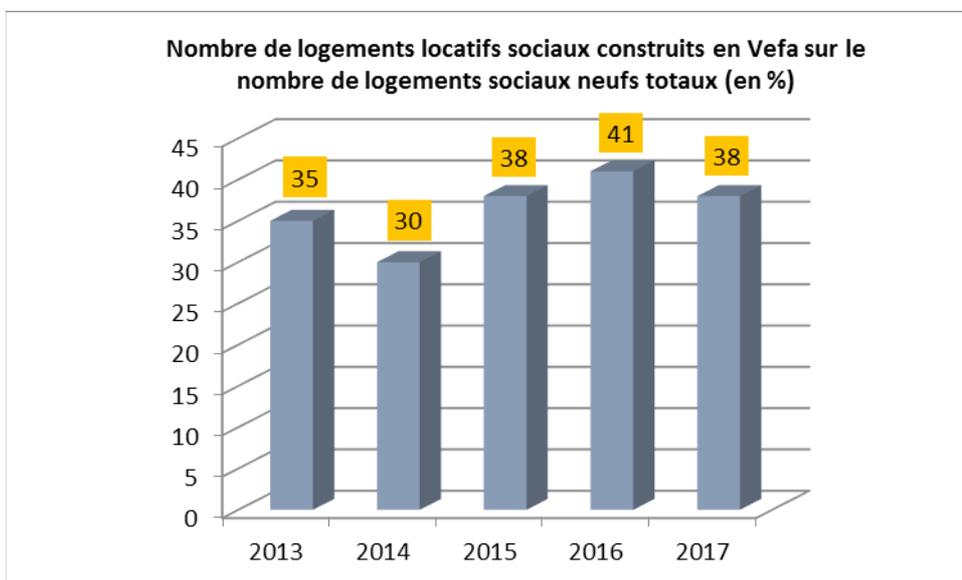
La production en Vefa a fortement augmenté à partir de 2010 sous l'effet de la mise en œuvre, en 2008, du Plan de relance pour le logement dont l'une des mesures phares a été le programme

« 30 000 Vefa ». Dans un contexte de crise immobilière, ce programme visait à soutenir le secteur du logement en favorisant l'acquisition par les bailleurs sociaux, d'opérations bloquées correspondant à environ 30 000 logements en promotion privée, situés en priorité sur les zones les plus tendues.

Depuis, au niveau national, la Vefa confirme son rôle croissant dans la production de logements sociaux. En 2016, elle représente 39 % des logements financés contre 32 % en 2015, et 1 % il y a 10 ans¹.



Sur le territoire métropolitain, la Vefa représente 38 % des logements locatifs sociaux garantis en 2017. Ce mode de production se maintient aux niveaux observés sur le territoire national. Le recours à la Vefa permet aux bailleurs sociaux d'atteindre leurs objectifs de production tout en accédant à des opérations bien situées, dans des communes attractives ou des centres urbains inaccessibles pour le bailleur social en maîtrise d'ouvrage directe.



3.2 L'usufruit locatif social

L'Usufruit locatif social (ULS) permet de séparer le droit de propriété d'un bien immobilier entre un nu-propiétaire qui possède toujours le bien et l'usufruitier (le bailleur) qui possède le droit d'usage du logement pour le louer pendant toute la durée prévue par le contrat d'usufruit locatif social, soit de 15 à 20 ans. Après l'expiration du contrat, le nu-propiétaire reprend ses droits initiaux sur son bien.

¹ Le nombre de logements sociaux financés en 2016 ne correspond pas au nombre de logements sociaux produits en 2016 en raison du délai entre la signature du prêt et la production effective du logement.

Il faut rappeler également que si le locataire en place remplit toujours les conditions de ressources à l'issue de la période d'usufruit, le bailleur doit lui proposer au plus tard 3 mois avant l'extinction de l'usufruit, un autre logement social.

Le bailleur social acquiert, pour une durée définie, l'usufruit des logements. Il dispose ainsi de leur usage et en perçoit les loyers.

L'épargnant achète la seule nue-propriété et devient plein propriétaire à l'extinction de l'usufruit.

La collectivité locale qui décide d'accueillir l'opération immobilière développe son parc de logements à usage social pour adapter plus rapidement son offre locative à l'évolution des besoins de son territoire.

L'ULS est considéré par les bailleurs comme complémentaire aux activités traditionnelles de construction de logements sociaux. Cependant, **on constate l'émergence de l'ULS depuis 2-3 ans dans les territoires à forte tension foncière**. Car l'ULS peut avoir un réel intérêt dans la mesure où le bailleur dispose de biens productifs de loyers alors que le coût de revient au mètre carré s'avère 2 fois moins cher en comparaison d'un logement social classique². Ces logements ne nécessitent ni subventions, ni immobilisation des fonds propres du bailleur et sont comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

288 logements en ULS ont été garantis en 2017 (dont 176 logements étudiants) contre 83 logements en 2016 confirmant l'intérêt des organismes des bailleurs pour ce type d'opérations.

4. Les principales mesures de la loi de finances pour 2018 et de la future loi Elan

Le gouvernement a déposé le 4 avril à l'Assemblée nationale son projet de loi Elan "portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique". La loi prévoit, entre autres, la restructuration du secteur du logement social. Par ailleurs, votée en décembre 2017, La loi de finances pour 2018 décidait une réduction drastique du montant des Aides personnalisées au logement (APL).

4.1 Des efforts considérables demandés aux bailleurs sociaux

4.1.1 La compensation de la baisse des APL des locataires et autres impacts sur les finances des bailleurs sociaux

Depuis que la loi de finances pour 2018 a été votée puis validée par le Conseil constitutionnel, les organismes HLM sont contraints d'appliquer son article 126. **Le texte réduit le concours de l'Etat au financement de l'APL** des ménages logés dans le parc social en exigeant une baisse équivalente de leurs loyers sous forme de Réduction de loyer de solidarité (RLS) devant apparaître sur leur quittance. La RLS est applicable au contrat en cours et entre en vigueur en 2018. Ce mécanisme concerne les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL gérés par les organismes HLM : Offices publics d'habitation (OPH), Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), SA coopératives, fondations d'HLM et les Sociétés d'économie mixte (SEM).

L'Etat en attend une économie de 800 M€ en 2018 et 2019 et 1,5 Md€ en 2020, **le tout entièrement à la charge des bailleurs sociaux**.

L'USH a publié, le 15 février, un communiqué dans lequel elle "*s'inquiète des premiers effets de la baisse des APL dans le parc social*". De nombreux organismes feraient actuellement part de leurs difficultés à boucler les plans de financement des opérations nouvelles pour 2018.

De plus, l'article 12 de la loi de finances 2018 relève de 5,5 % à 10 % le taux de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les opérations d'acquisition de terrains à bâtir, de construction et de rénovation

² Le coût de revient d'un bien en usufruit locatif ne dépasse pas les 1 200 euros par mètre carré contre 2 500 € à 2 600 € pour un logement social classique.

d'immeubles dans le secteur du logement social. L'augmentation de la TVA devrait rapporter plus de 700 M€ par an à l'Etat.

Enfin, au titre de leur activité locative sociale, les organismes HLM, les SEM et les organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage versent, chaque année, une cotisation à la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Elle a pour assiette les loyers, les redevances appelés, les indemnités d'occupation versées et le Supplément de loyer de solidarité (SLS). Le taux de cette cotisation qui ne pouvait excéder 2,5% est désormais compris entre 2% et 5% sauf en ce qui concerne le SLS dont le taux maximal est de 100% comme précédemment.

4.1.2 Dissolutions, fusions et regroupements

La loi Elan prévoit, entre autres, la restructuration du secteur du logement social.

L'article 25 stipule que **l'Etat peut dissoudre un organisme HLM qui gère moins de 1 500 logements, qui n'a pas construit au moins 500 logements au cours des 10 dernières années** et qui *"ne contribue pas suffisamment à ses missions et objectifs d'intérêt général"* (mission de construction, aménagement, attribution et gestion de logements locatifs sociaux attribuées par la loi). Un autre organisme HLM peut être mis en demeure d'acquiescer tout ou partie du patrimoine de l'organisme dissous.

Par ailleurs, tout organisme ou tout groupe d'organismes gérant moins de 15 000 logements ont l'obligation de s'adosser à un groupe, d'ici 2021. La version actuelle détermine la taille d'autonomie d'un bailleur isolé à 15 000 logements et la taille minimale d'un groupe à 15 000 logements également, mais ce seuil de 15 000 devrait faire l'objet de débats, voire de modification en vue d'un abaissement au Parlement, notamment concernant les SEM.

Tout organisme gérant moins de 15 000 logements qui ne respecte pas l'obligation de regroupement, peut être mis en demeure de céder tout ou partie de son patrimoine ou tout ou partie de son capital, à un ou plusieurs organismes d'HLM ou SEM agréées. Une obligation qui a pour corollaire de mettre en demeure un organisme HLM ou une SEM agréée d'acquiescer tout ou partie des logements d'un organisme gérant moins de 15 000 logements qui ne respecte pas l'obligation de regroupement.

Le texte élargit également les possibilités de fusions-absorption des organismes HLM. Il prévoit les conditions d'une absorption des OPH (qui sont des établissements publics et ne disposent donc pas de capital social) par des bailleurs sociaux constitués sous forme de société. Il élargit le champ d'absorption des SEM multi-activités par les organismes HLM (en limitant les activités absorbées à l'objet social "HLM"). Il généralise la possibilité de scinder un organisme, en vue de faciliter l'absorption d'une ou plusieurs branches d'un organisme par un ou plusieurs autres organismes.

La loi sera sans doute promulguée au début de l'automne.

Pour faire face à ces nouvelles contraintes, la Caisse des dépôts a annoncé un ensemble de mesures d'accompagnement "afin de soutenir l'investissement du secteur ».

4.2 Le gouvernement propose des compensations aux bailleurs

4.2.1 Faciliter la vente de logements

L'objectif du gouvernement est de quintupler la vente de logements sociaux afin de permettre aux bailleurs sociaux de construire davantage³.

La loi Elan dispense ces opérations d'autorisation préfectorale, supprime le droit de préemption des communes et permet au bailleur social de fixer librement le prix de vente s'il cède le logement à un autre organisme. L'occupant du logement est toujours prioritaire quand celui-ci est mis en vente mais les occupants du parc social sont des ménages modestes et ne sont pas souvent en capacité d'acheter, même à des prix inférieurs à ceux du marché ce qui rend difficile la réalisation des objectifs de ventes que se fixent aujourd'hui les bailleurs.

³ L'objectif gouvernemental serait de 40 000 ventes de logements par an contre 8 000 aujourd'hui.

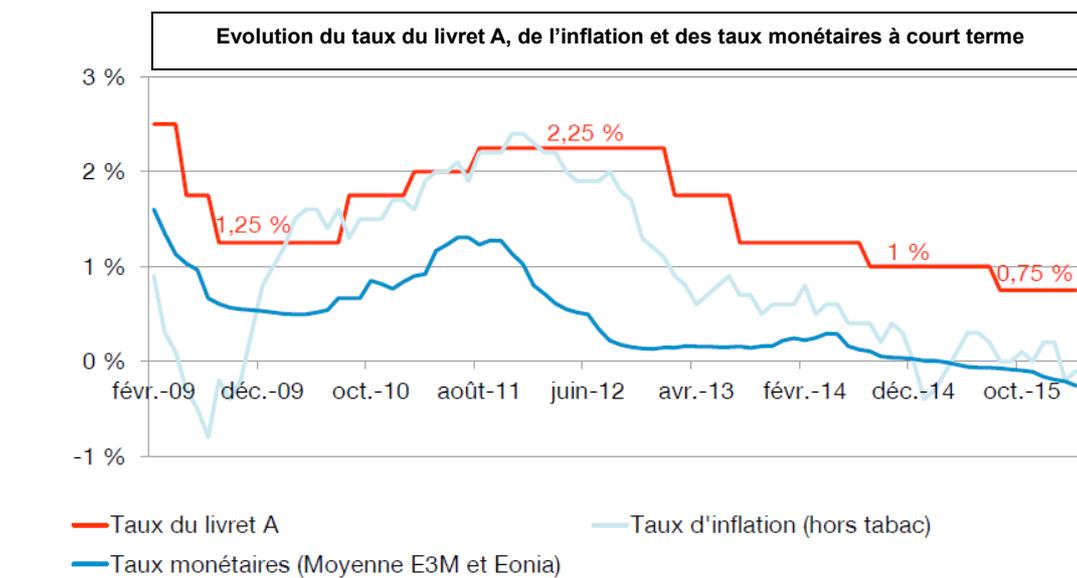
Pour mutualiser les efforts et gagner en expertise, **la loi prévoit la création d'une nouvelle forme d'organisme d'HLM : la société de vente d'habitations à loyer modéré**. Cette société pourrait être créée par des organismes HLM ou Action logement. Elle a pour seul objet l'achat de logements à des bailleurs désireux de vendre rapidement et la revente de ces logements.

En Nouvelle-Aquitaine, 6 filiales du groupe Action logement (ex 1% Logement) (Domofrance, Clairsienne, Dom'aulim, Le Foyer, Habitelem et Logévie), ont pris l'initiative de lancer Havitat.fr, un site de vente de logements sociaux, qui mutualise les offres de chacun des organismes et gère ensuite la commercialisation en toute autonomie.

4.2.2 Une nouvelle réforme des règles de calcul du livret A

Sur les 245 Md€ d'épargne privée gérée par la CDC, 159 Md€ ont servi à financer le logement social et la politique de la ville en 2017 via des prêts essentiellement adossés au livret A.

La fixation du taux du livret A combinait 2 impératifs : assurer les épargnants d'un rendement toujours supérieur à l'inflation (des prix à la consommation hors tabac) et assurer à la CDC la maîtrise des coûts générés par la collecte et la gestion des fonds d'épargne. Or, on constatait ces dernières années une forte déconnexion entre les taux monétaires à court terme installés durablement en territoire négatif et le taux du livret A fixé à 0,75 % depuis le 1^{er} août 2015 (cf. graphique ci-dessous). Cet écart croissant fragilisait les équilibres financiers de la direction du Fonds d'épargne de la CDC, en accentuant le coût de ses ressources.



Source CDC

Une première révision du calcul, en novembre 2016, prévoyait l'abandon de la référence à l'Euribor 3 mois (taux interbancaire) et une légère décorrélation du niveau de l'inflation. Mais celle-ci n'aura jamais été appliquée car le gouvernement décidait rapidement de maintenir le taux du livret A à 0,75 % jusqu'en 2018, afin de ne pas pénaliser trop fortement les épargnants, avant d'annoncer récemment une nouvelle révision de la méthode de calcul du taux de ce livret d'épargne réglementé.

La nouvelle formule du calcul du taux ne s'appliquera pas tout de suite. Comme l'a décidé le gouvernement en novembre 2017, **la rémunération du livret A restera gelée à 0,75 % (son plus bas historique) jusqu'au 31 janvier 2020**, pour offrir au secteur du logement social des conditions de financement attractives en échange d'une baisse de leurs loyers et ce, afin de permettre à l'Etat de diminuer les APL.

Puis, à compter du 1^{er} février 2020, les nouvelles règles entreront en vigueur. Elles simplifieront la formule de calcul du taux (la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme), **avec un taux plancher fixé à 0,5 %**, très en deçà du taux d'inflation actuel.

Avec la nouvelle formule de calcul l'Etat abandonne clairement le maintien d'une protection des épargnants. Le Ministère des Finances a désormais confirmé, que « *le taux du Livret A n'aura plus vocation à couvrir celui de l'inflation* ». Ce dernier voit dans le seuil minimum à 0,5 % une « *protection du pouvoir d'achat des épargnants* », mais, dans les faits, avec un taux d'inflation qui devrait augmenter graduellement vers 1,7 % d'ici à 2022 et des taux courts qui dépasseraient péniblement 1 %, selon les estimations, le rendement réel du livret A devrait être négatif.

Les organismes de logement social devraient en sortir en revanche gagnants. Selon l'Etat, et sachant que la variabilité du taux du livret A est le principal facteur d'évolution des frais financiers des organismes HLM, cette réforme devrait réduire globalement et de manière durable les charges financières du secteur du logement social d'environ 675 M€ par an.

4.2.3 Une nouvelle vague de Prêts de haut de bilan bonifiés

En 2017, la CDC a octroyé ses premiers Prêts de haut de bilan bonifié (PHBB) pour le logement social. Cette enveloppe, mise en place avec le concours d'Action Logement, doit permettre aux organismes d'HLM d'accélérer leurs investissements. Par convention, les bailleurs s'obligent à réhabiliter plus et mieux en privilégiant les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

Le principe du dispositif repose sur un prêt à 0 % garanti par Bordeaux Métropole (bonification de la CDC et d'Action logement) **pendant 20 ans et un remboursement différé à partir de la 21^{ème} année** (pour des prêts à 40 ans).

Les prêts de haut de bilan présentent un intérêt certain car ils permettent d'économiser d'une part des fonds propres et d'autre part des frais financiers sur les 20 premières années. Cependant, ils peuvent être potentiellement une source de déséquilibre sur la seconde phase de vie du produit si les pics de remboursement des annuités n'étaient pas suffisamment bien anticipés.

Sur le territoire métropolitain, Aquitanis a souscrit 12,8 M€ de PHBB en 2017, Clairsienne 1,04 M€. Domofrance a également contracté 3,33 M€ au début de l'année 2018. D'autres dossiers sont en cours d'instruction.

En 2018, la CDC va de nouveau proposer aux bailleurs 2 Md€ de PHBB. Action logement devrait, comme précédemment, prendre en charge les intérêts des prêts. **Les mesures envisagées entraîneront de facto de nouvelles demandes de garantie d'emprunt dont les montants pourraient être importants et les risques accrus.**

4.2.4 L'allongement de la durée des prêts

La CDC va par ailleurs permettre l'allongement d'une partie de la dette des organismes HLM sous la forme d'un appel à projets ouvert aux organismes éligibles soumis à la RLS avec une date d'effet fixée au 1^{er} juillet 2018 pour tous les prêts allongés dans ce cadre. Le potentiel de dette rallongée pourra atteindre 30 milliards d'euros d'encours, représentant plus de 60 000 lignes de prêts.

S'agissant d'un changement dans les conditions financières des prêts, le garant a l'obligation de réitérer sa garantie. Bordeaux Métropole instruit les premières demandes sur la base d'une liste de prêts établit par bailleur et préalablement négociée entre ces derniers et la CDC.

Par ailleurs la CDC a, depuis 1 an, complété son offre de prêts nouveaux avec des durées pouvant aller jusqu'à 60 ans. 6 prêts ont été garantis à 60 ans en 2017 puis 6 autres lors du premier trimestre 2018. Des durées de prêts plus longues permettent certainement de lisser le poids des annuités dans le temps mais ralentissent encore la rotation du stock de dette.

Néanmoins il n'est pas certain que l'ensemble de ces mesures chiffrés par à 10 Mds€⁴ vont réellement s'ajouter aux 15 Md€ de prêts classiques, consentis l'an dernier aux bailleurs sociaux pour construire des logements HLM. Elles pourraient s'y substituer au moins en partie.

L'ensemble des mesures envisagées par l'Etat pour aider les bailleurs à faire face aux contraintes des prochaines années ne rassurent pas pour autant les collectivités. Ainsi, l'association des maires ville et banlieue de France alerte sur le fait que « *nombre de collectivités, déjà fragilisées par diverses mesures gouvernementales, ne pourront assister les bailleurs sociaux, notamment en matière de garanties des nouveaux emprunts qui seraient proposés pour prolonger la durée des prêts initiaux* ». L'association des maires de France et des Présidents d'intercommunalités estime quant à elle que « *L'application des mesures envisagées déstabilisera l'équilibre des organismes et fera peser de ce fait un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales* ». Pour France Urbaine « *c'est tout un édifice qui menace d'être remis en cause, avec le risque que les garanties d'emprunt des collectivités soient mobilisées, en cas de faillite et/ou de dépôt de bilan d'un ou plusieurs organismes HLM de rattachement* ».

5. Des garanties sous surveillance

A l'aune des contraintes financières de plus en plus fortes qui pèsent sur les bailleurs, le risque pris par les collectivités en tant que garant est toujours aussi présent d'autant que les collectivités, et les Etablissements publics de coopération intercommunal (EPCI) en particulier, constatent que le poids des engagements hors bilan, portés par une forte progression, pèse de plus en plus lourd.

En cas de défaillance de l'emprunteur, le remboursement du capital restant dû constitue pour l'Etablissement une dépense obligatoire qui affecte l'équilibre budgétaire. D'autant plus que la CDC exige que Bordeaux Métropole renonce à son principe de discussion ce qui, en cas de défaut de paiement de l'un de nos bailleurs, a pour conséquence le paiement immédiat par Bordeaux Métropole des sommes dues par le bailleur.

De plus, dès qu'un tel contentieux apparaît, (procédure collective prévue au Code du commerce) une provision doit être constituée à hauteur du montant que représenterait la mise en jeu de la garantie. **Il s'agirait donc d'une charge effective financée en section d'exploitation dont l'évolution est désormais contractualisée avec l'Etat.**

Depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole a mis en œuvre une politique prudentielle inscrite au Règlement d'intervention de la politique de la ville et de l'habitat (RIPVH). Le volet consacré aux garanties d'emprunt du RIPVH a fait l'objet d'une modification en décembre 2017⁵ afin de prendre en compte l'émergence de nouvelles demandes de garanties pour des opérations d'habitat participatif.

Rappelons que Bordeaux Métropole n'octroie sa garantie qu'au secteur du logement social de manière à limiter les risques de défauts de paiements.

5.1 Le ratio « Galland » et la charte « Gissler »

Le RIPVH prévoit l'application du ratio prudentiel de la loi du 5 janvier 1988 dite loi Galland du plafonnement de la garantie et impose aux bailleurs sociaux les critères de la charte « Gissler ».

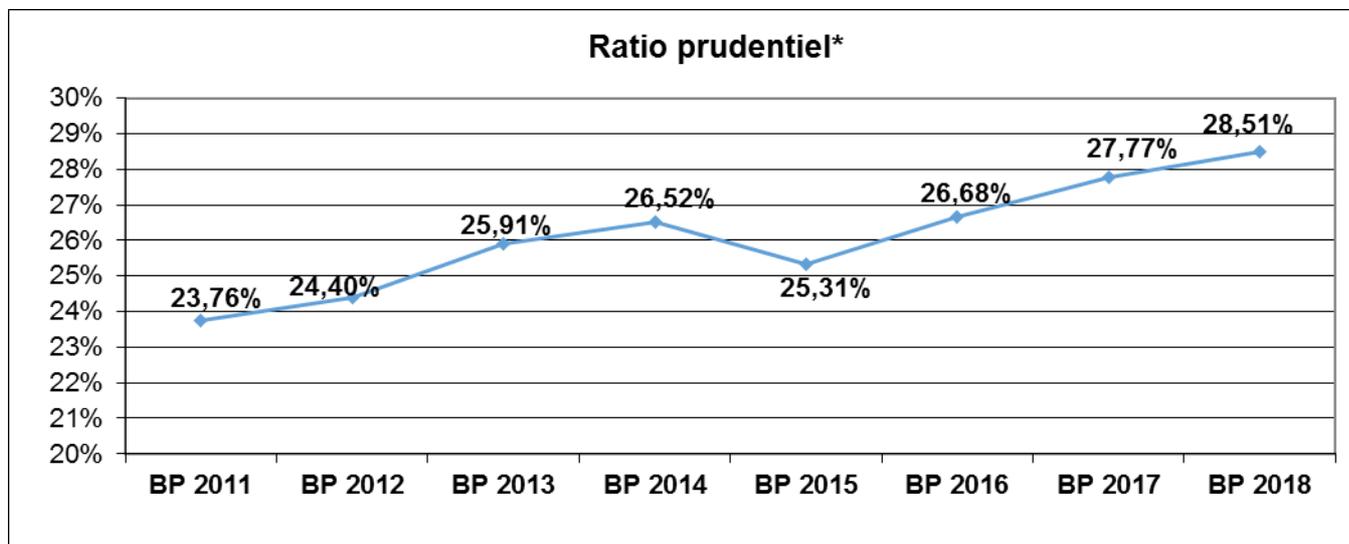
L'octroi d'une garantie d'emprunt à une personne de droit privé est soumis au respect des ratios issus de la loi du 5 janvier 1988 dite « loi Galland » qui fixe des règles prudentielles. Bien que les garanties accordées aux opérations relevant du logement social entre dans les exceptions aux règles pruden-

4 Outre les prêts de haut de bilan (2 Md€) et le rallongement de durée de la dette des bailleurs (2 Md€), la CDC va aussi proposer 1 Md€ pour financer la rénovation thermique des logements et 1 Md€ pour la construction de logements neufs dans les territoires. Enfin, la CDC va débloquent 1 Md€ de fonds propres, via sa filiale CDC Habitat (ex SNI) pour financer, là encore, la construction de logements. S'y ajouteront 3 Md€ d'avances de trésorerie.

5 Délibération n°2017/838 du 22 décembre 2017 portant modification des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine en faveur du logement social.

tielles, **Bordeaux Métropole a jugé nécessaire de se servir du ratio de plafonnement de la garantie en l'inscrivant dans le règlement d'intervention.**

L'application du ratio a pour objectif de contraindre les collectivités à ne pas garantir plus de 50 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement du budget consolidé. **Le calcul du ratio 2018 donne un résultat de 28,51 %.** On remarque cependant une poussée continue du ratio et une tendance ascendante depuis 2015. Les volumes importants garantis depuis 4 ans au-dessus de 300 M€ contribuent à faire grimper le taux. Néanmoins, le plafond fixé à 50 % est loin d'être atteint.



*Poids des annuités la dette garantie et de la dette propre sur les recettes réelles de fonctionnement du budget principal

Bordeaux Métropole utilise également la charte « Gissler » déjà applicable aux collectivités et à leur OPH de manière à contrôler le risque de taux des prêts des organismes. Cette charte a pour objectif de classer, en toute transparence, les emprunts souscrits par les organismes par type de risque. Le règlement d'intervention impose donc que les prêts éligibles à la garantie devront s'inscrire dans le cadre de la charte applicable aux établissements publics locaux, et répondre à un niveau de risque de très faible à faible.

Les prêts seront libellés en euros, à taux fixe ou variable simple, sur le livret A voire l'inflation. Cette règle de bonne conduite n'empêchera en rien de faire bénéficier les bailleurs sociaux des taux CDC proposés aujourd'hui et de négocier des produits intéressants et stables auprès des établissements bancaires de manière à maintenir une politique de gestion de la dette visant à profiter des évolutions de taux.

5.2 Les sûretés

En cas de défaut de paiement Bordeaux Métropole appliquera les sûretés inscrites dans le RIPVH. Ce dernier prévoit, dans son volet consacré aux garanties d'emprunt :

- **une clause de remboursement en cas de retour « à meilleur fortune »**, qui peut être intéressante à activer dans le cadre de défauts ponctuels et permettrait le remboursement des avances faites par notre établissement sur des impayés bancaires dans l'hypothèse où le bailleur retrouverait des capacités financières suffisantes ;
- **la publication par Bordeaux Métropole de sa subrogation dans les droits du créancier** dans la mesure où elle permet un transfert des droits dudit créancier vers le garant conformément à ce que prévoit le code civil à l'article 2306. Ce dernier stipule en effet que « *la caution qui a payé la dette est subrogée à tous les droits qu'avait le créancier contre le débiteur* ».

Enfin, l'une des toutes premières règles que se fixent les services de Bordeaux Métropole est de s'assurer de la bonne santé financière des emprunteurs pour qui elle se porte garant. Ainsi, la Direction du contrôle de gestion (DCG) analyse chaque année les comptes financiers de l'ensemble des bénéficiaires des garanties. Ces analyses font l'objet d'un rapport écrit et d'échanges entre les services afin de porter une attention particulière aux opérations garanties des organismes les plus fragiles.

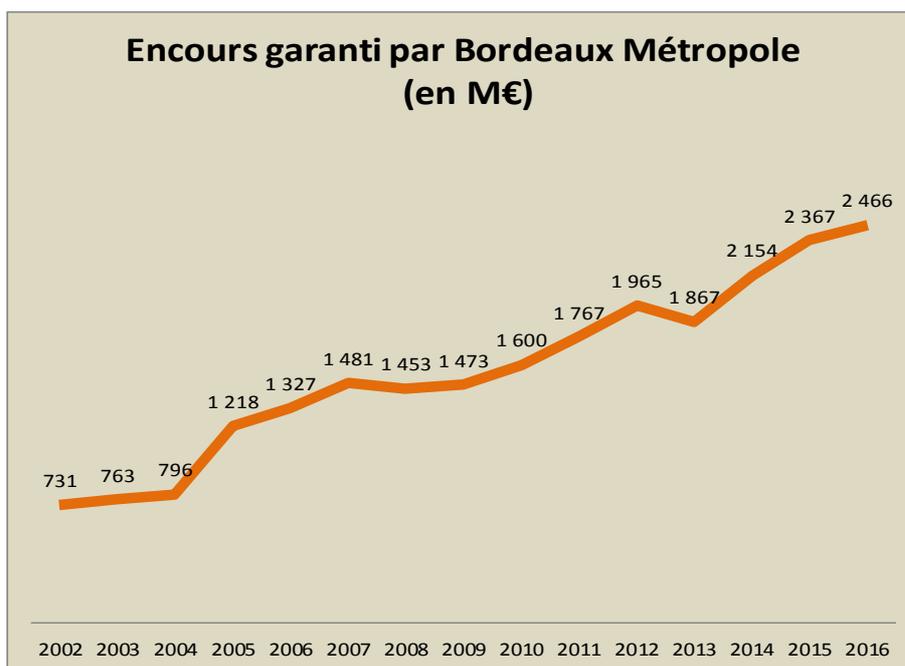
II Synthèse du rapport financier 2018 sur les organismes HLM bénéficiant au 31 décembre 2016 d'une garantie d'emprunt de Bordeaux Métropole

1 L'analyse de la garantie d'emprunt par Bordeaux Métropole : contexte, enjeux et étendue

La **garantie d'emprunt** est un engagement hors bilan par lequel une collectivité (le garant) accorde sa caution à un organisme (le débiteur) et s'engage à assurer pour lui l'exécution de son obligation auprès de la banque (le prêteur) en cas de défaillance.

Bordeaux Métropole garantit des prêts contractés par les bailleurs sociaux. Cette aide indirecte constitue un des principaux soutiens à la politique métropolitaine de l'habitat. En effet, la collectivité est devenue la seule entité publique à octroyer des garanties d'emprunt sur son territoire. Par ailleurs, la garantie d'emprunt conditionne l'obtention des prêts de la CDC et elle facilite l'accès et les conditions de crédit du débiteur.

Ainsi, le volume de la dette garantie par Bordeaux Métropole a significativement augmenté au cours de la dernière décennie. **A fin 2016, l'encours d'emprunt garanti par la Métropole s'élève à 2,466 Md€. Il a ainsi été quasiment doublé en 10 ans (entre 2006 et 2016).**



En 2013, l'encours garanti est en baisse "fictive" en raison d'ajustements opérés par le Pôle Finances suite au changement de logiciel de suivi d'emprunts (Finance Active)

Proportionnellement aux engagements pris par les collectivités au niveau national, la mise en jeu des garanties d'emprunt reste une procédure assez peu activée. Au niveau local, la mise en œuvre des garanties d'emprunt apparaît faible au regard de l'histoire de Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2016.

Néanmoins, les risques inhérents à la pratique de la garantie d'emprunt se sont renforcés avec la dégradation de la situation économique dans les années 2010. Certes, depuis 2015, la situation écono-

mique nationale est moins tendue et la croissance économique française s'affermi : le Produit intérieur brut (PIB), le pouvoir d'achat des ménages et les dépenses d'investissement accélèrent notablement.

Par ailleurs, le secteur du logement social, première préoccupation des français qui y consacrent près de 40 % de leur budget, voit sa situation s'améliorer après plusieurs années de crise. Mais les acteurs de ce secteur demeurent prudents tant il est sensible à l'environnement macro-économique et financier en général.

Il convient donc de suivre avec une vigilance continue les partenaires afin de s'assurer contre d'éventuelles défaillances. C'est pourquoi, les services métropolitains proposent ci-après une analyse sur la situation financière au 31 décembre 2016 de certains organismes.

L'encours d'emprunt global à fin 2016 :

L'encours d'emprunt garanti par Bordeaux Métropole est réparti sur 29 organismes dont 17 Sociétés anonymes (SA), 3 Sociétés d'économie mixte (SEM), 4 associations, 2 Offices publics de l'habitat (OPH), 2 fondations, 1 Société coopérative de production (SCP).

STATUT DES ORGANISMES	ORGANISME	ENCOURS TOTAL AU 31/12/2016 (EN €)		RANG (par ordre importance décroissant)
SA	DOMOFRANCE	855 101 739	34,7%	1
OPH	AQUITANIS	573 290 893	23,2%	2
SA	MESOLIA HABITAT	277 235 080	11,2%	3
SA	CLAIRSIENNE (dont Foyer de la Gironde absorbée en 2016)	261 024 782	10,6%	4
SA	LOGEVIE	114 136 632	4,6%	5
SA	COLIGNY	109 977 118	4,5%	6
SA	VILOGIA (dont SAEMCIB et SEMI Blanquefort)	47 335 018	1,9%	7
SA	LE FOYER	41 724 515	1,7%	8
SA	ICF ATLANTIQUE	29 865 687	1,2%	9
SA	ERILIA	27 585 161	1,1%	10
SA	CILIOPEE HABITAT	22 651 200	0,9%	11
SEM	IN CITE / S.B.U.C.	19 830 592	0,8%	12
SA	AXANIS	19 094 851	0,8%	13
SA	COOPERATION ET FAMILLE	15 521 424	0,6%	14
SCP	LE TOIT GIRONDIN	12 646 668	0,5%	15
SEM	BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT	10 004 120	0,4%	16
OPH	GIRONDE HABITAT	9 237 897	0,4%	17
SA	SNI SUD OUEST	7 287 390	0,3%	18
SEM	ADOMA	4 551 206	0,2%	19
Association	ACEM	1 830 288	0,1%	20
Association	COS (Centre d'Orientation Sociale)	1 520 402	0,1%	21
SA	RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES	1 199 839	0,0%	22
SA	FRANCE HABITATION	915 042	0,0%	23
Fondation	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	760 539	0,0%	24
Fondation	FONDA TION DU PROTESTANTISME	674 345	0,0%	25
Association	A.D.A.P.E.I.	287 341	0,0%	26
Association	HABITAT JEUNES LEVAIN	277 054	0,0%	27
SA	L'ABRI FAMILIAL	193 592	0,0%	28
SA	SOLIHA (ex UES PACT SUD OUEST)	57 589	0,0%	29
		2 465 818 005		

2 organismes, la SA DOMOFRANCE et l'OPH AQUITANIS, portent à eux seuls 58 % de l'encours total.

6 organismes (AQUITANIS, DOMOFRANCE, CLAIRSIENNE, COLIGNY, LOGEVIE et MESOLIA) représentent 89 % de l'encours total.

19 organismes sur 29 bénéficient de moins 1 % du total de garantie métropolitaine.

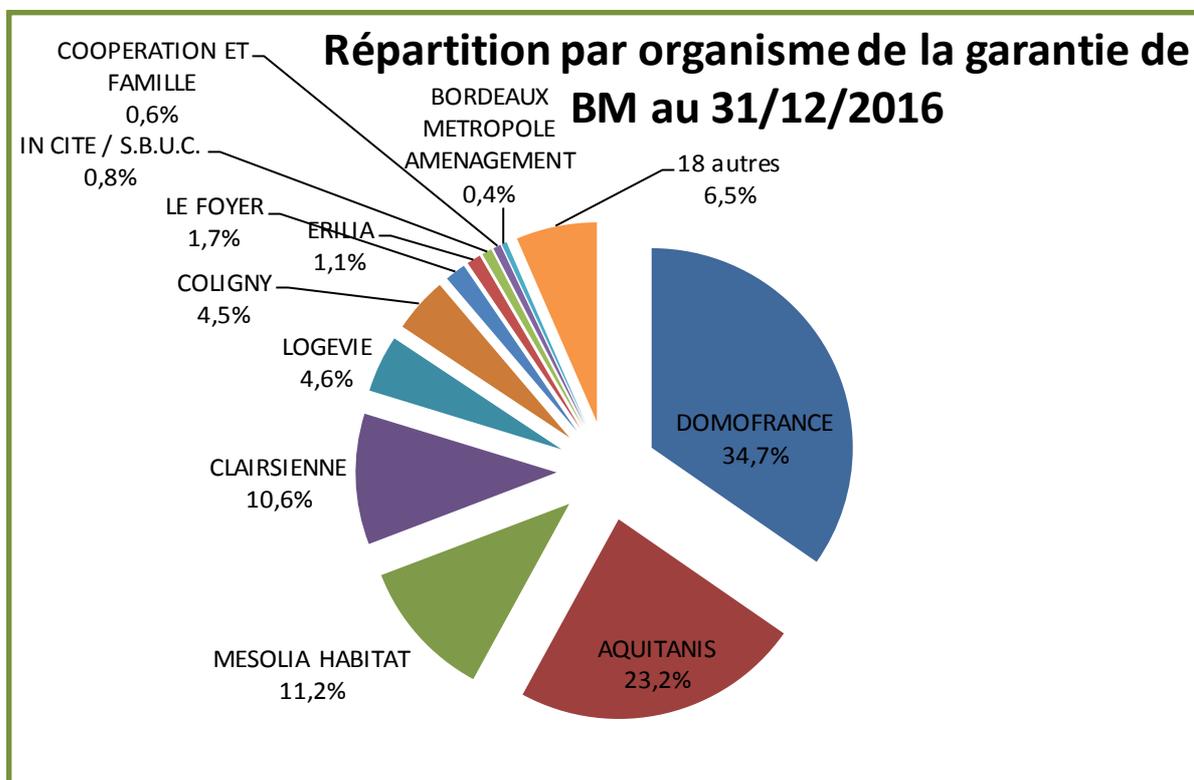
L'échantillon du rapport 2018 :

L'analyse proposée porte sur la situation financière de **11 organismes⁶** sur 29, représentant un encours d'emprunt garanti de 2,305 Md€ sur 2,466 Md€ au global.

⁶ Le choix des organismes à analyser au titre des comptes 2016 porte à la fois sur l'importance de l'encours garanti, sur l'obligation réglementaire (SEM), l'opportunité et le sondage.

L'échantillon couvre 38 % des organismes en volume et 93,5 % en valeur.

STATUT DES ORGANISMES	ORGANISME	ENCOURS TOTAL AU 31/12/2016 (EN €)		Réprésentation de BM au CA
SA	DOMOFRANCE	855 101 739	34,7%	oui
OPH	AQUITANIS	573 290 893	23,2%	oui
SA	MESOLIA HABITAT	277 235 080	11,2%	oui
SA	CLAIRSIENNE	261 024 782	10,6%	oui
SA	LOGEVIE	114 136 632	4,6%	oui
SA	COLIGNY	109 977 118	4,5%	oui
SA	LE FOYER	41 724 515	1,7%	non
SA	ERILIA	27 585 161	1,1%	non
SEM	IN CITE / S.B.U.C.	19 830 592	0,8%	oui
SA	COOPERATION ET FAMILLE	15 521 424	0,6%	non
SEM	BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT	10 004 120	0,4%	oui
Encours d'emprunt au 31/12/2016 des organismes analysés		2 305 432 057	11 organismes	
		93,5%	38%	
Encours d'emprunt au 31/12/2016 total		2 465 818 005	29 organismes	



La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole en 2015, est entrée dans la gouvernance des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) depuis le 27 mai 2005⁷ dans le cadre de la loi⁸ d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Ainsi, la Métropole nomme des représentants pour siéger dans divers organismes⁹.

Tous les organismes sélectionnés dans l'échantillon présenté, à l'exception de deux (LE FOYER et COOPERATION ET FAMILLE), ont un élu de Bordeaux Métropole qui siège au sein de leur Conseil d'administration. Bordeaux Métropole est également représentée au Conseil d'administration du Foyer de la Gironde et d'ICF Atlantique. Par ailleurs, en 2017¹⁰ la Métropole a accordé une garantie à un nouvel organisme (Logis Atlantique) dont un des administrateurs représente Bordeaux Métropole.

7 Délibération 2005/0369 du 27 mai 2005

8 Loi du 1er août 2003

9 Délibérations 2014/0194 du 25 avril 2014, 2014/0211 du 23 mai 2014, 2015/0622 du 30 octobre 2015

10 Délibération 2017/338 du 19 mai 2017

Le patrimoine géré par les organismes bailleurs de l'échantillon atteint 161 854 logements hors logement-foyer ou résidence¹¹. Ce patrimoine est implanté en moyenne à 35 % sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ce pourcentage est porté à 72 % sur le périmètre des 6 organismes (AQUITANIS, DOMOFRANCE, CLAIRSIENNE, COLIGNY, LOGEVIE et MESOLIA) représentant 89 % de l'encours total.

L'âge moyen¹² du patrimoine de l'échantillon est de 28 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen du patrimoine des OPH au niveau national serait de 40 ans.

2. L'analyse de la garantie d'emprunt par Bordeaux Métropole : méthode et état des lieux

La méthode retenue pour l'analyse est fondée sur **l'analyse individuelle des états financiers et d'activité des organismes au titre de l'exercice 2016.**

Cette approche demeure soumise à certaines contraintes et limites.

Elle est également influencée par le **niveau de coopération des échanges entre les organismes et les services de Bordeaux Métropole.** Ce dernier a évolué favorablement depuis 10 ans grâce à l'affirmation de la légitimité de la Métropole à requérir des informations financières, juridiques et stratégiques en échange des garanties accordées. Néanmoins, la coopération des organismes sollicités reste toujours à s'améliorer. En effet, sur les 11 organismes de l'échantillon, la coopération avec la Direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole peut être qualifiée :

- « Efficiente » pour 6 d'entre eux (AQUITANIS, BMA, DOMOFRANCE, IN'CITE, LE FOYER, MESOLIA) ;
- « Moyenne » pour 3 (CLAIRSIENNE, COOPERATION ET FAMILLE, ERILIA) ;
- « Insuffisamment efficace » pour 2 (COLIGNY, LOGEVIE).

Le risque encouru par Bordeaux Métropole est mesuré à deux niveaux : l'engagement de la Métropole et la situation financière de l'organisme pour lequel elle se porte garante.

2.1 L'appréciation du risque selon l'engagement de la Métropole

L'engagement de la Métropole est apprécié au moyen de 2 ratios :

- La part de l'encours d'emprunt au 31/12/2016 garanti par BM au bénéfice de l'organisme par rapport à l'encours total garanti par BM.
- La part de l'encours d'emprunt au 31/12/2016 garanti par BM au bénéfice de l'organisme par rapport à l'encours total de dettes financières de l'organisme.

Une cotation de ces ratios est proposée et son résultat permet de « situer » les organismes ciblés selon les catégories suivantes :

Légende engagement BM	engagement faible	engagement modéré	engagement fort
-----------------------	-------------------	-------------------	-----------------

Le résultat de l'application de cette cotation aux ratios retenus et dans le cadre de l'échantillon aboutit aux résultats suivants :

¹¹ Un logement-foyer est un immeuble destiné au logement collectif à titre de résidence principale et comportant d'une part des locaux privés meublés ou non et d'autre part des locaux affectés à la vie collective (infirmerie, blanchisserie, cantine...). Ces établissements sont le plus souvent destinés au logement de personnes âgées, mais ils accueillent aussi des personnes handicapées, des jeunes travailleurs, des étudiants, des travailleurs migrants ou des personnes défavorisées. Le foyer logement ou logement foyer a désormais une nouvelle appellation : la résidence autonomie.

La moyenne nationale d'âge du patrimoine des OPH est communiquée par la Fédération des OPH en juillet 2016.

¹² L'âge moyen du patrimoine de l'échantillon est l'âge moyen du patrimoine déclaré par chaque organisme pondéré par son nombre de logements.

ORGANISMES	Niveau d'engagement de BM	Commentaires
AQUITANIS	<i>engagement fort</i>	2ème bénéficiaire de garantie. 73 % des dettes sont garanties par BM
BMA	<i>engagement modéré</i>	16ème bénéficiaire de garantie. 63 % des dettes sont garanties par BM
CLAIRSIENNE	<i>engagement fort</i>	4ème bénéficiaire de garantie. 42 % des dettes sont garanties par BM
COLIGNY	<i>engagement modéré</i>	6ème bénéficiaire de garantie. 39 % des dettes sont garanties par BM
COOPERATION ET FAMILLE	<i>engagement faible</i>	14ème bénéficiaire de garantie. 2 % des dettes sont garanties par BM
DOMOFRANCE	<i>engagement fort</i>	1er bénéficiaire de garantie. 63 % des dettes sont garanties par BM
ERILIA	<i>engagement faible</i>	10ème bénéficiaire de garantie. 1 % des dettes sont garanties par BM
INCITE	<i>engagement modéré</i>	12ème bénéficiaire de garantie. 39 % des dettes sont garanties par BM
LE FOYER	<i>engagement modéré</i>	8ème bénéficiaire de garantie. 20 % des dettes sont garanties par BM
LOGEVIE	<i>engagement modéré</i>	5ème bénéficiaire de garantie. 41 % des dettes sont garanties par BM
MESOLIA	<i>engagement modéré</i>	3ème bénéficiaire de garantie. 35% des dettes sont garanties par BM

Sur le plan de l'engagement financier, le risque pour Bordeaux Métropole est :

- fort pour 3 organismes : AQUITANIS, CLAIRSIENNE, DOMOFRANCE ;
- modéré pour 6 organismes : BMA, COLIGNY, INCITE, LE FOYER, LOGEVIE, MESOLIA ;
- faible pour 2 organismes : COOPERATION ET FAMILLE, ERILIA.

2.2 L'appréciation du risque selon la situation financière des organismes

La situation financière de chaque organisme est analysée et appréciée au moyen de 12 ratios¹³ dont 3 sont liés à l'activité et 9 à la structure financière. Une cotation de ces ratios est proposée et son résultat permet de « situer » les organismes ciblés selon les catégories suivantes :

Légende situation financière	situation financière bonne	situation financière satisfaisante	situation financière mitigée	situation financière très fragile
------------------------------	----------------------------	------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------

Sur le plan de la situation financière, le risque pour Bordeaux Métropole est :

- fort pour aucun organisme (« situation financière très fragile ») ;
- moyen pour 1 organisme (« situation financière mitigée ») : COLIGNY ;
- faible pour 8 organismes (« situation financière saine ») : AQUITANIS, BMA, CLAIRSIENNE, DOMOFRANCE, ERILIA, INCITE, LOGEVIE, MESOLIA ;
- quasiment inexistant pour 2 organismes (« situation financière bonne ») : COOPERATION ET FAMILLE, LE FOYER.

¹³ Ces ratios s'appliquent aux seuls organismes HLM, les SEM BMA et INCITE en sont donc exclus. Pour ces deux structures, d'autres ratios financiers s'appliquent.

ORGANISMES	Situation financière de l'organisme	Commentaires
AQUITANIS	situation saine	AQUITANIS présente en 2016 une situation financière saine et satisfaisante. Les indicateurs sont pour certains en baisse (résultat d'exploitation, autofinancement), pour d'autres stables (résultat net, CAF) et pour d'autres en hausse (résultat financier, résultat exceptionnel, trésorerie nette). Néanmoins, il conviendra de surveiller son endettement, la maîtrise de son coût de gestion locative hors entretien courant, l'arrêt de la dégradation de son résultat d'exploitation, le recouvrement de ses créances clients, le maintien de sa trésorerie. A suivre également la réalisation des objectifs de production fixés par la convention de programmation signée en 2011 avec Bordeaux Métropole et revus à la baisse dans un avenant du 25/9/2015. A fin 2016, le montant cumulé des subventions versées dans ce cadre est de 57 M€ (3 747 logements financés). Il est prévu un solde à verser d'ici 2020 de 20,6 M€ (1 557 logements à financer).
BMA	situation saine	La situation financière de BMA pour l'exercice 2016 est saine. L'année 2016 est marquée par une baisse du résultat financier (- 0,7 M€), du résultat net (- 0,2 M€) et du taux de rentabilité. Toutefois, le résultat d'exploitation s'améliore (+ 0,9 M€) et les indicateurs demeurent à un bon niveau. L'activité traditionnelle des mandats se maintient au niveau de l'exercice 2015. Les opérations propres contribuent significativement au résultat 2016. Les grandes opérations d'aménagement urbain sont en phase de clôture à l'exception de la ZAC de centre-ville de Mérignac. Quant à la ZAC Bastide Niel, l'opération est portée par une société ad-hoc constituée à cet effet. L'exercice 2016 est le deuxième arrêté de la SAS d'aménagement BASTIDE NIEL qui dégage un résultat de fonctionnement bénéficiaire de 41,5 K€ en 2016, contre un résultat déficitaire de - 166,2 K€ en 2015.
CLAIRSIENNE	situation saine	CLAIRSIENNE présente en 2016 une situation financière saine et satisfaisante. La SA d'HLM affiche des indicateurs d'un niveau correct. Les résultats d'exploitation, exceptionnel et net se renforcent, tout comme l'autofinancement et la trésorerie. Les grands équilibres financiers de la société sont maintenus afin d'assurer sa gestion locative, de développer ses investissements immobiliers et de renforcer son positionnement en qualité d'aménageur. Clairsienne a entrepris des actions pour maintenir un niveau dynamique et qualitatif de son activité, notamment la fusion réalisée avec le Foyer de la Gironde. Néanmoins, il conviendra de maintenir son résultat d'exploitation, surveiller son niveau d'endettement, la maîtrise de ses charges de personnel et plus globalement son coût de gestion locative hors entretien courant.
COLIGNY	situation mitigée	La situation financière de COLIGNY est à fin 2016 mitigée voire fragile. Depuis 2015, le résultat net fluctue au gré de l'évolution du résultat exceptionnel. La rentabilité d'exploitation est en baisse. L'activité continue de ralentir et les ventes de chuter. La structure financière s'est dégradée en 2012. Les capacités financières de Coligny n'autorisent pas le remboursement de l'avance de 5,9 M€ consentie par la SAMO en 2012. Il conviendra de veiller à la reconstitution du potentiel financier de la société, de surveiller son niveau de fonds propres par rapport à son endettement, de maîtriser son coût de gestion locative hors entretien courant et de ses charges en général, de retrouver une meilleure rentabilité financière. Force est de constater que la structure a besoin de ressources extérieures « haut de bilan » pour retrouver de l'autofinancement.
COOPERATION ET FAMILLE	situation bonne	COOPERATION ET FAMILLE présente toujours une situation financière saine et satisfaisante. Ses indicateurs sont satisfaisants : taux de récupération des charges locatives, autofinancement, trésorerie, niveau d'endettement et de fonds propres. Néanmoins, il conviendra de surveiller la vacance élevée et la baisse du résultat d'exploitation qui a un impact important sur la dégradation du résultat net.
DOMOFRANCE	situation saine	DOMOFRANCE présente en 2016 une situation financière saine et satisfaisante. La SA d'HLM affiche des indicateurs d'un niveau correct. Elle a massivement augmenté ses fonds propres (multiplié par 2,4 en 7 ans) grâce à un actionariat volontariste ; elle a retrouvé une trésorerie en adéquation avec ses dépenses et un fonds de roulement confortable. Néanmoins, il conviendra de surveiller son niveau d'endettement, la maîtrise de son coût de gestion locative hors entretien courant et le maintien à moyen terme d'un niveau acceptable de son autofinancement net. Il conviendra de suivre également le développement programmé de Domofrance en Ile-De-France en sus de son activité « traditionnelle » en Aquitaine.
ERILIA	situation saine	ERILIA présente en 2016 une situation financière saine. Elle affiche des indicateurs d'un niveau satisfaisant, maîtrisés et reflétant une solidité confirmée. Néanmoins, il conviendra de veiller à la diminution de son taux de vacance commerciale, à la maîtrise de son coût de gestion locative hors entretien courant, à la non-dégradation de son autonomie financière. Les ratios à terminaison (potentiel financier, fonds de roulement et trésorerie) sont tous en amélioration.
INCITE	situation saine	La situation financière d'InCité demeure correcte en 2016. Le résultat d'exploitation avec impact du CICE diminue de 206 K€ mais demeure excédentaire (+ 854 K€ contre + 1 061 K€ en 2015). Dans le détail, le résultat de l'activité bailleur décroît (- 228 K€) mais s'avère toujours excédentaire (+ 1 237 K€) constitué à près de 70 % par l'activité locative libre, 18% par l'activité conventionnée et 12 % par l'activité commerciale et diverse. Le résultat de la structure est positif (+ 55 K€). En revanche, le résultat d'exploitation des activités d'aménagement s'améliore un peu en 2016 (+ 33 K€) mais reste déficitaire (- 438 K€). L'endettement s'accroît faiblement (+ 1,7 %). Les dépenses de maintenance sont en hausse du fait de la structuration du patrimoine, de son ancienneté (près de 41 ans), de la rotation dans le parc et de l'évolution des réglementations.
LE FOYER	situation bonne	LE FOYER présente toujours en 2016 une situation financière saine et satisfaisante. Ses indicateurs sont satisfaisants : autofinancement, trésorerie, niveau d'endettement et de fonds propres. Néanmoins, il conviendra de surveiller la vacance élevée et la dégradation de son taux de récupération des charges locatives. Les grands équilibres financiers de la société semblent maintenus avec la volonté d'assurer sa gestion locative, de développer ses investissements immobiliers et de renforcer le positionnement de la société notamment sur la région Aquitaine.

LOGEVIE	situation saine	LOGEVIE présente une situation financière correcte et en amélioration. Suite aux recommandations de la Milios en 2012 et à la nouvelle direction mise en place en 2013, la société a mis en œuvre une stratégie de spécialisation sur le segment de la personne âgée. Logévie a lancé un vaste plan de réhabilitation de son parc qui s'est traduit par des investissements et dépenses de gros entretien importants à partir de 2014 susceptibles de dégrader quelques indicateurs financiers. Néanmoins, en 2015 puis en 2016, plusieurs indicateurs ont progressé, améliorant la structure financière y compris à terminaison. Il conviendra de poursuivre la maîtrise des charges de personnel, de maintenir le niveau actuel de trésorerie, de fonds de roulement et surtout d'autofinancement net, d'augmenter le niveau de capitalisation par rapport à l'endettement.
MESOLIA	situation saine	MESOLIA présente en 2016 une situation financière saine et satisfaisante. La SA d'HLM affiche des indicateurs d'un bon niveau. En fusionnant avec Soliance Habitat et Périgordia Habitat en 2014 puis la Sem immobilière de Bruges en 2016, la nouvelle entité Mésolia a renforcé ses fonds propres et élargi son patrimoine. Les indicateurs à terminaison sont positifs et même d'un niveau correct. Néanmoins, il conviendra de surveiller son niveau d'endettement, la maîtrise de ses charges de personnel et de sa provision pour gros entretien.

Quelle est l'évolution de la situation financière des organismes en 2016 par rapport à 2015 ?

La situation financière des organismes HLM de l'échantillon a évolué entre 2015 et 2016. Parmi les indicateurs les plus significatifs, il faut noter :

- **Les indicateurs en amélioration** (majorité dans l'échantillon) : le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat exceptionnel, le résultat net, les ressources internes rapportés aux capitaux permanents, la trésorerie nette en mois de dépenses, les annuités d'emprunt locatives sur loyers, la surface financière, l'autonomie financière.
- **Les indicateurs en détérioration** (minorité dans l'échantillon) : le fonds de roulement net global en mois de dépenses, le ratio annuel d'autofinancement net, le coût de gestion locative hors entretien courant rapporté aux loyers, le taux de récupération des charges locatives, la capacité de remboursement.

Depuis 2013, il est constaté au niveau national, **une amélioration de certains indicateurs** (SA, référence 2015), qu'il est intéressant de comparer à notre échantillon :

- Annuité des emprunts rapportée aux loyers : 45 % contre 45 % en 2014 et 46,5 % en 2013. Cette tendance baissière est constatée également sur l'échantillon du scoring (6 organismes sur 9), ce qui reflète une baisse relative des annuités d'emprunts. Pour 4 organismes sur 9, ce ratio est au-dessus du ratio national, ce qui signifie un coût d'annuités plus fort.
- Intérêts locatifs rapportés aux loyers : 14,1 % contre 15,9 % en 2014 et 19,5 % en 2013. 6 organismes sur 9 de l'échantillon supportent un coût du service de la dette locative rapporté aux loyers supérieurs à la médiane nationale.
- Fonds de roulement net global en mois de dépenses : 3,7 mois contre 3,9 en 2014 et 3,7 en 2013. 6 organismes sur 9 de l'échantillon voient fléchir, au contraire en 2016, leur fonds de roulement rapporté aux dépenses, mais cette tendance est à relativiser car pour tous ce ratio est meilleur que le ratio national (4,1).
- Ressources internes rapportées aux capitaux permanents : 33 % contre 32,2 % en 2014 et 32,2 % en 2013. Cette tendance haussière est constatée également sur l'échantillon du scoring (5 organismes sur 9) mais 7 organismes sur 9 ont en 2016 un niveau de ressources internes rapportées aux capitaux permanents inférieur à la médiane nationale, ce qui signifie un niveau de capitalisation inférieur ou un niveau d'endettement supérieur.
- Trésorerie nette en mois de dépenses : 3,2 mois contre 3,2 en 2014 et 3,2 en 2013. Cette tendance haussière est constatée également sur l'échantillon du scoring (6 organismes sur 9), ce qui signifie un renfort de la trésorerie et/ou une meilleure maîtrise des dépenses. Néanmoins, 3 organismes sur 9 ont un niveau de trésorerie rapporté aux dépenses inférieur à celui de la médiane nationale.

D'autres indicateurs nationaux, moins nombreux, se détériorent, notamment : le coût de gestion locative hors entretien courant ramené aux loyers : 26,1 % contre 25,7 % en 2014 et 24,8 % en 2013. Cette tendance haussière est constatée également sur l'échantillon du scoring : 5 organismes sur 9 voient ce coût se renchérir. 6 organismes sur 9 se situent au-dessus du coût national.

Le Ministère du Logement¹⁴ communique en 2017, au titre de 2015, une observation nationale relative au **résultat net par logement géré** : 780 €. Dans notre échantillon, les chiffres sont très hétérogènes allant ainsi de 84 € (Coligny) à 1 280 € (Clairsienne). En moyenne sur cet échantillon, chaque logement géré rapporte 787 € de résultat ; ce qui est en ligne avec la médiane nationale.

7 organismes ont fait partie de l'échantillon lors des quatre dernières analyses¹⁵ (AQUITANIS, BMA, CLAIRSIENNE, COLIGNY, DOMOFRANCE, INCITE, LOGEVIE). Parmi eux, 6 ont maintenu leur situation « saine » : AQUITANIS, BMA, CLAIRSIENNE, DOMOFRANCE, INCITE, LOGEVIE. 1 organisme a maintenu sa situation « mitigée » : COLIGNY. Les deux organismes dits en situation « très fragile » à fin 2012 n'existent plus en tant que tel (repris par Vilogia) : SAEM BLANQUEFORT et SAEMCIB. Il est ainsi constaté une relative stabilité de leur situation.

2.3 L'appréciation du risque global

Le risque global résulte de l'agrégation des 2 risques précédemment décrits.

Le risque s'avère modéré vis à vis de 8 organismes : AQUITANIS, BMA, CLAIRSIENNE, COLIGNY, DOMOFRANCE, INCITE, LE FOYER, LOGEVIE, MESOLIA ;

Le risque s'avère faible vis-à-vis de 3 organismes : COOPERATION ET FAMILLE, ERILIA et LE FOYER.

ORGANISMES	Niveau d'engagement de BM	Situation financière de l'organisme	Risque global fort	Risque global modéré	Risque global faible
AQUITANIS	engagement fort	situation saine			
BMA	engagement modéré	situation saine			
CLAIRSIENNE	engagement fort	situation saine			
COLIGNY	engagement modéré	situation mitigée			
COOPERATION ET FAMILLE	engagement faible	situation bonne			
DOMOFRANCE	engagement fort	situation saine			
ERILIA	engagement faible	situation saine			
INCITE	engagement modéré	situation saine			
LE FOYER	engagement modéré	situation bonne			
LOGEVIE	engagement modéré	situation saine			
MESOLIA	engagement modéré	situation saine			

Conclusion

En 2016, le contexte de la garantie d'emprunt accordée aux organismes HLM revêt de multiples particularités :

- la croissance économique française s'affermi depuis 2015.

¹⁴ Brochure « Les organismes de logement social – Chiffres clés 2015 » : Résultat net de 3 404 M€ (page 10) pour 4 361 838 logements (page 9)

¹⁵ Les 4 dernières analyses portent sur les situations financières au 31/12/2016, 31/12/2015, 31/12/2014 et 31/12/2012.

- le secteur du logement social exerce toujours un rôle majeur en France, il voit sa situation s'améliorer après plusieurs années de crise mais demeure prudent tant il est sensible à l'environnement macro-économique et financier en général.

- la garantie métropolitaine est massive (2,466 Md€ à fin 2016) et poursuit sa croissance.

- l'échantillon analysé est de 93,5 % de l'encours total d'emprunt garanti par Bordeaux Métropole au 31 décembre 2016 ; des ratios et une cotation ont été retenus pour la mesure du risque (le « scoring »).

Le risque de mise en œuvre des garanties d'emprunt apparaît faible au regard de l'historique de Bordeaux Métropole. Néanmoins, le risque existe et doit être mesuré et contrôlé. L'analyse de la situation financière des organismes bénéficiant des garanties d'emprunt constitue une des actions visant à se prémunir contre d'éventuelles défaillances.

Il ressort que le risque global pris par Bordeaux Métropole à travers l'octroi de garantie d'emprunts est modéré.

La coopération des organismes sollicités annuellement pour la transmission des informations financières, juridiques et stratégiques doit encore s'améliorer. Il convient de chercher un renfort des liens partenariaux établis entre les organismes et Bordeaux Métropole. Ces liens permettent aux services métropolitains d'avoir un regard de poids sur les stratégies de développement et sur les conséquences financières qu'elles induisent.

Quelques repères de 2016

La garantie globale d'emprunt de Bordeaux Métropole à fin 2016

Encours d'emprunt garantie par BORDEAUX METROPOLE au 31/12/2016 :	2,466 Md€
Nombre d'organismes bénéficiant de la garantie :	29
6 organismes (AQUITANIS, DOMOFRANCE, CLAIRSIENNE, COLIGNY, LOGEVIE, MESOLIA) représentent 89% de l'encours total.	
2 organismes, AQUITANIS et DOMOFRANCE, portent à eux seuls 58% de l'encours total.	

L'échantillon d'organismes analysés pour l'exercice 2016

Nombre d'organismes analysés :	11
Poids de l'échantillon :	93,5%
Patrimoine de logements gérés :	161 854
dont patrimoine situé sur le territoire de Bordeaux Métropole :	57 076 soit 35%
Age moyen du parc :	28

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice-président,

Monsieur Patrick BOBET

ANNEXE 6

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

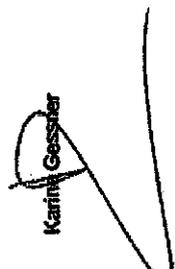
Délégation des aides à la pierre 2016 - 2021

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

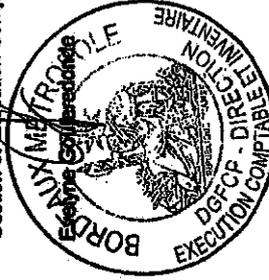
Libération	Montant encaissé/payé	Numero mandataire	Numero de Bordereau	Date émission
Versement crédit délégué Etat 2017 - solde 2010	338.810,06	2017-00003182	896	08/11/2017
Versement crédit délégué Etat 2017 - année 2011 AC 3 de l'AV 4	779.108,08	2017-00003183	896	08/11/2017
Versement crédit délégué Etat 2017	1.000.000,00	2017-00003184	896	08/11/2017
Versement crédit délégué Etat 2017 - solde année 2011 AV 2 & 3	2.089.846,16	2017-00003185	896	08/11/2017
Versement crédit délégué Etat 2018 avenant 1-a (1er acompte)	621.685,00	2017-00004257	1176	31/12/2017
Versement crédit délégué Etat au titre de l'année 2011 avenant 4 (solde)	1.991.477,92	2017-00003961	1061	11/12/2017
Versement crédit délégué Etat au titre de l'année 2011 avenant 5 (acompte 3)	423.968,45	2017-00003962	1061	11/12/2017
Versement crédit délégué Etat au titre de l'année 2011 avenant 5 (acompte 4)	8.515,42	2017-00003963	1061	11/12/2017
TOTAL	7.253.389,09			

Certifié exact le 2 Février 2018
La Directrice de l'Habitat

Karim Gessier



La Directrice de la Direction
Gestion et Exécution Comptable



Certifié conforme le
l'Administrateur des Finances
Publiques

L'Administrateur des Finances
Publiques
Par procuration



Vincent LAFFITTE
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

Titre	Montant liquidé	Liquidation	Numéro mandataire	Numéro de Bordereau	Date émission
DOMOFFRANCE	365 400,00	SAINT MEDARD - Solde - Le Bécut - 116 PLUS / 29 PLAI	2017-00001595	233	01/02/2017
COOPERATION ET FAMILLE	3 900,00	LE HAILLIAN - Rés. Magnolles - 7 PLUS/3 PLAI	2017-00001596	233	01/02/2017
CLAIRSIENNE	124,00	LORMONT - Les Akenes Lot 5 La Ramade - 124 PLUS	2017-00001597	233	01/02/2017
GIRONDE HABITAT	78 424,50	ST. MEDARD - Solde - Rés. Claude Chatrol - 35 PLUS/10 PLAI	2017-00001593	233	01/02/2017
GILJOPEE HABITAT	21 000,00	VO - Rés. les Préjudes - 13 PLUS / 3 PLAI	2017-00001599	233	01/02/2017
LE FOYER STE HLM	28 000,00	LORMONT - Rés. Aiefa - 10 PLUS / 4 PLAI	2017-00001600	233	01/02/2017
GIRONDE HABITAT	135 082,27	EYSINES - Solde - Rés. Lev-Strauss - 61 PLUS / 5 PLAI	2017-00001594	233	01/02/2017
GIRONDE HABITAT	54 896,10	GH - ST. MEDARD - Rés. des Résiniters - 23 PLUS/7 PLAI	2017-00001816	275	02/02/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	78 419,00	BORDEAUX - Rues Mandron et Shuman - 26 PLUS/10 PLAI	2017-00001818	275	02/02/2017
GIRONDE HABITAT	78 424,00	ST. MEDARD - Solde - Rés. Salamandre II - 35 PLUS/10 PLAI	2017-00001817	275	02/02/2017
DOMOFFRANCE	11 202,20	GRADIGNAN - les Azyades - 11 PLUS/5 PLAI - Solde	2017-00001819	275	02/02/2017
LOGEVIE	42,00	LORMONT - Les Akenes - 42 PLUS - SOLDE	2017-00001820	275	02/02/2017
DOMOFFRANCE	4,00	SF - SAINT MEDARD - Le Bécut - 116 PLUS / 29 PLAI	2017-00001821	275	02/02/2017
GIRONDE HABITAT	37 500,00	SF - EYSINES - Rés. Lev Strauss Castillon - 61 PLUS/5 PLAI	2017-00004163	684	17/02/2017
LE FOYER STE HLM	31 850,00	ARTIGUES - Moulin d'Antouins - 13 PLUS/7 PLAI - solde	2017-00004166	684	17/02/2017
DOMOFFRANCE	365 269,90	TALENCE - Bois d'Anty - 101 PLUS - Solde	2017-00004166	684	17/02/2017
LE FOYER STE HLM	35 000,00	MERIGNAC - Av. Bon Air - 7 PLUS/5 PLAI	2017-00004167	684	17/02/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	25 200,00	BORDEAUX - Rue Buhau - 2 PLUS/1 PLAI	2017-00004168	684	17/02/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	1,00	SF - BORDEAUX - Dumercq - PNRoad 7 PLAI	2017-00004169	684	17/02/2017
LE FOYER STE HLM	1,00	SF - MERIGNAC - Av. Bon Air - 7 PLUS/5 PLAI	2017-00004170	684	17/02/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	78 400,00	BORDEAUX - 3 rue André Dumercq - 7 PLAI PNRoad	2017-00004171	684	17/02/2017
DOMOFFRANCE	7 800,00	EYSINES - RUE BLEU - 8 PLUS/4 PLAI - Acompte 1 Ekt	2017-00005027	786	21/02/2017
DOMOFFRANCE	62 751,61	CARBON BLANC - DOMAINE DE MALENA - 58 PLUS/24 PLAI - 1° acq	2017-00005028	786	21/02/2017
DOMOFFRANCE	36 900,00	SF - CARBON BLANC - DOMAINE DE MALENA - 58 PLUS/24 PLAI	2017-00005029	786	21/02/2017
DOMOFFRANCE	132 000,00	BORDEAUX - BAF B4 RUE DELBOS - 125 PLUS/44 PLAI - 1° acompte Ekt	2017-00005030	786	21/02/2017
DOMOFFRANCE	13 650,00	BEGLLES - RES ARBOREA - Allée FrancCastiera - 27 PLUS/7 PLAI - 1° acq	2017-00005031	786	21/02/2017
ADOMA	259 350,00	BORDEAUX - ZAC DE LA BERGE - RS.133 PLAI - 1° acompte Ekt	2017-00005031	786	21/02/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	12 000,00	BORDEAUX - RES NIWAKI - GINKO ILOT B3.3 - 36 PLUS/4 PLAI - 1° acq	2017-00005023	786	21/02/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	27 300,00	VO - Rés. Les Serpentières - 34 PLUS/14 PLAI - ETAT	2017-00010343	1633	28/03/2017
LOGEVIE	9 750,00	BRUGES - Chemin de Bacchus - 11 PLUS/5 PLAI - ETAT	2017-00010344	1633	28/03/2017
LE FOYER STE HLM	30 245,40	LE BOUSCAT - Les jardins de Tivol - 18 PLUS/9 PLAI - ETAT	2017-00010346	1633	28/03/2017
DOMOFFRANCE	23 486,78	BRUGES - Filigrane, av. de l'Europe - 13 PLUS/6 PLAI - ETAT	2017-00010347	1633	28/03/2017
DOMOFFRANCE	9 750,00	VO - av. Mirieu de Labarre - 13 PLUS/5 PLAI	2017-00010350	1633	28/03/2017
CLAIRSIENNE	8 100,00	VO - av. Mirieu de Labarre - 13 PLUS/5 PLAI - SF	2017-00010351	1633	28/03/2017

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	9 750,00	AMBARÈS - ZAC Centre lot B1 - 17 PLUS/5 PLAI - ACPTÉ 1	2017-00013036	2091	13/04/2017
COOPERATION ET FAMILLE	4 000,00	VO - 26 ch. des Méchines - Beauséjour - 6 PLUS/2 PLAI	2017-00040145	5754	29/09/2017
CLAIRSIENNE	3 900,00	SI AUBIN - Pas de la Tourie - 4 PLUS/2 PLAI - Acpte 1	2017-00041427	5957	07/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	25 350,00	VO - Domaine de Baugé 2 - 28 PLUS/13 PLAI - ACPTÉ 1	2017-00041424	5957	07/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	15 600,00	CENON - ZAC PONT ROUGE - lot C - 17 PLUS/8 PLAI - ACPTÉ 1	2017-00041425	5957	07/09/2017
CLAIRSIENNE	23 528,40	MERIGNAC - Capcyron - 12 PLUS/3 PLAI - Solde	2017-00041969	6046	12/09/2017
SA HLM COLIGNY	20 164,50	BORDEAUX - Rés. Ginko Lago - 15 PLUS/8 PLAI - Acompte 1	2017-00041970	6046	12/09/2017
ICF ATLANTIQUE SA HLM	42 900,00	BRUGES - Ausone 1.3 - rue Andron - 48 PLUS/22 PLAI - Acpte 1	2017-00041971	6046	12/09/2017
CLAIRSIENNE	15 300,00	LE TAILLAN - Ch. de la Houe de Castets - Acpte 1	2017-00041973	6046	12/09/2017
ERILJA	89 450,00	VO - Mirrieu de Labarre - 128 PLUS/51 PLAI - Acpte 1	2017-00041974	6046	12/09/2017
LE FOYER STE HLM	10 650,00	VO - 62 av Mirrieu de Labarre - 6 PLUS/4 PLAI - Acpte Etat	2017-00043085	6234	19/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	13 650,00	PESSAC - Infinity - 13 PLUS/7 PLAI - ACPTÉ	2017-00043083	6234	19/09/2017
DOMOFRANCE	13 367,15	BX - 25 rue C. Sauvageau - 3 PLUS/1 PLAI - Acpte	2017-00044601	6509	28/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	3 000,00	EYSINES - 47 rue du Vignan - 1 PLAI - ACPTÉ	2017-00044597	6509	28/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	13 357,00	BX - 96 rue Dandicolle - 12 PLUS - Solde	2017-00044598	6509	28/09/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	3 122,50	BX - 96 rue Dandicolle - 12 PLUS - Solde SF	2017-00044599	6509	28/09/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	46 000,00	BORDEAUX - 19 rue des Pontets - SOLDE SANS ACOMPTÉ	2017-00044602	6509	28/09/2017
DOMOFRANCE	149 100,00	GH - Parenpuyre - La Gare - 46 PLUS/12 PLAI - Solde Etat	2017-00044603	6509	28/09/2017
DOMOFRANCE	25 940,42	PAIREMPUYRE - La Boiserie - 30 PLUS/10 PLAI - Solde	2017-00044604	6509	28/09/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	151 200,00	BORDEAUX - Rue St James - 12 PLUS/6 PLAI - Solde	2017-00044604	6509	28/09/2017
CLAIRSIENNE	31 200,00	VO - Dunes de Flandres - 32 PLUS/16 PLAI - Acpte	2017-00045422	6679	04/10/2017
LE FOYER STE HLM	22 090,00	VO - 76 av Mirrieu de Labarre - 16 PLUS/8 PLAI	2017-00045424	6679	04/10/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	36 120,00	CENON - 12 rue Jules Guesde - 30 PLUS/14 PLAI - Acpte Etat	2017-00045418	6679	04/10/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	38 280,00	VO - 85 av. Georges Clémenceau - Village d'Or - 26 PLUS/14 P	2017-00045420	6679	04/10/2017
MESOLIA HABITAT	24 000,00	Bordeaux - Ginko B3.1 17 PLUS/8 PLAI - Acpte	2017-00048339	7119	18/10/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	13 442,80	MERIGNAC - Les Jardins de Flore - 14 PLUS/6 PLAI - SOLDE	2017-00051171	7516	31/10/2017
MESOLIA HABITAT	30 245,70	Gradignan - Cassou rue du Brandier -19 PLUS/8 PLAI - Acpte	2017-00051606	7581	06/11/2017
CLAIRSIENNE	42 000,00	LE HAILLAN - Rue Huisth - 15 PLUS/6 PLAI - Solde	2017-00051609	7581	06/11/2017
GIRONDE HABITAT	86 265,90	GH - MERIGNAC - Rés. L'école la Roseale - Solde Etat	2017-00051606	7581	06/11/2017
VILOGIA	9 000,00	BDX - BAF lot C1 - 3 PLUS/3 PLAI - Acompte	2017-00051912	7627	07/11/2017
VILOGIA	11 700,00	EYSINES - Mozaik - 15 PLUS/6 PLAI - Acpte	2017-00051913	7627	07/11/2017
MESOLIA HABITAT	40 950,00	Bordeaux - Le Cardinal - 35 PLUS/21 PLAI - Acpte	2017-00051914	7627	07/11/2017
MESOLIA HABITAT	9 000,00	Bordeaux - Ginko A1.4 SILENE - 8 PLUS/3 PLAI - Acpte	2017-00051915	7627	07/11/2017
MESOLIA HABITAT	10 400,00	Le Haillan - Rés. Les Balcons du Haillan - 4 PLUS/2 PLAI acpt	2017-00051916	7627	07/11/2017
MESOLIA HABITAT	5 850,00	VO - Chemin de Couhins - 6 PLUS/3 PLAI - Acpte	2017-00053496	7680	14/11/2017
DOMOFRANCE	9 000,00	BORDEAUX - BAF lot C2A - La Factory - 7 PLUS/3 PLAI - acpte	2017-00055117	8141	22/11/2017
DOMOFRANCE	24 000,00	BORDEAUX - BAF lot C1T1 Baccalan rue de la Falencente - acpt	2017-00055118	8141	22/11/2017
DOMOFRANCE	15 500,00	BRUGES - Le Borage II - 16 PLUS/8 PLAI - acpte Etat	2017-00055918	8279	27/11/2017
CLAIRSIENNE	26 250,00	BORDEAUX - BAF B3 - 35 PLUS/15 PLAI - Acpte Etat	2017-00055919	8279	27/11/2017
CLAIRSIENNE	25 350,00	CARBON BLANC - 25 av. Victor Hugo - 23 PLUS/13 PLAI - acpte	2017-00055920	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	10 800,00	BORDEAUX - Rue des Faures - 2 PLUS/1 PLAI - ETAT PNRQAD	2017-00055921	8279	27/11/2017

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	51 000,00	LE TAILLAN - Ch. du Citél Ouest - 16 PLUS17 PLAI - Acpte Etat	2017-00057252	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	17 550,00	BDX - Girto Ilot A1.2 Natura - 19 PLUS19 PLAI	2017-00057253	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	37 050,00	PAREMPUYRE - 6 rue Bel Air - 23 PLUS19 PLAI - Acpte Etat	2017-00057254	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	30 000,00	EYSINES - Rés. Sylvanes - 10 PLUS10 PLAI	2017-00057255	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	11 700,00	BORDEAUX - Rés. St Amand - 13 PLUS16 PLAI	2017-00057256	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	3 900,00	BASSIENS - Rés. L'Escalade Verte - 2 PLUS12 PLAI - Acpte Etat	2017-00057257	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	9 000,00	EYSINES - Rés. Côte Sources - 10 PLUS13 PLAI	2017-00057258	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	5 850,00	PESSAC - Rés. Les Bengalières - 6 PLUS13 PLAI - acpte Etat	2017-00057259	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	5 340,00	BORDEAUX - 43 cns Victor Hugo - 3 PLUS12 PLAI - Acpte Etat	2017-00057263	8509	05/12/2017
INCITE BORDEAUX LA CLUB	7 800,00	BLANQUEFORT - Un bois des Jardins - 9 PLUS14 PLAI-Acpte Etat	2017-00057264	8509	05/12/2017
VILOGIA	7 800,00	YO - Rés. Esprit Nature - 8 PLUS14 PLAI - acpte Etat	2017-00057265	8509	05/12/2017
MESOLIA HABITAT	27 300,00	GRADIGNAN - Rés. St Gary - 30 PLUS14 PLAI - Acompte Etat	2017-00057266	8509	05/12/2017
SA HLM COLIGNY	185 250,00	PESSAC - Rés. Solitaire - Cité des Métiers 95 PLAI - acpte	2017-00057260	8509	05/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	15 840,00	TALENCE - Rés. Les Arpèges - 5 PLUS16 PLAI - Acpte Etat	2017-00057268	8509	05/12/2017
VILOGIA	1 950,00	BORDEAUX - Vélocrome - 1 PLAI - Acpte Etat	2017-00057269	8509	05/12/2017
CLAIRSIENNE	9 750,00	PESSAC - La Part des Anjès - 10 PLUS15 PLAI	2017-00060026	8901	14/12/2017
LE TOIT GIRONDIN	124 800,00	BORDEAUX - FJT SAINTE NAVALE - Rés. Ferbos - Acpte Etat	2017-00060027	8901	14/12/2017
BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT	68 656,00	BORDEAUX - FJT SAINTE NAVALE - Rés. Ferbos - Acpte SF	2017-00060028	8901	14/12/2017
BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT	53 880,00	BORDEAUX - 54 quai de Brazza - 28 PLUS12 PLAI - Acpte Etat	2017-00060029	8901	14/12/2017
CLAIRSIENNE	17 550,00	BLANQUEFORT - Av. de la Gare - 15 PLUS19 PLAI - Acpte Etat	2017-00060030	8901	14/12/2017
CLAIRSIENNE	7 920,00	ST MEDARD - Av. Voltaire - 5 PLUS13 PLAI - Acpte Etat	2017-00060031	8901	14/12/2017
CLAIRSIENNE	8 280,00	YO - SOVI - Route de Toulouse - 4 PLUS13 PLAI - acpte Etat	2017-00060032	8901	14/12/2017
LOGEVIE	60 450,00	CENON - Camille Pelletan T1 - 47 PLUS13 PLAI - Acpte Etat	2017-00065270	8509	05/12/2017
IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT	9 600,00	MERIGNAC - 40 av. du Gal Castelnau - 8 PLUS14 PLAI - Acpte	2017-00060033	8901	14/12/2017
CLAIRSIENNE	15 840,00	CENON - Maréchal Foch - 11 PLUS16 PLAI - Acpte Etat	2017-00060034	8902	14/12/2017
MESOLIA HABITAT	54 600,00	MERIGNAC - Brantôme - 54 PLUS128 PLAI - Acpte Etat	2017-00060035	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	15 600,00	CENON - ZAC Pont Rouge Ilot C - 17 PLUS16 PLAI - Acpte Etat	2017-00060036	8902	14/12/2017
LE FOYER STE HLM	23 400,00	PESSAC - 4 avenue de Gradignan - 18 PLUS12 PLAI - Acpte Etat	2017-00060037	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	24 600,00	BORDEAUX - 18-20 rue Jules Guesdès - 5 PLUS12 PLAI - acptEtat	2017-00060038	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	18 600,00	BORDEAUX - 73 rue des Faures - 3 PLUS11 PLAI - Acpte Etat	2017-00060039	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	13 800,00	BORDEAUX - 26 rue des Menuts - 3 PLUS12 PLAI - Acpte Etat	2017-00060040	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	37 050,00	BEGLES - Bel Air Ilots 5.3/5.5 - 42 PLUS19 PLAI -Acpte Etat	2017-00060041	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	39 000,00	BEGLES - Bel Air Ilots 6.1/6.3 - 45 PLUS120 PLAI -Acpte Etat	2017-00060042	8902	14/12/2017
DOMOFRANCE	18 000,00	TALENCE - Rés. Bois d'Arcy - 19 PLUS16 PLAI - acpte Etat	2017-00060043	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	1 950,00	BORDEAUX - Marengo - 3 PLUS11 PLAI - Acpte Etat	2017-00060044	8902	14/12/2017
MESOLIA HABITAT	15 600,00	EYSINES - Le Castel 2 - Bel Horizon - 14 PLUS18 PLAI - Acpte	2017-00060047	8902	14/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	9 750,00	PESSAC - Rés. Marc Desbats - 10 PLUS15 PLAI	2017-00060048	8901	14/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	1 950,00	TALENCE - 12 rue de la République - 1 PLAI	2017-00060049	8901	14/12/2017
ERLIA	1,00	BORDEAUX - BAF 32 cns Dupré St Maur - 45 PLUS15 PLAI - SF	2017-00060048	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	42 750,00	BORDEAUX - BAF B5 Taim Taim - 66 PLUS129 PLAI - Acpte SF	2017-00060049	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	56 500,00	BORDEAUX - BAF B6 Taim Taim - 66 PLUS129 PLAI - Acpte Etat	2017-00060050	8902	14/12/2017

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

DOMOFRANCE	21 450,00	GRADIGNAN - Les Coqs Rouges - 25 PLUS/11 PLAI - Acompte.	2017-00055922	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	74 550,00	GH - St Médard - Place du 8 mai 45 23 PLUS/6 PLAI - Solide	2017-00055905	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	39 000,00	BORDEAUX - BAF Durand - 46 PLUS/13 PLAI - Acpte Etat	2017-00055923	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	69 000,00	BORDEAUX - Mégarama L'Avant- Première - 47 PLUS/23 PLAI	2017-00055924	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	23 400,00	AMBARÈS - Les Erables - 61 PLUS/12 PLAI - Acpte Etat	2017-00055925	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	45 617,70	AMBARÈS - Les Erables - 61 PLUS/12 PLAI - Acpte SF	2017-00055926	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	45 000,00	BORDEAUX - BAF B9 - 68 PLUS/15 PLAI - Acompte Etat	2017-00055927	8279	27/11/2017
DOMOFRANCE	4 374,30	BORDEAUX - BAF B9 - 68 PLUS/15 PLAI - Acompte SF	2017-00055930	8279	27/11/2017
INCITE BORDEAUX LA CUB	35 100,00	BORDEAUX - ILOT COUNORD - 69. logements	2017-00055931	8279	27/11/2017
MESOLIA HABITAT	33 000,00	GRADIGNAN - Cassou II - 24 PL US/11 PLAI - Acpte	2017-00055932	8279	27/11/2017
LE FOYER STE HLM	11 700,00	MARTIGNAS - Av. du Colonel Bourgoïn - 14 PLUS/6 PLAI -acpte	2017-00055933	8279	27/11/2017
LE FOYER STE HLM	9 750,00	VO - 64. av. Miteu de Labarre - 8 PLUS/5 PLAI - Acpte Etat	8280	27/11/2017	
LE FOYER STE HLM	23 400,00	LE HAILLAN - Rue Joliot, Curie - 12 PLAI - Acpte Etat	8280	27/11/2017	
LE FOYER STE HLM	3 900,00	PESSAC - Rue Fon de Madran - 1 PLUS/2 PLAI - Acpte Etat	8280	27/11/2017	
CLAIRSIENNE	17 550,00	BLANQUEFORT - Ilti Gare 19 rue J. Duvert 19 PLUS/9 PLAI	2017-00055936	8280	27/11/2017
LE TOIT GIRONDIN	1 950,00	EYSINES - Rés. Castel II - 2 PLUS/1 PLAI	2017-00055937	8280	27/11/2017
MESOLIA HABITAT	13 650,00	GRADIGNAN - Rés. Bois des Sens - 17 PLUS/7 PLAI - Acpte	2017-00055938	8280	27/11/2017
MESOLIA HABITAT	50 700,00	AMBARÈS - Le Broustey 2 - 60 PLUS/26 PLAI - Acpte	2017-00055939	8280	27/11/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	15 600,00	AMBARÈS - Rés. Terra 440 - 16 PLUS/8 PLAI - Acpte Etat	2017-00055906	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	3 800,00	BORDEAUX - Rés. Sauvageau - Néjgean - 1 PLUS - Acpte Etat	2017-00055907	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	18 747,00	VO - Rés. Bosc - 4 PLAI - Acpte SF	2017-00055908	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	23 400,00	LE BOUSCAT - Rés. Isabelle II - 26 PLUS/12 PLAI Etat	2017-00055909	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	66 600,00	BORDEAUX - Rés. Sauvageau - Néjgean - 19 PLUS/2 PLAI - Etat	2017-00055910	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	13 650,00	BORDEAUX - Rés. Les Ecluses - 16 PLUS/7 PLAI - Acpte Etat	2017-00055911	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	5 850,00	VO - Rés. Les Jardins de Jeanne - 7 PLUS/3 PLAI	2017-00055912	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	5 850,00	LE BOUSCAT - Rés. Hermès - 6 PLUS/3 PLAI - Acpte Etat	2017-00056320	8345	29/11/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	39 000,00	MERIGNAC - Rés. Sérénity - 46 PLUS/20 PLAI - Acpte Etat	2017-00055913	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	10 800,00	BORDEAUX - Rés. Fuyady - 2 PLUS/1 PLAI - Acpte Etat	2017-00056314	8279	27/11/2017
GIRONDE HABITAT	9 750,00	MERIGNAC - Rés. Nova Galaxy - 13 PLUS/5 PLAI - Acpte Etat	2017-00056321	8345	29/11/2017
GIRONDE HABITAT	122 850,00	TALENCE - Campus universitaire - 63 PLAI - Acpte Etat	2017-00056322	8345	29/11/2017
GIRONDE HABITAT	15 600,00	ARTIGUES - Rés. Horizons Bleus - 13 PLUS/8 PLAI - Acpte Etat	2017-00056323	8345	29/11/2017
GIRONDE HABITAT	27 300,00	MERIGNAC - rue Adrienne Bolland - 14 PLAI - Acpte Etat	2017-00056324	8345	29/11/2017
GIRONDE HABITAT	18 900,00	MERIGNAC - rue Adrienne Bolland - 14 PLAI -Etat Droit Commun	2017-00056325	8345	29/11/2017
GIRONDE HABITAT	21 100,00	VO - Quartier du Bocage Lot 11 - 23 PLUS/7 PLAI - Acpte Etat	2017-00056326	8345	29/11/2017
CLAIRSIENNE	16 020,00	BLANQUEFORT - La Gare Bât D - 9 PLUS/6 PLAI - Acpte Etat	2017-00056327	8345	29/11/2017
DOMOFRANCE	5 850,00	EYSINES - Les Vignes de Montaleu 7 PLUS/3 PLAI - Acpte Etat	2017-00056145	8316	28/11/2017
DOMOFRANCE	5 850,00	MERIGNAC - 52 rue de Garies - 3 PLAI - Acpte Etat	2017-00056146	8316	28/11/2017
GIRONDE HABITAT	35 100,00	LE BOUSCAT - Rés. Renault - 41 PLUS/18 PLAI - Acpte Etat	2017-00056144	8316	28/11/2017
GIRONDE HABITAT	18 600,00	BORDEAUX - Rés. Garonna Sauvageau - 3 PLUS/2 PLAI - Acpte Etat	2017-00055915	8279	27/11/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	39 000,00	BDX - Ginko Ibt A1.3a PLAI - Acpte Etat	2017-00055916	8279	27/11/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	5 850,00	AMBARÈS - ZAC Centre - lot B2.1 - PLAI - Acpte Etat	2017-00055917	8279	27/11/2017

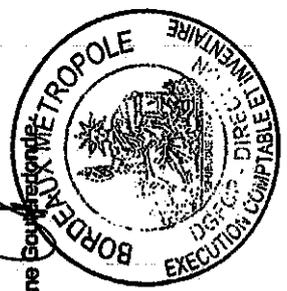
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2016-2021
Compte rendu annuel des crédits délégués 2017

LOGEVIE	39 000,00	BORDEAUX - Rés. Orphée - 42 PLUS/13 PLAI - Acpte Etat	2017-00060051	8902	14/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	95 550,00	BDX - Rés. Mechil - 49 PLAI - Acpte Etat	2017-00060010	8901	14/12/2017
CILIOPEE HABITAT	40 950,00	PAREMPUYRE - 44 rue de la Gare - 47 PLUS/21PLAI - Acpte Etat	2017-00060052	8902	14/12/2017
CILIOPEE HABITAT	70 822,00	PAREMPUYRE - 44 rue de la Gare - 47 PLUS/21PLAI - Acpte SF	2017-00060053	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	27 000,00	ST MEDARD - Voltaire - 21 PLUS/9 PLAI - Acpte Etat PRORATA	2017-00060054	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	39 000,00	VO - Mirieu de Labarre - 47 PLUS/20 PLAI - Acpte Etat	2017-00060055	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	21 450,00	PAREMPUYRE - Rue de Landegrand - 25 PLUS/11 PLAI - Acpte	2017-00060056	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	15 000,00	PESSAC - Av. Delattre de Tassigny - 12 PLUS/5 PLAI - Acpte	2017-00060057	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	17 550,00	VO - Rue Alfred Daney - 19 PLUS/9 PLAI - Acpte Etat	2017-00060058	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	12 690,00	VO - Rue Alfred Daney - 19 PLUS/9 PLAI - Acpte Etat	2017-00060060	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	9 750,00	VO - Green Village - 13 PLUS/6 PLAI - Acpte Etat	2017-00060062	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	19 500,00	VO - Les résidences de Leyran - 21 PLUS/15 PLAI - Acpte Etat	2017-00060063	8902	14/12/2017
CLAIRSIENNE	1 950,00	MARTIGNAS - Edenia - 3 PLUS/1 PLAI - Acpte Etat	2017-00060064	8903	14/12/2017
ERILIA	5 850,00	VO - Urban Steel - 4 PLUS/3 PLAI - Acpte	2017-00060065	8903	14/12/2017
ERILIA	13 650,00	MERIGNAC - Au Fil des Saisons - 14 PLUS/7 PLAI - Acpte	2017-00060066	8903	14/12/2017
ERILIA	17 550,00	EYSINES - Al Home - 19 PLUS/8 PLAI - Acpte	2017-00060067	8903	14/12/2017
SA HLM COLIGNY	15 000,00	TALENCE - Rés. Santillane - 28 PLUS/5 PLAI - Acpte Etat	2017-00060068	8903	14/12/2017
CLAIRSIENNE	29 250,00	PAREMPUYRE - Landegrand - 29 PLUS/15 PLAI - Acpte Etat	2017-00060069	8903	14/12/2017
CLAIRSIENNE	37 050,00	VO - CHAMBERY - 43 PLUS/19 PLAI - Acpte Etat	2017-00060070	8903	14/12/2017
DOMOFFRANCE	21 000,00	BORDEAUX - BAF Ilot C112 Bacalan rue de la Faiencerie - acpt	2017-00060071	8903	14/12/2017
DOMOFFRANCE	3 900,00	LE HAILLAN - Le Carré d'Héra - 2 PLUS/2 PLAI	2017-00060072	8903	14/12/2017
CLAIRSIENNE	38 700,00	BORDEAUX - Bd Albert 1er - 20 PLUS/15 PLAI - Acpte Etat	2017-00060073	8903	14/12/2017
DOMOFFRANCE	35 100,00	BORDEAUX - Pôle Social Alfred Daney - 18 PLAI	2017-00060074	8903	14/12/2017
DOMOFFRANCE	11 700,00	BORDEAUX - Santé Navale - 114 PLUS/6 PLAI - acpte Etat	2017-00060075	8903	14/12/2017
DOMOFFRANCE	3 900,00	MARTIGNAS - Av. du Colonel Bourgoin - 6 PLUS/2 PLAI - acpte	2017-00060076	8901	14/12/2017
AQUITANIS OPH DE BX METROPOLE	53 400,00	BDX - Rés. Triplik - 13 PLUS/3 PLAI - Acpte Etat	2017-00060076	8903	14/12/2017
ERILIA	39 000,00	BRUGES - Quartier Ausone Ilot 2.1 - 46 PLUS/20 PLAI - Acpte	2017-00060076	8903	14/12/2017
TOTAL	6 242 866,13				

Certifié conforme le
l'Administrateur des Finances
Publiques

La Directrice de la Direction
Gestion et Exécution Comptable

L'Administrateur des Finances
Publiques
Par procuration



Vincent LAFITTE
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Certifié exact le 2 Février 2018
La Directrice de l'Habitat

Karine Gessner